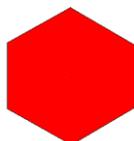


Cercle Inter Universitaire



Dialoguer pour agir !

Ouvrage collectif
Sous la direction de Pierre Chastanier

Tome 2

2013 – 2014

Dialoguer pour agir !

2013 – 2014

Tome 2

Education - Interrogations sociétales

Liste des auteurs

Pierre CHASTANIER

Président du CIU, Directeur de la Publication

Tome 1

Josiane ATTUEL

*Ancien Recteur d'Académie,
Doyen Honoraire de Faculté*

Pierre CHASTANIER

*Ancien Doyen de Faculté de Médecine,
Président du CIU*

Cécile CHAMPLAIN

Administrateur d'un organisme social

Michel DIXMIER

*Spécialiste du Marketing de l'Innovation
Directeur de Société*

Alain GRANGE-CABANE

*Ancien Membre du Conseil d'État
Président d'un Syndicat professionnel*

Patrice HERNU,

*Administrateur de l'INSEE,
Président de Cénacle*

Christian HUGLO

*Avocat, Docteur en Droit, Professeur au CNAM
Président de Cénacle*

David OFER

*Chef d'Entreprise
Membre du comité technique du CSA*

Haiba OUAISSI

*Avocat,
Maître de Conférences des Facultés de Droit*

Martine PRETCEILLE,

Professeur émérite des Universités

Nicolas SAHELIAR

Chef d'Entreprises

Christian VALLAR

*Professeur Agrégé de Droit et Sciences Politiques
Doyen de la Faculté de Droit de Nice*

Tome 2

Patrick BRUNEL

Maître de Conférences

Pierre CHASTANIER

*Ancien Doyen de Faculté de Médecine,
Président du CIU*

Catherine de la ROBERTIE

*Ancien Recteur d'Académie,
Professeur à la Sorbonne*

Jean-Louis GUIGNARD

X-Télécoms, Chef d'Entreprise

Michel MAFFESOLI

*Professeur à la Sorbonne, Administrateur du CNRS
Membre de l'Institut Universitaire de France (h)*

Pierre MAUREL,

*Inspecteur Général de l'Administration de
l'Education Nationale et de la Recherche (h)*

Jean MURAT

*Professeur de Médecine, Médecin Général (Cr)
Membre de l'Académie de Chirurgie*

Henri PARENT

Vétérinaire, Chef d'Entreprise

Michel PAYEN

*Proviseur Honoraire
du Lycée Janson de Sailly*

Charlotte RIEDBERGER

*Psychanalyste
Présidente de l'Académie de Psychanalyse*

Jacques SAMOUELIAN

Neuro- Psychiatre

Martine VALOT-FOREST

Avocate

Jean-Didier VINCENT

*Membre de l'Institut (Académie des Sciences),
Membre de l'Académie de Médecine*

« Rien dans l'Univers ne peut résister à l'ardeur
convergente d'un nombre suffisamment grand
d'intelligences groupées et organisées ».

RP Teilhard de Chardin (Synthèses, nov 57).

Principaux animateurs du Cercle Inter Universitaire

Pierre Chastanier,

Ancien Doyen de Faculté de Médecine, Président du CIU

Patrice Hernu,

Administrateur de l'INSEE, Administrateur du CIU, Président de Cénacle

Christian Huglo,

Avocat, Docteur en Droit, Professeur au CNAM, Administrateur du CIU, Président de Cénacle

Yvette Nicolas,

Membre du CESE, Administrateur du CIU, Présidente de Cénacle

Marcel Laurent

Administrateur du CIU, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Pierre Maurel,

*Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (h),
Administrateur du CIU, Animateur d'un Groupe rédactionnel*

Michel Payen

Proviseur honoraire de Janson de Sailly, Administrateur du CIU, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Jacques Samouelian

Médecin Psychiatre, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Martine Pretceille

Professeuse émérite des Universités, Animatrice du Comité Éditorial

Alain Grangé-Cabane

Ancien Membre du Conseil d'État, Animateur d'un Groupe rédactionnel

Rappel du Sommaire du Tome 1

Prologue

Avant-Propos

Par Pierre Chastanier

La République et ses valeurs

Réveillons-nous ! Par Pierre Chastanier

Ma République. Par Josiane Attuel

Choisir un Président ! Par Pierre Chastanier

Le Chef en Démocratie par Nicolas Saheliar et Alain Grangé-Cabane

Plaidoyer pour une République Fraternelle. Par Pierre Chastanier

Le temps de la social-démocratie est peut-être dépassé. Par Pierre Chastanier

Une troisième Force ? Par Pierre Chastanier

Pour un Humanisme du divers. Par Martine Pretceille

Droit du sol versus droit du sang : La manipulation des mots Par Patrice Hernu

La République Française et le multiculturalisme : une incompatibilité ? Par Christian Vallar

Réconcilier les Français ; une urgence salvatrice Par Pierre Chastanier

L'économie et son devoir de solidarité

Pour une meilleure compréhension des réseaux d'information qui accompagnent voire maintiennent la crise Par Christian Huglo

Croissance, PIB, Emploi, Mondialisation, Emprunts ... Par Pierre Chastanier

Crise, énergie, monnaie et efficacité productive : une autre analyse ! Par Patrice Hernu

Une urgence, l'emploi Par Pierre Chastanier

Lutter contre le chômage ou risquer l'inflation ? Relancer la croissance ou imposer l'austérité ?

Emprunter sans cesse pour dépenser plus ? Taxer jusqu'à plus soif pour rembourser la dette ?

Par Pierre Chastanier

Pour une véritable réforme fiscale Par Pierre Chastanier

Une nouvelle conception de l'entreprise Par Pierre Chastanier

Contrat de génération : un pari sur l'avenir des rapports sociaux en France Par Haïba Ouaiissi

Éthique et Finance....Ou la Démocratie en danger Par Michel Dixmier.

Sommaire du Tome 2

L'école et ses exigences

- P 15** *Éthique de l'École, Éthique à l'École* par Martine Pretceille
P 23 *Rassembler ce qui est épars : vocation de l'établissement scolaire public* Par Michel Payen
P 31 *L'enseignement obligatoire à l'heure de l'Europe* Par Pierre Maurel
P 43 *Pour un système éducatif juste et efficace* Par Catherine de la Robertie

Interrogations sociétales

- P 61** *Quand la jeunesse s'éveillera !* Par Pierre Chastanier
P 65 *L'ère des émeutes a-t-elle commencé ?* Par Jean-Didier Vincent
P 67 *Assimilation ou Intégration ?* Par Pierre Chastanier
P 71 *Laïcité, Altérité et Démocratie* Par Jean-Louis Guignard
P 73 *Non ! La Laïcité n'est pas un dogme* Par Pierre MAUREL
P 75 *Normaliser le Mariage* Par Michel Maffesoli
P 79 *La Famille dans tous ses états* Par Martine Valot-Forest
P 91 *Savoir gérer le mal* Par Michel Maffesoli
P 97 *L'ordre de l'Amour* Par Michel Maffesoli
P 103 *Approche de la destructivité* Par Jacques Samouelian
P 111 *La pulsion de mort ou Thanatos* Par Charlotte Riedberger
P 121 *La question de l'Éthique* Par Michel Payen
P 141 *Pour un rire éthique et transgressif* Par Patrick Brunel
P 157 *Expertise scientifique et innovation en santé. A qui peut se fier l'usager ?*
Les « affaires » : quelles leçons ? Par Henri Parent
P 165 *Évolution et organisation des urgences hospitalières* Par Jean Murat
P 169 *Adresse au Président de la République* Par Pierre Chastanier

Les Ateliers du dialogue

- P 179** *Les ateliers du dialogue au sein du Cercle Inter Universitaire* Par Pierre Chastanier

L'École et ses exigences

ETHIQUE DE L'ECOLE, ETHIQUE A L'ECOLE

Par Martine Pretceille,

En France, traditionnellement, le contrat éducatif ne peut être défini, (l'est-il toujours ?) En dehors d'un projet collectif de société et d'école. Or, tout contrat est fonction de son contexte d'énonciation elle-même et marqué sociologiquement, économiquement, anthropologiquement et historiquement. Quels sont les acteurs et les conditions susceptibles de cadrer le contrat éducatif aujourd'hui ? Il nous faut au préalable, rappeler quelques constats généraux.

Par obligation, l'école est de moins en moins repliée sur elle-même et subit, comme l'ensemble du monde politique et de l'entreprise, une dés occultation par augmentation de lisibilité et de visibilité des comportements et des résultats. Elle doit, comme tous les acteurs sociaux, se soumettre à une exigence accrue de transparence.

Des discours contradictoires coexistent au sein et en dehors de l'école. Ainsi, d'un côté on vante l'égalitarisme, le consensus, la fraternité, la coopération, de l'autre on admire les meneurs, les gagnants, la compétition. Les parents, les associations, le Ministère, les enseignants, les universitaires, autant d'interlocuteurs, autant de propos, de discours et d'enjeux.... tous, au nom de l'intérêt de l'enfant ! Les groupes de pression politiques, économiques, idéologiques, religieux multiplient les injonctions, les impératifs, les exigences à travers des idéaux, des déclarations d'attention et d'intention.... toutes plus « bienveillantes », les unes que les autres.

L'école a toujours été et reste encore au cœur de l'actualité. Elle passe sans cesse de l'excès d'honneur à l'excès d'indignité. Dépendante des constructions socio-politiques, des représentations et des attentes sociales (plus que jamais contradictoires), l'école renvoie l'image d'un monde déserté par la pensée et réduite à une technicisation des apprentissages, des compétences et des conduites. La décentralisation d'une part, la mondialisation de l'autre, placent l'école dans de nouveaux réseaux sociaux et politiques et l'obligent à multiplier les partenaires. Ceci s'accompagne d'une multiplication des niveaux de décision qui entraîne une confusion par déresponsabilisation. En effet, le développement du principe de délégation augmente les niveaux de décision et de responsabilité ce qui est favorable à une dilution et une absence d'imputation : qui est responsable ? De quoi ? Devant qui ?

On observe actuellement, une accentuation de la responsabilité d'imputation au détriment d'une responsabilité de mission. La recherche permanente de responsable(s), de celui qui est à l'origine des erreurs et des dysfonctionnements (parents, enseignants, élèves, le système...) enchaîne l'idée de responsabilité à l'idée de culpabilité. Or, la responsabilité de mission se définit, selon Hans Jonas, par rapport au futur. La responsabilité est le lieu où la morale reprend du service à condition qu'on ne la cantonne pas dans l'ordre juridique : qui doit payer ? Qui est responsable. Rester à une approche des problèmes selon une rationalité économique, quantitative, technologique renforce cet effet de technicisation alors que l'enjeu réel est de plus en plus au niveau du sens.

Le fonctionnement de l'école exige que chacun garde une confiance dans la valeur même de l'école. Cette confiance dans l'école passe non seulement par des résultats, mais aussi par un affichage éthique et une cohérence axiologique. L'impératif d'éducation n'est pas dissociable d'un projet collectif. Il suppose que soient définies les valeurs susceptibles de redonner à l'éducation et à l'école sa raison d'être dans une société ouverte et plurielle. Cadré pendant de nombreuses années par le religieux, puis par la construction de la République et de l'État-Nation, le projet fédérateur au niveau national est, de nos jours, difficilement identifiable. La réussite maintes fois évoquée jusqu'à l'invocation parfois, de « l'école de la République » n'avait-elle pas sa source dans l'énoncé d'un projet social et national clair et démocratiquement accepté, ce qui n'en interdisait pas la contestation.

La complexité croissante du tissu social et éducatif implique une redéfinition des références éthiques communes sans laquelle l'idée de contrat reste un vain mot voire devient un enjeu de confrontation entre les différents groupes, les différentes institutions qui se considèrent toutes plus légitimes les unes que les autres pour parler au nom de l'enfant.

Ce n'est qu'en rendant ces références, collectivement partagées, plus lisibles et plus visibles que l'on pourra parler de contrat en précisant de quel contrat il s'agit et en évitant ainsi l'emploi de mot-valise, de mot-slogan qui ne fait que cacher le vide et l'absence d'accord.

Il est temps de proposer aux acteurs sociaux et éducatifs, un cadre suffisamment dynamique permettant de comprendre les enjeux induits par les transformations en profondeur de la société. Le principe même d'une refondation de l'école pose comme préalable un diagnostic des mutations de la société qui interfèrent directement sur l'école.

1° Hétérogénéité et complexification du tissu social et éducatif

Dès son plus jeune âge, l'enfant est confronté, et il sera de plus en plus confronté à la diversité des normes sociales et culturelles, celles des familles, des quartiers, des associations (éducative, sportives, culturelles...), des villes...etc. Certes, si la famille reste le lieu privilégié de socialisation et d'enculturation, les familles sont de plus en plus diverses sur les plans culturel et religieux. On ne peut plus nier que la pluralité caractérise désormais l'environnement de l'enfant. Si l'école doit prendre en compte la diversité du tissu scolaire, doit-elle pour autant redéfinir de nouveaux publics et donc de nouveaux contrats : enfants des banlieues enfants des ZEP ou des zones sensibles (on appréciera les euphémisations successives pour désigner des secteurs rejetés de faits et catégorisés d'emblée comme difficiles et donc mis à distance par des procédures de désignation stigmatisante et dévalorisante).

La mission éducative doit-elle évoluer en fonction des publics et des intérêts posés par les uns et les autres ? À l'atomisation du collectif par marquage, catégorisation et fossilisation des identités sociales (« les banlieues », les ZEP, les « quartiers et les écoles difficiles »), ethniques et culturelles (« les immigrés »), religieuses (« les intégrismes »), régionales, il conviendrait de substituer un principe de solidarité, d'intégration et de compréhension mutuelle. Entre les injonctions moralisatrices (cf. l'inflation des discours

sur la citoyenneté, par exemple) et le catastrophisme, qui sont les signes d'une incapacité à analyser, l'école a pour vocation (l'a-t-elle toujours, lui accorde-t-on toujours cet objectif ?) de construire et de préparer les voies de l'avenir. En ce sens, elle ne doit pas être qu'une caisse de résonance des problèmes de société.

2° Multiplication des acteurs et des lieux

Au carrefour de multiples attentions éducatives – parents, enseignants, éducateurs, nourrices et désormais policiers... l'enfant est sollicité selon des modalités et des références qui ne sont pas toujours concordantes, qui sont parfois même contradictoires. Il serait naïf de croire que tous ces niveaux fonctionnent en symbiose. L'élucidation réciproque des attentes est nécessaire. Certains thèmes sont porteurs de significations conflictuelles : importance des devoirs à la maison, rôle des sorties éducatives, intérêt porté à certains apprentissages, valeur accordée à l'autonomie et à la prise de responsabilités, place de la mixité, etc.

C'est pourquoi, nous assistons actuellement au développement de conduites syncrétiques, alternatives et parfois exclusives les unes par rapport aux autres. Les divergences et les dissonances se multiplient et rendent encore plus difficile l'émergence d'un contrat éducatif commun à tous les partenaires. L'exemple de résolution des désaccords et des conflits illustre bien ce phénomène. Alors que l'école prône le règlement des conflits par la discussion, la violence est considérée par d'autres acteurs et d'autres milieux comme le seul mode possible de résolution. Aujourd'hui l'école est, de nouveau, devenu un espace de confrontation pas uniquement symbolique mais de plus en plus réel. Chacun à son idée, son système de références, son projet et cherche à l'imposer, à le faire valoir. Les enseignants, eux-mêmes, ne savent plus quelles sont les valeurs qui sous-tendent leur action.

Si l'école a indéniablement son rôle et sa place dans l'élaboration d'une perspective collective d'éducation, encore faut-il en déterminer les conditions et les limites. L'école n'est qu'un élément du puzzle. Elle se situe au carrefour de plusieurs instances de socialisation et d'éducation. La cohérence de l'ensemble dépend de l'émergence d'un accord et d'un projet collectif, projet que l'on serait bien en peine de présenter aujourd'hui. De fait, l'école se trouve prise entre la nécessité d'appuyer son action sur un consensus et la difficulté de réaliser celui-ci et le risque d'imposition d'un modèle en dehors de toute discussion et concertation démocratique.

Par ailleurs, considérer que le simple fait d'énoncer les objectifs de l'école entraîne *ipso facto* leur acceptation par les familles est une position naïve. Avec le principe de diversification maximale, ce qui relevait d'évidences communément partagées doit être désormais explicité sinon renégocié. Cela n'induit le renoncement par l'école à ses objectifs et à ses finalités. Si tant est qu'on puisse considérer de nos jours que ces finalités fassent l'objet d'un large consensus.

3° Consommérisme scolaire et technicisation de l'acte éducatif

En l'absence de projet suffisamment prospectif, les différents acteurs de l'école (enseignants, élèves, parents et partenaires sociaux) développent une forme de consommérisme. Le consensus sur l'école républicaine est

(malheureusement) loin voire oublié au profit d'un discours mercantile, même si le coût financier pour les familles est réduit, par le biais du service public.

Faire l'économie de la cohérence axiologique de l'école, c'est réduire celle-ci à une fonction de gestion et de régulation sociale et économique en lui assignant pour seuls objectifs, la transmission des savoirs et la préparation à l'insertion professionnelle. Or, l'école de la République n'avait pas pour ambition, jusqu'à présent au moins, de réguler les mécanismes sociaux et économiques, mais aussi de cadrer ontologiquement l'accès à la connaissance, aux connaissances.

Par ailleurs, l'école est de plus en plus soumise à des obligations de résultats, au même titre que l'entreprise privée marchande, elle doit rendre des comptes dans l'immédiat, dans l'instant. Or précipitation, immédiateté et instantanéité ne sont pas compatibles avec la maturation des savoirs et des apprentissages, avec le temps qui est une donnée indispensable à l'évolution de la personnalité. Des résultats de plus en plus performants, dans un temps de plus en plus court, selon des modalités identiques pour tous, telles sont les exigences auxquelles doivent répondre les enseignants.

L'aspect techniciste et performant est développé au détriment de la qualité : l'appel à la didactique, aux didactiques, aux nouvelles technologies, à la gestion des flux, aux justifications des coûts, (si cela est nécessaire, c'est loin d'être suffisant) sont autant de tentatives pour opérationnaliser au maximum l'école et l'éducation alors que les enjeux actuels sont davantage et plus que jamais au niveau du sens et des valeurs. Les redéfinitions permanentes et parfois même contradictoires des orientations et des objectifs scolaires ne sont qu'une forme d'activisme sans conséquence réelle sur l'école tout en développant une résistance presque systématique à toute nouveauté.

Réduire à n'être qu'un lieu de transmission de savoirs, l'école risque de perdre son identité et sa spécificité : former aussi un citoyen, objectif trop souvent confondu avec l'éducation à la citoyenneté, elle-même trop souvent confondue avec la civilité. Si cette dimension était abandonnée, il nous faudrait admettre l'idée que l'école n'a qu'une fonction de gestion et de régulation des savoirs, fonction qui pré luderait au développement du consumérisme scolaire et de la marchandisation du savoir. La gratuité de l'école publique ne change pas fondamentalement la nature du problème

4° Développement de la logique contractuelle

Il ne suffit pas de répondre aux enjeux actuels de la société sur le seul mode injonctif ou par une série de propositions d'ordre organisationnel (multiplication des partenariats et des contrats), matériel (introduction des nouvelles technologies) ou encore d'ordre pédagogique (remédiations, actions de soutien...) ou encore d'ordre sécuritaire. Ces initiatives relèvent d'une méthode « orthopédique » et masquent difficilement l'absence d'un projet collectif sous-tendu par des valeurs et admis après discussion et concertation.

Cette désintégration par déréglementation du tissu social et scolaire se trouve renforcée par la recherche de solutions locales, contextuelles et donc partielles au détriment d'une recherche plus globale, plus collective et donc plus intégrative. La multiplication de projets locaux, au niveau des établissements scolaires, des

quartiers, des communes.... occultent la nécessité d'une réponse plus globale, au niveau de l'école avec un Grand « E ».

L'absence de perspective collective est en réalité, masquée par la multiplication d'initiatives ponctuelles, par le développement d'une logique instrumentale. Chacun, dans son quartier, dans son école, dans son établissement, dans sa « zone » tente de trouver une solution. C'est ainsi que de nombreux projets émergent, de qualité variable et de durée tout aussi variable qui, en l'absence de cohérence d'ensemble, (cohérence n'est pas à confondre ici avec homogénéité), réduisent les initiatives à des opérations de colmatage, de remédiation. On assiste, dès lors, au développement d'une logique contractuelle, à une résolution des problèmes en s'appuyant sur les registres de la fonctionnalité et de l'expertise technique (y compris de l'expertise sociale). Ceci est paradoxal car, en réalité, il ne peut y avoir de contrat sans un accord sur les valeurs, les références et les normes partagées.

Or, un projet de société ne peut se réduire à une addition de projets partiels, même bons. L'enjeu consiste donc à trouver un point d'équilibre entre la cohésion et la cohérence, entre l'universalité et les singularités des hommes et des situations.

On ne répétera jamais assez que pour qu'une coordination des actions soit possible, cela suppose l'existence d'une cohérence qui est de l'ordre des valeurs et non pas seulement de l'ordre du fonctionnement. La recherche du consensus, la volonté de rallier le plus grand nombre au moindre petit projet, se traduisent par un activisme procédurier, par une systématisation de la concertation qui, paradoxalement, se développe dans un climat de défiance mutuelle où s'affrontent en silence (mais pas toujours !) les légitimités, les intérêts, les enjeux.

La crise de l'école, mais aussi de l'éducation ne se résoudra pas seulement à coup de réformes, d'initiatives ponctuelles et conjoncturelles souvent prises dans l'urgence et la hâte. Réformes, projets multiples partiels voire partiales pour certains, ne sont que des cautérisations de surface sans emprise sur les enjeux fondamentaux qui s'inscrivent nécessairement dans le temps et la durée pour pouvoir être crédibles et efficaces. L'urgence et le coup par coup s'accommodent mal avec l'éducatif. L'école évolue par mutations voire reniements successifs, elle finit par y perdre son identité en tant qu'École au profit d'une conception essentiellement instrumentale voire instrumentalisée, c'est-à-dire au profit d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

5° Confusion entre espace public/espace privé

L'école, lieu collectif d'apprentissage, d'éducation et de socialisation se trouve prise en étau entre un espace public et un espace privé. D'un côté, un déficit de plus en plus marqué et de plus en plus grave, de références explicites et claires, de l'autre un éclatement et une prolifération de références par une maximalisation et une individualisation des choix identitaires. Chacun revendique la liberté de définir ses objectifs, ses intérêts, ses choix au nom du respect des différences.

Espace public au service d'intérêts de plus en plus privés, l'école voit petit à petit sa vocation spécifique se dissoudre. Réduite à n'être qu'au service des uns et des autres, on s'étonne ensuite que l'école ne puisse remplir sa mission première car trop engluée dans des contradictions et des enjeux qui la dépassent largement.

Si en France, on continue à considérer que l'école doit rester dans la logique d'un service public et renoncer de ce fait à être un produit marchand, alors, il convient de prendre, par la voie du débat démocratique, les mesures et les décisions que cela implique, ou tout du moins de réaffirmer les principes fondateurs de l'école en France qui a (avait ?) pour mission non seulement de former un élève mais aussi de former un citoyen. À une école fermée sur elle-même pour raison de construction d'un idéal républicain et laïc, a succédé une école ouverte sur l'extérieur pour raison d'adaptation. La question subsidiaire est de savoir si à l'ouverture de l'école sur le monde ne s'est pas substituée une entrée du monde dans l'école. Ainsi, par exemple, si le monde est violent, il est vain de s'offusquer du développement de la violence à l'école.

La question de la frontière entre l'espace public et l'espace privé est plus que jamais d'actualité car, plus que jamais, cette frontière est brouillée. Hannah Arendt dans la Crise de la culture écrivait déjà en 1972 que *« plus la société moderne supprime la différence entre ce qui est privé et ce qui public, entre ce qui ne peut s'épanouir qu'à l'ombre et ce qui demande à être montré à tous dans la pleine lumière du monde public, autrement dit plus la société intercale entre le public et le privé une sphère sociale où le privé est rendu public et vice versa, plus elle rend les choses difficiles à ses enfants qui par nature ont besoin d'un abri sûr pour grandir sans être dérangés. »* (p. 241) En abolissant de manière radicale la distance entre espace public et espace privé, on trouble les positionnements des uns et des autres et on renforce les enjeux en les conflictualisant.

En l'absence de projet et donc de contrat collectif clair et parfaitement objectif, les enfants, les adolescents, les familles sont renvoyés à leur groupe d'origine (familial, social, culturel...). Les écoles, les établissements, les enseignants, les communes sont sommées de définir leur projet, leur contrat. Ainsi, paradoxalement, le privé ainsi que l'organisation sectorielle et locale deviennent les formes de participation au collectif, ce qui ne peut qu'engendrer confusion, inégalité de traitement compte tenu de la très grande disparité des situations.

La tradition républicaine de l'école en France associait (associe encore ?), projet de société/projet d'école. Cette complémentarité ne peut être remise en question hors d'un vaste débat national démocratique et non pas par déliquescence, ni par des initiatives conjoncturelles prises dans l'urgence et sans références à une perspective collective largement discutée et partagée. Quel citoyen l'école doit-elle former aujourd'hui ?

Selon la réponse donnée à cette question on aura, non pas un contrat éducatif mais des contrats éducatifs, non pas une école plurielle mais une pluralité d'écoles éventuellement mises en concurrence et en opposition tant sur le plan des objectifs que les valeurs et des normes.

La question est de savoir comment trouver ou retrouver une cohérence collective dans une société marquée par la pluralité. Dans une société traditionnelle, au sens anthropologique du terme, l'accord est lié à la tradition. Dans une société moderne, toujours au sens anthropologique du terme, l'accord ne peut être issu

que de la discussion, du débat, de ce que les philosophes politiques appellent « la démocratie délibérative ». Ceci signifie clairement que les politiques, les intellectuels, les enseignants, les éducateurs, les jeunes... en un mot l'ensemble des citoyens doivent participer activement et démocratiquement à l'élaboration d'un projet commun de société. Sans cette définition, le risque est de voir l'atomisation du système se développer ainsi que les logiques de fermeture et de repli. Il est donc souhaitable de ne pas s'enfermer dans des projets particuliers et d'occulter la réflexion sur le collectif. Les actions ponctuelles et partielles, même valables, reposent sur une logique contractuelle qui n'a de sens que si elle n'est pas un moyen pour masquer un vide ontologique.

La contractualisation ne doit pas servir d'écran à l'absence de consensus sur un projet commun. Le « vouloir-vivre ensemble » repose nécessairement sur une base commune de références acceptées par tous, une nouvelle forme de « contrat social » en quelque sorte. C'est sur ce type de projet qu'il conviendrait de travailler. C'est aussi, sans doute, l'occasion de relancer la notion de citoyenneté active et non pas seulement réactive (cette dernière est utilisée pour lutter contre la violence, par exemple). Si la société, dans son ensemble et l'école en particulier, ne travaille pas sur le sens, sur les références communes, il est à craindre que les enfants et les adolescents aillent chercher ailleurs des certitudes, des cadres et des points d'ancrage.

Une réflexion sur le social, le politique, l'éducatif ne peut plus, ne devrait plus faire l'économie d'une analyse de la manière dont les actions se coordonnent. En effet, pour qu'une coordination des actions soit possible cela suppose l'existence d'une cohérence sociale. Il faut qu'un accord s'établisse sur des bases reconnues de part et d'autre et que les acteurs en reconnaissent mutuellement la validité. Le déroulement des actions suppose des convictions communes qui ne peuvent être imposées et qui, au contraire, sont partagées à partir de discussions et d'échanges. L'accord peut aussi être lié soit à la tradition, mais là se pose justement le problème de l'hétérogénéité culturelle de notre monde, soit à la raison.

Une société sans normes et sans références ne peut que favoriser le développement d'exigences technicistes et la tendance à rationaliser les actions qui relèvent d'un autre ordre que celui de la logistique (cf. la manière de vouloir régler le problème de la violence par des mesures sécuritaires de plus en plus nombreuses). Au contraire, en voulant imposer aux individus des contraintes fonctionnelles, celles-ci génèrent en retour des formes de violence qui se retournent contre les actions elles-mêmes. C'est en ce sens que la régulation des problèmes de terrain par le développement de contrats et de projets locaux voire partiels n'est qu'une opération de dérivation qui biaise les questions de fond. La prévalence de l'action sociale et éducative en termes de lois, de savoirs, de savoir-faire occulte la nécessité de travailler sur les savoir-être entendus ici comme des savoirs « vivre-ensemble ».

Les politiques sociales et éducatives ne peuvent être réduites à une simple gestion et organisation. L'absence de perspective axiologique, c'est-à-dire de valeurs, hypertrophie les compétences techniques et le professionnalisme au détriment de la cohérence d'ensemble.

En conclusion, l'école du futur ne peut se construire sans choix prospectif, sans pari sur l'avenir, sans utopie. Je cherche en vain l'utopie de notre monde moderne. La solution ne consiste pas à légiférer davantage, à poser de plus en plus de barrières, de codes, de règlements, d'impératifs. La responsabilité de l'individu ne

relève pas de l'ordre du pénal ou du juridique mais d'une éthique qui repose sur une interrogation personnelle. La démarche éthique est une démarche critique et non pas une démarche de prescription. Les valeurs et leur traduction dans des morales ne s'imposent pas, elles se partagent et s'élaborent en commun.

Rassembler ce qui est épars : Vocation de l'établissement scolaire public.

Par Michel Payen

La diversité est une richesse. Soit.

Encore faut-il la cultiver de sorte qu'elle ne s'étiole faute, dans les consciences et dans la société, d'un espace propre à son épanouissement ou qu'elle ne prolifère anarchiquement en colonies exclusives. Car il s'agit bien d'une question qui concerne la problématique de la « Culture », celle que l'on transmet et celle qui se construit, et, partant, d'une question d'éthique.

Certes, nous vivons une époque de profondes transformations. Mais c'est précisément dans de telles périodes que nous devons être très attentifs à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Notre question permanente est : que faut-il préserver qui est porteur des germes du renouveau de la civilisation ?

Jusqu'à ce qu'il soit prouvé que l'enfant n'a pas besoin des soins des adultes qui l'entourent et le protègent, la famille et l'école resteront les fondements essentiels sur lesquels l'enfant prend appui pour se construire.

Laissons la famille pour un autre débat.

Comment l'école doit-elle évoluer pour répondre à sa mission fondamentale dans le contexte que nous connaissons ?

Le démon jacobin français fait que l'on voudrait que l'établissement scolaire public soit un modèle unique. Tous les établissements travaillent selon les mêmes programmes que sont chargés de transmettre des enseignants conformes à un même modèle, ayant tous une même formation garantie par les concours de recrutement.

Nous savons tous que cette image est parfaitement fautive parce qu'un établissement scolaire public dépend d'abord de son environnement socio culturel ; environnement avec lequel il doit composer pour mettre en œuvre la politique éducative nationale, c'est-à-dire trouver une traduction locale pour les grands objectifs fixés par l'État, du moins tant que l'enseignement restera une prérogative régaliennne (quoique ...).

C'est dire que l'établissement scolaire public subit pleinement les inégalités sociales. L'école permet-elle de sortir de ces inégalités ? L'école permet-elle de s'émanciper des déterminismes sociaux ? L'école permet-elle à chacun des enfants qui lui sont confiés de se former, de s'éduquer, de s'élever dans sa singularité ; ou bien, au contraire, est-ce qu'elle ne stigmatise pas les différences en reproduisant les hiérarchies et les clivages sociaux ?

La question pourrait paraître caricaturale si elle ne concernait pas, pour le moins, une frange non négligeable de la population scolaire, environ 20% des jeunes qui quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification, voire illettrés pour certains d'entre eux.

Pourtant la démocratisation voulue par la réforme du Ministre Haby en 1975 qui instaurait le collège unique, bien qu'elle ait ses détracteurs, n'a pas eu que des effets négatifs. Les conclusions des travaux du Haut Conseil à l'Évaluation de l'École, avant ceux du Haut Conseil de l'Éducation, ainsi que des études comme celle publiée par Eric Maurin à l'automne 2007¹ en témoignent tout en soulignant également que tout n'est pas parfait dans le système français et que des progrès restent à faire tant il est vrai que d'année en année, les résultats des jeunes Français dans les évaluations internationales régressent pour se situer, désormais, dans une petite moyenne. Mais, sait-on bien ce que ces évaluations mesurent ? Et si, par exemple, elles mesureraient surtout le résultat d'une bonne préparation à l'évaluation ?...

En France, pendant qu'on se focalisait sur le niveau du collège, de la sixième à la troisième, on laissait pour compte le niveau essentiel, celui des apprentissages de base et la période de l'enfance où la plupart des processus cognitifs doivent être sollicités et consolidés pour préserver toute chance d'acquisition des apprentissages ultérieurs.

En effet, que peut-il advenir de la Démocratie lorsque l'on ne s'attache pas, dès le plus jeune âge, à donner les moyens aux générations futures de devenir des citoyens intelligents, critiques et responsables, ouverts et conscients ? Il faut donc s'attacher aux valeurs dans ce processus de démocratisation de l'école.

La démocratisation de l'enseignement est un processus en marche depuis que Jules Ferry y engagea la République par le discours qu'il fit devant la Chambre des Députés le 4 février 1879 :

« Je me suis fait un serment : entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale : c'est le problème de l'éducation du peuple. »

Vibrant engagement, cette profession de foi démocratique, qui nous manque aujourd'hui, est cependant à éclairer par ce qui a été fait.

Certes, elle lance l'idée fondamentale de démocratisation de l'enseignement : l'école ouverte à tous. Et force est de reconnaître que depuis 1879, l'école s'est effectivement ouverte. D'abord, par l'œuvre de Jules Ferry lui-même : une école dans chaque commune et que chaque enfant en France puisse lire, écrire et compter. Puis, par la pression de l'élévation du niveau de notre société et le concert mondial, nécessitant toujours plus de savoir de base, la prolongation de la scolarité et l'accès généralisé au Collège depuis bientôt 40 ans et le défi de 80% d'une classe d'âge au niveau des baccalauréats, défi assorti de la garantie pour les 100%, d'avoir reçu une formation qualifiante selon le dispositif de la loi d'orientation de 1989, mais objectif toujours pas atteint.

Il s'agit bien d'un processus de démocratisation : du savoir est bien offert à tous et l'accroissement global du savoir profite à toute la société.

Mais le savoir est-il pour autant effectivement accessible à tous et quoi qu'on puisse dire de l'accès au savoir aujourd'hui ?

Si l'école est celle de tous, l'enseignement qu'on y dispense s'adresse-t-il à tous avec les mêmes chances d'être reçu avec profit par tous ? L'acte d'enseigner se préoccupe-t-il de démocratie ?

¹ Eric Maurin, La nouvelle question scolaire, Seuil, Oct. 2007.

L'école de la République a rapidement su définir ses objectifs, sinon dans les textes, du moins dans les pratiques et il est bien clair, jusqu'à la fin des années cinquante, qu'il s'agissait d'assurer un savoir de base pour tous et de ne sélectionner, parmi les enfants des couches populaires, que le petit nombre de ceux qui, ayant la tête jugée bien faite, pourraient être utiles à la Nation. Ceux-là, après d'exigeants concours - le concours des bourses se maintint encore au-delà de la Deuxième Guerre Mondiale jusqu'en 1957 - ceux-là, donc, entraient au Lycée, là où les enfants de la bourgeoisie entraient de plein droit parce qu'ils pouvaient payer.

Les suites de la seconde guerre mondiale ont bouleversé ce système. Le « baby-boom », les trente glorieuses, l'évolution exponentielle des technologies ainsi que le remplacement du travail manufacturé par l'appel aux ressources intellectuelles de l'opérateur dans des démarches de plus en plus complexes, ont complètement remis en question ce processus par lequel l'élite s'auto reproduisait tout en s'enrichissant du *happy few* provenant des classes sociales inférieures. Il fallait désormais tirer toujours plus de compétences du vivier populaire.

Nous sommes bien, alors, au cœur d'un problème de démocratie car nous avons en balance d'un côté les pouvoirs et les privilèges de quelques-uns et de l'autre le bien commun, le souci de voir progresser la société vers plus de savoir, plus de compétences, plus d'éducation et plus de citoyenneté et, ajoutons, vers plus d'humanité.

Ce souci du bien commun qui est renoncement à des privilèges et qui met en avant le progrès de l'humanité, s'inscrit parfaitement dans la démarche de démocratisation. Et la démocratie dans la société suppose la démocratisation de l'école qui suppose elle-même la démocratie dans l'école.

En fait, il s'agit de fonder la nécessité de la démocratie à l'école, lieu où elle n'a pas une place si évidente. Et c'est bien là une question d'éthique, la conception que l'on se fait de l'humain, de sa capacité de progrès et des rapports entre les êtres humains ; problématique d'autant plus prégnante si ces rapports doivent être fondés davantage sur de la différence et du conflit potentiel que sur de l'unification et du consensus !

Qui peut dire, aujourd'hui, que demain tous les humains seront pénétrés de la nécessité de se respecter les uns les autres, qu'ils soumettront leur liberté à celle d'autrui, qu'ils abandonneront tout recours à la violence, qu'elle soit brutale ou séductrice, pour s'en remettre à la raison et à l'honnêteté, et qu'ils cesseront toute pression, tout marchandage et tout chantage sur l'autre pour accepter de le reconnaître comme sujet véritable, libre de disposer de lui-même dans ses choix de vie et dans les rapports sociaux ?

Or n'y a-t-il pas là, justement, une définition de la démocratie comme exigence éthique et transcendante, comme injonction à la conscience et à la responsabilité pour tout éducateur ?

Les fondements du rapport à autrui sont naturellement les fondements de la démocratie. Ils ne reposent pas sur des sentiments innés, ils procèdent de l'éducation. L'école est concernée par cet apprentissage et les maîtres peuvent être de puissants modèles.

La démocratie est un rêve. Elle n'existe, précisément, que dans l'instant fugitif et précieux où l'autre reçoit le droit d'être, hors de toute intention de séduction ou de manipulation, pour construire une relation fondée sur la reconnaissance réciproque.

Il est donc fondamental que l'enfant reçoive cette reconnaissance de la part de ses éducateurs à qui il pourra, de la sorte, attribuer une valeur de modèle.

L'école peut-elle influencer cette démarche ? Quelles valeurs enseignons-nous ? De quelle culture portons-nous les valeurs ? Quelle idée donnons-nous de l'universel, de ce qui devrait être reconnu vrai par tous ?

La culture qui vise l'universel ne s'incarne pas dans une culture d'élite. Elle est dans tout ce qui témoigne de ce qui, au travers des différences contingentes, est commun à toute l'humanité. Car, à l'inverse, on ne peut pas dire, non plus, que tout soit culture, ni que tout soit valeur au nom, justement, de cette différence et surtout, au nom de la seule opposition aux valeurs traditionnelles. La vérité est sans doute aussi éloignée de ces deux extrêmes.

La vérité de la transmission de la culture tient dans une exigence. Elle n'est pas de l'ordre de la révélation. Elle peut encore moins émerger du laxisme. Elle se construit dans l'appréhension de la réalité humaine. Le prêche dogmatique d'un universel révélé, confirmé par l'histoire, débouche sur les impérialismes et les colonialismes. Le refus de l'universel ne réussit pas mieux et couvre toutes les barbaries sous prétexte du droit à la liberté d'être différent qui aboutit toujours à la différence de liberté et à la différence des droits, c'est-à-dire liberté pour les plus forts et asservissements des autres.

En tant que pédagogue, il me semble que je ne dois pas soumettre les autres à ma conception de l'universel, mais la leur soumettre.

C'est une position difficile et dérangeante car on devine derrière elle toute situation entre maître et élève où le premier exige du second qu'il fasse comme on le lui dit, au nom de la supériorité du savoir et de l'expérience, jusqu'au moment de lassitude et de renoncement.

En vérité, l'éducation est une tentative de définir ce que nous pourrions vouloir ensemble.

Il est très difficile de sortir de l'alternative mimétisme/exclusion. Mais faire acte d'éducation c'est chercher à entrer dans une histoire où des gens essaient de construire quelque chose qui n'est pas donné à l'avance. L'universel n'est pas dans les manuels scolaires. Il n'est pas tout écrit dans des tables de la loi. Il se construit pour chacun au quotidien quand les élèves tentent de communiquer entre eux, quand un professeur tente de faire partager une émotion, lorsqu'on se reconnaît êtres humains en commun, lorsqu'on se découvre en train d'aimer ou de ne pas aimer, qu'on a des choses à se dire et à s'apprendre les uns aux autres, quand le temps de la parole devient essentiel. C'est là que s'élabore une culture qui soit non pas la culture d'une minorité qui s'imposerait et opprimerait les autres, ni non plus l'acceptation d'un pluralisme culturel ou tout se vaudrait, mais une culture où l'on construise progressivement ensemble, dans le dialogue, dans la communication, dans l'effort pour s'écouter et pour s'entendre quelque chose qui s'appelle l'**Humanité**.

La culture universelle, la véritable culture, celle qui reflète l'humanité en construction, se fait, à l'école, quand on prend plaisir ensemble à trouver la solution d'un exercice, à découvrir la beauté d'un texte ou à déchiffrer un document, quand ensemble on se dit qu'à travers ces plaisirs et ces découvertes, et grâce au partage, on devient plus lucide et plus humain.

Sans doute ne faut-t-il pas négliger la notion d'effort dans tout apprentissage et que c'est là une vertu. Mais qui ne sait que l'enfant apprend par plaisir et qu'il a dès le plus jeune âge la sagesse de Montaigne² ?

Il n'est pas de valeur qu'on impose. La contrainte est antinomique de la notion de valeur. Les valeurs s'imposent dans la richesse intellectuelle et affective de la relation à l'autre, relation de personne à personne, relation à vertu éducative qui mobilise toute notre disponibilité de pédagogue, toute notre force d'humanité. Et chaque fois qu'un enfant ou qu'un jeune prend conscience qu'il vaut mieux s'élever ensemble par le partage, alors, la démocratie sort du rêve pour entrer dans la réalité.

Mais c'est une réalité fragile. Combien de forces destructrices s'opposent à son épanouissement et l'obligent à retourner dans les limbes du rêve !

Disons, en raccourcis, que l'ennemi de la démocratie c'est la volonté de pouvoir. Mais pour autant, il n'y a pas de démocratie possible si les adultes ont renoncé à accomplir leur devoir d'autorité.

L'école a une spécificité qui est l'apprentissage médiatisé de la culture. L'école a donc pour spécificité de permettre aux élèves d'apprendre les savoirs mais surtout, aujourd'hui où de plus en plus de savoir est mis à la disposition de tous, d'apprendre à appréhender ces savoirs. Il est de la responsabilité des enseignants de donner aux élèves les techniques et les outils de travail pour progresser sur la voie de la connaissance, écouter un cours ne suffit pas. On imagine mal que le professeur d'éducation physique édicte les règles d'un sport collectif, les techniques de jeu, et donne le match à faire à la maison et, bientôt, pourquoi pas, sur internet !

D'autant que les savoirs ne sont plus l'apanage du maître. Et le maître est même en grand danger d'être mis en face de sa propre ignorance par des élèves qui peuvent disposer d'un accès au savoir quasiment illimité. Le rôle du maître est à nouveau celui du pédagogue, celui de la personne qui fait profession d'accompagner l'enfant sur le chemin, non du savoir accumulé, mais de la maîtrise des savoirs auxquels il a accès, de sorte qu'il ne se construise pas « une science sans conscience », une connaissance anarchique où l'approximation et la sottise règnent en maître, une connaissance oblitérée par les préjugés et les dogmatismes.

L'école a donc un rôle essentiel : celui d'apprendre aux élèves à travailler, à s'empoligner avec les savoirs, à les comprendre, à s'approprier complètement ce qui donne les clefs de la connaissance.

Nos pratiques pédagogiques se doivent d'être exemplaires. Toute exhortation morale est vaine car les valeurs ne se transmettent qu'à travers les pratiques. Les valeurs démocratiques d'écoute de l'autre se construisent dans toutes les situations éducatives, chaque fois qu'un enseignant est capable de montrer qu'on apprend mieux dans la coopération que dans la rivalité, chaque fois que l'effort de compréhension de l'autre - a fortiori s'il se présente comme mon adversaire - est une condition de la maîtrise de mon propre point de vue,

² « *La plus expresse marque de la sagesse, c'est une esjouissance constante : son estat est comme des choses au dessus de la lune, toujours serein. [...] Elle a pour son but, la vertu : qui n'est pas, comme dit l'eschole, plantée à la teste d'un mont coupé, raboteux et inaccessible. Ceux qui l'ont approchée, la tiennent au rebours, logée dans une belle plaine fertile et fleurissante : d'où elle void bien souz soy toutes choses ; mais si peut on y arriver, qui en sçait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées, et doux fleurantes ; plaisamment, et d'une pante facile et polie, comme est celle des voutes celestes.* », Montaigne, Essais, Livre I, Chapitre XXV, De l'institution des enfants.

chaque fois que l'expression des différences est au service de la structuration de l'intelligence, chaque fois que le fait d'examiner avant de juger confère du crédit à ma parole, chaque fois que je suis capable de mettre en place des situations où la morale n'est pas une leçon, mais où elle est un vécu entre les autres et moi comme quelque chose de positif où nous éprouvons la joie du partage, joie dont on peut espérer qu'elle sera contagieuse.

Pour faire court, disons que nous ne transmettons nos valeurs que si nous les incarnons dans nos pratiques, que si ces pratiques sont porteuses de joie et de réussite et que si, à travers cette joie et cette réussite, nous pouvons communiquer à nos élèves la conviction que ces valeurs sont véritablement importantes, promesse de progrès et de vie bonne.

Au regard de cette exigence, toutes les pratiques didactiques ne se valent pas et ne contribuent pas également à former une conscience démocratique, car on n'apprend pas la démocratie en plus d'apprendre à lire, à écrire et à compter, on apprend la démocratie dans la manière dont on apprend à lire, à écrire et à compter.

Enseigner est un métier ; c'est aussi une éthique : quelque chose qui travaille mon rapport à l'autre, ma capacité d'accepter que l'autre ne soit pas celui qui satisfait mon désir. Accepter que l'autre émerge par lui-même et non par rapport à moi. Exiger de lui le meilleur mais tout en sachant accepter son échec et continuer à tout faire pour qu'il réussisse. C'est difficile. C'est lent. Ce n'est pas spectaculaire. C'est une éthique qui prend son temps et qui travaille dans l'histoire des personnes, dans l'interaction entre les personnes et dont on ne peut parler qu'en faisant l'apprentissage de sa pudeur.

Cela signifie savoir se tenir au seuil des consciences ; cela signifie ne pas céder à la tentation de la « direction de conscience » qui, malgré les droits posés par la Révolution de 1789, est toujours une dérive possible de l'acte d'éduquer quand il se laisse aller à la facilité ; cela signifie respecter la conscience de l'enfant comme le disait Jules Ferry dans sa Lettre aux Instituteurs : « *Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille : parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre ; avec force et autorité, toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un précepte de la morale commune ; avec la plus grande réserve, dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge.* »

C'est qu'il y a bien une nécessité d'éduquer pour permettre à l'enfant de s'élever en humanité tant il est vrai qu'il ne suffit pas d'être né de l'espèce humaine pour être pleinement humain ; un véritable pédagogue est un révélateur d'humanité. Chaque enfant est d'abord à lui-même sa propre valeur. C'est sur cette certitude que l'enfant prend appui pour avancer, pour grandir et s'ouvrir aux autres. Pour l'accompagner sur ce chemin tout doit être fait pour entretenir et vivifier ce feu vital.

L'éducation est par définition une relation inégalitaire (quand la relation devient égalitaire, l'éducation est terminée³). Cela rend le problème éthique plus délicat mais aussi plus important que dans d'autres domaines.

³ *En tout état de cause, on n'est plus, alors, dans l'éducation. La question devient donc : faut-il encore éduquer ? Ma réponse est bien évidemment positive. Marcel Gauchet estimait que, sous couvert de respecter les individus tels qu'ils sont, on n'aboutit qu'à reconnaître l'autre dans sa différence, en l'enfermant dedans, en le réduisant à l'une de ses caractéristiques ; c'est tout le contraire du projet éducatif qui doit être de conduire l'enfant à développer ce qu'il a de meilleur en lui. Les enfermer dans ce qu'ils sont (Marcel*

Tout le travail pédagogique consiste à exercer une influence tout en donnant à l'élève les moyens de se libérer de cette influence. Pour que le principe d'éducabilité sur lequel repose toute action pédagogique, et qui suppose la confiance dans l'autre, ne devienne pas une manipulation de l'autre, il nous faut accepter le principe de non réciprocité : « Celui que j'ai pour mission d'éduquer ne me doit rien ».

L'éthique est là. On n'est pas dans l'échange, le marché, on est dans l'éducation : je dois tout faire pour que mes élèves me comprennent (comprendre pour apprendre à maîtriser). Je leur dois tout, ils ne me doivent rien, même pas merci. Que ces remerciements me touchent s'ils viennent est une chose, quêter la reconnaissance et la soumission en est une autre. Et l'éducation qui passe par cette quête n'est plus l'éducation. L'élève ne peut avoir de dette à l'égard de ses éducateurs.

Les éducateurs qui n'ont pas fait le deuil de leur toute-puissance ou ceux qui ont fait tout le deuil de leur puissance ne sont plus des éducateurs. Dans le premier cas il s'agit de dangereux mégalomaniaques et dans le second en renonçant à exercer toute autorité, ils ont renoncé à toute action éducative.

Il est parfois difficile de naviguer entre ces deux écueils au point que certains, plutôt rares, heureusement, ou totalement inexpérimentés, passent de l'un à l'autre, tentant de reprendre leur abandon par un excès d'autoritarisme dans un véritable naufrage pédagogique. Mais on peut comprendre que ces situations se produisent car la formation des maîtres ignore presque tout de cette question fondamentale de l'éthique (ne serait-ce que par la quasi exclusivité donnée au savoir académique, même si l'on est bien d'accord pour dire que la qualité des savoirs est très importante).

Un progrès a été fait lorsqu'il a été admis que le savoir n'était pas tout et que tenter de le transmettre était un métier. Alors est née la didactique. Il faut en venir, aujourd'hui, à l'éthique et dire qu'enseigner nécessite de la part de celui qui veut faire ce métier un profond retour sur soi et que les engagements pris le soient dans la clarté. On ne dira jamais assez que c'est un métier incomparable aux autres pour ce qu'il exige non seulement de savoir, de compétences et de qualités humaines, mais surtout de travail permanent sur soi-même.

Cette élaboration d'une éthique devrait être, me semble-t-il, l'une des contributions essentielles de l'établissement scolaire public à la prise en compte des différences comme richesse et comme fondement du groupe social, au-delà de tout repli communautariste et pour que, précisément, la société puisse vivre et s'enrichir de ses diverses communautés, qu'elle soit forte de ses « tribus » et non affaiblie par leurs rivalités, leurs incompréhensions et l'impossibilité du dialogue.

Nous ne pouvons pas renoncer à l'idée d'universalité sous peine de donner raison à ceux qui croient que les inégalités entre les humains sont le droit naturel à fonder des hiérarchies dans lesquelles ils occupent, bien évidemment, les plus hautes places. Nous devons sans cesse chercher les nouvelles formes de l'universel. S'attacher à montrer la profonde unité de la personne humaine ; et son imprescriptible dignité est ce qui constitue le fond de l'acte pédagogique. Plus l'on reconnaîtra l'unicité précieuse de chacun des enfants que nous avons en charge d'éduquer et plus ils se reconnaîtront semblablement humains entre eux. La différence fonde l'identité. La solidité de l'identité rend inutile la barrière de la différence. Notre tâche est essentielle. Notre responsabilité est considérable.

Gauchet , La Démocratie contre elle-même, Gallimard, Paris, 2002.). C'est la mauvaise manière de

L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE À L'HEURE DE L'EUROPE : VERS UN PROJET EDUCATIF EUROPEEN ?

Par Pierre MAUREL,

1 – L'Éducation n'a pas été la priorité de l'Europe naissante des années 1950

L'Europe ne s'est pas construite sur un grand idéal culturel et éducatif. Elle a été d'emblée subordonnée à l'économie et à la construction du marché européen. L'éducation ne figure pas dans le Traité CEE comme devant faire l'objet d'une politique commune européenne. Seule la formation professionnelle apparaît dans un article du premier traité, l'article 128, qui dispose que « le Conseil établit les principes généraux pour la mise en œuvre d'une politique commune de la formation professionnelle ».

Jean Monnet, à qui on a prêté la phrase « Si l'Europe était à refaire, il faudrait commencer par la culture » ne l'a, en vérité, jamais prononcée. Il savait trop bien qu'il était essentiel, pour réussir l'Europe, de faire prévaloir les intérêts de chacun des États en les persuadant que ces intérêts seraient multipliés par le jeu de l'interdépendance économique. Il était convaincu que, sans cette logique d'une économie commune, l'Europe ne se construirait pas, même s'il pouvait regretter que l'éducation et la culture ne puissent être en l'espèce des catalyseurs d'énergies.

Pourquoi cette phrase apocryphe surgit-elle à la fin du XXème siècle ? Parce que l'enthousiasme des premières générations s'est terni. Parce que la déception collective d'une partie des élites et des peuples est de plus en plus forte devant les dérives économiques néo-libérales d'une Europe totalement impuissante à construire cette union politique dont Jean Monnet avait tant rêvé. La stratégie des « petits pas » qui était la sienne et qui consistait à passer du charbon et de l'acier à l'union politique s'est enlisée. Le mode d'emploi pour créer un sentiment commun d'appartenance, une vraie identité politique, est bien loin d'être élaboré.

2 - C'est en 1971 seulement que les ministres de l'éducation se réunissent pour la première fois et en 1980 qu'est créée une « Direction générale de l'éducation, de l'emploi et des questions sociales ». Et encore, cette dénomination indique clairement que l'éducation n'est considérée que sous l'angle de l'emploi.

Plusieurs décennies donc pour que l'éducation soit inscrite à l'ordre du jour de la réflexion européenne. Il y a là une réserve et une prudence à traiter ce sujet qui donnent matière à interrogation. Si l'éducation ne pouvait être, comme nous l'avons vu, le moteur principal de la construction de l'Europe à son origine, au moins aurait-elle pu être intégrée plus vite aux thématiques majeures de cette Europe naissante.

Cette attitude des européens tient essentiellement au lien très fort que les États entretiennent avec une éducation qui contribue fortement à la formation des imaginaires nationaux. Les systèmes éducatifs sont attachés aux États-nations dont ils font partie. Ils construisent les États, tout comme ils dépendent d'eux pour leur existence. Ils sont, partout, regardés comme des aspects de l'identité nationale et c'est bien une partie – et des plus sensibles – de la souveraineté des États qui est ici en jeu. Face à cela, l'Europe a toujours su

qu'elle devait ménager la susceptibilité des États pour ne pas mettre en péril la fragile construction de l'Europe politique.

3 - A la fin des années 1980, l'Europe, peu offensive jusque-là, monte en première ligne sur le thème de l'éducation

Deux éléments vont jouer un rôle moteur : d'abord, les lobbys – toujours très puissants à Bruxelles et dans tous les domaines -, ensuite, la volonté politique commune de trois grands dirigeants politiques qui vont faire avancer significativement l'Europe de l'éducation.

L'action des lobbys

La matière grise est une ressource capitale pour le développement de l'économie en Europe. Les patrons le savent parfaitement. La nécessité d'un outil éducatif en bonne marche est indispensable aux affaires. Le puissant lobby patronal qu'est la « Table Ronde Européenne des Industriels (ERT) », groupe de pression créé en 1983 et constitué des plus puissants dirigeants de l'industrie européenne, fin 1989, un rapport intitulé « Éducation et compétence en Europe ». Une « rénovation accélérée des systèmes d'enseignement et de leurs programmes » y est préconisée ; on y lit que « l'industrie n'a qu'une très faible influence sur les programmes enseignés », que les enseignants ont une « compréhension insuffisante de l'environnement économique, des affaires et de la notion de profit » et « qu'ils ne comprennent pas les besoins de l'industrie ». L'ERT suggère de multiplier les partenariats entre les écoles et les entreprises, invite les industriels « à prendre une part active à l'effort d'éducation » et demande aux responsables politiques « d'associer les industriels aux discussions concernant l'éducation ». « Il n'y a pas de temps à perdre » dit encore l'ERT. « La population européenne doit s'engager dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie »

La volonté politique de trois leaders européens d'envergure

C'est au cours de la préparation du traité de Maastricht en 1992 que la question de l'éducation va occuper, pour la première fois, une place essentielle dans le débat public sur l'Europe. La préoccupation centrale était celle de l'intégration de l'éducation dans le champ communautaire, en dessaisissant les États de leurs prérogatives, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur l'évolution des systèmes éducatifs nationaux.

Le débat était évidemment de grande importance et il ne pouvait avoir été lancé que dans le cadre d'une stratégie politique, celle de relance de l'Europe, sous l'impulsion de la Commission présidée par Jacques Delors avec le soutien du « couple franco-allemand » incarné alors par François Mitterrand et Helmut Kohl.

En France, la position de Lionel Jospin, ministre de l'Éducation nationale, était d'emblée favorable à la rédaction finalement retenue dans le Traité, qui laissait la responsabilité principale des questions d'éducation aux États membres avec une compétence communautaire un peu plus affirmée. C'était aussi le point de vue des syndicats de l'enseignement regroupés au sein du Comité syndical européen de l'éducation.

C'est ainsi que dans le Traité de Maastricht le principe de subsidiarité a été introduit dans les textes : les systèmes éducatifs restent en définitive placés sous la responsabilité des États membres mais l'article 126 du traité dote, pour la première fois, le Commission européenne de compétences en matière d'enseignement : « Il a été convenu que l'action communautaire peut appuyer et compléter, si nécessaire, l'action des États-membres tout en respectant pleinement la responsabilité des États-membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif, ainsi que leur diversité culturelle et linguistique ». Une Direction générale est créée qui inclut cette fois l'éducation et s'intitule « direction générale de l'Éducation, de la Formation et de la Jeunesse ». Elle est confiée à Édith Cresson.

Celle-ci met rapidement en place un « groupe de réflexion sur l'Éducation et la formation ». Après avoir participé directement à l'élaboration du Livre Blanc «Enseigner et apprendre : vers la société cognitive», ce groupe finalise ses propres recommandations en 1996. Il affirme que «c'est en s'adaptant aux caractères de l'entreprise de l'an 2000 que les systèmes d'éducation et de formation pourront contribuer à la compétitivité européenne et au maintien de l'emploi».

2000, année capitale pour l'éducation en Europe

C'est Viviane Réding, nouvelle Commissaire européenne en 1999, qui va accélérer le processus pour qu'au Sommet de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, les ministres nationaux de l'Éducation avalisent les projets préparés par les deux Commissaires successifs. Pour l'occasion, on a rassemblé, outre les quinze pays membres de l'Union européenne, les trois pays de la Zone de libre-échange européenne et les treize candidats à l'entrée dans l'Union. L'initiative vise à «mobiliser les communautés éducatives et culturelles ainsi que les acteurs économiques et sociaux européens afin d'accélérer l'évolution des systèmes d'éducation et de formation ainsi que la transition de l'Europe vers la société de la connaissance».

L'idée maîtresse de la politique éducative commune qui va se mettre en place est résumée comme suit : «l'Union européenne se trouve face à un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance». C'est dans ce Sommet de Lisbonne que va émerger un «objectif stratégique » majeur pour l'éducation : aider l'Europe à «devenir [à l'horizon de 2010] l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, et la plus fondée sur les savoirs, capable d'une croissance soutenue, offrant des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité ainsi qu'une plus grande cohésion sociale ».

L'année 2000 est bien le point de départ d'une nouvelle politique de coopération en éducation au sein de l'Union européenne. Celle-ci confie au Conseil de Ministres en charge de l'éducation la responsabilité « d'entreprendre une réflexion générale sur les objectifs futurs des systèmes d'enseignement ». Dans son rapport du 14 février 2001, ce Conseil précise les finalités globales :

- l'épanouissement de la personne qui doit ainsi pouvoir réaliser tout son potentiel et vivre pleinement sa vie,
- le développement de la société qui suppose notamment que l'on stimule la démocratie, que l'on réduise les disparités et les injustices entre les personnes et les groupes et que l'on favorise la diversité culturelle,

- l'essor de l'économie qui suppose que la main-d'œuvre soit dotée de compétences adaptées à l'évolution économique et technologique.

4 – C'est dans ce contexte que l'Union européenne - pourtant tenue en lisière par le principe de subsidiarité - va avancer à grands pas.

Puisque les Traités ne lui ont pas octroyé les compétences en matière de gestion directe de l'éducation, l'Union européenne va emprunter des voies de traverse et va s'employer à définir une méthode, la « Méthode ouverte de coordination » (MOC), qui permet à la Commission de préparer les rapports et les débats et donc de continuer à jouer un rôle moteur. Cette « MOC » consiste à demander à des groupes d'experts de définir des objectifs, de les chiffrer, de repérer de bons indicateurs, de faire un travail de comparaison, des «benchmarks». Elle est employée au cas par cas et offre un moyen d'encourager la coopération, d'échanger de bonnes pratiques et de convenir d'objectifs communs et d'orientations communes aux États membres. Elle se fonde sur la mesure régulière des progrès réalisés sur la voie de ces objectifs afin que les États-membres puissent comparer leurs efforts et s'enrichir de leurs expériences mutuelles.

Ainsi, les instances européennes peuvent être à l'origine de dispositions législatives ou réglementaires dans un domaine qui ne relève pas formellement de leur compétence.

Cette manière de faire va heurter les organisations syndicales proches de l'éducation et, en France, elles dénonceront le « déficit démocratique de ces nouveaux processus, l'absence de consultation des syndicats et une politique trop étroitement dépendante d'une logique économique ». Ces prises de position vont peser lourd lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre en France les recommandations de l'Union européenne et constitueront un frein à l'application des réformes.

La Commission européenne est pourtant assez habile parce que son discours place au premier plan de « la société cognitive » qu'elle veut promouvoir les professeurs et les savants. Elle sait leur dire - et cela leur plaît - qu'ils peuvent être les moteurs d'une société où le succès économique dépend de plus en plus étroitement de la connaissance et de l'innovation.

À bien y regarder, il n'y a pas que de l'habileté tactique dans l'action de la Commission. Les objectifs généraux qu'elle définit en matière d'éducation ne sont pas tous subordonnés à l'économie et beaucoup sont plutôt très consensuels. Comment s'opposer à l'objectif d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ? Aux recommandations concernant la formation des enseignants et des formateurs, le développement des compétences dans une société de la connaissance, l'accès de tous aux technologies d'information et de communication, l'augmentation du recrutement dans les filières scientifiques et techniques ? Ces objectifs recueillent l'adhésion de tous les États. En revanche, d'autres recommandations sont, pour certains États-membres, d'inspiration beaucoup trop libérale et trop liés à une conception managériale de l'éducation.

5 – Les États-membres collaborent largement à la concrétisation, dans leur espace intérieur, des recommandations de l'Europe.

Dans les années 1990, parce qu'ils sont confrontés à la fois au déclin des économies nationales, à la montée en puissance du néolibéralisme et de la nouvelle gestion publique et à la concurrence internationale, les États-membres vont porter une attention soutenue à leur École dont les résultats, pour certains d'entre eux, sont médiocres. L'École qui a pu apparaître, au fil des histoires nationales, comme la solution à des problèmes de société devient elle-même un problème.

Les États-membres vont progressivement entrer - sans grand enthousiasme de la part de la France qui n'a pas apprécié, dans un premier temps, de devoir se plier aux évaluations externes - dans les processus, européen et international, de comparaisons des résultats de leurs politiques publiques d'éducation. Paradoxalement, ce « benchmarking » a pu contribuer à les rassurer parce que, indépendamment des classements, ils se rendent compte que beaucoup parmi les pays développés sont dans la même situation : certains des systèmes éducatifs, en particulier ceux de la vieille Europe, recueillent de piètres résultats (en compréhension écrite, en culture scientifique et en mathématiques et pour ce qui est du nombre d'élèves qui sortent des systèmes éducatifs sans diplôme). La France est, dans ce lot, très mal classée avec des écarts considérables entre le groupe des élèves forts, numériquement très réduits (moins de 10%) et le groupe des élèves faibles (près de 40%).

Les États observent que les problématiques auxquelles ils sont confrontés à l'intérieur de leurs frontières sont les mêmes partout et qu'ils ont tous à faire face :

- à la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement : l'apprentissage de la lecture devrait être une absolue priorité partout ;
- aux questions de formation et de recrutement des enseignants dans une période où près de la moitié du corps enseignant va être renouvelée dans beaucoup de pays ;
- au comportement des élèves, avec les questions de la violence scolaire ou de l'absentéisme ;
- à la question des inégalités devant l'école ;
- aux questions de gouvernance avec la mise en place d'évaluations des performances des élèves ou des établissements.

6 – En France, les recommandations de l'Europe irriguent le débat public et les politiques éducatives

Quelle que soit la majorité politique dans notre pays, l'Europe (Union européenne et OCDE) inspire les politiques éducatives qui y sont mises en place. La plus récente tentative de réformer l'École (le projet de « Refondation » n'est pas encore voté définitivement) est menée par un ministre de gauche qui n'a pas hésité au cours d'un très récent colloque OCDE sur la formation des enseignants (mars 2013) à dire à la tribune que la France « a pu identifier les difficultés de notre système scolaire en grande partie en raison des travaux menés par l'OCDE » et de conclure avec ce message en direction du Secrétaire général de l'OCDE : « ce que le ministre vous doit c'est beaucoup car imposer la priorité à l'École ce n'était pas simple ». Bel hommage de la gauche aux instances européennes.

Pour montrer davantage que la ligne de fracture dans notre pays n'est pas, dans beaucoup de domaines y compris dans celui de l'éducation, celle du clivage droite-gauche, la question des « compétences-clés » mérite qu'on l'examine un instant. Cette notion de compétences est probablement l'une des initiatives les plus fortes de l'Union européenne (Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006) qui a évidemment laissé le choix aux États-membres de l'appliquer ou non ou d'adapter à la culture de chaque pays la définition des compétences et leur contenu.

En 2005, la France inscrit les « compétences » dans le marbre de la Loi d'orientation pour l'avenir de l'École » dite Loi Fillon, et le décret d'application de 2006 les fait apparaître au nombre de sept dans un « Socle » (La notion de Socle n'est pas une idée neuve en France où Valéry Giscard d'Estaing avait tenté, sans succès, de l'imposer en 1975 au moment de la création du collège unique).

Certains syndicats en France sont vent debout contre une réforme qui porte l'empreinte de l'Europe

Cette réforme pour l'enseignement obligatoire est marquée du sceau de l'Europe. Comme telle, elle va susciter des méfiances très profondes en particulier d'une des principales organisations syndicales, la Fédération syndicale unitaire (FSU)/Syndicat des enseignements de second degré (SNES), qui ne cesse depuis 2005 de mettre l'accent sur « l'Europe des marchands » et sur le lien entre ces « compétences-clés » et les objectifs de Lisbonne pour la croissance et l'emploi dans le contexte de la mondialisation : « L'investissement dans l'éducation et la formation est un facteur déterminant en matière de compétitivité, de croissance durable et d'emploi dans l'Union... ». Les compétences-clés sont donc définies comme les compétences « nécessaires [...] dans l'économie et la société basées sur la connaissance », il s'agit de « faire en sorte que les savoirs soient en harmonie avec les besoins de l'économie de la connaissance » Pour la FSU, « on parle du citoyen, mais on s'intéresse surtout au travailleur ».

Bref, on est au cœur d'un débat idéologique et pour le SNES, l'émergence des compétences et celle du Socle sont représentatives d'une « politique d'éducation qui ne trouve plus ses fondements et ses justifications dans la morale, la politique, la culture, l'histoire, c'est-à-dire dans l'univers des valeurs, mais dans le seul horizon qui importe désormais dans les rouages de l'Union, celui de la " valeur économique ", de l'efficacité, de la compétitivité.

C'est en réalité toute une conception de l'homme qui est ici en question. Avec l'idée que l'humain est d'abord un capital, une ressource productive, une main d'œuvre, c'est la question du destin de l'humanisme européen qui est évidemment posée ».

La FSU est excessive, la réalité plus nuancée

La France essaie de trouver un équilibre entre les deux fonctions essentielles de l'école : « doter chacun des connaissances indispensables à nos sociétés et préparer les individus à assurer des fonctions spécialisées ». C'est d'ailleurs ce que dit clairement le tout dernier projet de loi sur la Refondation de l'École : « L'école a cette vocation de formation commune pour tous, mais elle doit aussi donner aux élèves les outils nécessaires à ce que chacun s'oriente vers une insertion professionnelle choisie et réussie... Ces objectifs s'inscrivent

dans le cadre de nos engagements européens et justifient la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire... Le niveau global des compétences des élèves doit être amélioré pour parvenir à davantage de justice dans la réussite scolaire et pour inscrire le pays sur une trajectoire de croissance structurelle forte dans une économie de la connaissance internationale ».

La Gauche a donc conservé le concept de Socle mais pour rassurer ou obtenir l'adhésion du SNES elle l'a intitulé « Socle de compétences, de connaissances et de culture ».

Mais que sera en définitive ce nouveau Socle ? Nous n'en sommes qu'aux grandes généralités législatives. Les décrets qui définiront sa structure et son contenu sont attendus pour la rentrée prochaine.

7 - Autre exemple d'influence européenne majeure : l'enseignement de la citoyenneté.

Dans le « cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » appelé Éducation et formation 2020 adopté en 2009 par le Conseil européen, on trouve l'objectif stratégique suivant : « favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ».

Il est donc logique de retrouver, au nombre des huit compétences-clés « nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels », les « compétences sociales et civiques », celles-ci étant définies comme : « les compétences... qui permettent à l'individu de participer pleinement à la vie civique grâce à la connaissance des notions et structures sociales et politiques et à une participation civique active et démocratique ».

Ces compétences ont pour fondement la connaissance des notions de démocratie, de justice, d'égalité, de citoyenneté et de droits civils. La connaissance du processus d'intégration européenne ainsi que des structures, des principaux objectifs et des valeurs de l'Union européenne est évidemment dans ce cadre. L'étude d'Eurydice souligne que « l'école est un microcosme où les jeunes apprennent à devenir des citoyens actifs et responsables à travers leurs expériences quotidiennes ».

L'éducation à la citoyenneté, à laquelle tous les européens sans exception accordent désormais une place, peut être enseignée plus ou moins tôt, soit comme un sujet intégré à une autre matière, soit comme un thème transversal parcourant plusieurs disciplines. Dans l'étude réalisée par Eurydice en 2012, on observe que vingt systèmes éducatifs sur les trente-quatre étudiés enseignent l'éducation à la citoyenneté comme une matière obligatoire et séparée, généralement à partir de l'enseignement secondaire. La France et le Portugal se partagent la palme de l'éducation précoce : dès l'âge de six ans.

8 - Est-il possible d'enseigner l'Europe aujourd'hui ? Comment le faire et qui peut le faire ?

Les disciplines scolaires françaises prennent peu en compte l'Europe

De façon générale, les contenus des programmes scolaires font peu de place à l'Europe. Les disciplines sont insuffisamment ouvertes sur l'Europe dans l'enseignement secondaire comme à l'école. Pourtant, des littéraires et des historiens s'activent pour promouvoir des enseignements communs.

Le rôle des historiens est prépondérant

L'Histoire paraît bien la discipline scolaire qui peut donner toute sa place à l'Europe. On sait le rôle qu'a joué l'enseignement de l'histoire dans la formation d'une conscience nationale. L'école peut-elle (et doit-t-elle ?) contribuer par les mêmes voies à la création d'un esprit public européen ?

De grands historiens considèrent que l'École a un rôle à jouer si on veut une « adhésion » des peuples et éviter que l'Europe ne soit que la seule affaire des technocrates. « Nous ne sommes plus à l'heure d'une République cherchant à fonder sa légitimité sur l'identité nationale, nous sommes à l'heure de l'Europe, et d'une Europe en construction... Le but est de donner aux enfants de France, après un enracinement national acquis à l'école primaire et avant l'ouverture sur le monde des XIX et XX è siècles en première et terminale, le sentiment d'appartenance à l'Europe, sans que soient reniées ou négligées pour autant d'autres appartenances ».

Déjà, dans nos programmes, en classe de 4ème, au titre du socle commun, l'histoire-géographie contribue à ce que les élèves soient préparés « à partager une culture européenne » ainsi qu'à « développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne ». En classe de première, un cours de trois heures est consacré à une interrogation sur sa nature « Qu'est-ce que l'Europe ? » où il est demandé de s'interroger sur « les fondements de l'identité européenne » ainsi que sur la difficulté à lui fixer des limites.

Mais les enseignants ont du vague à l'âme

Ils expriment souvent un malaise. « On tend à faire de nous, pour le dire vite, des militants de l'Europe. C'est le seul objet qu'on nous demande d'enseigner comme ça, sinon on enseigne des constats » ; « En tant que professeur, faire les institutions, les paysages, c'est plus confortable qu'enseigner la citoyenneté européenne quand je ne sais pas ce que cette réalité recoupe... ».

Réalisé à partir des abonnés à « Curiosphère », un sondage a demandé à près de 2 000 enseignants ce qu'ils pensaient de l'enseignement de l'Europe. Il montre un déficit important d'information : 89% des enseignants ne s'estiment pas bien informés sur les dispositifs européens, seulement 28% connaissent les manuels européens ; mais les enseignants qui ont participé à des projets européens sont très satisfaits (91% satisfaits) et 74% aimeraient en faire mais ils jugent cela trop compliqué...

Les enseignants - parfois démobilisés par la vigueur du débat de 2005 autour du référendum qui a entraîné deux pays fondateurs, la France et les Pays-Bas, à répondre « non » -, réagissent différemment en fonction de leur vision de l'Europe, de la citoyenneté mais aussi de la pédagogie. Ils se fabriquent un discours sur l'Europe tout personnel, certains avec une vision patrimoniale de l'Europe, d'autres avec une ouverture sur une Europe « projet politique ».

Un membre éminent du groupe Histoire à l'Inspection générale de l'Éducation nationale résume bien la problématique : « Aujourd'hui, le professeur d'histoire doit enseigner à la fois la nation et l'Europe. Quel contenu enseigner ? La difficulté de construction d'une histoire de l'Europe qui ne soit ni identitaire ni idéaliste ni téléologique : quels repères temporels dégager ? Quels lieux de mémoire européens retenir ?

Quels héros de l'histoire de l'Europe ? L'histoire de l'Europe ne peut et ne doit pas effacer les nations de l'Histoire mais bien mettre en évidence ce qu'il y a de commun entre ces nations. L'histoire de l'Europe doit regarder les temps de déchirure en face. Elle peut mettre en évidence ce qui unit par-delà ce qui divise. L'Europe et son histoire constituent un patrimoine culturel d'une richesse considérable qui doit être mis en commun et partagé.

...l'exploration de ces pistes pour une histoire de l'Europe pouvant se faire dans le cadre des programmes actuels, il faut bien s'appuyer sur ce qui existe pour faire avancer l'histoire de l'Europe plutôt que de rêver à un manuel unique à l'usage de tous les pays européens même si l'entreprise de manuel franco-allemand a été menée à bien. Non seulement apprendre l'histoire de la nation et apprendre l'histoire de l'Europe sont deux choses compatibles mais on peut apprendre l'histoire de la nation pour mieux apprendre celle de l'Europe. C'est avec une telle approche pragmatique que l'on peut espérer préparer progressivement les jeunes européens des différents pays à se sentir concitoyens ».

Des initiatives prometteuses

- EduTube

Dix-huit partenaires de onze pays européens sont associés, sous le pilotage de France 5, pour réaliser « EduTube » (sorte de « YouTube » européen), une vidéothèque éducative européenne. Elle comprend environ 9000 vidéos multilingues, associant des contenus d'enseignement et des réalisations d'enseignants et d'élèves.

- Vers des manuels européens communs

Quelques manuels européens commencent à naître : un manuel de lettres européennes de Guy Fontaine et Annick Benoît-Dusausoy (de Boeck), un manuel d'histoire de la littérature européenne auquel ont participé plus de deux cents universitaires de toute l'Europe et un manuel d'initiation aux langues romanes « Euromania » dirigé par Pierre Escude (Éditions CRDP Midi-Pyrénées).

Mais c'est Guillaume Le Quintrec, un des auteurs du manuel d'histoire franco-allemand (Nathan et Ernst Klett Verlag), qui a rencontré le plus grand nombre d'obstacles sur sa route, en particulier la négociation avec les Allemands qui n'a pas été facile car, dit-il, les deux pays font classe très différemment, « ils ont une conception très différente de l'enseignement de l'histoire... En Allemagne, les cours sont plus interactifs : les professeurs organisent des débats et des "jeux de rôles" où les élèves doivent argumenter. Les manuels fournissent des leçons beaucoup plus longues puisque l'information n'est pas vraiment dispensée en cours ». Les contenus en revanche n'ont pas provoqué de difficultés majeures même si ce livre commun développe quelques thèmes importants en Allemagne et moins favorisés en France : la mémoire allemande de la seconde guerre mondiale, l'évolution politique de l'Allemagne depuis 1945...

À défaut de projet éducatif commun, l'Europe est en train de construire un modèle européen de l'éducation

Les évolutions à l'égard de l'éducation depuis deux décennies mettent en lumière les lignes de force de la politique européenne :

La démarche de l'Union européenne est ambivalente. L'Europe paraît toujours partagée entre le souci de répondre aux besoins de l'économie en incitant les « éducations nationales » à former des travailleurs

qualifiés pour les entreprises et celui de construire une éducation qui favorise l'épanouissement de l'enfant, lui fasse acquérir une culture et le prépare à l'exercice de ses responsabilités de citoyen. Dans les discours, parfois dans les actes, le premier souci semble souvent l'emporter sur le second.

Cette ambivalence crée le trouble dans les opinions publiques, chez les enseignants et leurs organisations représentatives qui redoutent l'influence d'une Europe jusque-là essentiellement trop néo-libérale, réduite à une vaste zone de libre-échange. L'Europe doit répondre à ces inquiétudes en trouvant le juste équilibre entre les deux missions qui ne sont pas antinomiques et que tout système éducatif doit porter. La déclaration du Conseil européen faite en 1987 selon laquelle « L'éducation ne peut être considérée comme une simple composante de la vie économique » a été trop perdue de vue par les dirigeants des États et par les Commissaires européens.

L'Union européenne est très interventionniste. Elle impulse des initiatives en proposant un cadrage et des outils. Elle influence considérablement les politiques d'éducation de chacun des pays membres même si la méthode adoptée par la Commission n'est pas contraignante : la non-atteinte des objectifs contenus dans les recommandations n'entraîne pas de sanction. L'adhésion au processus pour les États-membres est « libre » et « volontaire » mais on a de la peine à imaginer comment un État pourrait se tenir en marge de la démarche européenne. Si chaque pays est en effet libre de choisir son propre chemin, il faut que, dès lors qu'il a approuvé et signé, il mette en œuvre les objectifs définis en commun.

L'action de l'Europe est de plus en plus déterminée. Néanmoins, nous sommes face à une évolution, pas une révolution. Il n'y pas de remise en cause du caractère national des systèmes éducatifs et il est probable que la souveraineté des États ne sera pas entamée avant longtemps dans ce secteur. La déclaration du Ministre portugais de l'Éducation faite au Sommet de Lisbonne le 8 juin 2000 n'a pas pris une ride : « Il s'agit de coopérer pour échanger les meilleures pratiques afin de réaliser les objectifs identifiés à Lisbonne en vue d'aboutir non pas à une harmonisation des systèmes éducatifs mais à leur convergence ». Elle esquissait, avec prudence et réalisme, une approche commune de l'éducation qui nous mène, pas à pas, vers un véritable modèle européen de l'éducation.

La construction de cet espace est moins technocratique que les fortes interventions de la Commission ne pourraient le laisser paraître. Les États-membres ont toujours donné leur accord aux processus par l'intermédiaire du Conseil européen. Celui-ci, désormais organe de décision le plus important de l'Union européenne, implique les dirigeants nationaux qui sont responsables devant leurs parlements et leurs peuples respectifs. C'est le retour du « politique » qui atténue le poids de la bureaucratie européenne sans malheureusement introduire plus de démocratie : l'absence de débats publics en France au Parlement comme dans les instances de concertation n'est pas de nature à réconcilier l'opinion avec l'Europe.

Enfin, tous ces processus qui dessinent un modèle commun d'éducation peuvent et doivent s'appuyer beaucoup plus sur les programmes d'échanges (élèves, étudiants, apprentis, parents d'élèves et professeurs et adultes en formation continue). La force de ces programmes est à consolider en augmentant les financements qui y sont consacrés (la part du budget européen consacré à ces échanges est d'à peine 1% !).

Ils favorisent la mobilité éducative et professionnelle, approfondissent les liens en Europe et aident à la circulation des idées.

« Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes » disait Jean Monnet. Les programmes ou sous-programmes apportent un réel enrichissement personnel et culturel à des millions de personnes (trois millions d'étudiants et trois millions d'élèves pour la période 2007-2013). Ces millions d'élèves, d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs qui se rencontrent, étudient ensemble et coopèrent sur des projets communs pédagogiques ou de recherche font naître, sous nos yeux, une immense communauté qui est un creuset formidable pour l'union en Europe.

Bibliographie sommaire pour aller plus loin :

- Les documents de la Commission européenne sur le site de l'Union européenne
- les rapports et notes de la DEPP, en particulier la note sur l'analyse de l'Étude Eurydice sur la citoyenneté active (2012)
- « Construire l'Europe en bâtissant un Espace Européen de l'Éducation » - Roger Dale (Revue Education et Sociétés – n° 18 -2006),
- « Les modèles mondiaux, européens et nationaux en éducation » - Roger Dale (Revue internationale d'éducation de Sèvres 2009),
- « Pour la création d'un tronc commun d'éducation européenne » - Heinz Wissmann et Pierre Judet de la Combe,
- « L'Europe à l'école » : le projet pédagogique des jeunes européens » - Fanny Dubray,
- « Enseigner l'Europe aujourd'hui : quid d'un roman européen scolaire » - Nicole Allieu-Mary (ECEHG et INRP 2007),
- « Systèmes éducatifs et construction d'une citoyenneté européenne » - Nicole Allieu Mary 2008 (Assises de Poitiers),
- « Vers un espace européen d'éducation et de citoyenneté active » (Commission européenne 1998)
- « L'école obligatoire en Europe, des conceptions divergentes » par Marcel Crahay et Arlette Delhaxhe (2003),
- « L'éducation à l'unification européenne des années 1950 à 1998. Une contribution au débat sur la citoyenneté et l'identité européenne » d'Hélène Baeyens,
- « L'Europe, l'école et le profit. Naissance d'une politique éducative commune en Europe » par Nico Hirtt,
- « La politique européenne d'éducation et de formation » par Christine Mousny (Revue internationale d'éducation de Sèvres 2002),

- Revue internationale d'éducation de Sèvres : n°44 « L'élève, futur citoyen » et n°52 « Un seul monde, une seule école »,
- Revue de l'Association Française des administrateurs de l'éducation : « Le système éducatif français à l'heure européenne » (2009), et « Enjeux internationaux pour les professionnels de l'Education » (2012),
- « Quel projet commun pour l'Ecole en Europe ? » Journée d'étude du 17 janvier 2005 – CNDP,
- Les textes de la FSU et en particulier ceux de Christian Laval (sur le site FSU)
- « Le nouvel ordre éducatif mondial » par Christian Laval et Louis Weber,
- « Education policies and European governance » Anders Hingel (2001)
- « L'Europe réinventée – Regards critiques sur l'espace européen de l'éducation » – par Marin Lawn et Antonio Novoa (L'Harmattan 2005)
- « Le passage à l'Europe, histoire d'un commencement » Luuck Van Middelaar (Gallimard 2012)

Pour un système éducatif juste et efficace sur tous les territoires : Le cas d'une académie rurale

Par Catherine de La Robertie

Ces propositions sont le fruit d'un travail de terrain mené à la rentrée 2012-2013 dans l'académie de Caen, sur deux problématiques : celle des territoires et celle de l'orientation-insertion, déclinées chacune en trois sous-thèmes y afférents, le fil directeur étant le concept d'accès sous toutes ses acceptions.

Ce travail de terrain a pour objectif d'énoncer des propositions pour dessiner, au-delà de l'expression d'intérêts particuliers, un projet d'Ecole qui réponde aux besoins des territoires. Cette problématique traduit bien une caractéristique forte de l'académie de Caen, la ruralité, caractéristique partagée par nombre d'académies en France. Les effets en sont clairement identifiés: des territoires enclavés et de petites structures, la difficulté scolaire peu visible, silencieuse, et une ambition scolaire qui n'est pas à la hauteur des besoins, en l'occurrence, de la Région Basse-Normandie, notamment pour ce qui concerne les poursuites d'études dans le supérieur.

Cette problématique transversale qui pose la question de l'équité sur le territoire d'une académie a été traduite par le large concept « d'accès » à l'école pour la réussite de tous, une notion qui constitue ainsi un principe structurant de la réflexion sur le devenir de notre système éducatif et qui a été déclinée selon ses diverses acceptions pour ouvrir à six pistes de réflexion.

Il s'agit d'abord « de rendre l'école accessible sur tous les territoires » et de « repenser les réseaux », pour développer et répartir les équipements, mettre en réseau des établissements, des personnels et favoriser les parcours des élèves dans l'espace, dans la continuité des apprentissages, entre les cycles et les degrés. C'est aussi « développer le numérique dans les pratiques pédagogiques » car il ne suffit pas de disposer des outils de la révolution numérique pour entrer dans un monde et des savoirs profondément transformés : l'école doit donc, par des pratiques pédagogiques nouvelles, doter les élèves des compétences transversales qui leur permettront non seulement d'accéder au savoir mais aussi de le comprendre et de l'organiser.

L'accès à l'école, c'est y rester et y réussir, un impératif qui oblige à « réduire le décrochage » pour réintégrer dans la formation les élèves qui « décrochent ». C'est aussi prévenir l'échec par des évolutions pédagogiques, la prise en compte des besoins de chacun à l'échelle individuelle, à l'échelle de territoires déjà identifiés, « prioritaires », mais aussi et tout particulièrement, ces territoires ruraux qui n'échappent pas à la difficulté et dessinent les contours d'une « éducation prioritaire rurale ».

La réussite à l'école enfin, c'est « améliorer l'accès à l'enseignement supérieur », pour élever le niveau de qualification du plus grand nombre. Ce faisant, il s'agit aussi de mieux « répondre aux besoins de l'emploi et du développement économique ».

Tels sont les enjeux complexes d'une réflexion sur l'Ecole à l'échelle d'une académie rurale qui a voulu énoncer les conditions de la réussite de ses élèves.

Afin d'obtenir une remontée de terrain fiable, il fallait veiller à recueillir la plus large représentation de points de vue, d'idées et de propositions, dans des cadres susceptibles de favoriser une expression libre et responsable. Ont donc été privilégiés un ancrage des participants dans le territoire de la région, et une méthode permettant de susciter des réponses pertinentes à des questions spécifiques et des conditions singulières.

Les échanges ont été organisés à trois échelles et selon des modalités diversifiées :

- Un espace a été ouvert sur le site internet de l'académie qui a recueilli un grand nombre de contributions spontanées sur les six axes de réflexion ;
- Des temps de concertation ont été organisés dans les collèges et lycées ;
- Des groupes de travail reprenant chacun des six axes de la réflexion ont réuni élus, chefs d'établissement, Inspecteurs et enseignants, représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche, représentants des parents, des associations partenaires de l'école, des syndicats, des branches professionnelles. La nécessité de la communication entre tous les acteurs de l'Ecole, dans leur diversité, soulignée par tous les participants, a pu y trouver une première réponse.

En conclusion, un ensemble de conditions permettant de favoriser l'accès à l'Ecole sur tous les territoires s'est dégagé, mettant en exergue une approche organisationnelle, avec pour objectif fondamental de former des citoyens acteurs de leur vie, y compris professionnelle.

1. « RENDRE L'ÉCOLE ACCESSIBLE SUR TOUS LES TERRITOIRES »

L'école ayant fortement évolué depuis son origine républicaine, il est nécessaire de s'entendre sur le sens qu'on y confère et probablement d'en proposer une nouvelle définition.

Un trait commun et quasiment unanime se fait jour : on demande un renforcement de la présence de l'État sur les territoires, les représentants des collectivités locales et territoriales inclinant pour un dialogue renforcé entre l'État et les collectivités.

On retiendra également l'idée qu'une problématique récente doit être prise en compte. En effet, les centres urbains subissent un phénomène d'érosion démographique, l'implantation des populations s'effectue d'une manière renforcée sur la zone péri-urbaine, source de difficultés différentes de celles connues antérieurement, en particulier sur la scolarisation des élèves.

Poser la question de l'accessibilité de l'école sur tous les territoires, c'est poser la question de l'aménagement du territoire sous l'angle spatial, culturel, patrimonial et financier. Cependant, devant cette question polymorphe, on a pu dégager un axe de réflexion récurrent qui traverse l'ensemble de la problématique. Il existe un double mouvement centripète et centrifuge qui détermine des points de vue divergents. Ce sont ces divergences, qui a des degrés nuancés, ont traversé les échanges des participants.

1) *Les divergences Communes versus Intercommunalités*

Deux points de vue s'opposent clairement. Dans le premier degré, le souhait des élus locaux est de maintenir leur structure scolaire communale, qui a cimenté historiquement les communautés rurales et présidé à l'émancipation des citoyens. De ce fait, l'attachement à cette structure se comprend aisément et elle se conçoit pratiquement avec une connotation patrimoniale forte. Son avantage réside en une réponse au plus près des besoins locaux et micro-locaux.

Par ailleurs, les contraintes démographiques, économiques et financières ont forcé les communes et l'Education nationale à envisager des regroupements pédagogiques intercommunaux, dispersés ou concentrés qui se sont développés dans certains secteurs et qui donnent satisfaction avec une réponse efficace, la contrepartie étant liée aux transports scolaires.

L'analyse fait apparaître un point critique en dessous duquel la micro-gestion est source de difficultés et appelle une réponse de regroupement. Cette politique s'est développée depuis quelques années dans l'Orne et à un moindre degré dans le Calvados et a porté déjà ses fruits. La tension entre les deux points de vue ne donne pas lieu à des échanges tranchés, chacun étant bien conscient des enjeux réels.

D'une façon connexe s'est posée la question de la prise de compétence scolaire par les Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire (Sivos), les Communautés de communes et les contributions aux frais de scolarités des élèves. C'est peut-être le point qui générerait le plus d'opposition entre les points de vue. Plus finement aussi on propose de dépasser l'alternative Communes/Intercommunalités en examinant ce qu'un participant a nommé « lieu de vie » défini par des spécificités locales, qui peut déborder le cadre des limites géographiques d'une seule commune sans pour autant coïncider complètement à une nouvelle commune dans son entier. L'idée est séduisante mais la réponse « sur mesure » semble difficile à mettre en œuvre.

Enfin, la réflexion sur les rythmes scolaires n'est pas sans soulever des questions multiples notamment du milieu associatif, partenaire ou non de l'École. La divergence ne manifeste entre le temps scolaire et le temps périscolaire notamment en terme d'organisation chronologique en particulier dans l'hypothèse d'une journée de classe allégée. Le bon équilibre est certainement complexe à trouver.

2) *Recommandations et propositions*

a) Présence de l'État clairement affirmée

Dans le cadre de l'Education nationale l'État doit affirmer clairement sa présence sur les territoires. Ce souhait est commun et partagé.

b) Pas de cadre administratif trop contraignant

Un peu paradoxalement avec le souhait précédent, une large unanimité se dégage pour qu'aucun cadre administratif contraignant et unique ne s'applique avec uniformité sur des territoires très divers. On souhaite que les pouvoirs publics laissent une latitude de manœuvre aux collectivités locales ou territoriales.

c) Une communication renforcée

Nécessité voulue par tous, le dialogue, les échanges entre les différents partenaires doivent être renforcés entre l'État, les collectivités territoriales et locales, le monde de l'Éducation. L'idée est d'éviter les malentendus, les ambiguïtés pour donner aux décideurs les éléments les plus complets pouvant fonder leurs choix. Cette communication renforcée recueille l'unanimité des participants.

2. COMMENT REPENSER LES RÉSEAUX ?

L'intitulé retenu pour cet axe de réflexion conduit à interroger le concept même de réseau.

Le périmètre de la réflexion collective s'est ainsi trouvé défini autour de deux pistes :

- en premier lieu: le réseau au regard de la configuration territoriale (autrement dit : le réseau des écoles, le réseau des établissements)

- puis : le réseau sous l'angle du fonctionnement pédagogique, soit : le travail en réseau (organisation, pilotage, pratiques pédagogiques...)

Une problématique majeure s'est rapidement fait jour, qui pourrait être formulée ainsi :

« Comment concilier, dans un contexte d'évolution démographique à la baisse, les enjeux liés à l'aménagement du territoire et le maintien d'un service public de proximité répondant pleinement aux besoins actuels en matière d'éducation ? »

Les échanges ont porté tout d'abord, et essentiellement, sur bon nombre de préoccupations en lien avec le volet « aménagement du territoire ». Ainsi, en appui sur un constat global : des réseaux dispersés, des structures de petite taille dans un environnement à dominante rurale, l'on s'est demandé comment adapter le maillage, pour atteindre les objectifs suivants:

- optimiser l'offre éducative autour de pôles scolaires structurants (mutualisation des ressources et des équipements)

- stabiliser les équipes, favoriser leur cohésion (réduire le nombre de services d'enseignement partagés)

- élargir les horizons (en termes de mobilité géographique, mais aussi d'ouverture culturelle, sur des territoires souffrant à cet égard de déficits avérés)

- nourrir l'ambition scolaire et favoriser la poursuite d'études, dans une académie marquée par le poids de certaines représentations, traditions et habitudes ne portant pas les élèves à se projeter dans des cursus que leur potentiel les autoriserait pourtant à envisager

Ces objectifs recensés, de très nets points de convergence ont émergé, principalement autour des enjeux liés :

- à la prise en compte indispensable des spécificités locales et des équilibres à rechercher au sein des territoires

- aux schémas d'organisation des transports scolaires

- à la dimension partenariale qui s'impose en la matière, dans le cadre, notamment, du développement de l'intercommunalité
- à l'accueil périscolaire (garderie, restauration...)
- à l'offre d'internats

Concernant, ensuite, la notion de travail en réseau, différentes questions ont été abordées, qu'il est possible de regrouper autour de deux axes : « pourquoi travailler en réseau ? » et « comment fonctionner en réseau ? »

Pourquoi travailler en réseau ?

- . Pour favoriser la pleine réussite de tous les élèves, élever le niveau de qualification et garantir la maîtrise de compétences permettant la meilleure insertion possible
- . Pour apporter à chacun des réponses personnalisées, sur le plan pédagogique comme sur le plan éducatif
- . Pour fluidifier les parcours scolaire

Comment fonctionne-t-on en réseau ?

- . En développant, à l'intérieur des écoles et des établissements, le travail d'équipe
- . En renforçant les liaisons et la continuité pédagogique inter-cycles et inter-degrés
- . En mutualisant les pratiques
- . En privilégiant logiques de projet et de contractualisation
- . En s'appuyant sur l'expérience de dispositifs existants (le programme des Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite –ECLAIR- par exemple)
- . En cherchant à mettre en cohérence les démarches au sein de chaque bassin d'éducation

Voici, au final, comment pourraient se présenter quelques propositions ou préconisations ayant fait consensus à l'issue du travail en atelier, dans la perspective d'une loi d'orientation et de programmation qui posera les ambitions de la refondation de l'École.

Comment repenser les réseaux ?

► en ayant la possibilité de décliner l'offre éducative sous la forme d'organisations à géométrie variable selon les territoires, de manière à prendre finement en compte les problématiques locales, et à aller au-delà des initiatives déjà prises pour renforcer les complémentarités et les continuités (tant sur le plan organisationnel que pédagogique). La dimension communale, celle de l'intercommunalité, comme la question, plus généralement, de l'articulation entre et avec les collectivités compétentes, occupent à cet égard une place prépondérante dans les approches à mener.

► en disposant d'outils et/ou de modèles juridiques nouveaux, permettant d'associer dans une démarche globale et territorialisée les différents niveaux d'enseignement, de la maternelle au supérieur, en incluant le périscolaire, le temps global du jeune, dans une dimension largement partenariale, interministérielle et sur des modes contractuels et conventionnels

► en laissant aux territoires le temps de l'expérimentation

3. COMMENT DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE DANS LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

1. Diffuser et partager entre tous les « acteurs » des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (Tice), le diagnostic existant sur les équipements numériques à l'échelle d'une académie afin d'identifier :

- des besoins à toutes les échelles (du local au régional) tant en matière d'équipement que de formation dans le premier et le second degré.
- Un diagnostic qui doit permettre le choix des outils et des dispositifs pédagogiques jugés les plus efficaces.

2. Des priorités pédagogiques :

- Accompagner le développement du portail professionnel rassemblant toutes les ressources en formant les enseignants à une veille professionnelle.
- Dans une académie où la ruralité est souvent synonyme d'isolement entre établissements de petite taille, développer des réseaux coopératifs entre établissements et entre les élèves, faire en sorte que les travaux collaboratifs soient développés sur les plateformes du même nom.
- Former les enseignants, via les usages pédagogiques des Tice, à un changement de pratiques pédagogiques, en passant du « frontal » à l'accompagnement et à la différenciation pédagogique.

3. Développer l'internet responsable et citoyen :

- Un enjeu majeur pour notre démocratie : entraîner les élèves à l'exercice du jugement critique en leur apprenant sur le « web » à trier, sélectionner les informations en fonction de la validité des sources ; à utiliser des supports numériques pour établir des argumentaires...
- Ce travail éducatif doit tenir compte des pratiques numériques effectives des enfants et adolescents hors la classe pour s'y appuyer et les modifier. Il est nécessaire d'y impliquer les parents pour que les plus démunis puissent accompagner les enfants dans les usages du numérique.
- Cet enjeu suppose la coordination et l'amplification de dispositifs existants déjà mis en œuvre en associant le Rectorat, les collectivités territoriales et les associations péri éducatives.
- Ce plan ne peut que se décliner à des échelles locales, (de l'établissement scolaire au bassin d'éducation), les plus particulièrement pertinentes pour travailler sur les pratiques du numérique.

4. COMMENT RÉDUIRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?

Cette réflexion s'inscrit dans le temps et dans l'espace, le temps du changement et de ses effets, l'espace d'un territoire dont toutes les échelles peuvent être pertinentes pour l'action.

La démarche du groupe de réflexion s'est fondée sur un état des lieux à l'échelle des spécificités d'un territoire et elle s'est inscrite dans l'objectif de la réduction par deux d'un décrochage qui majoritairement affecte les élèves issus de milieux populaires.

1. Dans le temps court

Des actions et préconisations se sont dégagées pour la prise en charge des décrocheurs avérés, ou ceux qui sont déjà très fragilisés pour qui il convient d'organiser le retour à la formation :

Recensement

Il est nécessaire de passer d'un repérage a posteriori à un repérage plus réactif, voire anticipatif grâce à des outils nationaux qui permettent des échanges rapides entre les structures signalant les décrocheurs et celles qui vont les accueillir, pour ne laisser passer personne entre les mailles et proposer à tous une solution pour accéder à la qualification.

Prise en charge adaptée

Les structures existent et elles restent pertinentes mais elles sont insuffisantes en nombre.

Elles ne répondent pas à tous les profils des décrocheurs dont la typologie peut varier selon les territoires : de nouveaux dispositifs plus souples, plus individualisés doivent donc être développés.

Moyens

Les moyens dédiés à la lutte contre le décrochage doivent être affectés là où des réponses adaptées sont apportées à des besoins identifiés.

La réflexion locale, à l'échelle des Bassins d'Education par exemple, offre de bonnes réponses, adaptées aux besoins particuliers des jeunes et à la mobilisation de ressources, parfois pas ou peu exploitées au service de la lutte contre le décrochage.

Partenariats

Des partenariats plus nombreux, notamment avec les acteurs de la « formation informelle » les associations, doivent s'établir pour des actions qui donnent sens aux réapprentissages, qui visent des compétences transversales et professionnelles et la restauration de l'estime de soi. Il s'agit dès lors de permettre la réussite par des projets à la mesure et à la portée des jeunes.

Cette réflexion s'enrichit du dialogue avec des partenaires soucieux de mieux comprendre les mécanismes du décrochage et de la réinsertion dans les apprentissages. Cette expertise a vocation à se diffuser auprès de tous les acteurs concernés.

2. Dans le temps long

Le décrochage n'est pas un épiphénomène : il signe les difficultés du système éducatif à s'adresser à tous les élèves et à les conduire à la qualification. Sa prévention relève de l'activité de tous, de l'organisation de l'ensemble, d'un regard porté sur un système et sur les élèves.

Les axes prioritaires suivants ont été dégagés :

Des formations adaptées

- Pour les enseignants

Une réflexion personnelle et éthique sur les raisons de leur engagement dans ce métier, une meilleure connaissance du monde, en dehors de l'Education nationale, au-delà d'un seul établissement, de la seule mission d'enseigner. Une meilleure connaissance de l'élève en tant que personne, des conditions des apprentissages, des causes de la difficulté scolaire et de sa prise en charge. Une valorisation de la réussite dans une pédagogie des compétences régulée par une évaluation formative.

- Pour les parents

Il s'agit de faire évoluer les représentations négatives ou erronées de certains parents sur l'école pour permettre aux élèves de mieux en comprendre la signification. Il s'agit aussi de donner accès à toutes les informations nécessaires à l'accompagnement du parcours de l'élève dans une institution complexe.

Une répartition équitable

Dans un contexte où l'école ne parvient pas à réduire les inégalités sociales, où la géographie offre un inégal accès aux ressources de formation et à la culture, les moyens, en termes d'équipement, de dotation, et de personnel, doivent être adaptés à des besoins caractérisés. En cela la problématique de la ruralité rejoint-elle celle de l'Education Prioritaire. Cet axe de réflexion recoupe celui d'un aménagement du territoire empreint d'une volonté forte d'équité. À cet égard, on doit rechercher une convergence entre les politiques de la ville, de l'emploi et de l'éducation.

Des coopérations renforcées

L'école ne peut, ne doit pas tout faire. Il lui faut donc s'appuyer sur des partenariats, au sein d'actions coordonnées. C'est ce qui permet aussi une approche globale de l'élève considéré comme un jeune, un enfant, un citoyen en devenir. Face au risque de l'échec qui est un phénomène multifactoriel, personnel, social, économique, géographique, culturel, ..., les réponses doivent être multiples et adaptées.

Mais les premières coopérations restent celles qui constituent la continuité et le renforcement des apprentis-sages et des parcours, tout au long de la scolarité : d'où l'importance de l'école maternelle, des continuités inter-cycles et inter-degrés, du collège au lycée à l'enseignement supérieur.

Des parcours souples

La souplesse s'impose également pour adapter les enseignements aux rythmes, rythmes scolaires, rythme de chaque élève dans son cursus, dans son histoire personnelle.

Il convient enfin de rendre plus perméables les cycles, filières, séries, pour réduire le nombre des orientations par défaut ou par erreur.

L'organisation du travail des enseignants doit s'adapter à la diversité des élèves et de leurs besoins. Il s'agit de permettre le travail en équipe, la différenciation, l'accueil des parents, les projets et les initiatives locales. Une redéfinition des missions des enseignants s'impose alors ainsi qu'une utilisation plus souple des moyens de la DHG pour favoriser de nouvelles modalités d'intervention des enseignants et transformer en profondeur l'Ecole pour réduire le décrochage ou autrement dit l'échec.

Pour conclure, cette réflexion s'est fondée sur des principes partagés par tous les participants :

- Les décrocheurs ne se sentent pas capables de réussir : pourtant tous les élèves peuvent réussir.
- C'est l'élève et sa prise en charge qui doivent déterminer l'organisation du système éducatif et guider ses acteurs.
- L'école doit être équitable.

5. *COMMENT AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?*

Un paradoxe en guise de diagnostic

Alors que les lycéens bas-normands réussissent bien au baccalauréat, voire mieux qu'au niveau national à la session 2012 au moins pour les séries générales et technologiques, ils accèdent en moins grand nombre à l'enseignement supérieur. Plus de 30% d'entre eux ne poursuivent pas d'études supérieures. 20% de ceux qui s'engagent dans un cursus supérieur quittent la région et seulement 1% d'entre eux atteint le niveau du doctorat. La région se voit donc confrontée à un triple défi : améliorer l'accès au supérieur, en créant un « désir du supérieur » chez les jeunes, garder ses étudiants et les amener aux plus hauts niveaux de qualification possibles.

Les causes de ce déficit sont connues : sociologie de la population régionale significativement marquée par la défaveur sociale qui pèse sur les cursus scolaires, ruralité conduisant à la dispersion des unités éducatives de second degré souvent éloignées des centres de formation universitaire et peu favorables à l'ambition scolaire, surreprésentation de la voie professionnelle produisant des bacheliers non destinés à des poursuites d'études dans le supérieur... La problématique de l'accès à l'enseignement supérieur ne peut donc être travaillée qu'à partir de l'aval et l'amont du baccalauréat, du paradigme « bac plus trois et bac moins trois ».

Améliorer la visibilité de l'enseignement supérieur

Mal perçu dans sa diversité régionale ou nationale, l'enseignement supérieur pâtit de l'image négative de l'université associée à l'échec et à une forme de gâchis social. La première des tâches consiste à déconstruire les représentations du supérieur, en le rendant à sa diversité de cursus et de structures, en soulignant les transformations profondes de l'université (plan licence...), en valorisant les réussites. Cette démarche doit toucher l'ensemble du corps social et cibler de manière spécifique les acteurs de l'orientation et les enseignants du secondaire et du supérieur.

Créer un « désir du supérieur » passe par une meilleure communication sur l'insertion professionnelle des diplômés du supérieur ; le taux et la qualité de l'insertion croissant avec le niveau d'études, dans une société où le diplôme reste la meilleure, voire la seule protection contre le chômage. Corrélativement, l'attractivité du supérieur se construit à travers une mise en perspective des niveaux de rémunération attachés à l'insertion professionnelle finalisant les études supérieures.

Une campagne de communication adaptée, précoce et régulière est également à engager auprès des lycéens et de leurs familles sur les bourses, l'aide au logement, les différentes aides sociales, de manière à lever les obstacles matériels qui freinent l'ambition et donnent à penser à de nombreux jeunes issus des milieux défavorisés que les études supérieures « ce n'est pas pour eux ». Paradoxalement, en Basse-Normandie, il s'agit moins d'augmenter le parc de logements étudiants que d'optimiser son utilisation.

Adapter les formations universitaires à leur public régional

Dans une région et une académie marquées par la ruralité, l'accessibilité aux formations universitaires constitue un handicap de première importance pour des populations matériellement et culturellement peu mobiles. Le débat a fait émerger l'idée d'un rapprochement de l'offre universitaire de ses usagers potentiels par un maillage du territoire plus serré, sur le mode de la distribution des IUT. Toutefois, l'idée n'a pas fait consensus, en raison du coût de cette modalité d'aménagement du territoire, de sa difficile viabilité dans la durée sans apport extérieur d'étudiants, de sa non moins difficile compatibilité avec la loi LRU.

L'augmentation prévisionnelle du flux des bacheliers technologiques et a fortiori professionnels dessine l'exigence d'une ouverture de l'offre de formation à l'alternance pour asseoir la dimension professionnalisante de l'enseignement supérieur et l'insertion ultérieure des étudiants. Dans le même esprit, l'augmentation des licences professionnelles a été souhaitée, ainsi que l'émergence de passerelles entre formations ou niveau de formation (DUT et licence pro...), ou de sas, destinés à adapter les bacheliers professionnels aux exigences des BTS.

Ont été également évoqués, sans approfondissement de la réflexion, la recherche d'équilibre entre classes préparatoires et universités, le possible développement des classes préparatoires au sein de l'université, la « secondarisation » du premier cycle universitaire englobant l'actuelle terminale.

Refonder le lycée

C'est au sein du lycée que naît le « désir du supérieur », dans un lycée qui doit mieux y préparer, dont la structure et le fonctionnement soient finalisés par l'accès à bac plus trois pour un pourcentage croissant d'élèves.

Si l'accès au supérieur est obéré par le poids de la voie professionnelle, un rééquilibrage entre les voies et les séries s'avère indispensable. L'accès à la seconde générale est à augmenter (ce qui appelle une réforme du collège que ne contient pas le socle commun), ainsi que le flux à destination des 1eres technologiques, dans une voie technologique entièrement repensée, voire fondue avec la voie générale.

Le lycée doit préparer davantage à l'enseignement supérieur, en-deçà même de la question de l'orientation, en assurant mieux un socle de savoirs et de compétences indispensables à la réussite ultérieure. Cette rénovation suppose une refonte de la culture scolaire recentrée sur l'essentiel, la mutation des relations adultes/adolescents pour favoriser l'autonomie, des pratiques d'évaluation, de la structuration des enseignements à partir d'une approche modulaire destinée à remplacer les séries et leur hiérarchie.

Le flux croissant de bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, lié à la réforme de la voie professionnelle et au resserrement des possibilités d'insertion, et l'exigence de leur réussite suppose que l'articulation terminale pro/STS soit repensée à partir d'un temps d'adaptation et de préparation à l'enseignement supérieur.

Entendue comme démocratisation du système éducatif, l'augmentation de l'accès au supérieur suppose une remise en cause de la hiérarchie territoriale des lycées, une refonte de la carte scolaire et la recherche de nouveaux équilibres dans l'offre de formation (options...) ou de spécialisation des lycées que favoriserait leur transformation en LPO.

Repenser l'orientation

Ensemble des modalités d'accompagnement du lycée vers l'enseignement supérieur, l'orientation doit être repensée de fond en comble, au-delà du débat sur la répartition des compétences entre l'État et la Région.

Une clarification est à apporter dans le rôle de chaque acteur auprès des lycées, notamment celui des professeurs au regard des conseillers d'orientation psychologues, ce qui suppose de faire de l'orientation une composante de la professionnalité enseignante, donc de repenser les services. Dans la perspective ouverte par l'orientation active, l'orientation des lycéens doit devenir la première préoccupation en acte du supérieur.

Repenser l'orientation suppose que l'accompagnement vers le supérieur du lycéen s'inscrive dans une refonte globale de sa prise en charge au sein d'une équipe pluri-catégorielle de professionnels (dont ceux de l'université), en lien avec des partenaires (entreprises...), que l'orientation soit conçue comme un « apprentissage » et non réduite à l'information sur les formations et les métiers, laquelle est plus sûrement diffusée par les outils numériques.

La refonte de l'orientation suppose un important effort de formation, initiale et continue, dès lors qu'elle est une composante et une obligation des acteurs

6. COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

1. Définition du périmètre : les formations de l'Éducation Nationale, en particulier sous statut scolaire

2. Contexte transversal aux échanges : deux idées forces

- Former le citoyen et le professionnel :

Il ne s'agit pas de mettre en opposition la préparation des élèves à l'insertion professionnelle et leur formation de citoyen.

- L'Homme au cœur de l'ensemble :

Les valeurs humaines sont fondamentales, y compris pour l'employabilité.

3. Objectifs visés : former à l'ensemble des compétences sociales et professionnelles

- Adaptabilité et socle « nécessaire » :

Il est nécessaire d'apporter une ouverture d'esprit et un socle de connaissances et de compétences pour permettre l'adaptation et la reconversion. L'Éducation Nationale doit contribuer à former les jeunes à une très forte adaptabilité pour affronter la concurrence européenne (diplômes et mobilité).

- Savoir-être, autonomie, responsabilité, travail collectif et mobilité (géographique et professionnelle) :

Ces compétences participent à une meilleure insertion professionnelle, notamment celui du premier emploi, mais aussi favorisent le maintien dans l'emploi. Le changement de responsabilités permet d'évoluer dans son parcours professionnel.

Innovation :

Le développement économique passe par des démarches innovantes auxquelles il faut préparer les élèves en favorisant leur ouverture d'esprit, leur curiosité et en leur donnant des méthodes.

4. Quels sont les leviers et propositions ?

Développer et renforcer la démarche de projet

La démarche de projet donne du sens aux apprentissages, mobilise autant de compétences académiques que sociales. Notons que les élèves développent des compétences autres que celles que l'on évalue. La démarche de projet doit sortir de l'école avec des partenaires extérieurs. Au niveau des enseignants se pose la question de la formation initiale et continue quant à la posture pédagogique, des programmes scolaires avec encore trop de concurrence entre le disciplinaire et les actions transversales, de l'organisation pédagogique avec notamment la coordination des actions. Les concours nationaux ou académiques sont aussi des opportunités à saisir dans la démarche de projet. Citons aussi les événements régionaux, nationaux ou internationaux.

Développer l'entrepreneuriat

Le concept pédagogique des mini entreprises porté par l'Association Entreprendre pour Apprendre permet aux élèves d'acquérir des compétences et connaissances, notamment du socle commun pour les collégiens, mais aussi de découvrir des métiers, des lieux et voies de formation au travers d'une vraie démarche de projet. Les mini-entreprises favorisent les partenariats et parrainages avec les professionnels. La création et l'innovation sont au cœur des projets. Autonomie, responsabilité, initiative, travail en équipe, connaissance de soi et des autres, ambition, sont d'autres compétences transversales que mobilise la mini-entreprise.

Accompagner les familles

Il s'agit de mieux accompagner les familles, tant au niveau de la mobilité géographique des jeunes au niveau de la carte des formations que de l'ambition à leur transmettre. Il importe également de mieux les informer sur les métiers, notamment les métiers industriels en tension qui présentent un déficit d'image et d'attractivité.

Évaluer l'effet systémique des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

Les professionnels participent à la formation professionnelle et à l'orientation des élèves. Il est important de mettre en place une évaluation de l'effet global des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

Encourager les liaisons inter cycles et passerelles

Entre le collège et le lycée, les équipes pédagogiques doivent mieux communiquer sur les contenus et pratiques de formation. Il en est de même entre le lycée et l'enseignement supérieur, d'autant plus avec un axe partagé qui est celui de l'insertion professionnelle.

- Informer sur le contexte économique :

Il s'agit de mieux informer les élèves sur les contours de l'emploi et de l'économie, notamment sur la problématique de la compétitivité. Même si la courbe du chômage est inquiétante, elle ne doit pas être un frein à la formation. Il faut initier de nouvelles stratégies pédagogiques qui protègent les élèves et leur donnent de l'espoir pour mieux affronter les réalités de la vie dans un cadre de sécurisation des parcours professionnels.

- Rendre les relations avec le monde socioprofessionnel plus performantes

- Mettre en cohérence le découpage territorial

Au niveau du périmètre emploi-formation, il est important que les bassins d'éducation puissent partager des problématiques de formation initiale avec les bassins d'emploi autour d'une harmonisation géographique des bassins (Comités locaux Emploi-Formation et Comités locaux Ecole Entreprise).

Du reste, les comités locaux école-entreprise (C.L.E.E co-animés par un chef d'établissement, un directeur de CIO et un représentant du monde professionnel) qui s'appuient sur les bassins d'éducation ont un cahier des charges à partager selon 4 axes : Parcours de Découverte des Métiers, Périodes de Formation en Milieu Professionnel et stages, Image des métiers auprès des familles et meilleure connaissance mutuelle entre monde de l'entreprise et monde l'éducation.

- S'attacher à respecter une démarche pragmatique

Il n'y a pas de solution globale. Il est nécessaire d'impulser des actions multiples locales dans le cadre d'une animation à plus grande échelle. Dans ce sens un maillage régional, voire inter-régional est à rechercher. Il en est de même au niveau international avec des projets favorisant la mobilité géographique et l'acquisition de compétences langagières.

- Ancrer la formation initiale dans la formation tout au long de la vie

Il faut que la Formation initiale pour l'élève soit le premier maillon de son parcours professionnel Tout au long de la Vie, dans l'esprit d'un continuum qui favorise l'insertion professionnelle et notamment le premier emploi. L'Education Nationale doit conserver une mission de formation continue des adultes.

- Faire que l'information soit une priorité partagée entre l'Education Nationale et le monde socioprofessionnel au service du parcours des élèves

Il faut prolonger les actions engagées avec les branches professionnelles pour mieux faire connaître les métiers porteurs d'emploi durable auxquels peuvent correspondre des difficultés de recrutement dans les formations.

SYNTHÈSE

Propositions portant sur l'organisation et les territoires :

La politique d'éducation prioritaire doit s'étendre à la ruralité. En effet, de nombreuses difficultés sociales et économiques se concentrent sur les territoires ruraux. Elles se traduisent en particulier par un moindre accès à l'école et un manque d'ambition scolaire.

La mixité sociale doit être encouragée voire généralisée. Elle est un gage de réussite pour tous et de la réalité de la formation du citoyen.

L'équité en termes d'équipements ne peut dépendre de la seule bonne volonté des financeurs. Elle doit relever de dispositions réglementaires.

Les découpages territoriaux doivent être harmonisés tant au sein de l'éducation nationale que dans les relations avec les partenaires de l'école. Il faut rechercher une cohérence entre les territoires de l'école (circonscriptions, bassins) et ceux de ses partenaires, qu'il s'agisse des collectivités locales ou de l'animation de l'emploi formation.

La centration sur les territoires doit s'accompagner d'un pilotage académique et national fort. Réconcilier global et local dans une approche systémique.

Axes d'évolutions nécessaires en matière pédagogique et éducative :

Intensifier la coéducation avec les parents. Ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ils doivent mieux s'emparer du sens de l'école tout comme l'école doit leur ouvrir ses portes.

Une approche globale de l'élève qui prenne en compte les compétences transversales. Il s'agit d'encourager l'esprit d'innovation, l'esprit d'entreprendre, la mobilité tant géographique que professionnelle et le travail en équipe. Les démarches de projets, les partenariats avec le monde économique ou les concours sont des méthodes permettant d'atteindre cet objectif.

Le déploiement des Technologies usuelles de l'information et de la communication pour l'enseignement (TUICE) dans les territoires et dans les pratiques enseignantes constituera une composante d'une pédagogie multimodale dans une perspective d'e-Education. Cette dernière doit être réaffirmée en rappelant la nécessité d'éviter la juxtaposition de pratiques numériques et de pratiques classiques.

Si l'on veut répondre aux rythmes et aux besoins identifiés des élèves, les rigidités actuelles doivent disparaître. Les parcours doivent être fluidifiés, les structures plus perméables, les voies plus ouvertes et offrant des passerelles.

Conditions inscrivant le changement dans le temps :

Une redéfinition des postures professionnelles des enseignants, de leur mission et des conditions d'exercice de leur métier.

L'inscription de la réflexion dans la perspective de la formation tout au long de la vie. Il s'agit à la fois de préparer les élèves à une première insertion sociale et professionnelle en considérant qu'ils connaîtront de nombreuses formations au cours de leur carrière et de réaffirmer que l'Education Nationale doit rester un acteur de la formation continue des adultes.

Interrogations Sociétales

Quand la jeunesse s'éveillera !

Par Pierre Chastanier

Ceux de ma génération qui ont connu Mai 68 se souviennent de l'incroyable charivari qui, un temps, a semblé vouloir tout renverser sur son passage, bouleversant une civilisation traditionnelle que deux grandes guerres n'avaient finalement pu détruire.

Mais le souffle de ce sursaut d'aspiration à la liberté individuelle, passées les années de chocs pétroliers et les crises financières successives, semble être retombé devant les craintes du chômage devenu omniprésent, la toute-puissance d'une mondialisation apparemment irréversible, les difficultés d'insertion des jeunes dans la vie active, les incivilités de plus en plus fréquentes et la morosité d'une époque perçue comme sans avenir.

La révolution numérique est pourtant passée par là et nos ados, rompus dès l'enfance aux instruments de la High Tech vont tôt ou tard « changer la donne ».

Bernanos disait « *Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents* ». Eh bien, espérons que les jeunes ne vont pas se refroidir et, utilisant les outils de leur époque et notamment les fameux réseaux sociaux, « blogs » et « chats » de toute sorte, ils pourront, révolutionner à nouveau la société.

À nous d'être assez habiles pour comprendre leurs légitimes aspirations et y répondre suffisamment tôt pour que n'explose pas avec ses inévitables dégâts collatéraux cette révolution des « *indignés* » que nous n'aurions su prévoir.

La jeunesse tout d'abord a pris conscience du fait qu'elle appartenait à une même planète. L'uniformisation médiatique, les discours écologiques, la mondialisation bien présente, l'attitude plus ouverte que leurs aînés envers les autres, le partage des mêmes divertissements et des mêmes espoirs empêcheront sans doute un repli sur soi.

« *Jeunes de tous les pays unissez-vous* », pourrait être un slogan d'avenir si des divisions profondes ne subsistaient, entretenues au bénéfice de certains par des intégrismes, notamment religieux, visant à maintenir entre les hommes ces cloisons mentales qui les séparent.

Pour nous, qui essayons humblement d'éclairer nos FF et SS humains, il convient donc, pour notre jeunesse, de proposer des solutions innovantes.

Commençons par nos proches, les jeunes européens. Dès l'enfance donnons-leur la chance de se connaître, d'échanger par la pratique obligatoire dès la maternelle d'une langue étrangères, de pouvoir ainsi se rencontrer, étudier les uns chez les autres, créer ce socle solidaire sans lequel le fédéralisme européen indispensable à la sauvegarde de nos civilisations ne pourra véritablement prendre corps.

Alors qu'à longueur de vacances les collèges anglais se refont une trésorerie en accueillant des hôtes payants étrangers venus apprendre leur langue, nos écoles et nos universités, sous la chape de plomb d'un syndicalisme aussi rétrograde qu'omnipotent restent désespérément fermées !

L'effort d'éducation et de formation professionnelle doit être plus important qu'il n'a jamais été pour plusieurs raisons. Tout d'abord au pays de l'Égalité, notion évidemment aussi théorique qu'utopique, nous devons, au moins, offrir à tous « l'égalité des chances » en donnant à chacun, et notamment aux plus démunis, les moyens adaptés à ses conditions de vie pour qu'il puisse apprendre « selon ses capacités » afin d'en jouir plus tard « selon ses mérites » comme disait Saint Simon.

Ensuite, dans un monde qui bouge, notre avantage culturel et civilisationnel, loin d'être négligeable, ne pourra se maintenir que si nous innovons dans tous les domaines, préparant ainsi la société du futur. Et ceci impose toujours plus d'éducation et de qualification généraliste et professionnelle.

Pour inciter la jeunesse à se former avec responsabilité, il convient, passée la scolarité obligatoire où l'aide publique transite par la famille, de créer un véritable « statut du jeune en formation » qu'il soit apprenti ou étudiant, octroyant à chaque jeune en contrepartie de son assiduité et de ses résultats, un salaire lui permettant soit d'être indépendant soit s'il continue à vivre dans sa famille, grâce à la fiscalisation de ce revenu supplémentaire, de restituer, par la pression fiscale progressive, un retour à une contribution adaptée au niveau de ressources de chacun.

Des voies nouvelles, bénéficiant d'un soutien scolaire toute les fois qu'il est nécessaire mettant en œuvre, à temps partiel, les ressources inutilisées des étudiants et des retraités ayant les qualités pédagogiques requises, de stages annuels obligatoires en entreprise ou dans les services publics, d'un service national régénéré, pour tous les jeunes, plus largement orienté vers le service de la Nation et la Coopération internationale (que vers la seule défense du territoire qui reste l'apanage d'une armée de métier) fondateur d'une solidarité entre classes sociales aujourd'hui disparue, d'une aide à la première embauche bénéficiant d'une période d'exonération de cotisations sociales inversement proportionnelle à la durée des études, d'une mise à disposition urgente, pour tous les jeunes, de logements adaptés intégrés à la cité au sein des programmes locatifs variés, d'une facilitation de l'apprentissage de la conduite automobile, de centres de réhabilitation pour les délinquants ou pour les égarés du système donnant accès à une véritable « deuxième chance », tels sont les chantiers susceptibles de prouver aux jeunes l'intérêt vital que leur porte la Nation et d'obtenir d'eux en contrepartie un effort loyal de formation, et une mobilité sociale et professionnelle favorisant leur insertion, gage d'un avenir plus équitable.

Notre jeunesse doit étudier, voyager, connaître le monde, participer si elle le désire à des programmes de codéveloppement, seule réelle barrière à l'immigration clandestine et pourquoi pas s'implanter pour certains à l'étranger, chez nos voisins ou dans des pays lointains où leur présence participera du rayonnement de la France et de la francophonie.

Nos jeunes doivent pouvoir de manière équitable exercer le métier qu'ils ont choisi sans que des barrières dangereuses, par numérisation clausus irresponsable, ne leur soient opposées. Bien évidemment il convient que

l'effort de formation soit adapté aux besoins du pays et il est inadmissible que devant un chômage endémique des centaines de milliers d'emplois ne trouvent pas preneurs faute de formations adaptées mais il l'est tout autant que certaines filières, la médecine par exemple, soient devenues si hyper sélectives alors que des départements entiers manquent de médecins que nos hôpitaux publics tournent avec des étrangers dont la formation est incontrôlée et qui parfois (urgences de l'Hôtel-Dieu par exemple) ne parlent même pas convenablement notre langue !

Nos jeunes doivent comprendre que l'avenir appartient à une société de partage où ils ne pourront vivre heureux, flot de prospérité dans un océan de misère, que si des efforts insensés sont exercés au service de la paix, du désarmement, de la coopération entre les peuples, de la sauvegarde de notre environnement. Mais en retour ils exigeront une société plus participative où, dans l'entreprise notamment, des valeurs oubliées comme l'association capital-travail qui valut sa chute au Général, torpillé par les siens, reprendront enfin toute leur nouveauté.

Au moment où certains, dans un monde à l'économie ouverte, reprennent à leur compte, crise oblige, des discours populistes assez irresponsables à la Georges Marchais du style « au-delà de 360.000 € par an je prends tout » il convient de redonner corps à une idéologie réaliste fondée sur les notions de liberté et de responsabilité, ne laissant personne au bord de la route mais récompensant chacun équitablement sans autre limite que cette « contribution progressive en fonction de ses facultés », voulue par d'autres jeunes qui il y a deux cents ans firent la Révolution !

L'ère des émeutes a-t-elle commencé ?

Par Jean-Didier Vincent

Les émeutes se répandent depuis quelques temps sur la planète comme une immense traînée de poudre dont la flamme va s'amplifiant. Un chercheur français Alain Bertho (Université de Paris 8- St Denis) <http://www.Berthoalainword/press.com>,

qui tient un registre des émeutes dans le monde pendant les cinquante dernières années observe une augmentation régulière de leur fréquence depuis 2005 sur l'ensemble des continents. Les récentes émeutes dans le monde arabe en sont l'illustration spectaculaire. Les causes et les mécanismes de ces explosions sociales sont à rechercher dans les domaines sociologique et politique comme dans ceux de la biopsychologie et de l'anthropologie. Au même titre que l'empathie et l'altruisme dont on connaît aujourd'hui les racines dans l'évolution des espèces animales, le sentiment de la justice est ancré dès sa naissance dans le cerveau de l'homme. Il y dispute la première place au ressentiment qui est alimenté par l'envie. Le juste et l'envieux représentent des tempéraments qui s'affrontent, parfois au sein de la même personne. Par analogie avec l'intelligence collective, il existe une *affectivité collective* représentée par un facteur *c* (voir chronique express du 20.10.10). L'amplification de ce facteur peut conduire une collectivité à la révolte et à l'émeute. Celle-ci qui embrase les foules n'a rien à voir avec la révolte individuelle qui ne concerne que le destin de chacun. Pour beaucoup d'observateurs, la montée en puissance des émeutes était prévisible. Elle répond à la détérioration du climat social — une sorte d'effet de serre sur l'humeur collective qui n'est pas sans évoquer les bouleversements du climat météorologique. On peut aussi craindre que les émeutes qui éclatent avec une fréquence accrue et de façon non-contrôlable témoignent d'une semblable menace sur l'humanité. Les émeutes posent sur le plan des mécanismes psychiques des questions qui sont au cœur même des phénomènes neuronaux animant le sujet dans sa relation aux autres. L'imitation en est le fondement. Tous les animaux qui vivent en société pratiquent l'imitation du voisin. C'est le cas des oiseaux comme les perroquets et des mammifères comme les singes. Comment en effet supporter l'autre, si on ne le comprend pas. L'imiter, c'est se mettre à sa place, donc partager ses intentions et ses émotions. Le cerveau, grâce à des régions spécialisées, se comporte comme le miroir de ce que fait l'autre et simule intérieurement ses actions. L'homme est, à coup sûr, le prince de ces imitateurs. Dès sa naissance, le bébé imite sa mère, puis son entourage. Dans une expérience célèbre, un bébé humain, élevé en même temps qu'un chimpanzé du même âge, imitait ce dernier et faisait le singe sans que ce dernier s'humanise, contrairement à l'attente des chercheurs. Mais l'imitation met l'homme dans des situations extrêmes en lui faisant adopter des attitudes dont il n'est pas conscient à propos desquelles on peut parler avec Max Scheller (*Nature et forme de la sympathie*, Payot, 1971) de contagion affective interindividuelle «contagion dans laquelle manque aussi bien la reproduction de l'expérience intérieure d'autrui que la conscience qu'il ne s'agit que d'un sentiment communiqué». L'émeute est bien le produit d'une imitation collective qui relève d'une contagion selon le même modèle qu'une épidémie virale dont les causes sont manifestement extérieures à l'individu et ne concernent que la collectivité infectée. Dès lors, il est à craindre que les émeutes soient vouées à atteindre des dimensions planétaires. Elles contribuent en revanche par un effet opposant adaptatif à un renouveau des

consciencés individuelles nécessaire au rétablissement de l'entraide et de la solidarité universelle, qualités dont nous aurons bien besoin pour partager équitablement les ressources et faire face aux dangers qui menacent l'espèce.

Assimilation ou Intégration ?

Par Pierre Chastanier

Les blogs bruissent depuis quelques mois de mails islamophobes alors que des pratiques christianophobes et antisémites continuent de polluer, plus de deux cents ans après la Grande Révolution, le paysage médiatique français qui devrait pourtant être empreint de ces valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité qui ont bâti la société moderne.

A ces valeurs humanistes il convient d'ajouter depuis un siècle celle de laïcité, témoignant de la volonté de notre peuple, plus assimilateur qu'aucun autre au cours de son histoire, de vouloir cantonner à la sphère privée la pratique d'une religion ou d'une croyance tout en exigeant de ceux qui veulent vivre sur son territoire, dans le respect de la Loi, l'intégration la plus large possible à notre mode de vie et pour tous ceux qui le désirent et s'en montre dignes l'identification pure et simple, par assimilation, à la Nation française et à ses idéaux.

Or, entendre parler de « Français de deuxième ou de troisième génération » c'est déjà constater la faillite de notre système d'assimilation car ne saurait être immigré au pays du « jus soli » ceux qui sont nés en France : ils sont Français à part entière ou alors s'ils renoncent à ce droit, qu'ils redeviennent étrangers et non immigrés !

Ne confondons pas en effet assimilation et intégration.

Ceux qui en venant légalement s'installer chez nous acceptent de se plier aux règles de fonctionnement de notre Nation tout en cultivant entre eux avec discrétion les particularismes vestimentaires, alimentaires, culturels ou religieux de leur pays d'origine peuvent être parfaitement intégrés à notre société.

Ils n'en sont pas pour autant Français et leurs enfants nés en France qui peuvent un jour le devenir seront inévitablement tiraillés entre le pays d'origine de leurs parents qui souvent leur sera présenté comme un pays de cocagne (alors que pour beaucoup d'immigrés du Sud c'est la misère qui les a chassés de chez eux) et le pays d'accueil où s'est construite toute leur jeune histoire et dont ils pourront, à 16 ans, choisir la nationalité ce qui devrait être considéré par eux comme un privilège et non comme un droit.

Le modèle voulu par nos Pères est au contraire celui de l'assimilation, c'est-à-dire de la fusion pure et simple de l'arrivant dans l'identité nationale, francisation du nom et du prénom (Giulio Mazarini ne s'est-il pas fait aussitôt appeler Jules Mazarin !), pratique exclusivement réservée à la sphère privée des religions et us et coutumes différents de ceux correspondant à notre tradition séculaire judéo-chrétienne, volonté d'élever ses enfants dans l'amour du pays d'accueil et adoption avec fierté, aussi rapide que possible, de la nationalité française.

On en est loin dans nos banlieues. Il convient donc avant qu'il ne soit trop tard de redresser drastiquement la barre et de présenter clairement le modèle proposé à ceux qui veulent s'installer parmi nous.

- Mise en place d'un système d'accueil pour les immigrés en situation régulière, qui bénéficient d'une promesse d'embauche réelle et sérieuse, permettant de disposer d'un logement décent, de pouvoir compléter très vite en cas de besoin l'apprentissage de notre langue, de bénéficier immédiatement de nos services sociaux, soins, éducation des enfants, d'apprendre à connaître notre histoire et notre culture, de participer à la vie associative, sportive et culturelle de leur ville, d'entamer très vite une procédure de nationalisation qui s'étalera sauf cas particuliers sur au moins 5 ans, de bénéficier pour leurs pratiques culturelles de lieux adaptés et discrets ne contrevenant pas aux habitudes actuelles de notre société
- Mise en place d'un système de contrôle aux frontières permettant sauf pour les ressortissants de l'Union Européenne un suivi efficace des durées de séjour avec mise en cause pénale de l'invitant lorsque l'invité profite de sa présence en France pour s'évanouir dans la nature.
- Un assouplissement de ces règles serait proposé à tout visiteur étranger pouvant apporter des preuves de sa capacité à subvenir à ses besoins sans avoir à faire appel à la solidarité nationale dont il n'est pas contributeur. Cet assouplissement pourrait donner lieu à la délivrance de Visas de longue durée (un an renouvelable par exemple)
- Pour les clandestins, il convient de constater que la situation actuelle est insupportable pour eux comme pour nous. Nous ne pouvons pas placer à nos frontières un policier tous les 10 mètres. La pression d'attraction du monde occidental ira croissant, il faudra donc inventer des mesures nouvelles satisfaisantes. On pourrait par exemple construire dans certains départements peu peuplés des villages d'accueil plus ouverts que nos actuels centres de détention, exterritorialisés, où, en attente de jugement (d'asile politique par exemple) et avant d'éventuelle reconduite aux frontières, les clandestins pourront bénéficier de conditions de vie conformes à la dignité humaine, même s'ils doivent y contribuer par un travail à temps partiel rémunéré en avantages en nature (On accepte bien d'acheter des produits chinois dont on sait que les ouvriers sont payés 100 € par mois. Pourquoi faudrait-il s'offusquer du fait qu'un clandestin en attente de jugement puisse par son travail s'offrir des conditions de vie plus confortables).
- On sait pertinemment que les Français trop gâtés par un système d'assistanat social particulièrement généreux refusent d'exercer certains métiers (employés de maison par exemple). Pourquoi ne permettrait-on pas à certains clandestins d'être recrutés par des agences de placement si elles trouvent des employeurs solvables ? Cela vaudra mieux qu'un travail au noir qui doit être pourchassé avec poursuite pénale sérieuse des employeurs indéliçats
- Mais il est impossible de conclure sans parler du codéveloppement avec les pays d'émigration. La plupart des clandestins sont chassés par la misère. C'est donc le plus souvent par le développement économique qu'on pourra réguler ces mouvements de population de plus en plus nombreux. Nous qui avons laissé délocaliser nos industries par des groupes financiers avides vers des destinations lointaines, serons-nous incapables fut-ce au prix d'une incitation fiscale, de favoriser l'implantation d'usines dans nos pays d'émigration traditionnels (Maghreb, Sahel, Afrique noire) plutôt qu'en Chine ? On ferait d'une pierre deux coups ! Rien ne pourrait raisonnablement s'opposer alors à la création dans des pays amis (Maghreb notamment) de zones franches où nos usines pourraient s'implanter, plus près de nos ports, avec une main d'œuvre francophone, et sous le même fuseau horaire !

Voilà quelques exemples de réformes concrètes, pédagogiques, équitables que notre peuple plus intelligent que frondeur peut aisément comprendre s'il a enfin le sentiment que ceux qui s'adressent à lui, lui parlent VRAI.

Parler vrai c'est développer une vision de la société basée sur les seules considérations de l'intérêt général.

C'est mettre en place à tous les niveaux des systèmes équitables et responsables sans entraver pour autant la liberté d'entreprendre.

C'est permettre à chacun de puiser ailleurs que dans la seule recherche avide du profit un idéal qui aide à vivre.

C'est construire ensemble une société nouvelle adaptée aux données de notre temps sans pour autant renier l'esprit de notre peuple incarné dans son histoire.

C'est comprendre que la Terre s'est rétrécie et que nous sommes désormais comptables d'un « vivre ensemble » à l'échelle planétaire ? Explosion démographique, conflits armés, intégrismes liberticides, dilapidation des ressources naturelles doivent être combattus par tous au sein de continents organisés coopérant sous l'égide de l'ONU.

Et nous, Français, une fois encore, nous pouvons contribuer à éclairer le Monde. Il faut pour cela que notre pays, au sein d'une Europe forte dont la France est l'un des deux grands piliers, soit uni, prospère et audacieux. Et cela est possible si nous le voulons vraiment.

Alors ?

- Une France enfin réunie ou la persistance d'une bipolarisation insurmontable?
- Une France équitable ou des injustices si grandes qu'elles conduiront tôt ou tard aux émeutes ?
- Une France ouverte avec discernement ou totalement repliée sur elle-même ?
- Une France conquérante dans le domaine de la Science ou à la traîne des nouveaux dragons ?
- Une France généreuse ou nombriliste ?

À chacun de choisir... puis d'agir !

Laïcité, Altérité et Démocratie

Par Jean-Louis Guignard

La Laïcité de l'État, principe de paix et de non exclusion, profondément démocratique

Faut-il étendre le principe de laïcité aux idéologies ?

L'altérité est un concept philosophique signifiant « le caractère de ce qui est autre », ou la reconnaissance de l'autre dans sa différence. En recherchant l'origine de cette altérité, certains l'expliqueront par l'hypothèse d'un Dieu créateur, d'autres ne formuleront aucune hypothèse, d'autres encore nieront l'existence de tout principe divin.

La **démocratie** est le régime politique ou, plus largement, un corpus de principes philosophiques et politiques, voire le phénomène social égalitaire, dans lequel le peuple est souverain et détient le pouvoir collectivement. En réalité il n'y a pas de définition claire mais plutôt trop de définitions! On résume souvent ce corpus à la formule d'Abraham Lincoln : « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple », qui a été introduite dans la constitution de 1958 de la Cinquième République française. Le principe de décisions majoritaires ne doit pas occulter celui du **respect des minorités**. Condorcet avait bien expliqué le dilemme: *trois individus A, B et C, à égalité de vote, doivent décider qui doit payer le repas. Si la question est -C doit payer le repas- la réponse ne fait aucun doute!* De même la majorité doit ne pas imposer sa loi sur les questions individuelles et encore moins sur les croyances religieuses ou autres **à condition qu'elles respectent le contrat social.**

En participant à une cérémonie "œcuménique" sur les victimes des inondations du Var, le Président, en toute bonne foi, exclu ceux qui ne se reconnaissent pas dans une religion. Le principe de respect des minorités, d'altérité, n'est pas préservéni celui, constitutionnel, de la laïcité de l'État. L'enfer est pavé de bonnes intentions!

Quant à la **Laïcité**, il ne faut pas confondre la laïcité comme conviction personnelle à la **laïcité de l'État**. La **laïcité** (de l'État) désigne, au sens actuel, la séparation du civil et du religieux.

L'adjectif « laïque », qui s'oppose d'abord à « cléricale », peut aussi désigner l'indépendance par rapport à toute confession religieuse. Pour les Républicains de la troisième République, le cléricisme renvoie, non à la religion, mais à la prétention du personnel religieux à régir la vie publique d'un État au nom de Dieu ou de croyances religieuses.

On voit donc que seule la **laïcité de l'État** permet de **refuser toute exclusion** en fonction de ses convictions personnelles, c'est un principe profondément démocratique de paix en ces temps de montée des intégrismes. En France la révolte des Cathares n'aurait pas été réprimée et on aurait évité la répression des protestants, ces individus insupportables au pouvoir car reconnaissant un pouvoir supérieur au sien.

Il est incompréhensible de refuser **la laïcité de l'État, principe de paix et de non exclusion**, qui accepte vos convictions mais refuse toute hégémonie même majoritaire, théocratie ou dictature.

Non ! La Laïcité n'est pas un dogme

Par Pierre MAUREL

La laïcité s'est constituée en France contre la tradition théologico-politique du cléricalisme catholique. La loi de 1905 est à la fois le fruit d'une victoire et d'un compromis auquel toutes les forces politiques françaises d'importance se sont progressivement ralliées. Elle paraît désormais si familière à nos concitoyens qu'ils ont probablement oublié les quelques principes fondamentaux qu'elle contient et qu'il est toujours utile de rappeler :

- « L'État connaît des Églises (les cultes), sans les « reconnaître ». Il connaît leur existence dans la société civile sans porter de jugement sur leur valeur spirituelle ou philosophique. Il les connaît comme pourvoyeuses de sens symbolique, au même titre que d'autres associations, sans cautionner ni dévaloriser ces messages
- L'égalité juridique de l'agnosticisme par rapport aux différentes croyances est reconnue. L'État est le garant de la possibilité, pour chaque individu, de pouvoir se « désengager » par rapport à sa communauté d'origine ou d'appartenance
- L'aide de l'État aux différents cultes est indirecte (déductions d'impôts pour les dons volontaires à des associations culturelles comme à d'autres associations - subventions accordées à des associations à référence religieuse, philosophique ou autre, à cause de l'intérêt social des activités menées par ces associations)
- Il n'existe pas d'enseignement public confessionnel de la religion
- La liberté de conscience et de culte est pleinement reconnue ainsi que la libre participation des instances religieuses et des groupements à référence religieuse ou philosophique dans le débat public (à une condition : aucun de ces groupes ne peut jouer un rôle de magistère moral tendant à privilégier pour l'ensemble de la société une position qui réclamerait un statut de supériorité au nom d'une référence transcendante) » (in Jean Bauberot « Religions et laïcité dans l'Europe des Douze »).

Il n'y a là nulle pratique antireligieuse et nul dogme qui ressemblerait à une « religion laïque » luttant pied à pied pour imposer sa conception de l'Homme et de la Société. La loi de 1905 est au contraire un ensemble de principes de droit qui met à distance toute tradition, toute coutume, toute croyance.

Si la question du « dogme » se pose encore en 2013 dans certains milieux, il faut que le concept de laïcité ait été significativement dévoyé ces dernières années.

Et il l'a été.

Pendant des décennies, depuis 1905 et tout au long du XXème siècle, le débat s'est pacifié et nous n'avons pas été confrontés à une religion offensive. Mais en ce début de nouveau siècle, la situation a changé avec

l'apparition d'un islam radical et intégriste qui peut être perçu comme une menace pour une certaine conception de la Société.

Face à cette menace, les autorités politiques ont utilisé et dévoyé la laïcité. Un Chef de l'État, d'abord, qui développe l'idée (discours du Latran, 2007) d'une laïcité « positive » ouverte à la religion catholique. L'extrême-droite et une partie de la droite, ensuite, qui agitent la laïcité pour cacher leur profond rejet des populations d'origine arabe et de confession musulmane. Enfin, quelques associations laïques qui adoptent des postures ultra-laïques et qui, ainsi, créent le trouble et jettent la suspicion sur le concept de laïcité.

Il faut s'opposer avec vigueur à l'instrumentalisation et à la radicalisation de la laïcité. Celles-ci feront le jeu des intégristes de tous bords qui attendent de rentrer davantage encore dans le rapport de forces. Ne leur opposons pas plus une laïcité « ouverte » qu'une laïcité « radicale » c'est-à-dire un idéal « absolu », une sorte de substitut religieux sans Dieu. Ces attitudes provocatrices n'ont strictement rien à voir avec la laïcité d'une loi, celle de 1905, qui rejette l'intégrisme et le dogmatisme et qui incarne au contraire la liberté de croire à une quelconque puissance supérieure ou de n'y pas croire.

Parce que cette loi contient un moyen d'organisation des sociétés qui s'appuie sur la liberté, l'égalité, la fraternité, l'humanisme et le respect des autres, elle devrait être défendue avec beaucoup plus de conviction et de courage par tous les partis politiques qui se prétendent républicains.

Normaliser le mariage?

Par Michel Maffesoli et Hélène Strohl

Il ne se passe pas un jour sans qu'on en parle. Qu'on somme les personnalités d'avouer leurs aventures, les hétérosexuels à confesser leur peu d'attrance physique pour les personnes de leur sexe, les citoyens à avouer tous les fantasmes qui traversent leur esprit, les délicieuses montées de désir avec lesquelles ils agrémentent l'ennui des réunions comme les regards un peu appuyés avec lesquels ils rompent la monotonie du trajet quotidien en métro.

La sexualité est devenue, et Foucault l'avait bien montré, la chose la moins cachée du monde. On peut même dire en tordant à peine l'ancien adage "*passion avouée est totalement pardonnée*". Il est ainsi plus dans l'air du temps de divorcer et de se remarier à l'envi plutôt que de vivre ensemble les cahots de la vie, les escapades solitaires et les retrouvailles passionnées d'un vieux couple. Et quand l'on éprouve le désir d'expérimenter des pratiques autres que celles de la classique hétérosexualité monogame, il est de bon ton d'en faire une identité.

Deux types de comportement sont désignés comme anoniques : ceux des minorités diverses, qui ne peuvent pas satisfaire à des règles juridiques qui leur sont inadaptées (les homosexuels par exemple) et ceux qui ne se conforment pas aux règles imposées par l'institution, celle du mariage en particulier.

Dès lors l'entreprise de normalisation va poursuivre deux buts, qui ne sont qu'apparemment contradictoires : faire entrer dans le moule institutionnel les comportements marginaux bien répertoriés, le couple homosexuel qui va pouvoir se marier ; pourchasser, notamment chez les grands de ce monde, tous les écarts faits à la morale conjugale, l'infidélité en particulier.

Dans les deux démarches, le débat est déplacé, ce qui serait en jeu est toujours un intérêt supérieur : les enfants dans le cas du couple homosexuel, le droit à l'information politique dans l'inflation journalistique de faits divers concernant la sexualité des hommes politiques.

LE MODELE OBSEDANT DU COUPLE MONOGAME

La discussion sur la sexualité homosexuelle devrait se concentrer sur la question de savoir si une relation d'amour peut durer sans une institutionnalisation, sans une reconnaissance sociale, une contrainte (une responsabilité) commune (des enfants), un projet commun et reconnu (un patrimoine) et dès lors traduire les interrogations qui touchent tous les membres de la société. Mais ce débat s'est figé sur la question des enfants : les homosexuels seront-ils de bons parents ? Le lien du mariage qu'il soit hétérosexuel ou homosexuel n'infère pas magiquement la qualité de bon parent ; en revanche on peut se demander si la volonté d'étendre le mariage aux homosexuels ne ressortit pas plutôt d'une volonté totalitaire de faire entrer toutes les relations sexuelles et amoureuses dans le modèle du couple monogame.

Cette entreprise de normalisation peut aussi se lire dans la tendance toujours croissante des média à traquer tous les écarts à la sexualité monogame quand elle est le fait d'hommes ou de femmes politiquement en vue.

Mais dans les deux cas, celui de l'extension du mariage comme celui de la volonté de faire savoir ce qui se passe dans le secret des couples, on se trouve face à une tentative d'encadrer, de domestiquer cette "anormalité" qui toujours resurgit, ce mal que l'on voudrait tant cacher et, finalement, n'est-ce pas une ultime tentative de cacher l'animalité de notre nature humaine, de notre sexualité ? Pense-t-on que lorsque les couples homosexuels seront mariés, ils se conformeront à la stricte fidélité exigée par le Code civil ? La fidélité conjugale est-elle le prix que doivent payer ceux dont Roland Barthes disait que leur privilège était ce droit au papillonnage, aux aventures toujours renouvelées ? D'une certaine manière, et contrairement à ce que pense le camp dit conservateur, étendre le mariage, c'est le conforter, de la même façon que traquer tout manquement à ses principes. Ce moralisme monogame se manifeste également dans la furie de certaines et certains à vouloir éradiquer les rapports sexuels tarifés, paradigme immémorial de la relation sexuelle hors mariage. Madame Boutin rejoint ainsi les militantes féministes les plus hystériques. "Au nom de la pureté, du mariage, de la femme, de l'amour" et contre le sexe bestial.

Prenons garde que le "mariage pour tous" ne devienne pas un mariage imposé par la puissance publique, un mariage d'État. Et qu'il ne faille pour pouvoir exercer une quelconque responsabilité sociale montrer patte blanche et fidélité sans faille. Ou "divorce propre", divorce expliqué aux enfants, divorce bien organisé.

LE MARIAGE OU LA VIE

En bref, pendant le mariage rien n'est permis, mais avant et après le mariage, rien n'est interdit. Y compris de présenter aux enfants plusieurs images d'adultes parentaux contradictoires : un "couple parental" qui ne se témoigne plus ni amour, ni même estime réciproque ; un beau-père et une belle-mère qui ne doivent pas être considérés comme des figures parentales. Il se construit ainsi une figure du mariage et de la famille totalement déconnectée de la vraie vie. Celle du quotidien, de l'autorité parentale de tous les jours, de la protection et de l'affection. Celle du couple confronté aux aléas de la vie, des rencontres, des hauts et des bas, des rythmes sexuels et émotionnels parfois divergents. Le mariage pour tous se réduirait ainsi à n'être que "le plus beau jour de ma vie" comme disent les midinettes des publicités.

Une société qui construirait ses relations sociales sur des valeurs aussi abstraites, des figures aussi peu incarnées, un mariage soluble et réitérable à volonté, un masculin et une féminité assignés à un seul genre, la normalisation et l'assignation à identité de toute pratique sexuelle hors couple, la volonté de tout savoir et l'incapacité à préserver ou comprendre l'intimité, cette société ne pourrait que créer une inflation de comportements pervers, parfois violents. Car vouloir forcer chacun à dire, à proclamer, avec qui et dans quelle position il couche, quels sont ses préférences et ses habitudes, voire ses fantasmes, c'est s'exposer à détruire la fragile barrière entre l'imaginaire et la réalité, entre le fantasme et le passage à l'acte, entre le fait d'éprouver un désir et le fait d'y céder.

C'est aussi appauvrir le champ des possibles des relations humaines charnelles et émotionnelles que de vouloir les contenir dans une forme prédéterminée, fût-elle la plus libérale possible. Car la normalisation est créatrice d'anormalité ; normer c'est désigner la frontière entre le normal et le pathologique, et c'est donc aussi créer l'anormal et le pathologique. Peut-être conviendrait-il plus modestement de s'accommoder de notre faiblesse face aux forces du désir et de la passion, d'accepter l'aspect noir et aventureux du vivre ensemble et

d'en limiter les règles. Préférer dès lors à un ordre externe imposé par le pouvoir de la loi et de l'État un ordre interne plus chaotique, impur sans doute, mais concret et congruent.

Michel Maffesoli, sociologue, membre de l'Institut universitaire de France ;

Hélène Strohl, Inspectrice Générale des Affaires sanitaires et Sociales (IGASS).

La Famille dans tous ses états !

Par Martine Valot-Forest

De 1804 à 2012, du mariage (donc du couple marié) socle de la famille à l'enfant centre de la famille.

INTRODUCTION

Si l'on se fie à une définition très Hégélienne, la famille repose sur l'amour, le sentiment. Cela semble évident de nos jours, surtout lorsque l'on voit autant de couples se battre pour faire valoir leur amour aux yeux de la loi.

Or la famille, si elle commence par l'amour, ne se pérennise que dans la mesure où elle répond à des droits et des devoirs assurés par l'État.

ce n'est pas nouveau, depuis son introduction dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789, la famille est devenue chose publique.

Pourtant, malgré toutes ces régulations, le terme semble assez difficile à circonscrire.

Qu'est-ce que la famille ? Le couple et les enfants, la famille élargie sur plusieurs générations, tous les parents vivants sous un même toit?

Aujourd'hui, juridiquement parlant, la famille désigne un ensemble de personnes unies par des liens de parenté qui ne sont, à l'heure actuelle, plus forcément basés sur des critères biologiques (adoption, PMA). Cependant, comme nous l'avons vu, le terme de famille n'évoque pas uniquement un contrat signé par un couple, autorisant sa création, et sa pérennisation. Le terme, évoque aussi des valeurs morales et spirituelles développées au cours de l'histoire.

Cette notion d'histoire est ici révélatrice des tensions qui gravitent autour du terme "famille". Nous lui attribuons donc selon les époques une vision dite "étendue" (la gens romaine ou le lignage de l'ancienne France) qui correspond au ménage + les descendants + les collatéraux, ou plus récemment, une vision plus restreinte qui renvoie aux personnes habitant ensemble / sous le même toit = la famille conjugale / nucléaire d'aujourd'hui (la domus romaine ; nucléaire = noyau = centré autour du couple). Selon Durkheim, ces deux notions traduisent les deux étapes d'une évolution qu'il appelait la « loi de rétrécissement continu de la famille ».

En effet, le modèle de la famille évolue. Le modèle unique de la famille nucléaire et patrilinéaire articulée autour du couple de géniteurs a vécu. Le pater familias n'est plus le seul garant de l'autorité familiale. La famille n'est plus perçue comme une entité indivisible formée autour d'une autorité. C'est l'engagement des individus qui la forme et assure sa cohésion. C'est le contrat même (qu'il soit mariage ou pacs) qui fonde la famille. Ce ne sont donc plus les rapports de force, d'autorité, de survie contre le danger extérieur qui la déterminent mais un choix, une volonté.

Le droit de la famille dessine la trame profonde de la société. Il est un reflet des évolutions des mœurs et des mentalités. Le code civil de 1804 avait offert au couple marié un édifice qui tint près d'un siècle et demi. L'heure est maintenant à la variété des compositions et recompositions familiales.

L'évolution la plus marquante est ce passage du collectif à l'individu et la prise en compte des ambitions, des désirs de chacun, d'où la multiplication des types de contrats : pacs, mariage...

Depuis les années 1990, une réflexion a ainsi été entamée pour reconstruire la famille pour qu'elle soit davantage en adéquation avec les mutations sociales et idéologiques.

Le droit contemporain offre, depuis lors, des constructions individuelles plus ou moins légères obéissant à une logique totalement différente de celle adoptée en 1804.

C'est en abordant cette évolution du couple que nous allons percevoir ensemble les enjeux de la famille d'aujourd'hui. Si elle suscite autant de débats, nous ne pouvons qu'en conclure le fait qu'elle soit considérée comme gardienne des valeurs et de l'ordre social. Elle semble être une muraille souple mais protectrice.

Aujourd'hui nous allons donc aborder une évolution du droit des couples ainsi que de la famille.

3 périodes semblent se succéder :

1 – Une période de construction de l'édifice du droit de la famille (1804-1960)

2 – Une période de destruction de cet édifice (1960-1990)

3 – Une nouvelle progression contemporaine (de 1990 à nos jours)

I – La construction de l'édifice de 1804 à 1960

Le modèle établi par le législateur s'est pérennisé pendant près d'un siècle et demi.

En effet, le Code civil a édicté un Droit familial qui correspondait à la situation économique et sociale de l'époque.

Cela signifie, qu'à cette époque, la société a tout intérêt à protéger la famille en tant qu'entité, car c'est sur elle que l'individu doit pouvoir compter lorsqu'il se trouve en difficulté.

La famille a 2 fonctions principales :

- fonction sociale : elle assure une assistance et une solidarité. Elle protège l'individu.
- fonction économique : fonction de production + transmission du patrimoine et des savoirs + solidarité économique

Aux termes du Code civil de 1804, la construction de la famille passe exclusivement par l'institution du mariage et ses règles d'OP.

Le mariage est le socle de la famille.

Quant aux concubins : "ils ignorent la loi donc la loi les ignore" (Napoléon).

Dans un tel système:

- ceux qui veulent fonder une famille doivent nécessairement passer par le mariage,
- les enfants naturels (nés hors mariage) n'ont pas de droits.

Pendant cette période, l'évolution du droit est très lente : le couple marié demeure le socle de l'édifice familial.

Hors mariage, pas de Salut.

Dans le modèle de la famille issu du mariage, il existe :

- un chef de famille (le pater familias, le mari). Il fixe lui-même le domicile conjugal ;
- sa femme, initialement incapable, est soumise à son autorité

Cette autorité est presque indissoluble puisque de 1816 à 1884, la séparation amiable n'existe pas.

En effet le droit du couple est, dans cette période, empreint de morale et s'accorde avec le droit de l'Église catholique, religion majoritaire. Le mariage est un sacrement avant d'être un contrat.

Ainsi l'adultère est :

- un péché
- une cause péremptoire de divorce
- un délit pénal
- une insulte au conjoint et à la famille (institution sociale).

Conséquences :

- on se marie pour avoir des enfants, qui auront des droits reconnus par la société (finalité procréatrice du mariage)
- On se marie aussi pour des raisons financières et non sentimentales (les mariages ne sont pas des mariages d'amour mais des mariages d'argent)
- la sexualité est synonyme de procréation et s'inscrit obligatoirement dans un mariage compris comme l'union d'un homme et d'une femme
- le mariage est une institution car la famille qui en découle est une institution baignée d'ordre public et, peut-être, de morale. Il n'est donc pas possible et concevable de maîtriser la procréation.

Dès lors :

- le port du préservatif est une cause de divorce (injure grave)
- l'avortement est un crime car l'enfant est un don de Dieu. Il faut l'accepter quand il vient.

II - La destruction de l'édifice : les années 1960-1990

Ou du mariage, socle de la famille à l'enfant centre de la famille.

Les années 60 ont débuté une période de 30 ans caractérisée par un vent de liberté et d'individualisme dont l'apogée se situe en 1968.

Les années Carbonnier « l'enfant fonde la famille »

Les années Twist.

Mai 68

Période forte marquée par la volonté de se libérer des institutions sociales qui étoufferaient l'individu.

David Cooper (Mort de la famille), pionnier de l'antipsychiatrie considère que la famille « étouffe la vérité de l'individu » (1971)

- « Il y a de nombreux tabous dans le système familial, qui vont beaucoup plus loin que le tabou de l'inceste, celui de la gourmandise ou celui de la saleté. L'un d'eux est l'implicite prohibition de l'autonomie »

- « Pratiquement, élever un enfant c'est détruire une personne et de le maintenir dans un état d'aliénation dont il ne peut s'échapper que par la folie ou la révolte ».

Ce phénomène de libéralisation des mœurs a concerné surtout les femmes qui réalisent qu'elles étaient emprisonnées et qui revendiquent la liberté.

Dès lors, l'évolution de la société dans le sens de l'individualisme a

- mené à de terribles solitudes auxquelles le couple n'a pas résisté : le célibat (aux États-Unis, depuis 1950 le nombre de célibataires est passé de 9% à 29%). Les hommes et les femmes s'impliquent davantage dans leur carrière et craignent de voir des portes se fermer s'ils ont une vie de famille trop prenante (article du New York Times, 30 novembre 2012)

- réduit parfois les familles à leur plus simple expression : la famille monoparentale

- le socle de la famille est devenu l'enfant. Le couple est mis en retrait pour ne laisser place qu'à l'enfant qui centralise toutes les questions familiales.

En conséquence, le couple s'est désagrégé en 30 ans et la famille a éclaté.

Le droit de la famille s'est adapté aux évolutions sociologiques, c'est à dire à la libéralisation des mœurs qui a conduit à la fin de l'exclusivité du mariage comme seul fondement de la famille.

Les couples vivent en concubinage sans réelle volonté de s'engager l'un envers l'autre et envers la société.

Les étapes clés de cette évolution :

➔ les textes relatifs au mariage :

1965 : réforme des régimes matrimoniaux

- * les époux sont égaux et prennent les décisions ensemble
- * plus de chef de famille = disparition du pater familias
- * le domicile conjugal est celui que les époux établissent en commun
- * chaque époux peut travailler, avoir son compte en banque et ses propres dépenses
- * possibilité pour les époux d'avoir un domicile distinct

➔ les textes relatifs au divorce :

Le mariage apparaît comme un obstacle à la liberté individuelle.

Déjà, la loi du 27 juillet 1884 (loi Naquet) a rétabli le divorce.

Mais c'est la loi du 11 Juillet 1975 qui le libéralise et qui permet le divorce par simple accord de volonté.

Le mariage n'est plus indissoluble => divorce d'un commun accord (Cf. « Les divorcés » de Michel Delpech)

➔ les textes relatifs à la contraception et l'avortement :

La sexualité devient synonyme de procréation maîtrisée par la seule volonté individuelle de la femme devenue autonome.

* Loi Neuwirth 28 décembre 1967 sur la contraception

* Loi Veil 17 janvier 1975 : autorise l'avortement. L'enfant arrive non quand la nature le décide mais quand on l'a voulu.

La famille peut être modulée selon la volonté des époux.

➔ les textes relatifs à la filiation

Le mariage (institution bourgeoise) n'est plus le seul moyen de fonder une famille puisqu'il est possible de fonder une famille sans passer par le couple.

La notion de famille se recentre donc nécessairement sur l'enfant. Dès lors qu'il y a un enfant, il y a une famille.

- Loi de 1966 sur l'adoption : l'adoption devient un véritable moyen de constituer une famille et non plus seulement une transmission du nom et de la succession
- Loi de 1970 qui remplace la puissance paternelle par l'autorité parentale, appartenant au père et à la mère

- Loi 1972 : les enfants naturels ont les mêmes droits que les enfants légitimes
- Loi du 4 juillet 1976 : l'État vient en aide à la famille monoparentale via les allocations parent isolé. La mère célibataire peut compter sur la collectivité.

À la fin des années 80, le couple n'est donc plus le socle de la vie en société

Toutefois, cette période s'est terminée dans le sang :

- sang contaminé par le virus du sida, apparu comme une malédiction.
Conséquence : inversion de la situation par rapport à la période antérieure à 1960. Aujourd'hui c'est le refus du port du préservatif qui deviendrait une cause de divorce.
- sang des femmes battues (1 mort tous les 3 jours sous les coups de leurs époux).

Question ? Étions-nous mûrs pour ce mouvement marqué par l'individualisme et la liberté ?

S'il est vrai qu'en matière de famille et de couple chacun doit pouvoir faire comme il le veut (car cela relève de l'intimité de la personne), la liberté reste toutefois bridée par le respect d'autrui et le droit des enfants à avoir deux parents.

III - Progression contemporaine

Depuis les années 90, on redécouvre la notion de couple dont la famille ne peut se passer. La question qui se pose est de savoir de quel couple il s'agit.

1 / Constat : la dynamique de reconstruction

Le 2ème millénaire commence par une espérance : celle d'une famille qui se reconstruit autour d'un couple ; qui ne veut plus vivre hors la loi, mais qui ne veut pas non plus du modèle unique et impératif prévu par le Code civil de 1804 (qui est devenu désuet).

La vie de couple fondée sur un engagement minimal reste toujours préférable à la solitude égoïste.

Les couples veulent que leur engagement soit encadré et réglementé. Il désire dès lors un cadre législatif adapté à leurs besoins.

De plus, ces couples veulent des enfants....qui ne sont pas non plus ceux du Code civil.

2/ Conséquences

a - diversification des modes de conjugalité

Curieusement ce sont les couples homosexuels (désireux d'égalité) qui ont demandé à vivre comme tout couple bourgeois et à bénéficier de la protection du législateur.

Cette diversification a été prise en compte par le législateur, (notamment par la loi du 15 novembre 1999) qui propose désormais 3 formes officielles de la conjugalité et qui va connaître une évolution sociale attendue et sans doute nécessaire avec l'ouverture du mariage pour tous : le mariage, le PACS et le concubinage.

- le mariage jusqu'à lors hétérosexuel, est sur le point devenir ouvert à tout individu quelle que soit son inclination sexuelle.

Hannah Arendt, philosophe, considérait le « mariage comme un choix capital et le premier des droits ».

En 1959, elle prenait position pour les mariages interracialisés aux États-Unis, elle soulignait que « le droit d'épouser qui l'on veut est un droit humain élémentaire ».

→ En 2004, N. Mamère, maire de Bègles, avait célébré un mariage entre deux homosexuels. S'en était suivi un long débat autour de l'admission du mariage homosexuel en France. Les mentalités n'étaient à l'époque, pas prêtes à évoluer.

Extraits d'un article de Libération du 27 mai 2004 :

- « L'amour n'a pas de sexe, le mariage n'a plus de complexes ».
- « Le mariage homosexuel n'a rien d'une audace. Il n'est pas le fruit d'un nouveau monde mais l'un des derniers legs, un peu vieillot, du XXème siècle ».

Ce débat est revenu à l'ordre du jour, notamment depuis les dernières élections présidentielles. Le projet de loi a été proposé le 7 novembre 2012 et fait l'objet de nombreuses polémiques en attendant d'être discuté à l'AN à partir du 29 janvier 2013.

Question : Faut-il ouvrir l'institution du mariage à tout individu quelle que soit son orientation sexuelle ?

À notre époque, il n'est plus question de limiter les individus dans leur volonté de fonder une famille, pour de simples raisons sexuelles. Tout être humain a le droit au bonheur, à l'amour et à la famille.

Article 14 CESDH 1950 : Principe de non-discrimination pour des motifs d'ordre sexuel, de race, de couleur, de langue, de religion, d'opinions politiques ou toutes autres opinions, d'origine nationale, d'appartenance à une minorité, de fortune, de naissance ou toute autre situation.

Cette ouverture du droit au mariage serait un message fort de tolérance envoyé à toute la société. Il dépasse les couples homosexuels qui décideront de se marier dans le futur. Pour ses défenseurs il se présente comme une norme de respect, vis-à-vis de l'orientation sexuelle des citoyens de façon générale et il permet de renforcer la lutte contre tous types de discrimination existante.

La société sera plus digne et plus humaine si elle ne discrimine aucun de ses compatriotes que ce soit pour leur croyance, leur orientation sexuelle ou n'importe quelle autre chose.

« Grâce au mariage pour tous, la République française sera plus républicaine » José Luis Rodriguez Zapatero.

« Le mariage homosexuel est une avancée nécessaire » Daniel Borrillo (juriste) dans Le Monde du 15 mai 2012.

Le mariage homosexuel a d'ores et déjà été adopté à l'étranger :

- en 2000 aux Pays-Bas
- en 2002 en Belgique
- en 2005 en Espagne (pays très catholique) et au Canada
- en 2006 en Afrique du Sud
- et bien d'autres encore...

Une longue liste qui est devenue une véritable « chaîne de l'égalité » dans laquelle il semble logique d'y retrouver la France. C'est une conquête historique pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Si ce projet fait polémique à l'heure actuelle, d'ici quelques années le mariage homosexuel sera sans doute devenu naturel. Des milliers de couples du même sexe se sont déjà mariés notamment en Espagne, et leurs projets de vie, de bonheur et d'amour sont totalement respectés par leurs concitoyens.

« Il est vrai que convertir une idée mise au ban pendant de nombreuses années en quelque chose de naturel et légal est un chemin semé d'incompréhensions. Il faut du temps pour que la société ne remette plus en cause l'égalité civile de tous les citoyens quelle que soit leur orientation sexuelle », José Luis Rodriguez Zapatero dans Le Monde (5 décembre 2012)

Derrière la question du mariage homosexuel, c'est surtout la question de l'homoparentalité et de la filiation qui se pose et qui reste problématique à l'heure actuelle.

Quelques chiffres :

- 58 % des Français sont favorables au mariage homosexuel
- 63 % des Français restent toutefois opposés à l'ouverture de la PMA aux couples homosexuels

→ Au regard des couples hétérosexuels, on ne peut pas dire que le mariage civil soit en perte de vitesse : le nombre de mariage ne diminue pas autant qu'on le laisse supposer. Simplement le nombre de PACS tant à le rattraper. Il n'y a donc pas véritablement de « crise du mariage ».

Toutefois, le nombre de divorces ne cesse d'augmenter : en 2008 1 mariage sur 3 a donné lieu à un divorce. Entre 1990 et 2003, le nombre de divorces a augmenté de 18%.

- le PACS hétérosexuel ou homosexuel : le Pacte Civil de Solidarité connaît un grand succès notamment auprès des couples hétérosexuels (et plus particulièrement des jeunes) alors qu'au départ il fut instauré pour satisfaire les couples homosexuels désireux d'engagement. Environ 200.000 couples hétérosexuels se sont pacsés en 2010, contre 9000 couples homosexuels.

Le Pacs semble plus attrayant que le mariage : moins solennel, plus simple à conclure et à résilier. On est bien loin du formalisme de la rupture du lien conjugal.

Le pacs apparaît comme un mariage sans les contraintes du mariage... (Avantages fiscaux).

- le concubinage hétérosexuel ou homosexuel (seulement défini par le code) comme une union stable et continue

Seule l'union instable et passagère ou libertine ne demeure pas appréhendée par le droit.

Donc nous ne sommes plus dans la forteresse unique du mariage prévu par le Code civil en 1804. Il existe une pluralité de couples au sein même du code civil.

Le couple et la famille se construisent selon des modes individuels. Il s'agit d'un phénomène de « famille à la carte ». Chacun choisissant le régime juridique qui lui est le plus approprié / adéquat.

b - Évolution dans le sens de la contractualisation des rapports du couple

Orientation de la loi vers une contractualisation du droit du couple (et de la famille) et valorisation des accords conclus entre ses membres.

- 15 novembre 1999 : mise en place du PACS

- 4 mars 2002 : possibilité de choisir le nom de famille dévolu à l'enfant

- 26 mai 2004 : facilitation du divorce par consentement mutuel

- 23 juin 2006 : loi sur les successions facilitant l'organisation de la succession patrimoniale

c - Cessation de la nécessité de finalité procréative du couple = on ne se marie plus pour avoir des enfants, mais pour officialiser l'amour qui lie deux êtres de sexe différent ou de même sexe.

La vie de couple n'a plus nécessairement de finalité procréative. De nombreux couples vivent sans enfants et n'en désirent pas.

- Aux USA, 65% des couples estimaient qu'avoir des enfants comptait pour une grande part dans la réussite conjugale. Ils ne sont plus que 41% à l'heure actuelle à le penser.

- Les foyers américains comprennent désormais plus de chiens que d'enfants.

- Un chercheur japonais estime que le « coût d'un enfant est supérieur à son utilité ».

Le couple peut exister hors de toute finalité de procréation ou bien l'enfant peut être attendu mais par une autre voie que la procréation et notamment par :

- l'adoption (simple ou plénière) mais les procédures sont longues et souvent coûteuses.

Question de l'adoption de l'enfant de son conjoint / concubin dans les couples homosexuels. Quel statut donner au concubin / conjoint du parent biologique d'un enfant ?

- les mères porteuses : procédure illégale en France pour les couples homosexuels mais aussi pour les couples hétérosexuels car contraire à l'ordre public.

Mais peut-on priver les couples d'avoir des enfants ?

Des couples y recourent déjà (notamment aux États-Unis). La difficulté demeure dans la reconnaissance de leur lien de filiation légalement établi à l'étranger. (Affaire Mennesson).

Les couples désireux d'avoir des enfants trouveront toujours une façon de contourner l'illégalité.

Faudra-t-il en tirer le constat qu'il serait préférable de l'instaurer en France ?

- la procréation médicalement assistée (PMA) qui toutefois ne reste ouverte qu'aux couples hétérosexuels (mariés ou en concubinage depuis plus de deux ans).

Question : qu'en est-il des couples homosexuels désireux de fonder une famille et d'avoir des enfants ?

Le projet de loi sur le mariage pour tous ne prévoit pas l'ouverture de la PMA aux couples homosexuels. Une inégalité demeure encore ici. Cette question relèvera peut-être d'une réforme ultérieure.

« Le groupe socialiste de l'Assemblée a renoncé à déposer son amendement visant à étendre aux couples de lesbiennes l'accès à la procréation médicalement assistée » (Le Monde, 10 janvier 2013).

63% des français demeurent contre l'ouverture de la PMA aux couples homosexuels.

Un grand nombre de couples de lesbiennes y ont déjà recours en Espagne ou en Belgique, par exemple. Il semble donc important de se demander si, en termes de santé publique et d'égalité financière, la France ne devrait pas ouvrir et encadrer l'accès à une telle technique.

Et qu'en est-il de ces enfants nés à la suite de PMA pratiqués à l'étranger ?

Ne faudrait-il pas leur offrir un statut ?

Ces enfants ne doivent pas avoir à subir les conséquences négatives qui découlent de la pratique de ces techniques illégales en France.

De plus, une fois que ces enfants sont nés, il n'est pas normal de les marginaliser en raison de la façon dont ils ont été conçus.

On ne peut pas interdire l'exercice de telles pratiques et en ignorer les conséquences, comme l'on a interdit pendant des années l'avortement ce qui poussait les jeunes femmes à avorter à l'étranger ou de manière dangereuse.

Il existerait, au regard de l'accès à la PMA, un « droit pour l'enfant d'avoir deux parents hétérosexuels », mais il n'existerait semble-t-il pas de « droit à l'enfant » pour les couples homosexuels.

David Cooper écrivait « Nous n'avons pas besoin du père et de la mère, nous avons besoin d'attention paternelle et maternelle ».

Il dit également « la fonction maternelle peut s'étendre à d'autres personnes : le père, les frères et sœurs et surtout d'autres personnes extérieures à la famille biologique ».

Dès lors a-t-on véritablement besoin d'un père et d'une mère ?

Un couple homosexuel n'est-il pas capable d'élever dans de bonnes conditions un enfant ?

Pour son épanouissement et son équilibre psychologique, plus que de deux parents de sexes différents, l'enfant a besoin d'amour.

Le statut de père et de mère est-il essentiel à l'équilibre de l'enfant ?

La filiation est-elle biologique ou symbolique ?

3/ Perspectives / Conclusions

Face à la diversité des modes de conjugalité, les parcours familiaux ont tendance à se structurer autour du désir d'enfant (naturel, procréé ou adopté).

Toutefois, le couple reste en l'état actuel le pilier majeur de la famille (famille nucléaire/conjugale).

Le législateur devra sans doute redéfinir un socle commun au couple afin de pallier les disparités liées à la diversification des modes de conjugalité.

Ceci ne le dispense toutefois pas de poursuivre dans la réforme afin que le droit de la famille soit plus en phase avec les transformations et les évolutions de la société. Le projet de loi sur le mariage pour tous est sans doute une première étape avant l'intégration de la PMA, l'autorisation des mères porteuses et peut être même un jour l'instauration du partenariat civil à trois ou quatre personnes tel qu'adopté aux Pays-Bas qui permet d'inclure les parents biologiques à un couple homosexuel.

La réforme sur le mariage pour « tous » apparaîtrait alors non comme un simple ajustement de la loi mais comme un choix de civilisation.

Savoir gérer le mal

Par Michel Maffesoli

Le sens commun, conservatoire immémorial de la sagesse humaine « sait », de savoir incorporé, que le mal, l'ombre, la mort, la douleur sont des caractéristiques essentielles de l'existence en son entièreté. Dès lors les créatures – quelles qu'elles soient, sont des manifestations de la vie et, dès lors, méritent une attitude « compassionnelle », fraternelle, parce qu'ensemble elles constituent le flux vital. C'est ainsi que l'on peut comprendre l'utilité sociale de ces divers « mondes intermédiaires » que sont les croyances, religieuses ou philosophiques, au « double », au « daimon », aux esprits et autres figures tutélaires ou effrayantes. Elles aident à vivre, au jour le jour, la souffrance en la communalisant.

La psychologie des profondeurs, en particulier tout le courant « jungien », a rendu attentif à ce que l'on pourrait presque appeler l'aspect « fonctionnel » de la souffrance. Véritable « œil de l'âme » permettant de voir par le moyen des afflictions. Thématique bien connue de l'épreuve initiatique permettant un savoir plus vrai. Plus concret aussi en ce qu'il permet de croître avec les choses qui nous entourent. Ainsi, la dépression ne serait pas à dépasser, ou à soigner, mais à vivre. Dans le « creux » qu'elle aménage peut venir se nicher la leçon de l'expérience. Véritable « leçon de chose » pour laquelle la limite, la contrainte, la dérégulation, la mort, font partie de la vie en son ambivalence.

L'on peut extrapoler une telle mise en perspective d'un point de vue social et souligner qu'au-delà du projet « hygiéniste » propre à la modernité occidentale : le « risque zéro », l'asepsie généralisée de l'existence, le désir du mal reprend, toujours, force et vigueur. Terrorismes, consommation de produits toxiques, hallucinogènes, alcool, psychotropes divers, l'étrange hécatombe induite par la conduite automobile, désordre festif, incendie de cet objet vénéré par tous : la voiture, nombreux sont les indices de transgressions, d'outrepassements des limites.

Ce n'est pas, ici, mon propos de dresser une liste exhaustive des conduites à risque. Mais sans porter sur celles-ci un regard normatif et, au nom de la « neutralité axiologique » qu'il nous appartient de préserver, l'on doit reconnaître que chacune de ces conduites fait l'objet d'une bien étrange ambivalence. Celle de l'attraction et répulsion. L'on en a peur et envie à la fois. Il suffit de voir la curiosité (malsaine ?) que suscitent les divers accidents, morts, blessures induites par ces conduites pour s'en convaincre. Œil de l'âme, ai-je dit plus haut, est-ce qu'il n'y a pas dans le « voyeurisme » contemporain quelque chose qui exprime l'œil de « l'âme sociale ». Le désir de voir le malheur peut, ainsi, être considéré comme la canonisation de ce dernier.

Ce n'est, dès lors, pas simple provocation gratuite de voir dans les expressions ambivalentes de la souffrance une sorte d'éveil de la société à elle-même. Cette « démarche de l'éveil » était la fonction capitale que Jung dans le « Réponse à Job » accordait à la souffrance. Il faut bien reconnaître que les guerres, actions terroristes, catastrophes naturelles, accidents spectaculaires, et autres expressions du tragique humain, induisent aussi un « éveil » sociétal. Tout cela sert, régulièrement, d'anamnèse à la structurelle impermanence des choses et des gens. Souvenir que la réalité inclut le négatif, que sa nature est contradictoire. Dans une telle démarche la complétude, celle de l'homme, pour le psychologue, du social pour l'observateur social,

induit, toujours, ceci et son contraire. C'est la reviviscence du « *puer aeternus... albus et ater* », l'enfant éternel... blanc et noir, qui sommeille en tout un chacun et qui, aussi, ne manque pas de resurgir dans le corps social en son entier.

L'enfant qui joue et qui détruit peut-être la figure paradigmatique de nos sociétés. Figure qui, hors de tout moralisme, rappelle ce que l'on ne peut pas expulser, le mal. Mais tout au plus jouer avec lui. C'est bien cela que les conduites à risque, les effervescences techno, les excès festifs nous rappellent. La vérité de l'homme est dans la contradiction. Ses pratiques sont toujours ambivalentes. La duplicité est structure anthropologique la plus constante. Autre manière de dire l'organicité de la vie et de la mort. La « fonction » de la souffrance est bien de rappeler qu'il y a un « pli » en tout un chacun, comme il y a de multiples « pliures » dans le corps social en son entier. Cela on ne pourra, jamais, les « mettre à plat », ôter ces « plis », expliquer (ex-plicare) toutes choses. Il suffit de le vivre. Le spectacle du malheur, les « rites piaculaires » (Durkheim), que l'on avait cru dépassés, et qui reviennent en force, dans les divers médias, peuvent, ainsi, être compris comme le retour du refoulé d'un mal irrépressible, d'une violence fondatrice, des fantômes toujours présents.

Va-et-vient entre l'ange et le démon, partage entre ciel et terre, nombreuses sont les expressions qui, dans le domaine artistique, soulignent l'ambiguïté de l'enfant joueur. « You walk », création du chorégraphe new-yorkais, Bill Jones, traduit bien un tel écartèlement. Il en est de même de « Rituales en Haïti » de la photographe espagnole Cristina Garcia Rodero qui montre des corps vautrés dans la boue lors de pèlerinages vaudous en hommage à l'esprit guerrier *Ogu-St Jacques*. Corps en extase, corps qui copulent, corps à la matérialité spiritualisée, montrant bien ce qu'il peut y avoir de sublime dans la communion à cette quintessence de l'esprit terrien qu'est la boue.

Or, ce qui ressort d'une telle participation à l'occulte chtonien est bien une grande fraternité. La participation à ce symbole obscur de la souffrance humaine a une fonction éthique. Reliance sociétale ! Au-delà de ces deux illustrations, il y a lieu d'être attentif aux nombreuses manifestations des « archaïsmes » (au sens étymologique du terme, fondamental, premier) insistant sur la puissance du mal, du sombre, de l'animal. En bref la force du diable comme facteur agrégatif.

S'immerger, rituellement, dans la boue pour un culte vaudou, ou fouler la gadoue dans un rassemblement techno sont les symptômes instructifs d'une sorte d'intensité existentielle reposant sur une fondamentale « accordance » aux choses telles qu'elles sont et aux autres tels qu'ils sont. Au-delà d'une conception morale du monde, « exception » occidentale s'il en est, l'acceptation de l'ombre, c'est-à-dire de la vie en sa duplicité structurelle, est une manière de faire ressortir l'aspect irremplaçable de l'existence, son aspect diamantin. Tout comme les pierres précieuses sont issues de la cristallisation d'une matière vulgaire, chaque phénomène individuel et social provient de « l'essentification » d'actes, de représentations, de rêves où le clair et l'obscur se mêlent inextricablement.

L'accent mis sur le vitalisme montre bien que l'existence est une continuelle « transsubstantiation » dans laquelle, et grâce à laquelle, la vie et la mort ne sont pas, fondamentalement, hétérogènes, mais participent d'une même réalité. L'entière de l'être s'inscrit dans un tel dynamisme. Toute transformation, peut-être faudrait-il dire toute transfiguration, exige sang, boue, souffrance. C'est le sens du sacrifice, en sa dimension anthropologique : le « faire sacré » fondant le divin social.

Face à l'ennui qui est une mort refusée ou déniée, ennui qui fut la marque de la modernité à son apogée, ennui conséquence de l'idéologie du « risque zéro », et dont on trouve les sources dans les théories de l'émancipation, face à cette tendance propre à la frivolité du monde bourgeois, le vitalisme prémoderne qui semble être une caractéristique de la postmodernité, vit l'équilibre conflictuel des éléments opposés. Thématique quelque peu mystique de la « vie indissoluble » (Zoe Akatalytos), celle-ci ou la coïncidence des contraires que l'on retrouve chez de nombreux penseurs. Nicolas de Cuse bien sûr, mais aussi Schelling et plus récemment H Corbin, G. Durand ou E. Morin.

Mais perspective qui est, aussi, à l'œuvre dans le holisme du « New Age » contemporain, et dans nombre de pratiques juvéniles qui, instinctivement, sans phrases vivent un matérialisme spirituel, sorte de « Geistesleiblichkeit » serein faisant fi des dichotomies propres à la pensée occidentale en général, à la modernité en particulier.

C'est un tel polythéisme des valeurs, celui des dieux, des fantômes, des icônes multiples, qui curieusement est à la base de la « surréalité » quotidienne. D'où l'intensification de l'existence, avec la recherche du qualitatif que cela ne manque pas d'avoir. Seul, le *dynamisme est stable*. Voilà bien ce qui semble animer l'inconscient collectif. Le dynamisme, qu'est-ce à dire sinon, stricto sensu, la force de l'impermanence dans la perdurance de l'être. Dans son entièreté aussi.

N'est-ce pas ainsi qu'il convient de comprendre ces vers d'Oscar Wilde :

« For he who lives more life than one

More death than one must die ».

Vivre plus d'une vie induit de mourir plus d'une mort. Cela est, certainement, le tragique de l'intense condition humaine. Mais c'est, également, ce qui lui donne toute sa qualité.

Vivre plus d'une vie en y intégrant les défis du risque, du mal, voire même de la mort assumée, voilà bien l'enjeu d'une vie ardente qui est bien moins exceptionnelle qu'on ne croit. Certes, on peut voir là l'essence « dionyso-héraclitéenne » de l'existence. Essence cruelle, dangereuse, monstrueuse, mais essence, également, vitaliste. Mais, au-delà, ou en deçà d'une telle qualification philosophico-poétique, cette énergie vitale est des plus commune.

Le quotidien, on l'a vu, est pétri des phénomènes de « double-vie », fourmille de pratiques de transgressions et se fonde, essentiellement, sur des tactiques de ruses, toutes choses lui assurant une sorte d'éternité. Toutes choses qui sont une manière de « moudre fin » l'excès, le rendant vivable et lui donnant sa fonction fécondante.

« Soif de l'infini » dit Durkheim, d'une manière quelque peu dépréciative, à propos du donjuanisme, propension aventureuse dans l'optique de Simmel, en bref sagesse démoniaque qu'il est impossible de juguler, et qui tend à s'exprimer, avec une vigueur nouvelle, avec la saturation des valeurs modernes. Ce que celles-ci, d'essence rationalistes, et ascétiques, s'étaient employées à gommer, au mieux à marginaliser, s'affirment avec force : l'animalité, la naturalité.

Les excès des pratiques juvéniles, leurs effervescences festives, leur désinvolture par rapport au sérieux du politique sont les indices paroxystiques d'une telle sagesse. Même l'économie est contaminée par un ludique

galopant. Le phénomène des « Start up » le montre à loisir, dont l'essence consiste à « risquer gros ». Il fonctionne sur du virtuel. Dépense et consume ce que l'on ne possède pas d'une manière tangible et sérieusement rationnelle. « Jeunisme », « épiphénomènes », passagers s'écriant en cœur, toutes tendances confondues, ces observateurs sociaux ne se reconnaissant plus dans ces « vilains petits canards » qui ne contestent même plus les grandes catégories philosophiques de leurs aînés, mais se contentent de les ignorer.

En fait, une telle viridité, spécifique des périodes de créativité culturelle, outrepassa, et de beaucoup, une tranche d'âge particulière. Le mythe de « l'enfant éternel », dont la figure emblématique est bien l'ambigu Dionysos, contamine, de multiples manières, toutes les manières d'être et de penser. En effet, le culte du corps, le souci diététique, la déification de la nature, le syncrétisme philosophique ou religieux ou l'écologie de l'esprit, s'expriment d'une manière transversale. Mettant en jeu ce que j'ai appelé une « raison sensible », ces phénomènes, en n'abdiquant rien de l'esprit, vont privilégier l'expérience, l'interactivité, les sens humains, toutes choses constitutives de la « socialité ». Il faut insister là-dessus, la « socialité » ne saurait être réduite au « social » moderne, dominé par la raison, l'utilité et le travail. Bien au contraire elle intègre les paramètres essentiels (et minorisés) que sont le ludique, l'onirique, l'imaginaire.

Voilà bien la « sagesse dionysiaque ». C'est une sagesse autre. C'est-à-dire une sagesse intégrative de l'altérité quelle que soit celle-ci. Fut-ce celle de l'excès, de la violence, de la « dépense » et du vertige. Ne l'oublions pas, « l'enfant du monde » d'Héraclite, « entasse les mondes pour jouer et les détruire ». La cruauté a donc sa place dans la socialité postmoderne, qui n'est autre qu'une socialité anthropologique. Une telle sensibilité à l'autre (en soi, dans la nature, dans la vie sociale) conduit à une conception élargie de la réalité. Réalité plurielle, polysémique. Réalité absolue. Celle de l'expérience et du vécu collectif.

Expérience et vécu qui ne se limite pas à un idéal lointain, à la réalisation d'une société parfaite à venir mais, au contraire, qui tisse, en un entrecroisement sans fin, tous les affects, les émotions, les passions constitutives de la vie de tous les jours, et ce afin de constituer le « tissu » social et naturel que l'on partage en commun. Nietzsche voyait dans le dionysiaque « l'un originaire », la quintessence du réel. Il est, en effet, possible que cette réalité complexe, alliant les contraires, soucieux de « l'enfant éternel », soit une sorte de « centre de l'union » ou les idéologies les plus diverses, les modes de vie hétérogènes, les coutumes les plus étranges s'accrochent les uns les autres, s'ajoutent les uns aux autres en une organicité des plus solides. Voilà bien le relativisme des valeurs, cher à G. Simmel, reposant sur l'acceptation de tout et de tous, et sur leur mise en relation réciproque.

Un tel relativisme est bien loin de l'individualisme, propre à la tradition occidentale, et de l'universalisme abstrait qui en est l'expression théorique. On ne se lassera jamais de le rappeler, le propre de la vie ardente, celle du dionysiaque, est son aspect collectif. Celui-ci peut être de divers ordres. Les « tribus » postmodernes sont légions. Le dénominateur commun est la participation magique à un « goût » spécifique. Culturel : sectes, syncrétismes religieux, regroupements philosophiques. Culturel : art, musique, hobbies divers. Sportif : le nombre d'associations déclarées laisse ici rêveur. Sexuel : réaffirmation, et même institutionnalisation, des préférences et des perversions sexuelles. J'ai, déjà, signalé (*Le Temps des tribus*, 1988), l'importance du phénomène tribal. Sa caractéristique est un très fort « sentiment d'appartenance » qui fait, pour un moment donné, que tout un chacun communique à un « fonds » collectif. Peut-être, est-ce dans une telle perspective qu'il faut comprendre l'action terroriste qui échappe à la logique politique et renvoie à une émotion partagée.

Il s'agit, stricto sensu, d'un « capital » qu'il convient de gérer ensemble. On est loin de la revendication à l'identité fermée, celle de l'individu indivisible, celle d'un esprit isolé. Identité primaire de l'idéal moderne, celle de l'autonomie. La gestion d'un « fonds » commun induit un mécanisme « d'identification » primordiale. Celle d'une participation au *pré-individuel*.

Voilà quel est le socle du nouveau rapport à l'altérité dont il a été question. C'est cela même qui fonde une étonnante « accordance » au monde et aux autres que l'on retrouve dans la sensibilité écologique. L'environnement mondain : social et naturel, accepté pour ce qu'il est. Canonisation de ce qui est. D'où une sorte de « pathos » de la résonance qu'il ne faut pas comprendre d'un point de vue péjoratif. On vibre, on a le « feeling », on « s'éclate » avec d'autres, et ce en fonction des « goûts » dont il a été question.

Voilà bien la thématique de l'orgasme, celui du partage des passions, qui peut être considéré, pour reprendre une intuition nietzschéenne, comme l'écoute de la voix « qui surgit de l'abîme le plus enfoui des choses ». Fusion, confusion qui est une sorte d'écho au « plus qu'un » (G. Simondon) que la psychologie la plus lucide est obligée de reconnaître, empiriquement, dans sa pratique clinique. Ce « plus-qu'un » est, également, monnaie courante dans le monde social. Et si la sociologie, ou la philosophie dominante a du mal à l'analyser, voire, tout simplement, à l'observer, c'est parce qu'elles sont empêtrées dans ce postulat moderne qu'est la logique de l'identité.

En fait, les identifications multiples, les communions, musicales, sportives, religieuses, au « fonds » primordial, rejouent, sans en être forcément conscientes, les pluralités d'être, marques de « l'enfant du monde » en devenir. Il est une belle formule, de F. Pessoa, qui résume bien ce propos : « *King of gaps* », le roi des failles. Celui qui met l'accent sur les interstices, les intervalles, en un mot le vide. « Tout entier il n'est rien qu'un gouffre dans son être ».

Dès lors ce n'est plus la liberté, univoque et abstraite, qui est recherchée, mais bien la pratique des libertés interstitielles. Il en est de même pour l'Utopie, qui laisse la place aux petites utopies vécues. Et l'on voit bien ce que ce pluriel induit de dangerosité, ambigu qu'il est par essence. Rien n'est sûr, établi, sans risques. Tout est en devenir. D'où les expressions multiples, les essais/erreurs de toute aventure existentielle. Le bien et le mal deviennent flous. Ou, plutôt, ils s'interpénètrent. Dans le *creux* de l'être en devenir tout est possible dès lors que c'est occasion d'un vécu collectif.

Au-delà de la forteresse, celle de l'esprit, de l'*individu* autonome, la faille permet à la *personne* hétéronome d'exprimer les multiples facettes de son désir. Fut-ce les plus sombres, les plus immorales, les moins conformes à son identité. Il y a là de quoi affoler les analyses sociologiques établies. Mais si, d'une manière non judiciaire, on repère ces dédoublements pour ce qu'ils sont : l'indice d'un puissant vitalisme inconscient, on peut y voir l'expression d'une créativité culturelle que rien ne peut arrêter. Dès lors, le « vide » de la communication verbale, l'abstention politique, la violence transgressive, l'action terroriste, le refus de l'action citoyenne, en bref l'indifférence forcenée au social, tout cela peut être considéré comme une sorte de souveraineté puisant sa force, dans la perte, dans le fait d'être rien, et donc dans l'assurance d'être en communion avec le tout, des autres et du monde.

Expérience mystique s'il en est, et qu'il est important de prendre au sérieux. On se souvient, en effet, de la formule de Charles Péguy : tout commence en mystique et s'achève en politique. Mais si l'on pousse jusqu'au bout la logique d'une telle pensée, lorsque le politique, lui-même est saturé l'on peut s'attendre à ce

que le mystique, à nouveau, pointe l'oreille. Et quoique ce ne soit pas la seule piste pour comprendre la postmodernité, s'en est une conséquente. Surtout si l'on s'accorde sur le retour de phénomènes archaïques dans cette postmodernité.

Mystique, lato sensu, naturellement comme métaphore pour comprendre d'une part la fuite hors des institutions, l'indifférence que celles-ci suscitent et, d'autre part, pour appréhender les caractéristiques de la fusion où tout un chacun se perd dans l'altérité. Quoique ce ne soit pas l'objet central de mon propos, il faut rappeler que les pratiques mystiques, et leurs protagonistes, ont toujours été suspectés par ceux qui avaient en charge la gestion « légitime » du sacré. Très précisément parce que le point de vue mystique n'est, en rien, préoccupé par le partage entre le bien et le mal. Ou plutôt parce que le mal est considéré comme un élément structurel du donné mondain. Il est « neutre » en quelque sorte. L'important étant son usage, le bon usage (« *de usu* ») que l'on peut en faire.

Nombreux sont les exemples poétiques, romanesques ou théoriques qui insistent sur ce que l'on peut résumer par le titre donné par Marguerite Yourcenar à son roman « L'œuvre au noir ». Frères du libre esprit, « fraticelli » de la mouvance franciscaine, mystiques rhénans, « béguinage », longue est la liste de toutes les hérésies, ou ce qui est réputé comme tel qui, régulièrement, défraie la chronique de l'institution ecclésiastique. Il serait instructif de comparer les révoltes et rebellions contemporaines à ce refus des experts, à la méfiance vis-à-vis de leurs savoirs abstraits et surplombants. Et ce, je le rappelle à partir d'une perspective holistique : « everything goes », « tout est bon » (P Feyerabend), chaque chose a son utilité dans une organicité globale.

L'autre perspective, qui m'intéresse ici, davantage est celle de la « perte » du sujet pensant, disant et agissant dans un ensemble plus vaste. Un tel sujet est bien le pivot de la tradition occidentale. Il trouve son apogée dans l'individualisme moderne. Et c'est bien un tel sujet « plein », sûr de lui, qui tend à se saturer. D'où l'importance du vide, de la vacuité dans les affoulements postmodernes. C'est dans le creux qu'il y a communion, engouffrement, néantisation. Toutes catégories mystiques s'il en est !

L'Ordre de l'amour

Par Michel Maffesoli

Revenons, avec sérénité, sur des chemins de pensée approfondissant la compréhension de la *force des choses*. En rappelant une règle d'or établissant un rapport étroit entre l'ésotérique et l'exotérique. Il ne peut y avoir d'extériorisation que si les fondements sont solides. Celui qui rend public : publicité, journaliste, expert, vulgarisateur, doit, pour ce faire, avoir du *grain à moudre*. Cela est de sagesse constante dans toutes les traditions culturelles.

Revenir, ai-je dit, car c'est une idée simple, une idée du simple, que, sempiternellement, l'on approfondit. Préoccupation obsédante, souci primordial. Cela a été dit de diverses manières. Ainsi Hannah Arendt rappelant que nous n'avons tous qu'une seule pensée, et que tout ce que nous faisons n'est que constructions et variations sur un seul thème.

Par ma part, variations quelque peu lancinantes autour ou à partir des affects sociaux. De ces *humeurs* servant de substrat à la socialité quotidienne. Peut-être n'est-il pas convenable de le dire d'une manière aussi abrupte, mais c'est bien d'*erotique* dont il s'agit ! En son sens large bien sûr : *amor mundi* permettant que le vivre-ensemble soit ce qu'il est.

Mystérieuse alchimie faisant que la société passe, parfois, par la *voie sèche* de la raison, et à d'autres moments traverse une *voie humide*, embrumée de ces multiples émotions dont l'actualité n'est pas avare. Passions, rêves, fêtes, jeux collectifs, n'est-ce point cela qui tient le haut du pavé ? Rien ni personne n'en est indemne. La politique en pâtit. L'entreprise en est toute secouée. Les luttes sociales sont sans cela incompréhensibles. En somme l'émotionnel est le dénominateur commun d'un *sociétal* à l'orbe bien incertaine.

Il est amusant de voir comment ce terme de sociétal est maintenant mis à toutes les sauces. On n'en comprend pas bien la signification, voire il s'emploie à faux-sens, ou contre-sens, mais on sait qu'il faut l'employer. C'est cela l'essentiel : le pressentiment que le « temps revient » et avec lui tout ce que le progressisme moderne avait cru dépasser, annihiler ou remplacer.

Voilà donc ce qu'il convient d'approfondir. Reprenant le chemin ouvert par des esprits audacieux, il faut penser toujours et à nouveau ce mystérieux lien social, n'étant en rien réductible à la rationalisation, au contrat, au droit positif auxquels la modernité a voulu le contraindre. Car il y a contrainte dans la construction et le constructivisme social. Mais ce *construit* se délite de toutes parts. Si crise il y a, c'est bien cela dont elle est l'expression.

Péguy distingue quelque part les « périodes » et les « époques ». Celles-là plates, où rien ne se passe. Celles-ci intenses, vivantes, grouillantes de vitalité. La fin de la modernité que beaucoup voudraient sauver (en la nommant seconde, avancée, tardive, haute etc...) est bien une « période » où, dans l'ennui généralisé d'une

grégaire solitude, s'effondrent, par pans entiers : manières d'être, de penser et d'organiser qui s'élaborèrent depuis le XVII^e siècle. Le début de la postmodernité (à laquelle on attribuera un nom un peu plus tard) est, certainement, une « époque », tant le vitalisme sourd par tous les pores du corps social.

Au-delà de la morosité ambiante, il est temps de le reconnaître. Il est temps de le penser. Même si le chemin emprunté est abrupt, escarpé ou incommode. En effet, autant le *social* est (était) assuré de lui-même en son principe de raison, autant le *sociétal* est, je le rappelle, incertain. Et ce parce que l'émotionnel, imprévisible, le traverse de part en part. Mais en revenant aux phénomènes mêmes, sans les juger ni les hiérarchiser, peut-être saurons-nous, ainsi, amortir le choc créé par ces irruptions, ces effervescences, ces rébellions et autres explosions ponctuant la vie courante.

La solide sociologie allemande avait montré l'aspect prospectif de ce qu'elle nommait « *Einfühlung* » : une pénétration intuitive. Au plus près de son étymologie, une approche de l'intérieur, une vue, voire une vision à partir des racines. C'est bien une telle radicalité qu'il faut savoir mettre en œuvre si l'on veut comprendre, au-delà de la société officielle, l'officieuse socialité en gestation.

On peut même dire que c'est dans le décalage existant entre l'*officiel* et l'*officieux* que niche l'état d'aridité où est plongé le monde actuel. Mais il faut avoir le front de déclarer que ce ne sont pas l'application des préjugés pseudo-scientifiques ou les gentilles déclamations sur l'émancipation qui pourront remédier à cette aridité. Science, Progrès, Libération : mots obsolètes s'il en est. Et c'est bien pour cela qu'ils sont, jusqu'à plus soif, employés d'une manière incantatoire.

L'intuition pénétrante, et c'est une constante lors des changements d'*époque*, permet de saisir quels sont les ressorts cachés ou le réel intime d'une société donnée. Héritier du romantisme, dont on sait l'influence à partir du XIX^e siècle, Georg Simmel avait, en une expression concise, nommé cela le « Roi clandestin⁴ ». Véritable *puissance* instituante qui, au-delà, en-deçà, à côté du *pouvoir* institué, régit en totalité la réalité sociale.

On a du mal à concevoir cela, tant il est vrai que les temps modernes se sont fondés sur la positivité des choses et ont façonné, en conséquence, l'esprit positif. À l'opposé d'un *réel* complexe, seule prévaut une *réalité* réduite à l'Un. Réalité mesurable, quantifiable et statistiquement délimitée : voilà quel est l'alpha et l'oméga de l'idéologie positiviste ayant contaminée l'université, la presse et le monde politique en son entier. Il suffit de voir la fascination exercée par les enquêtes, sondages d'opinion et autres « panels représentatifs » pour s'en convaincre. Et pourtant, quand on sait la versatilité des masses, l'aspect changeant de l'opinion, les erreurs manifestes quant aux résultats, on est en droit de considérer ces manipulations de chiffres comme des jeux (n'osant pas s'avouer tels) d'enfants quelque peu immatures !

Tout autre est, en son sens plénier, le « *chiffre* » d'un réel autrement plus complexe. On peut, à l'excès, résumer cette opposition comme un va-et-vient constant entre une histoire *manifeste*, s'occupant du plein des choses, de préconisations, peut-être faudrait-il dire, en termes philosophiques de « l'étant », et d'autre part

⁴ G. Simmel, *Sociologie et épistémologie*, op.cit., p.42.

une histoire *secrète*, celle des questions fondamentales, histoire d'un « être » qui toujours se dérobe, mais n'en fonde pas moins, en sa vérité, la vie commune.

Cette histoire secrète est celle des affects, des instincts, des sentiments d'appartenance, des attractions/répulsions. Toutes choses se résumant dans *l'érotique sociale*.

Mais c'est là où le bât blesse ! Car l'affect est rien moins que moral, or dans les *périodes* finissantes, le discours moral est du dernier chic. Et il suffit d'entendre des redondances telle : « la position, l'attitude, le comportement etc... moral, éthique, déontologique », pour se convaincre de l'inanité de tels propos. Le commerce devient éthique. La politique doit être morale. Les diverses corporations se donnent des règles déontologiques. *Flatus vocis*, mots creux. Car bien entendu tout cela n'a aucune consistance.

« On ne fait pas de la bonne littérature avec des bons sentiments » (Gide). Il en est de même pour la vie sociale, où les sentiments sont contradictoires, ambivalents, complexes. Et une pensée digne de ce nom ne peut se contenter d'édicter ce que « doit être » le monde. Face à la foulditude des livres d'édification et des articles bien-pensants, célébrés par les divers médias et consacrés par le conformisme ambiant, il faut oser une démarche hauturière, attentive tout à la fois aux exceptions et aux cas extrêmes.

Il ne s'agit pas là d'une posture simplement esthétique. La sagesse populaire le sait, d'un savoir incorporé : l'exception confirme la règle. On pourrait rajouter, la règle ne vit que par l'exception. C'est ce qu'à sa manière Durkheim a bien vu, lorsqu'il indique, à de multiples reprises, que la « loi suit les mœurs ». Ce sont bien eux qui doivent nous servir d'étalon. Les mœurs, et eux seuls, permettent de mettre en place des critères de discernement aptes à cerner les configurations nouvelles propres à la socialité postmoderne.

Anomique - canonique ! Voilà une dialogie constante dans les histoires humaines, qu'il est vain de vouloir supprimer. Au risque de s'abstraire de l'aspect concret de l'existence, de se déconnecter de l'humain en son entièreté. Un commentateur religieux de Jérôme Bosch reconnaît que si son œuvre semble extravagante, « ce n'est pas sa faute. Car ce qu'il peint, ce sont nos vices. Tout le monde devrait s'imprégner de ses tableaux pour apprendre à voir⁵ ».

Judicieuse remarque quand on connaît la crudité et le fantastique de ce peintre, tout à la fois riche et fuligineux. Elle nous incite à être le dessinateur de son temps en ses multiples aspects. C'est-à-dire à proposer des dessins n'ayant pas une simple fonction décorative, mais s'employant justement à dégager l'essence secrète des choses, la puissance de leur être spécifique.

Nombreuses sont les pensées décoratives produisant des livres décoratifs, dont la seule utilité est d'être mis, bien en évidence, sur la table du salon ou d'orner, au mètre, une bibliothèque témoignant de ce que les situationnistes, en leur temps, nommaient une *intelligence sans emploi*. La prise en compte de l'extravagance sociétale permet d'échapper à ce travers. Ne pas nier ou dénier les « vices » de la vie courante, c'est rappeler qu'il y a une force (*vis*) indéniable dans les écarts, les excès et autres attitudes extrêmes.

⁵ Cf. J. Bosch, *L'œuvre complète*, Ludion/Flammarion, Paris, 2001.

C'est cela même que nous rappellent la recrudescence des affects, l'omniprésence de l'émotionnel, les diverses contaminations de l'*affectuel*. La passion est à l'ordre du jour. Il convient d'en montrer (*montrer*) la vitalité et les conséquences. Pour le dire fort simplement, l'on assiste à un véritable grouillement culturel, comme cela se produit lors des changements d'époques. Grouillement culturel pouvant s'exprimer dans l'exubérance (les effervescences juvéniles en témoignent) ou au contraire dans le « *quant à soi* » passif de la vie courante.

Dans les deux cas, symptômes d'un changement de fond dans les manières de penser et dans les formes d'être. Ainsi, quoiqu'on puisse en penser, les rassemblements musicaux dits « gothiques » ne connotent aucune revendication politique. Il en est de même de ces rassemblements spontanés s'appelant « flashmob ». Et l'on peut dire la même chose de ces moments festifs s'égrenant de ville en ville : les « apéros » géants. En chacun de ces cas, c'est une pulsion grégaire, un instinct animal qui pousse à s'agrèger, à *coller* à l'autre.

Je reviendrai plus en détail sur ces phénomènes festifs. Il suffit pour l'immédiat de rappeler qu'à certains moments le grouillement, voire le fourmillement culturel est d'essence rationnelle ; ainsi à partir du XVII^e siècle, les « Lumières radicales », la subversion cartésienne et à certain égard spinoziste en témoignent. L'époque prérévolutionnaire au XVIII^e siècle, (les philosophes des Lumières, l'action des loges maçonniques) est l'amorce de ce qui va devenir, au XIX^e siècle le grand mythe du Progrès⁶. Toutes choses célébrant, sans retenue, les bienfaits de la raison souveraine.

À d'autres moments, le grouillement culturel est plus sombre. À tout le moins il met en scène, chante et illustre de diverses manières, le clair-obscur de l'existence. Son enracinement aussi. Le développement de la sensibilité écologique, la mode des produits « bio », et le retour en force de *Dame Nature* s'inscrivent dans une configuration mosaïque où la raison est, fortement, tempérée par les sens.

Il ne s'agit là que des formes les plus élémentaires de la guerre des dieux : en la matière celle opposant Apollon et Dionysos. Quelques esprits aigus : Nietzsche en philosophie bien sûr, W. Pater en histoire de l'art, Karl Mannheim en sociologie, avaient rendu attentif à un tel balancement. Mais ce diagnostic avait été, largement, édulcoré par une intelligentsia au progressisme natif. Tout autre est l'*atmosphère* postmoderne tendant à relativiser un tel progressisme, et à valoriser des formes « archaïques » que l'on avait cru disparues.

Fanatisme religieux, hystéries sportives, extases musicales, extravagances politiques, tout et n'importe quoi est contaminé par la passion. Ce *fripon divin* qu'est Éros darde ses flèches à tout va. Ce qui n'est pas sans susciter quelque panique dans une société régulée, depuis la fin du XVIII^e siècle, par le sage et rationnel Contrat Social. Le soupçon pesant sur les formes traditionnelles de l'existence s'est inversé, et c'est au mythe de la marche royale du Progrès que, maintenant, il s'adresse.

⁶ Cf. J. I. Israël, *Les lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750)*, Ed. Amsterdam, Paris, 2005. Cf. également C. Porset, *Hiram Sans Culotte ? Franc-maçonnerie, lumières et révolution: trente ans d'études et de recherches*, Honoré Champion, Paris, 1998, et L. Amiable, *Une loge maçonnique d'avant 1789. La loge des neuf sœurs*. Préface de C. Porset, Édimaf, Paris.1989.

Contre une réalité (le fameux « principe de réalité ») pondérable et mesurable, l'intuition pénétrante permet de repérer un *réel* où l'invisible le dispute au relatif, par essence non quantifiable. Intuition permettant de connaître ce qui est. En la matière que l'histoire n'est pas un long fleuve tranquille, celui de la succession des figures de l'esprit hégélien, mais qu'elle est bien plus complexe, faite de *corsi* et de *ricorsi*. Pour le dire d'une manière imagée, une « histoire feuilletée ». Distinction qu'il faut continuer à penser entre le progressisme « expliquant » tout, c'est-à-dire mettant à plat, enlevant les plis, et une *progressivité* qui implique, prend en compte les *plis* des traditions actuelles.⁷

Cette histoire feuilletée est une sorte de rétro-genèse accordant sa place au *destin*. Il n'est d'ailleurs pas neutre que ce dernier terme apparaisse, de plus en plus, dans la discussion du Café de Commerce, comme dans l'analyse philosophique, sans oublier le discours politique. Cet appel, multiforme, au destin est la reconnaissance de la saturation de la logique de la domination, ayant été la marque des temps modernes. L'individu « *maître et possesseur de la nature* » laisse, subrepticement, la place à une personne, ne prenant sens que dans un cadre plus vaste la dépassant et l'englobant à la fois.

Ainsi que le rappelait le biologiste H. Laborit : « héritage génétique, héritage sémantique, voilà ce que contient au départ le cerveau de l'homme, il y ajoute le contenu de son expérience personnelle⁸ ». En quelques mots, et avec une grande simplicité est indiquée l'*implication* dont j'ai parlé. Elle peut être secrète, peu perceptible, non quantifiable, elle n'en est pas moins présente, sous forme de racines indestructibles et permettant la croissance de ce qui est.

Ce sont ces racines de longue durée que l'on va retrouver dans les rêves collectifs, dans les fantasmes récurrents et les fantasmagories actuelles de tous ordres. On ne peut pas comprendre le succès des groupes musicaux, le développement des spectacles historiques, ou les chorégraphies mettant en scène les sécrétions et les instincts animaux, si on n'a pas cela à l'esprit. Le latent immémorial est garant du manifeste quotidien.

Je m'en suis, déjà, expliqué, le *rythme de la vie* n'est compréhensible qu'à partir d'un point fixe. La source donne naissance au devenir. Il y a quelque chose de mystique dans ce présent absolu. À propos de Thérèse d'Avila, Julia Kristeva signale que dans la contemplation, le temps ne s'écoule pas, il se « dresse vertical⁹ ». Belle image que l'on peut, sans crainte, extrapoler à de nombreux phénomènes contemporains. Le staccato propre à la vie quotidienne postmoderne, celui de « l'intensification de la vie des nerfs » (Simmel), ou celui de la symptomatique musique « techno », loin du déroulé mélodique propre à la modernité, renvoie à une suite d'instantanés vécus avec intensité. D'instantanés éternels.

⁷ J'ai développé cela in M. Maffesoli, *La violence totalitaire* (1979), rééd. in *Après la Modernité ?* CNRS Éditions, Paris, 2008, et in *Matrimonium. Petit traité d'écologie*, CNRS Éditions, Paris, 2010.

⁸ H. Laborit, *Biologie et structure*, Gallimard, Paris, 1968, p.21.

⁹ J. Kristeva, *Thérèse mon amour*, Fayard, Paris, 2008, p.372.

Approche de la destructivité.

Par Jacques Samouelian

Pourquoi utiliser ce terme de destructivité qui signifie, selon le Littré, « tendance pathologique à la destruction » ?

La **destructivité est une forme de violence**. Mais pas seulement. Le terme de destructivité est utilisé aujourd'hui dans l'ensemble des sciences humaines, et en particulier par la psychanalyse (dont nous nous réclamons Charlotte et moi-même), comme une forme très particulière de **violence souvent silencieuse**, dont le propre est de s'attaquer de façon très singulière à ce que l'on appelle le **lien interpersonnel**, et pour être plus précis, **à l'intersubjectivité**.

Il est vrai que ce concept pourrait renvoyer plus au champ de la phénoménologie que de la psychanalyse, mais ce n'est qu'une apparence, comme nous allons le voir.

Observons que cette capacité de détruire sans limite, selon la définition des dictionnaires, cette destructivité, à la différence de ce qui se passe chez l'animal même agressif, est une potentialité humaine.

Et l'homme seul, en miroir de cette spécificité négative, dispose d'une capacité positive à **créer sans limite**, et il en a l'exclusivité.

Destructivité, créativité, deux facettes de notre humanité dirait Albert Jacquard (terme utilisé pour la première fois par Freddy Klopfenstein dans un essai intitulé Humanité publié à Genève en 1980 et repris quelques années plus tard par Jacquard).

Un mot sur les origines de ce dualisme.

La construction de la personnalité s'opère schématiquement suivant deux axes :

- Le premier est un axe développemental au sens où à partir d'une base neurobiologique, **l'individu interagit avec son environnement** à partir d'un programme assez prédéterminé. À niveau-là, nous avons avec les animaux, ce qu'il est convenu d'appeler une communauté de destin.

- Par contre il y a quelque chose qui nous est propre, à travers l'usage de nos capacités (langagières bien sûr), **c'est la conscience que nous en avons, et les libertés que nous pouvons prendre par rapport à ce programme**.

Jean-Jacques Rousseau déjà, dans son « *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* » l'a bien démontré.

Mettez un pigeon devant de la viande et un chat devant du grain, nous dit-il, l'un et l'autre vont mourir de faim, car incapable d'échapper à la machine ingénieuse qu'ils sont, l'expression est de Rousseau, parce que l'animal n'a pas la liberté du choix de sa conduite préprogrammée alors que l'homme, à la différence de l'animal, peut s'écarter du programme de la nature, et il est capable, libre, de commettre tous les excès jusqu'à en mourir.

Ce que Rousseau résume ainsi : « *chez l'homme, la volonté parle encore quand la nature se tait* ». Ce que Marco Ferreri (1973), dans son film « La grande bouffe », nous illustre parfaitement...

Cette conscience de soi est essentielle à la construction de la personnalité et au fondement de ce qu'on appelle le narcissisme.

Certes, nous dit la Bible, Genèse, Chapitre 8, verset 21 : « *Le cœur de l'homme est disposé au mal dès sa jeunesse* », mais cette capacité réflexive, celle de pouvoir s'examiner, de se juger, de se dédoubler en un Je et un Moi, de percevoir sa finitude, ses manques, ses faiblesses, va alimenter cette liberté fondamentale qui s'exprimera dans une créativité nouvelle.

S'il est hors propos de parler aujourd'hui des assises de cette identité narcissique, il est facile de comprendre que les **liens interpersonnels** vont contribuer à **renforcer cette capacité d'autonomie**, avec la gestion d'un paradoxe : **savoir se nourrir des autres et en même temps se différencier d'eux**.

Et si je pointe ce paradoxe, c'est que précisément la destructivité s'exerce à cet endroit.

Pour l'explicitier, très succinctement, je vais revenir à un texte que j'ai déjà évoqué antérieurement.

Nous allons opérer un retour dans le passé, dans les années 30. En 1932 exactement.

Cette année-là, la SDN voyant monter les périls, demande aux grands esprits de s'impliquer.

Le 30 juillet 1932, Einstein écrit à Freud :

« *La Société des Nations me donne l'occasion de m'entretenir avec vous d'une question de la plus haute importance pour l'avenir de la civilisation. Existe-t-il un moyen d'affranchir les hommes de la menace de la guerre ? Je suis convaincu qu'un homme tel que vous, qui a une profonde connaissance de la vie instinctive de l'homme, pourra indiquer les moyens éducatifs de nature à éviter la redoutable menace qui pèse sur le monde.[...]* »

Et Einstein de conclure par cette interrogation :

« *L'homme a-t-il en lui un besoin de haine et de destruction qui existerait à l'état latent, (qui) pourrait être réveillé par certains facteurs et dégénérer alors en psychose collective ? Seul le grand connaisseur des instincts humains que vous êtes peut nous apporter des lumières.* »

La réponse de Freud, c'est le fameux article : « **Warum Krieg ?** »

En fait, Freud qui a la correspondance facile, met deux mois pour répondre, et voici ce qu'il écrit :
"Vous m'avez surpris en me posant la question de savoir ce que l'on peut faire pour libérer les humains de la menace de la guerre. J'ai été effrayé de mon incompetence. [...]
Vous évoquez la question des rapports entre le droit et la force. Puis-je me permettre [...] de substituer au mot "force" le terme plus incisif et plus dur de "violence"?"

C'est la première fois que Freud utilise ce terme...

...Et la seule fois de toute son œuvre qu'il l'utilisera, alors qu'il l'a pourtant lui-même proposé à Einstein.
Il nous faudrait ici faire une réflexion sémantique sur la notion de violence, dont nous ferons l'économie, faute de temps.

Brièvement, je dirais que toutes les définitions de la violence renvoient à la force, à la brutalité, à l'agir, c'est-à-dire un espace conceptuel où se conjuguent à la fois la tempête, l'attaque surprise du fauve, mais aussi, la démence, le viol...

Remarquons que dans le vocabulaire habituel, la violence dont il est question est la violence extériorisée, et on ne tient pas compte, on ne parle pas de la violence latente, de la **violence silencieuse**, caractéristique de la destructivité, qui est justement une découverte de la psychanalyse.

Sur le plan psychologique, c'est presque toujours à propos de **désir, de sentiments, d'émotions** que la violence est invoquée. La violence se situe **plus dans le champ de l'affectivité que de l'intelligence** : on connaît la violence passionnelle, la violence de l'amour. Par contre il est rare que l'on évoque la violence d'un raisonnement.

Allons plus loin dans une perspective plus franchement psychanalytique.

La violence dont il va être question ici, la destructivité donc, **se ramène à une problématique interne au psychisme**, c'est-à-dire comme nous allons le voir, **à la pulsion**.

Et cette problématique de la pulsion, Freud l'emmène en posant à Einstein et à nous tous, un dilemme. **Le dilemme du vainqueur**.

Imaginons un duel, un vainqueur, un vaincu. Que peut faire le vainqueur du vaincu ?

Le vainqueur a deux solutions :

- ou bien, première solution, pour profiter de sa victoire, le vainqueur asservit le vaincu, ce qui augmente évidemment son confort et sa capacité de jouissance, mais il lui faut accepter le risque de voir la situation se retourner en cas de revanche du vaincu.
- ou bien, deuxième solution, pour demeurer maître du jeu et être définitivement à l'abri d'une contestation de sa suprématie, le vainqueur doit tuer le vaincu. L'ennui c'est que ça oblige à un renoncement et qui est un renoncement de taille : il ne dispose plus de la force de travail du vaincu.

Eh bien, ce que Freud décrit dans ce dilemme, il faut purement et simplement si j'ose dire, le **transposer dans la vie psychique**, dans l'imaginaire, pour expliquer le comportement humain.

Et là encore deux possibilités :

Soit, première solution, la contradiction est maintenue dans le psychisme, et ce sujet doit accepter de vivre avec une motion marquée par la dualité, sachant que cette dualité est successible de retournement mais aussi de dépassement.

Soit, deuxième solution, la contradiction n'est pas maintenue dans le psychisme, et le sujet procède à une mise à mort définitive de ce qui le gêne. C'est bien entendu une illusion, mais il a la capacité de le penser. Nous allons voir que ce n'est pas une opération facile et sans risque.

Pourquoi ? Parce que pour opérer une mise à mort de ce qui gêne, **il faut se dégager de quelque chose de très encombrant que l'on nomme la culpabilité.**

Comment se dégager de la culpabilité ? Il n'y a qu'une solution, et nous allons voir qu'elle est lourde de conséquences : ce sujet doit opérer une réduction pour ne pas dire une **négation du lien interpersonnel**, en psychanalyse on parle de « **négation de l'intersubjectivité** ». **En un mot, il faut que l'autre soit privé de son humanité.**

C'est cette opération que Freud nous explique dans ce texte et qui mérite qu'on s'y attarde un peu.

Je cite Freud : « *...ils y a deux choses qui assurent la cohésion d'une communauté : la force contrainte de la violence, et les liens affectifs entre ses membres.* »

Freud qui s'efforce de parler à Einstein un langage qui ne soit pas trop technique, je rappelle que ce débat est placé sous les auspices de la Société des Nations en 1933, Freud donc, évite le jargon psychanalytique, mais ici il prend soin de préciser : « *l'identification, dit-il, est le terme technique pour désigner ces liens affectifs* ».

Autrement dit, **s'il existe des liens affectifs, il y a là un frein à la violence.**

Pourquoi ? Parce que si le vaincu fait partie de la communauté, s'il existe des liens avec lui, **sa mort ou sa souffrance impliquerait par le lien de cette identification, forcément, une souffrance chez le vainqueur lui-même.**

Par contre, si cet adversaire n'est pas membre de la communauté, s'il lui est étranger, alors la violence peut s'exercer sur lui, il peut être tué sans problème, car l'absence de lien identificatoire fera que c'est lui et lui seul, qui souffrira ou mourra.

On peut avoir là une explication de bien des comportements auxquels nous assistons aujourd'hui. Avec le nazisme, cet « étranger à la communauté » peut être l'objet d'une théorie, classé comme un sous-homme, c'est-à-dire quelqu'un qui n'est porteur d'aucune humanité, et qui donc peut être « traité » de façon radicale.

Le cinéma contemporain a bien illustré ce processus.

Par exemple le film de Spielberg, *La liste de Schindler*.

C'est une histoire assez vraie, puisque le vrai Schindler est enterré dans le cimetière des Justes à Jérusalem.

Canal+ avait d'ailleurs, au moment de la diffusion de ce film, montré en même temps un reportage sur la vie du vrai Schindler.

Vous connaissez l'histoire : les nazis tuent les juifs sans aucune culpabilité. Je rappelle qu'au procès de Nuremberg, ils plaideront tous "non coupable".

Schindler exploite les juifs à des fins strictement mercantiles, et choisit de les épargner dans ce but. Il réussit brillamment dans ce projet. Il devient propriétaire d'une usine. Il s'enrichit rapidement en faisant travailler des juifs pour ces nazis, qui près de lui, exterminent d'autres juifs, dans des conditions abominables. Schindler est témoin passif. Mais il doit défendre leur vie pour conserver sa main d'œuvre, préserver ses intérêts financiers. Alors il s'attache à eux sans même s'en rendre compte. Ce ne sont plus des juifs, mais ce sont les juifs de Schindler. Il établit avec eux ces fameux liens affectifs identificatoires dont Freud nous parle, et il finit donc par être gagné par la culpabilité du fait de ces liens.

Ces ouvriers juifs, d'abord considérés comme des robots, deviennent des esclaves par leur souffrance visible, ce qui contraste avec la prospérité de Schindler. C'est alors qu'ils deviennent des hommes pour lesquels il donnera sa fortune. Cet argent mal acquis, il va l'utiliser pour tenter de sauver ceux de cette fameuse liste de 1000 noms, et c'est bien là l'expression de sa culpabilité, conséquence de sa souffrance identificatoire. Et il se reprochera de ne pas avoir pu en sauver davantage.

Avec ce film on est vraiment dans le dilemme du vainqueur tel que le pose Freud : d'un côté, la force contraignante, c'est à dire la violence, et de l'autre, les liens affectifs qui supposent donc, je reviens au vocabulaire de la psychanalyse, **l'existence d'un objet**.

Or, ce qui est singulier dans ce choix, c'est **l'exclusion réciproque**.

La problématique de la violence, se place en contrepoint de la problématique de l'objet. L'objet en psychanalyse, c'est ce que la philosophie nomme l'Autre. Il me semble que l'un de ceux qui parle le plus brillamment de **l'Autre dans son altérité**, c'est Emmanuel Levinas.

Mais la philosophie, à mon sens, ne pointe pas assez le côté tragique de l'antagonisme. Si dans l'opposition « problématique de la violence - problématique de l'objet », la force contraignante réussit à imposer sa loi, sa volonté, à un objet quel qu'il soit, alors il introduit, et c'est là l'un des apports essentiels de la psychanalyse, une sorte de **dimension inéluctable, fatale du conflit**.

Je vais y revenir, mais je voudrais vous lire un passage de la réponse de Freud :

" Vous vous étonnez qu'il soit si facile d'exciter les hommes à la guerre et vous présumez qu'il y a en eux un instinct de haine et de destruction, eh bien nous croyons, nous, à l'existence d'un tel penchant.[...]

Nous admettons que les instincts de l'homme se ramènent à deux catégories : d'une part, ceux qui veulent unir et conserver et, d'autre part, ceux qui veulent détruire et tuer. Ces pulsions sont tout aussi indispensables l'une que l'autre. C'est de leur action conjuguée ou antagoniste que découlent les phénomènes de la vie. Il est rare qu'une pulsion s'affirme isolément. Elle est toujours liée à une certaine quantité de l'autre instinct. L'amour a besoin d'une certaine possessivité pour s'assurer le contrôle de l'objet, la pulsion érotique doit pouvoir recourir à l'agression pour faire triompher ses intentions.[...]

Nous sommes arrivés à cette conclusion que cette pulsion agit au sein de tout être vivant, qu'elle tente de le vouer à la ruine, à ramener la vie à l'inanimé et qu'elle mérite de ce fait véritablement le nom de pulsion de mort [...]

La pulsion de mort devient pulsion de destruction en se tournant, au moyen d'organes spécifiques, vers l'extérieur, contre les objets. Mais une partie de la pulsion de mort reste active à l'intérieur de l'être vivant et nous avons tenté de déduire toute une série de phénomènes normaux et pathologiques de cette intériorisation de la pulsion de destruction. Nous avons même commis l'hérésie d'expliquer la naissance de notre conscience morale par un tel retournement de l'agression vers l'intérieur.[...]

Vous le voyez, on ne saurait traiter un tel phénomène à la légère. On ne saurait prétendre supprimer les penchants destructeurs des hommes et j'ai peine à croire qu'il existe des hommes dans des contrées heureuses qui ne connaissent ni la contrainte ni l'agression."

Entre parenthèses, il n'est plus question ici, on le voit, d'une simplification caricaturale de la **psychanalyse où tout ne serait que sexualité**. Ce serait trop beau, et surtout trop simple. À partir de son travail sur les rescapés de la première guerre mondiale, Freud a introduit une **dernière théorie des pulsions** : le dualisme **pulsion de vie-pulsion de mort**, caractérisé par cette radicalité du conflit interne.

Dans la théorie psychanalytique, et c'est ce qui en fait toute sa violence, **toute pulsion est directement, ou potentiellement, associée à la violence**.

La violence c'est la pulsion, la pulsion c'est la violence dans son terme de force.

Je disais tout à l'heure que si dans ce débat « problématique de la force - problématique de l'objet », la force contraignante réussit à imposer sa loi, alors il introduit une dimension inéluctable, fatale du conflit.

Que se passe-t-il quand un conflit est si radical ?

Le conflit radical mène à des formes où aucun compromis n'est possible, ce qui se passe entre nations et conduit à la guerre ; ou ce qui se passe entre individus, ce sont les formes de criminalités que nous connaissons ; en médecine ce sont des tensions internes extrêmes qui ne trouvent pas d'aménagement favorable, et qui aboutissent à des pathologies graves, tant sur le plan somatique que psychique.

L'expérience clinique montre qu'il n'y a qu'une seule solution pour l'aménagement de ce conflit, c'est ce que l'on nomme aujourd'hui, **l'intrication pulsionnelle**, ou encore **la liaison**, c'est à dire le fait de jouer les pulsions de vie et les pulsions de mort non pas dans des antagonismes, mais dans des **alliages modulables**, des alliages qui doivent pouvoir au gré des circonstances, se modifier ou se transformer. Sachant bien entendu, que la désintrication, la déliaison, c'est-à-dire la mort finira toujours individuellement par l'emporter.

Ce n'est pas pour rien que dans les sociétés initiatiques, les liens interpersonnels par la fraternité, et la transmission par l'initiation, occupent une si grande place.

Mais je voudrais revenir, avant de conclure, sur la place de la violence dans l'histoire même de la psychanalyse.

Aussi étrange que cela puisse paraître, il faut savoir que la découverte de la destructivité par Freud, c'est la **découverte progressive des limites de la psychanalyse**.

Toute son œuvre est marquée par le paradoxe suivant : la prise de conscience des limites de cette technique, de ce que l'on nomme chez les spécialistes, « l'inalysable », et en même temps, la validation de la seule démarche capable de proposer à quelqu'un, **une vérité sur lui-même**.

On peut même dire, pour faire court, que toute l'œuvre freudienne apparaît comme le dévoilement progressif de **l'importance d'une destructivité que Freud ne voulait pas voir à son départ**.

« J'ai longtemps résisté, écrit Freud, à la conception d'un instinct de destruction et le fait que d'autres aient manifesté cette même répugnance me surprend moins et je peux comprendre que certains préfèrent les contes de fées et fassent la sourde oreille quand on leur parle de la tendance naturelle de l'homme à la destruction. »

Et puis ne pouvant rester sur un constat si pessimiste, il tempère par deux idées :

- d'abord « *la nature profondément morale de l'homme* », et il ajoute cette phrase sibylline : « **pour sa moralité, il sera beaucoup pardonné à l'homme** » ;
- ensuite l'hypothèse de l'existence d'un « **processus de civilisation au service des pulsions de vie** » qui se déroulerait au sein de l'humanité en la transcendant.

Telle était l'opinion de Freud, et c'est encore à lui que j'emprunterai la conclusion de cette intervention :

« Peut-être n'est-il pas totalement utopique d'espérer dans l'action de la culture pour mettre un terme à la guerre dans un avenir prochain. En attendant, nous pouvons dire que tout ce qui travaille au développement de la culture travaille aussi contre la guerre ».

La pulsion de mort ou Thanatos

Par Charlotte Riedberger

Étymologiquement *Thanatos* renvoie au Dieu Grec (Mors en Latin) qui octroyait aux mortels une *mort paisible et non violente*. Sa mère Nyx, la Nuit, l'aurait engendrée seule, sans son époux Erebe, les Ténèbres (divinité infernale née du Chaos comme sa sœur et épouse Nyx). Il a pour jumeau Hypnos, le Sommeil. Mais ce sont les sœurs de Thanatos, Ker, déesse de la mort violente et les Kéres, déesses du massacre et de la maladie, qui renvoient à la mort douloureuse. On retrouve ici la problématique de l'auto-engendrement et de la gémellité. Nous allons y revenir.

Si, donc, à l'origine, Thanatos suggère une mort paisible, aujourd'hui, la vulgate associe à Thanatos non seulement la dimension agressive et destructrice, mais également la notion de mort violente.

Antagoniste de Thanatos est Éros, qui correspond aussi bien à la pulsion de vie, à l'instinct d'autoconservation, à l'amour, au désir, à notre désir d'entrer en relation avec autrui, de tisser des liens, de créer, de procréer, etc.

Il me semble important de préciser que selon Freud, la pulsion de mort originale est présente en tout organisme vivant (qu'il soit unicellulaire ou pluricellulaire). C'est une pulsion qui vise à ramener l'organisme à un état de stabilité inorganique pour satisfaire ce que Freud nomme « *principe de Nirvana* »¹⁰. Celui-ci correspond au besoin pour l'organisme de revenir à un degré zéro d'excitation en rapport avec le besoin de tenter de satisfaire ses tensions pulsionnelles par l'hallucination (au plan fantasmatique). C'est d'ailleurs le système Inconscient (Ics) – régi par le « *principe de plaisir-déplaisir* » – qui s'en charge. Ainsi, la pulsion de vie, en s'unissant à la pulsion de mort, permet de maintenir l'organisme en vie.

Du point de vue du psychisme, un individu sera dans l'équilibre si les pulsions de vie et de mort sont unies, c'est-à-dire dans une alliance, dans un équilibre harmonieux, ou, selon de le vocabulaire psychanalytique, si elles sont « intriquées ». Lorsque la pulsion de mort se désolidarise de la pulsion de vie, si Thanatos n'est plus couplé à Éros, alors le sujet (l'individu) entre dans la destructivité : soit envers autrui, soit envers lui-même.

J'ai choisi ce soir de vous parler de cette pulsion qui peut conduire un être ordinaire, en apparence inoffensif, à commettre brutalement l'irréparable. Nous allons voir que dans la dramaturgie élaborée par le criminel que nous allons examiner, cette pulsion est liée à la problématique de l'auto-engendrement et de la désintrinsication des pulsions de vie et de mort. La libération de la pulsion de mort entraîne un positionnement sadomasochiste : tentative d'homicide suivie d'une tentative de suicide. L'hypothèse que je poursuivrai est la

¹⁰ Freud S. (1920), « Au-delà du principe de plaisir », in (1981) *Essais de psychanalyse*, Paris : Petite Bibliothèque Payot, 1995, p.104.

suivante : à travers son scénario meurtrier, en l'occurrence un double meurtre, le criminel cherche à résoudre, par la mise en scène d'une scène primitive¹¹, sa propre scène originaire.

Jacques Sameoulian vient de nous rappeler que, selon la Bible, l'homme est disposé au mal dès sa jeunesse. Il a souligné qu'il existe un paradoxe entre la nécessité de se construire et de se nourrir des liens interpersonnels et la nécessité de s'en différencier. Que ce besoin de différenciation amenait certains individus à entrer dans la destructivité. Il a rappelé que Freud démontre dans sa réponse à Einstein en 1932 que la cohésion d'une communauté repose à la fois sur les liens affectifs qui sont tissés entre les individus qui la composent et sur l'application de la force contraignante de la violence. S'il n'y a pas de liens affectifs, il n'y a plus d'identification possible et il ne reste que la force contraignante de la violence. Selon Freud, le meurtre suppose et permet d'échapper à la culpabilité. Pour ce faire, l'individu, le « sujet » (selon le vocabulaire consacré de la psychanalyse), doit réduire l'autre, le priver de son humanité, c'est-à-dire nier le lien interpersonnel identificatoire. La mise à mort de l'autre devient alors « possible », comme ce fut le cas pour la Shoah. Au sein du psychisme d'un sujet, en cas de déliaison des pulsions de vie et de mort, la violence silencieuse de la destructivité s'exerce de manière pernicieuse et peut aller jusqu'à amener le psychanalyste – en raison de sa relation transférentielle (affective) avec son patient – à retourner la violence dont il est témoin chez celui-ci contre lui-même.

Le mot « violence » dérivé du mot Latin « vis » qui signifie « force, vigueur », renvoie également au radical grec « via » prononcé « bia » en Latin et signifiant « vie ». La violence est donc pour notre inconscient collectif culturel une force vitale, un instinct de vie et de survie, alors que l'agressivité consiste à prendre du plaisir à faire du mal à quelqu'un. Dans les comportements violents, ne s'agit-il pas pour le sujet de défendre son droit à la vie, même si ce droit demeure lié à la sauvegarde purement imaginaire de son intégrité

¹¹ Le concept de « scène primitive » (Urzene) a été défini par Freud dès 1896-97 dans ses lettres à Fliess comme correspondant à la représentation plus ou moins fantasmée qu'un enfant peut avoir de la scène sexuelle ayant pour protagonistes ses deux parents, après en avoir été le témoin oculaire ou auditif direct. En général cette scène est interprétée comme une violence commise par le père sur la mère. La scène primitive est à distinguer de la « scène primitive conceptionnelle » ou « scène originaire », qui correspond à la représentation mentale exsciente (mélange de conscient et d'inscient, selon la terminologie que je développe dans ma thèse de doctorat) qu'a l'enfant du coït parental responsable de sa conception. Selon J. Laplanche et J.-B. Pontalis dans leur ouvrage *Fantasme originaire, Fantômes des origines, Origines du fantasme* (1964), Paris : Hachette 1990, le fantasme de la scène primitive relève d'une construction mentale, mélange complexe constitué de ce que l'enfant a entendu et de ce qu'il associe après-coup à ce qu'il aura pu voir et vivre.

Voir également Freud S. (1918), « L'homme aux loups », in *Cinq Psychanalyses*, traduit en Français en 1954 par Marie Bonaparte et Rudolph M. Loewenstein, Paris : PUF, 1995.

narcissique ? En effet, « *de nombreux cas de violence revêtent un caractère impulsif ou un besoin impérieux, comme une réponse de survie à une atteinte narcissique de l'ordre de l'effondrement* »¹².

*

Je vais maintenant vous raconter une histoire.

Samedi 13 juillet 2002, vers treize heures... Dans la pénombre de sa chambre, calfeutré derrière ses volets à doubles rabattants, un jeune homme inspecte minutieusement, pour la cinquième fois, le fût luisant de sa carabine 22 long rifle. Soudain, mécontent, il fronce les sourcils. Ses yeux attentifs viennent de déceler une minuscule rayure juste au-dessous du viseur. Le plus contrariant, c'est qu'il ne lui reste plus assez de temps pour faire à nouveau polir le canon. Laisant filtrer un soupir de sa poitrine étroite, le jeune homme, résigné, range comme avec tendresse l'arme dans un étui rigide de guitare. Dans moins de vingt-quatre heures, son destin serait accompli. Bien sûr, pour l'instant, le nom banal qui est le sien, Maxime Brunerie, ne dit encore rien à personne. Mais quelle importance ? Maxime le sait, à partir de demain, tout va changer. Écrasant sous sa mâchoire un sourire naissant, le jeune homme se laisse alors tomber sur son tabouret, juste en face de l'ordinateur.

Un coup d'œil sur sa montre. Il doit absolument envoyer un email sur le site néo-nazi anglais Combat 18 : « *Watch the TV ! This Sunday, I will be the star. Death to zog. 88* ». Traduction: « Regardez la télé ! Dimanche, je serai la star. Mort au gouvernement d'Occupation Sioniste. Heil Hitler! ». (88 est une contraction de Heil Hitler, le chiffre 8 correspondant à la 8ème lettre de l'alphabet (H). De même, le nombre 18 de « combat 18 » signifie A. H., les initiales d'Adolphe Hitler).

Les caractères en cristaux liquides achèvent de noyer sa pupille. Satisfait, mais en proie à une excitation intense, il se lève si brusquement qu'il renverse son tabouret, et se met à faire les cent pas. Il n'a pas dormi depuis trois jours, ses jambes nerveuses le portent à peine, et son agitation fébrile fait battre son cœur à ses oreilles. Enfin, épuisé, il s'écroule sur son lit.

Dimanche 14 juillet 2002, peu après 10 heures du matin, en haut de l'avenue des Champs Élysées, à Paris. Les Français se pressent en masse comme chaque année pour apercevoir le défilé militaire. Obéissant au rituel fixé à la minute près par les services protocolaires, le cortège présidentiel vient de quitter le Rond-Point de l'Etoile et s'engage dans la traditionnelle descente des Champs en direction de la tribune officielle, place de la Concorde. Soudain, à l'angle de l'avenue de Friedland, une détonation claque dans l'air fraîchement séché.

alentour, les têtes ont à peine bougé. Sans doute un simple pétard de fête. Pourtant, quelque chose a brisé l'ondulation lisse de la foule : un jeune homme de 25 ans se débat furieusement parmi les spectateurs qui tentent de le maîtriser. Ses mains crispées refusent de lâcher la carabine 22 long rifle encore fumante. Quelques instants auparavant, il a ouvert le feu en direction du chef de l'État. Heureusement, la trajectoire de

¹² Balier C., « La Psychanalyse et les agirs », site Internet de la Société Psychanalytique de Paris ; voir également Balier C. (1988) *Psychanalyse des comportements violents*, coll. Le fil rouge, Paris : PUF.

la balle a été déviée au dernier moment. Jacques Chirac n'a rien vu, rien entendu, et poursuit son chemin, imperturbable. Maxime n'a pressé qu'une seule fois sur la gâchette. On aurait pu croire qu'ayant manqué le Président une première fois, il aurait fait une nouvelle tentative. Curieusement, sa deuxième balle n'était destinée qu'à lui-même. Ainsi, après avoir tiré sur Chirac, il place calmement le canon de son fusil sous sa gorge. Il est temps d'en finir. Ses yeux ne sont plus tournés qu'en lui-même ; son métronome interne a ralenti la cadence, ses inspirations se font plus profondes. Il se sent soudain léger, immatériel, indifférent. Son corps n'existe plus, ses pensées flottent autour de lui comme autant d'objets hétéroclites, étranges et atemporels. Son index se resserre sur la langue d'acier. On l'agrippe. Appuyer. On lui arrache son arme. N'ai-je pas le droit de mourir ?

La police se rue sur lui et l'emmène au commissariat pour prendre sa déposition et le garder à vue en attendant le rapport de l'expert psychiatre de l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu. Il reconnaît les faits et précise qu'il a agi dans l'intention de se suicider de façon spectaculaire, pour « *se venger d'une vie pitoyable* » mais jamais pour des raisons politiques. Jugé dangereux pour lui-même et pour autrui, il sera transféré et interné dans l'unité pour malades difficiles (UMD) de l'Hôpital Psychiatrique Paul-Guiraud de Villejuif.

Jacques Chirac n'est pas mort, ni même blessé, mais lui, Maxime Brunerie est sans conteste le grand héros de cette journée. Son triomphe dépasse ses espérances : il est maintenant devenu une star internationale.

Aux yeux de tous, le geste de Maxime demeure incompréhensible. De même que nombre d'autres criminels « d'exception », Maxime n'a jamais eu de démêlés avec la justice. Issu d'une famille en apparence « *sans histoires* », c'est un garçon agréable, calme et discret, aux dires de ses voisins, parents ou amis. La sœur et les parents de Maxime, bouleversés, se déclarent d'ailleurs « *abasourdis et ne comprennent pas ce qui a pu lui passer par la tête* ».

*

En effet, comment comprendre un tel passage à l'acte ?

Les experts, psychiatres ou psychologues, mandatés pour l'examiner, ne sont pas unanimes : la grande majorité le voit comme un cas limite ou **borderline** (8 experts : le Dr Michel Dubec, le Dr Bodon-Bruzel, le Dr Kottler, Mme Toulouse-Sylvestre, les Dr Archambault, Prosper et Zagury ; le Dr Mercadier s'était inquiété de ce qu'il avait nommé un « syndrome suicidaire des régicides avec sentiment de vide » + thème subdélirant lié à l'image du corps ce qui avait conduit à son hospitalisation d'office), une minorité comme un **schizophrène** (2 experts : Mme Andronikof qui est psychologue et le Dr Christian Gay). Enfin, les Dr Grosso et Markus qui l'ont examiné le 14 juillet 2002, ainsi que le Dr Dormoy qui suit en thérapie Brunerie ont des prescriptions et des dires qui suivent les premiers (ce qui fait 8 + 3 = 11 contre 2).

Reprenons le cas. Selon lui, son acte était motivé par le désir de « *se venger d'une vie pitoyable* » en trouvant une mort d'exception (magnicide + suicide le jour de la fête nationale). Ainsi allait-il devenir un héros, « *entrer dans l'Histoire* ». Dans l'esprit vacillant de cet individu décrit comme « *falot, immature et doté*

d'une personnalité très faible », la gravité de l'acte est transformée en grandeur. Plus encore que le désir de durer dans la mémoire des hommes, le geste participe d'un besoin d'être enfin remarqué, et même, d'être *reconnu* : comme un être hors du commun, comme un « personnage ». En d'autres termes, un geste d'une barbarie sans nom devient l'ultime action d'éclat dont Brunerie, comme bien d'autres meurtriers inclassables, rêve en silence ...

En effet, Maxime Brunerie souffre de l'absence de lien d'affection ou de simple appartenance à une communauté, à un groupe humain. Il n'a plus de conversation ni même le moindre échange avec les membres de sa famille (parents et sœur). Il n'a pas de petite amie et se juge indigne de se reproduire, pour des raisons tenant à un fort complexe d'infériorité et à des croyances qui relèvent d'une dysmorphophobie (en relation avec des maladies et accidents divers, dont un diaphragme enfoncé et des jambes de longueurs différentes). Il a tellement honte d'être puceau qu'il s'invente une copine, allant jusqu'à introduire un faux numéro de téléphone dans son portable. Mais il y a plus : il se sent rejeté, bafoué par celle sur laquelle il a jeté son dévolu Werthérien, Claire Jouet, militante MNR. Fatiguée par l'insistance de Maxime, cette dernière ne l'invite plus à ses soirées et ne lui répond plus. Par ailleurs, il a échoué dans ses tentatives militantes et politiques, d'abord au PNFE (juin 1996 – mars 2001) puis également au GUD (Octobre 1998-Septembre 2000) et enfin au MNR (de novembre 1999 aux élections de 2002), pour lequel il a été responsable du bureau du II^{ème} arrondissement de Paris lors des législatives ; il est particulièrement déçu de ne pas avoir été élu (candidat pour le X^{ème} arr. il arrive en 5^{ème} position sur la liste d'Alain Vauzel). Suite à cette déception en avril 2002, il s'exclut lui-même du mouvement, après avoir réalisé, dit-il que celui-ci « *ne percerait jamais sur la scène politique* ».

Silhouette anonyme dont les contours se dissolvent dans la banalité, en mal de reconnaissance sociale, Brunerie souffre d'une frustration narcissique intolérable qui l'amène à se comporter comme un enfant dont les pulsions destructrices ne sont pas suffisamment censurées par la conscience de mal faire. Pourtant, il est parfaitement conscient de son acte et le regrette aussitôt. Ce qui n'est pas le cas d'un psychotique chez lequel la distinction entre fantasme et réalité se trouve abolie. Parfaitement lucide au moment des faits, Brunerie était à la fois conscient de commettre un crime, sans pour autant avoir conscience des raisons profondes qui l'y avaient poussé.

Un certain nombre de contenus fantasmatiques sont évidents, d'autres moins. Considérons tout d'abord la victime : Jacques Chirac, Chef de l'État. En ce sens, figure du Père symbolique, intouchable. Considérons les lieux : *les Champs Élysées*. Rien de plus évocateur dans l'Inconscient Collectif que ce « *lieu où séjournent les hommes vertueux après leur mort* »¹³. Ils préfigurent la destination fantasmatique de Maxime qui avait projeté de se donner la mort après avoir tué son Père « d'élection ». Il semble donc que Maxime devait croire à la dimension vertueuse de son acte. Mais comment a-t-il pu s'imaginer faire une bonne action en commettant un *magnicide/régicide* ?

¹³ Définition du *Dictionnaire Etymologique et Historique de la Langue Française*, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 1996 par Emmanuelle Baumgartner et Philippe Ménard.

Tout se construit comme s'il était convaincu d'œuvrer pour le bien-être de l'humanité. Ses motivations criminelles n'étant aucunement politiques, comme il s'en est expliqué, il faut songer à une autre rationalisation, qui, à ses yeux, légitime son geste. Or, Maxime ne pouvant s'expliquer sur ce point, il faut diriger nos regards vers la scène elle-même. La date, tout d'abord : le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille et de la mise à mort de la royauté : le fantasme est celui non seulement de libérer « d'innocents criminels », mais aussi de s'affranchir « du joug et de la tyrannie » du roi. Symboliquement, cela signifie que Maxime, qui se faisait sans doute l'impression d'un embastillé, désirait ardemment, de manière non consciente bien sûr, sortir de sa prison : en renversant le pouvoir en place. Mais ne pouvant prendre conscience de son désir latent, il est amené à effectuer un déplacement et à le projeter sur une figure suffisamment emblématique pour jouer un rôle substitutif : Chirac concentre alors en lui le père, la mère et couple parental haï, envié. Ainsi, en même temps, le Président représente le meilleur de ce que Brunerie, passionné par la politique et désireux d'être élu, puisse ne jamais espérer devenir. En ce sens, Chirac fait figure d'Idéal du Moi. Père idéal, père envié, père haï. En le tuant, Maxime s'empare fantasmatiquement de ses qualités, gagnant autorité sur ses parents.

Notre hypothèse est que ce scénario meurtrier met en lumière une scène primitive inélaborable, la transposition d'un acte de violence commis par « le père » sur « la mère » auquel assiste passivement l'enfant. Une scène primitive suppose donc un témoin et deux protagonistes : une victime et un agresseur. Quels sont-ils dans le cas présent ? Pour ce qui concerne la victime et l'agresseur, nous les avons déjà identifiés : Chirac et Brunerie. Mais le témoin ? Ou, *les témoins* ?

Outre les spectateurs du défilé massés sur les Champs Élysées autour de lui, les témoins oculaires de son acte sont les téléspectateurs qui ont choisi d'appuyer sur les chaînes qui retranscrivent l'événement. Ceux-ci sont les témoins les plus évidents. Mais il y en a d'autres. Soigneusement sélectionnés. En effet, les deux jours précédant son geste, Maxime a préparé le terrain : le 12 juillet, à son meilleur ami Olivier F., il a recommandé de regarder la télé le dimanche, sans lui dire pourquoi ; le 13 juillet, à ses amis Cyril B. et Mathilde J., il a annoncé qu'il va « *tuer le Président de la République* », mais « *comme une boutade qu'ils ne prennent pas au sérieux* »¹⁴ et a également envoyé un mail sur le site néonazi anglais « Combat 18 ».

Je vous propose d'examiner ce que le choix de ces différents témoins (le meilleur ami Olivier F., le couple d'amis Cyril et Mathilde, la foule, les téléspectateurs) introduit du point de vue de la représentation de la scène primitive.

La première figure de l'instance observante, Olivier, n'est pas des moindres. Étant du même sexe, sensiblement du même âge que Maxime et son meilleur ami, Olivier s'inscrit nécessairement comme un avatar de son double fantasmatique. Maxime a voulu le « contraindre », comme Cyril et Mathilde, à être témoin d'une scène de violence entre un jeune homme et un « grand » homme, au milieu d'une foule anonyme : Olivier est donc la figure de l'enfant qui regarde, médusé, un drame dont il est exclu. Le couple symboliquement formé par les deux amis de Maxime, Cyril et Mathilde, semble une réplique du couple

¹⁴ *Libération*, mardi 16 juillet 2002, « L'univers néonazi du tireur des Champs » + Document confidentiel TO4 qui m'a été remis par son avocat.

parental transposé à sa génération. C'est comme si le couple parental de la petite enfance, n'ayant pu être introjecté, était maintenant convié à assister au spectacle d'une version homothétique de sa propre scène d'amour-haine.

Effectivement, la scène à laquelle ils assistent n'est pas une scène primitive ordinaire. Si la situation originelle était simplement renversée, Maxime étant un homme, il devrait « agresser » une femme. Or, si Maxime n'avait échoué dans sa tentative, ses témoins involontaires eussent été amenés à contempler la mise à mort du père par l'enfant, au milieu d'une foule en liesse. De plus, il n'y a pas d'instance maternelle facilement identifiable : la figure de la mère, incarnée par Mathilde, n'existe que comme partie constitutive du couple fantasmatique, ou se retrouve parmi les quelques personnes du sexe féminin indissociables de la masse constituée par la foule. Bien qu'il se puisse que, même si ses parents étaient en vacances, Maxime ait supposé que ceux-ci auraient, à un moment ou à un autre, les yeux rivés sur la TV, soit pour voir l'événement en direct, soit le soir au JT. Mais il apparaît clairement que la figure de la mère n'est pas, dans sa scénographie, représentable comme une entité à part entière. En tout cas, elle est expressément écartée de la relation père-fils, et invitée à contempler la version perverse que donne Maxime de la scène primitive de manière très distancée, depuis son écran ou « perdue » dans la foule.

On observe dans le scénario de Brunerie que le coït fantasmé met en jeu un étui à guitare (symbole féminin, utérique), dans lequel est rangé le 22 long rifle (symbole masculin, phallique) avec laquelle Maxime va faire feu sur Chirac avant de retourner l'arme contre lui-même (autre scène primitive de Maxime avec lui-même : auto-sexualité). Maxime se vit comme un jeune homme susceptible d'accéder à la virilité en se rephallisant grâce au fusil et au meurtre du père. L'enfant que Maxime incarne ici est un enfant qui réalise son phantasme de toute puissance. Prenant la place de la mère, dans un coït furieux avec le père, il tente de le tuer, comme il avait fantasmé que cela c'était produit dans les premiers mois de sa vie¹⁵. Le fusil crache son feu et on entend de la musique, mélodie confuse et violente rattachée à la scène originelle, dont l'étui à guitare évoque la fonction. Le héros-meurtrier se transforme en imago maternel terrifiant : véritable mante religieuse, il est la femme castratrice qui s'empare du pénis de son homme à l'occasion de l'acte sexuel et le laisse castré.

Ainsi, Maxime phantasme-t-il de récupérer le pénis de son père. « *Si la mise en scène constitue un défi (au père, au monde), elle est avant tout une tentative pour récupérer le père nié en tant qu'objet interne perdu* »¹⁶. Il s'agit bien ici d'un scénario pervers, la scène primitive étant jouée par des acteurs peu réglementaires - puisqu'elle implique deux protagonistes hommes - et réinterprétée quant à sa finalité : non reproductrice (non seulement à cause de son caractère homosexuel, mais aussi à cause de sa finalité meurtrière, destructrice). D'ailleurs, pour que toute scène perverse soit « validée », il faut un témoin. Dans la psyché du pervers qui se vit toujours enfant, ce témoin sera donc le père, la mère ou le couple parental. Mais il y a plus. À travers sa propre mort, Maxime fantasme un autre meurtre : celui de l'instance maternelle à

¹⁵ Le père de Maxime est très jaloux et a même conduit son épouse, la mère de Maxime, à faire une tentative de suicide quand il avait 14 ans. Le couple avait de violentes disputes depuis que Maxime était très petit.

¹⁶ Mac Dougall J., (1978), *Plaidoyer pour une certaine anormalité*, Paris : Editions Gallimard, NRF, 2001, p.34.

laquelle il s'est identifié. Dans sa mise en scène, le meurtre du père cache celui de la mère. « *Le fantasme qui vise la castration phallique de l'image paternelle en cache un autre destiné à la destruction de la mère nourricière* »¹⁷.

Face à un imago maternel terrifiant, le seul recours est la création d'un double. Cet autre jumeau, réel ou imaginaire, permet de s'affranchir de la domination maternelle, grâce au phantasme d'auto-engendrement. En effet, la projection d'un double « *indépendant de la mère et de la naissance charnelle* » procède de ce qu'Otto Rank appelle le « *principe autocréateur* »¹⁸. « *Les jumeaux du même sexe représentent la partie mortelle et la partie immortelle du propre Moi, indépendant de toute procréation sexuelle* »¹⁹. Ayant d'ores et déjà triomphé de la filiation parentale, le Moi doit encore vaincre la mort : se débarrassant de sa partie mortelle à travers l'assassinat de son frère rival, il devient enfin un héros proprement mythologique. L'émancipation psychique s'effectue en deux temps. Tout d'abord, le moi s'identifie à un couple de jumeaux fantasmatiques : l'un correspond à l'Idéal du Moi, l'autre au Moi Idéal Grandiose – aussi bien l'imago maternel dans sa toute-puissance (terrifiante et héroïque) que ce à quoi le Moi du sujet aspire.

Dans le cas Brunerie, on a vu que le criminel en puissance réalise une double identification : l'une, non consciente, le lie à la victime (son idéal du Moi), tandis que l'autre, consciente, porte l'étoffe du héros de sa fiction (son Moi Idéal Grandiose). Ici, l'agir est à la fois processus créatif d'auto-engendrement et lutte contre l'effondrement dépressif. L'agression prend alors valeur de tentative d'élaboration d'un lien à l'autre, même si c'est dans ce qu'il a de pire, à travers la projection mortifère dont la victime devient l'objet. Mais contrairement à ce qui advient dans les mythes, où c'est la figure du Moi Idéal (Romulus, Caïn) qui met à mort le Moi idéal Grandiose (Remus, Abel) et fait advenir la civilisation, Brunerie perpétue le meurtre de l'Idéal du Moi par le Moi Idéal Grandiose. Ainsi, seul subsiste le « héros ». Dorénavant, aucun indice ne permet de deviner un quelconque échec dans la réalisation de l'idéal parental, ou encore et surtout, une quelconque filiation sexuelle entre ce héros et ses « parents ». Mais on est dans un mouvement « anti-civilisationnel ».

À travers les symboles sexuels (fusil/phallus qui crache du feu/urine et se cache dans un étui/utérus) que la scène meurtrière fait intervenir, on observera que la régression est prégénitale, comme dans le cas de la névrose obsessionnelle et des perversions sexuelles²⁰. De plus, comme le démontre l'analyse du scénario projeté sur le réel (scénarisation du passage à l'acte), cette régression prégénitale est d'ordre sadique-urétrale, ce qui va dans le sens de la névrose obsessionnelle, d'une perversion ou d'un état limite, et d'une désinhibition des pulsions²¹. Ainsi se confirme le diagnostic d'état limite, ici marqué par un sentiment de vide, d'abandon, de déréliction, un manque de contrôle pulsionnel avec des manifestations pseudo

¹⁷ *ibid.*, p.33.

¹⁸ Rank O. (1932), *Don Juan et le Double*, Paris : Petite Bibliothèque Payot, 1973, p. 95.

¹⁹ *ibid.*, p.103-104.

²⁰ Green A., « Pour une nosographie psychanalytique freudienne », p.31-87, in (2011) *Nosographie psychanalytique*, Paris : PUF, Collection des Monographies et débats de psychanalyse, sous la direction de Jacques Boushira et Laurent Danon-Boileau, p.57 et p.61.

²¹ *ibid.*, p.58.

psychopathiques au sens d'Otto Kernberg²² (impulsivité auto et hétéro agressive, recours à l'acte, conduites irresponsables, incapacité à planifier de manière réaliste une décision, manipulation d'autrui, rupture brutale du lien, etc.)

D'ailleurs, la désintrinsication pulsionnelle s'inscrit dans « *un système de fonctionnement pré-génital* »²³, que je me permets de rapprocher du concept de « *néosexualité* » de McDougall²⁴, c'est-à-dire d'une sexualité « perverse » organisée autour d'un double bind où déni et reconnaissance de la différence des sexes coexistent. J'y vois l'expression de la bisexualité psychique de Bruner et son attrait pour le masochisme et le « déviant » (extrême droite néo-nazie, BBB, etc.)

La « place publique » devient la métaphore du corps maternel. La foule, masse incertaine, apparaît constituée d'autant d'autres « lui-même », objets partiels anonymes perdus dans le ventre de la mère. Ce ventre est donc autant l'univers au sens large que la mère-univers, que je nomme « unimère », et fait figure de tiers observateur. La foule d'objets partiels autour de lui, de même que les téléspectateurs, constitue aussi le Moi de l'enfant, qui, encore instructuré, regarde la scène dont il se sent évincé : afin de se la représenter et de pouvoir la « digérer », l'incorporer. S'étant identifié à la mère, Maxime s'identifie donc à cette foule qui va faire de lui un héros. Le prisme télévisuel, cet œil monstrueux, aux mille visages, œil globuleux de l'humanité, œil avide d'événements, captateur, réducteur, caricatural, lui renvoie une image de lui-même enfin unifiée, lisible. On comprend dès lors l'attrait de Maxime pour l'œil médiatique grâce auquel il devient « *la mère suffisamment bonne* »²⁵ qui lui permet de naître à lui-même, de faire coïncider son Moi chétif avec un Moi Idéal Grandiose : on retrouve ici la silhouette de l'auto-engendrement.

D'ailleurs, cette mise en scène illustre bien la problématique de Maxime : le couple parental coïtant est toujours inclus dans le ventre maternel, la scène originaires n'a pu être élaborée. Il projette alors à l'extérieur de lui-même un Moi Idéal Grandiose qui coïncide avec la figure du Sauveur Régicide (qui tue le tyran pour libérer le peuple) et un Idéal du Moi qui ne fait qu'un avec la victime.

Maxime est donc à la fois l'enfant qui tue le père dans le ventre de la mère, la mère qui tue le père dans le ventre de Maxime, l'enfant qui tue la mère en se donnant la mort, l'enfant qui tue ses parents pour se donner la vie. Ainsi y-a-t-il déni de la scène originaires par abolition du couple parental : Maxime tente désespérément de se s'affranchir de ses parents.

Mais, comme le postulait Jung, citant Faust de Goethe, c'est le retour au « monde des mères » (visitation et intégration de la scène originaires) qui permet de renaître, c'est-à-dire de s'individuer et de naître à soi-même.

²² Estellon V. (2010), *Les états limites*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ? 2011, p.52-54.

²³ Shentoub V. et al. (1990), *Manuel d'utilisation du T.A.T. : Approche analytique*, Paris : Dunod, 1992.

²⁴ McDougall J. (1978), *Plaidoyer pour une certaine anormalité*, Paris : Editions Gallimard, NRF, 2001, p.39-40.

²⁵ Clancier A. & Kalmanovich J. (1999), *Le Paradoxe Winnicott*, Explorations psychanalytiques, Paris : In Press Editions.

La question de l'Éthique.

Par Michel Payen

Notre Association, organisée en Cénacles de travail, permet à chacun de ces cénacles d'avoir, en quelque sorte, sa culture propre, même si leurs travaux convergent vers une élévation de la réflexion sur les grandes interrogations auxquelles sont confrontées les sociétés aujourd'hui ; même si nous sommes tous à la recherche de nouveaux éclairages toujours plus éclairants ; même si nous sommes prêts à abandonner des schémas d'analyse désormais dépassés et incapables de décrire une réalité sociale qui change à grande vitesse et se complexifie en même temps que se pose avec une acuité chaque jour plus forte la question de l'humain.

Aussi avons-nous proposé, pour la création de ce troisième Cénacle, qu'il prenne comme fil directeur de ses travaux la question de l'éthique, question qui se pose immanquablement dans toute activité humaine qu'elle soit artistique, politique, économique ou scientifique, qu'elle soit de recherche et prospective, qu'elle soit créative ou normative.

La notion d'éthique est assez difficile à cerner et donne lieu à débat. C'est pourquoi mon propos n'a pas pour but de donner une définition qui constituerait la base sur laquelle nous devrions nous appuyer, mais plutôt d'ouvrir ce débat entre nous afin de dégager les lignes de force sur lesquelles nous pourrions nous entendre afin de travailler en synergie, sachant que c'est aujourd'hui le point duquel nous partons mais que cela est susceptible d'évoluer, voire de changer, selon les avancées d'une réflexion soucieuse de se donner des fondements théoriques toujours plus larges, plus solides et plus efficaces.

Mais, pour l'heure, si cette question de l'éthique s'est imposée à nous, c'est qu'elle est récurrente dans nos sociétés parce que l'immense diversité de l'activité humaine ne cesse d'interpeller les consciences. Particulièrement en ce qui concerne la recherche, scientifique et médicale, et l'évolution technologique en général. Ce n'est pas un hasard, par exemple, si, en France depuis 1983, il existe un Comité consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, le premier créé dans le monde.

Aussi, après un parcours -nécessairement incomplet- des pensées qui me semblent les plus importantes concernant l'évolution sémantique et philosophique du mot éthique, nous nous interrogerons sur ce qu'il y a en profondeur dans cette notion d'éthique et qui est, à mon sens, l'humanité au sens de « l'humain de l'Homme » et du lien d'humanité, comme nous le verrons au travers de ce que nous connaissons de l'œuvre du philosophe Emmanuel Lévinas à qui l'on doit cette expression (« l'humain de l'homme » qui dit bien que l'humanité -au sens de l'ensemble des qualités d'humanité- n'est sans doute pas donnée dans toute sa plénitude à l'être humain dès son berceau) ; enfin nous ouvrirons quelques pistes en rapport avec le contexte actuel au travers de l'interrogation inquiétante née du transhumanisme.

Je parlerai de l'éthique occidentale, laissant à ceux d'entre vous, plus autorisés, le soin de parler d'autres visions de l'éthique, par exemple dans les philosophies orientales.

Cette notion d'éthique varie dans le temps et dans l'espace. De l'antiquité grecque à aujourd'hui, l'histoire de l'éthique se décline de la vertu à la responsabilité, du bonheur à la liberté et du « telos » (la cause finale) à l'altérité, en synchronie autant qu'en diachronie. Elle donne une vision de l'humain évoluant en complexité avec le temps.

L'étude formelle de l'éthique²⁶ est ancienne comme la philosophie et commence dans la Grèce antique.

Dans l'Antiquité, l'éthique est dominée par le concept de « vertu » aussi bien chez Socrate que chez Platon, Aristote, les Stoïciens et Épicure. L'homme bon est celui qui réalise bien sa fonction, son « télos », la raison de sa présence sur Terre, sa cause finale. Il s'agit donc de réaliser pleinement la nature et ce qui constitue la nature humaine, afin d'atteindre le bonheur.

Les premiers à s'intéresser à l'éthique furent les Présocratiques, puis surtout Socrate, certainement le premier grand philosophe de l'éthique soutenant que la vertu est une science : c'est-à-dire que savoir ce qu'est la vertu est suffisant pour être vertueux et à l'inverse que pour être vertueux, il est nécessaire de savoir ce qu'est la vertu. Et tandis que Platon est le penseur du concept de l'Idée, en particulier de l'Idée du Bien, en tant que lumière et possibilité d'accès à la connaissance, Aristote considère l'éthique d'une manière plus anthropologique et naturaliste ; il donne à l'éthique une forme organisée et apporte de nouvelles grilles conceptuelles. Il définit ainsi quatre causes à l'éthique : la cause matérielle (la matière qui constitue la chose), la cause formelle (l'essence de la chose), la cause motrice ou efficiente (ce qui produit la chose) et la cause finale (ce « en vue de quoi » la chose est faite).

La plus importante, à son sens, étant la cause finale²⁷, qu'il développe dans la notion de téléologie. Pour lui, la règle d'or de l'éthique est donc la recherche du « telos », de la cause finale, qui trouve son accomplissement par la juste mesure, la recherche de la bonne moyenne, en vue du bonheur. La prudence ou « phronesis » (qui est une des vertus donnant accès à la juste mesure) est une notion majeure dans l'éthique aristotélicienne, elle ne consiste pas simplement à ne pas se laisser entraîner par l'excès, mais aussi à ne pas se laisser aller au « manque de » (au sens de défaut), au manque de courage, par exemple. Elle constitue un juste milieu, ce qui n'est justement pas le milieu, mais ce qui est juste entre l'excès et le défaut. Enfin l'acte vertueux devant être exécuté de manière inébranlable, l'action résultant de la prudence n'est pas non plus une simple velléité mais un acte engagé : « agir dans une disposition ferme et inébranlable » (*Éthique à Nicomaque*, II 6.2).

Qu'en est-il de la responsabilité ? Cette question est l'objet de la fin de la 3^{ème} partie de l'*Éthique à Nicomaque*.

Après avoir défini le consentement et la décision et, partant, le degré de conscience dans nos actes, Aristote définit en termes pratiques la responsabilité que l'on peut résumer ainsi :

1. Vertu et vice dépendent de nous.
2. La méchanceté résulte d'actes consentis.
3. L'ignorance de lois évidentes est punissable, ainsi que l'ivrognerie quand elle rend ignorant.

²⁶ Cette première partie de l'exposé reprend partiellement, précise et amplifie l'article « Historique de l'éthique » dans Wikipedia (<http://fr.wikipedia.org/>).

²⁷ « Tout art et toute investigation, et pareillement toute action et tout choix, tendent vers quelque fin. » (Aristote, *Éthique à Nicomaque*)

4. On a le caractère qu'on s'est forgé.
5. Prendre des mauvaises habitudes détruit la possibilité d'être bon.
6. Nous sommes responsables de nos représentations.
7. Nous sommes entièrement responsables de nos actions, mais partiellement de nos états car ils sont soumis aux circonstances particulières.

Enfin, pour Aristote, l'éthique concerne autant l'individu dans sa vie personnelle qu'en tant que citoyen soucieux du bien collectif dans la cité²⁸. L'éthique a donc également une dimension politique, elle en est même inséparable. En ce sens, avec le souci de la cité et l'importance accordée à tout ce qui est de l'ordre de la Nature, la pensée sur l'éthique contient également une dimension économique et écologique qui évolue bien évidemment dans le temps.

Épicure et ses disciples, ainsi que Zénon et les stoïciens s'emparent aussi de ce concept. Après l'effondrement de l'empire d'Alexandre le Grand, l'affaiblissement d'Athènes puis la domination romaine, de nouvelles conceptions de l'éthique apparaissent. Les Romains privilégient l'action, les Stoïciens grecs privilégient eux la connaissance.

Chez les Stoïciens, l'éthique est la connaissance normative du comportement humain, dont la fin est la connaissance et l'action droite. Ainsi, Épictète considère qu'il est vain pour un individu isolé de vouloir influencer sur des événements qu'il ne maîtrise pas, et que nous ne devons-nous sentir responsables que des événements sur lesquels nous pouvons avoir une influence.

La question principale à laquelle tente de répondre sa philosophie est de savoir comment il faut vivre sa vie. Face à cette première interrogation, tous les autres grands questionnements de la philosophie sont de peu d'importance à ses yeux. À cette fin, Épictète se pose tout d'abord la question de l'existence, ou non, d'une « nature des choses » qui est invariable, inviolable et valable pour tous les hommes sans exception. Sa réponse est claire : la « nature des choses » existe et il la formule, au début de son *Manuel*, en disant que, de toutes les choses du monde, certaines sont en notre pouvoir exclusif tandis que d'autres ne le sont pas. Nos opinions, nos mouvements, nos désirs, nos inclinaisons, nos aversions — en un mot, toutes nos actions — appartiennent à la première classe des choses et il les appelle « prohàirétiques ». Le corps, les biens, la réputation, les dignités — en un mot, toutes les choses qui ne sont pas du nombre de nos actions — appartiennent à la deuxième classe des choses et il les appelle « arohàirétiques ». Qu'est-ce donc la « prohairesis » ? Épictète nous montre que la « prohairesis » est la faculté qui nous fait différents de tous les autres êtres vivants. Elle est la faculté qui nous permet de désirer ou d'avoir de l'aversion, de ressentir un besoin impulsif ou de la répulsion, de dire oui ou non, selon nos jugements. Les choses prohàiretiques sont libres par leur nature justement parce que la liberté de notre « prohairesis » est absolue : elle ne peut être restreinte ni par la douleur, ni par la mort, ni par quoi que ce soit qui lui est extérieur. Si notre « prohairesis » fait que nous nous accommodons d'un fait quelconque c'est qu'elle a ainsi décidé.

Ainsi, bien que nous ne soyons pas responsables des représentations qui naissent librement dans notre conscience, nous sommes absolument et sans aucun doute responsables de la manière dont nous en faisons usage. D'après Épictète il est primordial de garder à l'esprit qu'en dehors de notre « prohairesis » il n'existe

²⁸ « En tout homme il y a comme un élan naturel à la vie sociale, comparable au goût pour la vertu » Aristote

ni bien ni mal, et qu'il est vain de tenter de modifier la nature des choses. Quel est donc le critère qui nous permet de respecter dans n'importe quelle situation la nature des choses ? Épicète nous explique que ce critère est un jugement qu'il faut apprendre par la philosophie et il appelle ce jugement « dihaireisis ». Face à tout ce qui est aprotahairétique (événements, objets, individus, etc.) quelle est alors l'attitude qu'il faut avoir ? Il faut avoir l'attitude du bon joueur, c'est-à-dire le courage de jouer et de vaincre.

Mais si l'on perd la partie ? Perdre aussi fait partie de la nature des choses. Si on perd la partie, la « dihaireisis » qui nous guide nous empêche de faire quelque réclamation pour ce qui advient et qui ne dépend pas de nous. En effet, il faut accepter ce que les événements et le destin nous apportent, tant que ceci n'est pas de notre ressort. L'Homme est partie intégrante d'un système qui le dépasse. Plutôt que de s'opposer vainement au sort qui lui est réservé, il l'accepte et dit merci pour l'occasion qu'il a eu de jouer, car il comprend le divin qui est en lui et fait raisonner sa vie au diapason de ses jugements guidés par la « dihaireisis ». Cela signifie que, pourvu qu'on ait sauvegardé la liberté de notre « prohaireisis » et respecté les règles du jeu, même si on a perdu le match d'un jour, le vrai match a toujours été gagné.

Pour le stoïcien rien ne sert de vénérer la nature, les dieux ou d'autres maîtres. Seuls des principes rationnels doivent permettre de comprendre — ou simplement accepter — le mouvement du monde et des hommes. C'est par une analyse rationnelle qu'il détermine ce qui ne dépend pas de lui, et c'est grâce à cette même raison qu'il définit ses jugements sur le monde.

En tout état de cause, il s'agit de connaître les normes de la nature, c'est-à-dire de la raison (car le monde physique est informé selon ses lois qui sont l'expression du divin). Cette connaissance est la sagesse, état de la psyché (âme) qui la rend en quelque sorte invincible. En ce sens, l'éthique suppose une maîtrise surhumaine des passions. Au point de vue des Anciens, cette maîtrise rapproche de la divinité.

Pendant la renaissance carolingienne (VIIIème et IXème siècles), c'est la pensée de Platon qui est reprise constituant ainsi une renaissance de l'humanisme : notamment au travers des traductions latines du *Banquet* ou de *La République*... L'Idée du Bien étant, selon Platon, la lumière qui donne accès à la connaissance (cf le Mythe de la caverne au livre VII de *La République*), cette notion est très importante pour cette époque où, depuis Pépin le Bref, la nouvelle dynastie carolingienne veut rasseoir la chrétienté sur les fondements de la pensée antique et en justifier l'éthique, justifiant en même temps la politique de conquête conduite depuis Pépin de Herstal à la fin du VIIème siècle et poursuivie par Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne, pour l'expansion et la gloire de l'Église en Europe. D'où le développement des écoles (cher à « ce sacré Charlemagne » !) même si cela n'a concerné qu'une petite élite.

Après la redécouverte de la philosophie d'Aristote aux XIe et XIIe siècles, et en particulier de sa métaphysique, les questions d'éthique ont été formalisées par Thomas d'Aquin au XIIIe siècle. Celui-ci a cherché à réconcilier le christianisme et la philosophie d'Aristote. Les questions d'éthique font l'objet de La Seconde Partie de la Somme théologique. Pour Thomas d'Aquin, l'idée de recherche de la juste mesure, chez Aristote, se retrouve dans la vision de l'homme soumis à Dieu, le « telos » ne posant pas problème, Dieu étant la cause de toute chose.

La morale se donne pour but d'amener l'homme tout entier (animalité comprise) à une vie bonne et en ce sens, elle intègre les passions qui ne sont bonnes ou mauvaises que par ce que l'homme en fait dans ses actions.

La nature dans sa totalité est entièrement tournée vers Dieu comme son principe, son fondement et sa fin dernière, et la Révélation identifie Dieu comme étant le Bien absolu ; l'être humain n'échappe pas à cet état de fait et toute réflexion morale doit s'inscrire dans cette dynamique métaphysique, car l'on trouve chez Thomas d'Aquin une continuité parfaite entre la morale et la métaphysique.

La créature raisonnable qu'est l'homme dans le monde, en tant que système de choses (cf les quatre causes de l'éthique chez Aristote), est prise dans cette dynamique qui part de Dieu comme en son principe et qui y retourne de façon rationnelle (cause initiale et cause finale, le « telos » aristotélicien) : c'est le mouvement de l'*exitus reditus* où l'homme provient de son Créateur et y retourne au moyen d'actes ordonnés à sa propre nature.

Dieu imprime donc une direction aux choses en les créant, et la direction imprimée à la créature raisonnable est de retourner à Dieu au moyen des actions qu'elle choisit elle-même librement. C'est le choix de ces moyens corrélatifs à cette fin ultime qui constitue le propre de la science morale.

Ainsi, comme il y a une destinée surnaturelle de l'homme, il y a aussi une destinée naturelle : cette destinée est le bonheur, et il consiste à bien agir, c'est-à-dire à agir selon sa nature propre, à se maintenir dans l'ordre naturel des choses, ordre qui ne peut qu'être bon puisqu'il est créé directement par Dieu.

C'est donc le rejet de toute artificialité, qu'elle soit individuelle ou collective, et une question d'adaptation de l'homme à lui-même et au monde qui l'entoure : ce n'est que dans cette optique que l'homme fera bien, car il ne tentera pas de se soustraire au gouvernement divin, mais bien plutôt à s'y adapter.

Tout agir humain repose sur des dispositions de l'âme que l'on appelle vertu.

Les vertus morales maintiennent l'homme qui les possède dans le juste milieu entre différents états qui tiennent de sa sensibilité ; par exemple le courage est l'état de l'homme qui n'est ni lâche, ni téméraire. Or ce milieu est celui qui convient à l'être humain : il est ainsi à sa place, ni dans un agir par défaut (lâcheté), ni dans un agir par excès (témérité), mais dans un agir proprement humain car raisonné par une vertu qu'Aristote nomme « phrônesis » (prudence) et Thomas d'Aquin tempérance. Ainsi l'agir vertueux est celui qui ordonne au bien parce qu'il est l'agir qui correspond le mieux à la forme substantielle de l'homme qui est d'être une créature raisonnable. Le problème proprement moral de la distance entre l'homme et sa nature humaine trouve sa solution (à mettre en pratique) dans la vertu: c'est en agissant vertueusement que l'homme agit en homme, et agit donc bien.

Mais un grand scepticisme naît, ensuite, sur la valeur de l'éthique que proposait l'Église. Dans le climat de la Réforme, les avancées de la science conduisent des personnalités comme Montaigne au XVIème siècle (agacé par la scolastique tout autant que son aîné Rabelais) et, au siècle suivant, Descartes (ému par l'affaire Galilée, en 1633) à mettre en doute certaines affirmations traditionnelles de la période médiévale, jusqu'à remettre en question les causes finales telles qu'Aristote les avait présentées dans sa métaphysique.

Ainsi en va-t-il de la réfutation de la morale doloriste de l'Église par Montaigne pour qui la vertu n'est en rien une sombre exigence mais un effet heureux de la sagesse : « *La plus expresse marque de la sagesse, c'est une esjouissance constante : son état est comme des choses au-dessus de la lune, toujours serein. [...] Elle a pour son but, la vertu : qui n'est pas, comme dit l'école, plantée à la teste d'un mont coupé, raboteux et inaccessible. Ceux qui l'ont approchée, la tiennent au rebours, logée dans une belle plaine fertile et fleurissante : d'où elle voit bien sous soi toutes choses ; mais si peut on y arriver, qui en sait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées, et doux fleurantes ; plaisamment, et d'une pente facile et polie, comme est celle des voutes célestes.* »²⁹

Sa philosophie est davantage une sagesse qu'une tentative de conceptualisation d'une éthique pourtant bien réelle : « *Qui ne se sent plus proche de Montaigne que de Socrate et d'Épicure, ou qui ne sent Montaigne plus proche de soi, tellement plus proche, tellement plus fraternel, oui, bouleversant de fraternelle proximité, plus intime que tout autre, plus éclairant, plus utile, plus vrai ? Montaigne accepte de n'être pas un sage, et c'est la seule sagesse peut-être qui ne mente pas, la seule, en tout cas, que nous puissions viser, nous, sans mentir ni rêver. Est-ce encore une sagesse ? Ceux qui ont lu les Essais savent bien que oui, et que c'est la plus humaine, la plus merveilleusement humaine (...) Montaigne est un maître, aussi grand que les plus grands, et plus accessible que la plupart* »³⁰

Il reste un philosophe sceptique allant jusqu'à envisager que les grands penseurs de l'antiquité ne pouvaient pas se prendre totalement au sérieux ! En cela il préfigure le doute dont Descartes fera un principe de méthode de penser. C'est certainement Paul Valéry qui décrit le mieux l'irruption dans l'esprit de Descartes des bases de ce qui allait devenir une méthode. C'est en 1619 « *que s'est précipité dans sa pensée la résolution de se prendre soi-même pour source et pour arbitre de toute valeur en matière de connaissance. [...] La brusque abolition de tous les privilèges de l'autorité, la déclaration de nullité de tout l'enseignement traditionnel, l'institution du nouveau pouvoir intérieur fondé sur l'évidence, le doute, le « bon sens », l'observation des faits, la construction rigoureuse des raisonnements, ce nettoyage impitoyable de la table du laboratoire de l'esprit, c'était là en 1619, un système de mesures extraordinaires qu'adoptait et édictait dans sa solitude hivernale un garçon de vingt-trois ans, fort de ses réflexions, sûr de leur vertu, à laquelle il donnait et trouvait la même force qu'au sentiment même de sa propre existence ; [...]* »³¹

Ainsi Descartes sera plus attaché à fonder une pensée rigoureuse et évidente comme les mathématiques et un universalisme de la science compatible avec la foi (tout en étant acquis aux idées de Copernic sur l'héliocentrisme) qu'à penser la morale, notion sur laquelle il refuse de divulguer ses pensées : « *Il est vrai que j'ai coutume de refuser d'écrire mes pensées touchant la morale, et cela pour deux raisons : l'une, qu'il n'y a point de matière d'où les malins puissent plus aisément tirer des prétextes pour calomnier ; l'autre, que*

²⁹ Montaigne, *Essais*, Livre I, Chapitre XXV, De l'institution des enfants.

³⁰ André Comte-Sponville, « *Je ne suis pas philosophe* » *Montaigne et la philosophie*, Paris, Honoré Champion, 1993, p. 13.

³¹ Paul Valéry, *Œuvres*, Tome I, *Variété, Etudes philosophiques*, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1965, p. 813.

je crois qu'il n'appartient qu'aux souverains, ou à ceux qui sont autorisés par eux, de se mêler de régler les mœurs des autres. »³²

Néanmoins, si le doute méthodique est bénéfique pour ce qui regarde la connaissance théorique, l'extension de ce doute à la pratique nous paralyserait. Or il faut agir, même dans l'incertitude. Descartes propose donc dans le *Discours de la méthode* une « morale par provision », en attendant de trouver mieux. Il énonce ainsi les trois maximes provisoires suivantes :

- 1/ la coutume, observer la religion et les mœurs de son pays ; résumée sous cette forme, cette maxime, qui rappelle les conseils de Montaigne, montrerait le conformisme de Descartes et expliquerait l'absence de philosophie politique chez lui. Descartes distingue pourtant, dans cette maxime, entre plusieurs types d'opinions à l'intérieur même du pays : il ne s'agit pas de suivre toutes les opinions, mais seulement certaines d'entre elles ;
- 2/ la résolution, exécuter avec fermeté le parti une fois pris ;
- 3/ la maîtrise de soi, chercher plutôt à se vaincre que la fortune.

Dans sa correspondance, il s'efforce de formuler une méthode pour atteindre le souverain bien, à savoir les jouissances intérieures de l'âme, qui seules sont éternelles et fondées sur la vérité. Pour cela, il énonce les moyens suivants :

- avoir clairement connaissance du bien, c'est-à-dire en premier lieu, connaître Dieu, ce qui nous fait éprouver envers lui un amour intellectuel ;
- maintenir sa volonté fermement et résolument. Si nous perdons notre temps à nous interroger sur tous les éléments de notre vie quotidienne, nous n'arriverons jamais à rien. Il nous faut donc souvent trancher des problèmes, sans en avoir une connaissance complète. Mais, une fois la décision prise, il faut se maintenir fermement en son jugement, tant que les événements ne nous prouvent pas notre erreur ;
- maîtriser ses passions, et laisser ce qui n'est pas en notre pouvoir, donc savoir distinguer entre ce qui n'est pas en notre pouvoir de ce qui est en notre pouvoir (pensée stoïcienne). Seule la volonté est en notre pouvoir, à strictement parler. Cette vertu est la vertu cardinale du cartésianisme, c'est la générosité : « *Ceux qui sont généreux en cette façon sont naturellement portés à faire de grandes choses, et toutefois à ne rien entreprendre dont ils ne se sentent capables. Et parce qu'ils n'estiment rien de plus grand que de faire du bien aux autres hommes et de mépriser son propre intérêt, pour ce sujet ils sont parfaitement courtois, affables et officieux envers chacun. Et avec cela ils sont entièrement maîtres de leurs passions, particulièrement des désirs, de la jalousie et de l'envie, à cause qu'il n'y a aucune chose dont l'acquisition ne dépend pas d'eux qu'ils pensent valoir assez pour mériter d'être beaucoup souhaitée ; [...]* » (Passions de l'âme, art. 156).

En termes de responsabilité écologique et économique, par une formule telle que « *Nous rendre comme Maîtres et Possesseurs de la nature* » (*Discours de la méthode*, Sixième partie) certains reprochent à Descartes d'avoir incité les hommes, en occident, à se comporter avec une mentalité d'exploitant, et non d'intendant, de gérant. L'homme se serait ainsi fait démiurge, et aurait adopté une attitude prométhéenne, le conduisant à une surexploitation des ressources naturelles. C'est, peut-être, oublier le « comme » de la

³² Lettre à [Pierre Chanut](#), 20 novembre 1647.

formule qui induit une responsabilité éthique qui est celle du maître dont le pouvoir est précisément dans la responsabilité.

Au début du XVII^{ème} siècle, héritée de l'antiquité, la casuistique, qui est distinction entre l'acte et l'intention et dont la dérive consiste à mettre de l'éthique là où il n'y en a pas forcément et, parfois, à justifier l'injustifiable, est utilisée par les jésuites dans l'enseignement catholique ainsi que par les protestants pour étudier les cas de conscience. Ses excès sont dénoncés par les Jansénistes qui considèrent la casuistique comme morale laxiste. Ils trouveront la plume acérée de Blaise Pascal qui publie les Provinciales³³ à partir de janvier 1656 et qui attaquera la notion de direction d'intention, qui permet de commettre une mauvaise action, pourvu que l'intention soit orientée vers l'obtention d'un bien légitime³⁴.

Le grand philosophe de l'éthique, dans la période classique, est Baruch Spinoza (1632-1677). Spinoza a d'abord développé une théorie de la connaissance qui rattache d'emblée la connaissance rationnelle à une fin

³³ *Lettres écrites par Louis de Montalte à un Provincial de ses amis et aux R.R. Pères Jésuites.*

Afin d'échapper à la vindicte des jésuites et aux poursuites de l'Eglise qui avait déjà condamné les écrits de Jansénius, Pascal a publié sous le pseudonyme de Louis de Montalte.

³⁴ « Voyez-vous comment ils ont soin de défendre d'avoir l'intention de rendre le mal pour le mal, parce que l'écriture le condamne ? Ils ne l'ont jamais souffert. Voyez Lessius, *De Just. Lib. II, C. IX, d. 12, n. 79*: Celui qui a reçu un soufflet ne peut pas avoir l'intention de s'en venger; mais il peut bien avoir celle d'éviter l'infamie, et pour cela de repousser à l'instant cette injure, et même à coups d'épée : *etiam cum gladio*. Nous sommes si éloignés de souffrir qu'on ait le dessein de se venger de ses ennemis, que nos Pères ne veulent pas seulement qu'on leur souhaite la mort par un mouvement de haine. Voyez notre Père Escobar, *Tr. 5, ex. 5, n. 145*: Si votre ennemi est disposé à vous nuire, vous ne devez pas souhaiter sa mort par un mouvement de haine, mais vous le pouvez bien faire pour éviter votre dommage. Car cela est tellement légitime avec cette intention, que notre grand Hurtado de Mendoza dit : Qu'on peut prier Dieu de faire promptement mourir ceux qui se disposent à nous persécuter, si on ne le peut éviter autrement. C'est au livre *De Spe, Vol. II, d. 15, 3, sect. 4, [§] 48*.

Mon Révérend Père, lui dis-je, l'Eglise a bien oublié de mettre une oraison à cette intention dans ses prières. On n'y a pas mis, me dit-il, tout ce qu'on peut demander à Dieu. Outre que cela ne se pouvait pas, car cette opinion-là est plus nouvelle que le bréviaire: vous n'êtes pas bon chronologiste. Mais, sans sortir de ce sujet, écoutez encore ce passage de notre Père Gaspar Hurtado, De Sub. pecc. diff. 9, cité par Diana, p. 5, tr. 14, r. 99; c'est l'un des vingt-quatre Pères d'Escobar. Un bénéficiaire peut, sans aucun péché mortel, désirer la mort de celui qui a une pension sur son bénéfice; et un fils celle de son père, et se réjouir quand elle arrive, pourvu que ce ne soit que pour le bien qui lui en revient, et non pas par une haine personnelle. » Blaise Pascal, *Les Provinciales*, Lettre 7.

éthique : trouver « une joie éternelle » par la « connaissance de l'union du mental avec toute la nature » (§§ 1 et 13 de l'*Éthique*), à la différence de Descartes qui s'intéressait aux applications de sa philosophie (l'idée mécaniste de l'animal machine et de la dualité de l'humain corps et âme).

Dans l'*Éthique*, publiée en 1677, le philosophe développe sa conception du rapport à la fois intellectuel et affectif entre l'homme, le monde et un Dieu rationnellement conçu comme « étant absolument infini », autrement dit comme Nature. Son originalité est de situer la béatitude, ou joie éternelle, non dans une après-vie quelconque qu'il réfute, mais dans la conscience de l'éternité même de cette vie. Le « bien » y est défini comme « ce que nous savons avec certitude nous être utile », la connaissance rationnelle et intuitive l'étant au premier chef dans la mesure où elles nous indiquent comment inscrire notre action individuelle et collective dans l'amour de la liberté pour tous. Ainsi, la joie véritable n'est pas une récompense de la vertu mais la vertu elle-même (proposition ultime de l'*Éthique*).

C'est à partir de Spinoza que le Britannique Jeremy Bentham orientera l'éthique vers la recherche de l'utilité sociale. Cette philosophie utilitariste s'oppose en fait au droit naturel et à la tradition du contrat social héritée de Jean-Jacques Rousseau.

Kant reviendra à une conception plus classique de l'éthique : il ne saurait y avoir de joie absolue que dans une hypothétique vie post-mortem, à titre de récompense de nos bonnes actions dans cette vie, car pratiquer la vertu ne rend pas nécessairement heureux. Cette vie après la vie terrestre restant du domaine de la foi, la morale commande cependant que l'on n'agisse que par devoir et non pas conformément au devoir pour obtenir une récompense quelconque : « *Agis de telle façon que tu traites l'humanité en toi comme dans la personne d'autrui jamais simplement comme un moyen mais toujours aussi comme une fin* ».

« Deux choses remplissent le cœur d'une admiration et d'une vénération toujours nouvelles et toujours croissantes, à mesure que la réflexion s'y attache et s'y applique : le ciel étoilé au-dessus de moi et la loi morale en moi. » (Kant, *Critique de la raison pratique*, conclusion).

Au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle, pendant la Révolution industrielle, l'émergence et le développement dans toute la société en Europe et dans certaines parties du monde des idées positivistes et matérialistes ont contribué à déconsidérer la métaphysique (loi des trois états d'Auguste Comte, état théologique, métaphysique, positif) en accordant une valeur peut-être excessive aux sciences dites « exactes ». Une éthique simplement fondée sur une attitude altruiste (ce terme a été inventé par Auguste Comte qui fut secrétaire de Saint-Simon dont l'éthique est surtout orientée vers l'économie) est insuffisante pour traiter de questions de fond : les référents de Comte ignorent complètement la philosophie antique.

Dans les pays anglo-saxons et d'Europe du Nord, à la suite de Bentham, est apparue une philosophie analytique, qui met l'accent sur l'utilitarisme. L'éthique est perçue comme relevant de l'utilité pour la société. Ce point de vue apparaît souvent comme plus pragmatique (William James), ou plus éclectique. Mais l'utilitarisme est remis en cause par Stuart Mill qui au travers de son expérience personnelle y voyait une conception propre à amputer l'Homme de sa sensibilité et donc de son humanité.

C'est ainsi que l'usage courant du mot éthique a tendu à le rendre équivalent à celui de « morale ». L'éthique conçue dans le sens de la morale se vivrait d'abord comme une affaire personnelle, la conduite de chacun relevant ultimement de sa seule conscience individuelle.

Parallèlement, avec le développement de l'épistémologie, la valeur des sciences apparaît depuis le début du XXe siècle comme plus relative notamment en donnant toute sa place à l'intuition (Henri Poincaré: *Science et hypothèse* – 1902 ; et surtout *La Valeur de la Science* - 1905³⁵).

Depuis quelques décennies, les enjeux de la société posent des questions d'éthique en raison de l'origine anthropique des risques contemporains, comme le changement climatique.

Face aux choix techniques en général, le philosophe allemand Hans Jonas place l'éthique dans le domaine de la responsabilité par rapport aux risques globaux que peut faire courir la techno-science par rapport à la société civile et aux générations futures. C'est ce qu'il développe dans *Le Principe de responsabilité* (1979). Le principe de précaution apparaît ainsi étroitement lié à l'éthique (c'en est une résultante). Cette philosophie est à l'origine du courant de pensée qui se manifeste dans de nombreuses rencontres internationales touchant au développement durable et à ses enjeux collatéraux.

On voit donc, bien qu'il existe une branche de la philosophie consacrée à l'éthique, que toutes les éthiques que nous déclinons aujourd'hui, sont en fait de l'éthique appliquée ; aussi, pour en revenir à penser l'éthique, je m'arrêterai sur deux penseurs essentiels du XXème siècle sur la question de l'éthique : Emmanuel Lévinas et Paul Ricœur. Et bien qu'il soit le cadet, je commencerai par Ricœur qui aborde les questions d'éthique, en rapport avec la responsabilité (éthique et responsabilité) et rédige, en 1985, dans l'Encyclopedia Universalis, l'article intitulé : « Avant la morale : l'éthique ».

Et c'est ainsi qu'il définit l'éthique : « *Faut-il faire une distinction entre morale et éthique ? À vrai dire, rien dans l'étymologie ou dans l'histoire de l'emploi des mots ne l'impose : l'un vient du latin, l'autre du grec ancien, et les deux renvoient à l'idée de mœurs (*ethos, mores*). On peut toutefois discerner une nuance, selon que l'on met l'accent sur ce qui est estimé bon ou sur ce qui s'impose comme obligatoire. C'est par convention que je réserverai le terme d'« éthique » pour la visée d'une vie accomplie sous le signe des actions estimées bonnes, et celui de « morale » pour le côté obligatoire, marqué par des normes, des obligations, des interdictions caractérisées à la fois par une exigence d'universalité et par un effet de contrainte. On reconnaîtra aisément dans la distinction entre visée de la vie bonne et obéissance aux normes l'opposition entre deux héritages : l'héritage aristotélicien, où l'éthique est caractérisée par sa perspective téléologique (de « telos », signifiant « fin ») ; et un héritage kantien, où la morale est définie par le caractère d'obligation de la norme, donc par un point de vue déontologique (déontologique signifiant précisément « devoir »). »*

Dans la dixième étude de *Soi-même comme un autre* (Le Seuil, 1990), en commentant la position de Lévinas, il met en avant la question de l'éthique comme injonction à la conscience et à la responsabilité en soi-même. La conscience joue un rôle final d'attestation; non pas la mauvaise conscience décriée par Hegel ou Nietzsche, mais la voix a-morale, à la fois intérieure et supérieure à moi qu'avait mise au jour Heidegger. Mais tandis que ce dernier n'assignait pas à cette dernière de rôle dans la conduite de la vie, on peut la rattacher plus fortement à la « *phronesis* » (la prudence aristotélicienne) de la personne dans son ipséité (ce

³⁵ « La logique qui peut seule donner la certitude est l'instrument de la démonstration : l'intuition est l'instrument de l'invention », Henri Poincaré, *La Valeur de la Science*, Flammarion, 1905. Ces deux ouvrages étaient les livres de chevet de Paul Valéry.

qui fait qu'une personne est soi et pas autre chose), dans l'altérité et dans ses relations aux institutions: « *la passivité de l'être-enjoint consiste dans la situation d'écoute dans laquelle le sujet éthique se trouve placé par rapport à la voix qui lui est adressée à la seconde personne. Se trouver interpellé à la seconde personne, au cœur même de l'optatif du bien-vivre, puis de l'interdiction de tuer, puis de la recherche du choix approprié à la situation, c'est se reconnaître conjoint de vivre-bien avec et pour les autres dans des institutions justes et de s'estimer soi-même en tant que porteur de ce vœu* » (p406)

Et, quoique lecteur attentif de Levinas, il critique chez lui la notion de « responsabilité infinie », arguant qu'une responsabilité infinie « devient comme nulle » et rend en quelque sorte impossible le fonctionnement normal de la justice humaine qui suppose que soit trouvée la juste distance entre la victime et le coupable, et que chacun soit mis à sa place (*Autrement qu'être*, PUF, 1997).

Ainsi qu'il apparaît dans ce parcours de l'histoire de l'éthique, à grandes enjambées, la morale s'identifie, plus ou moins, à une recherche de perfection, laquelle peut prendre de multiples formes. Établissement d'une harmonie ou d'un juste milieu dans son comportement, maîtrise des pulsions, obéissance de l'homme à une loi que sa propre raison lui impose, accès à la contemplation ou, au contraire, impératif d'action et de réalisation, en sont quelques modèles. Leur point commun est d'avoir pour moteur le sujet lui-même. Je dois viser à telle ou telle perfection et ainsi accomplir ma véritable nature. Même la morale existentialiste (qu'on abordera un peu plus loin) qui rejette la notion de nature humaine maintient l'exigence d'authenticité et la réalisation de soi par soi.

Emmanuel Lévinas se démarque de ces divers schémas. L'impulsion éthique ne vient plus de moi. Elle procède de la révélation d'autrui, de l'autre homme. Mais que signifie autrui ? Et à partir de là comment comprendre que la révélation d'autrui soit d'emblée corrélative de l'obligation éthique ?

En partant de son expérience de la guerre et des camps de travail, Emmanuel Lévinas « démonte » la philosophie de l'être et propose une philosophie de l'autre. Entre l'hitlérisme pressenti dans sa nature et ses conséquences (dès 1934³⁶, il analyse les effets de l'accès des nazis au pouvoir avec une rare clairvoyance) et l'impérieuse responsabilité d'enseigner aux générations futures le devoir de mémoire, il s'efforce de porter sur l'histoire un regard sans haine ni ressentiment. Il n'a pas été à Auschwitz puisqu'il est resté prisonnier d'un stalag pendant toute la guerre, toutefois il y a perdu toute sa famille lithuanienne³⁷.

³⁶ *Quelques réflexions sur la philosophie de l'Hitlérisme*, texte paru dans la revue *Esprit* en 1934.

³⁷ Dans son texte fondamental *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence* (1974), qui marque une étape très importante de son œuvre, Lévinas donne en exergue la dédicace suivante : « *À la mémoire des êtres les plus proches parmi les six millions d'assassinés par les nationaux-socialistes, à côté des millions et des millions d'humains de toutes confessions et de toutes nations, victime de la même haine de l'autre homme, du même antisémitisme.* »

L'intrication entre éthique, politique, philosophie, judaïsme et la Shoah, chez Lévinas, apparaît clairement dans cet autre extrait : « *C'est peut-être le fait le plus révolutionnaire de notre conscience du XXe siècle - mais aussi un événement de l'Histoire Sainte - que la destruction de tout équilibre entre la théodicée explicite et implicite de la pensée*

Immédiatement après la victoire du parti nazi, Lévinas s'est interrogé : comment le nazisme, danger mortel pour l'homme, est-il possible ? Lui, qui a étudié de si près Heidegger, ne pourra plus, après la seconde guerre, ignorer la troublante et effrayante promiscuité entre ce philosophe et la barbarie nazie ; tout se passe comme si la barbarie s'était instaurée, non pas comme un accident de la culture occidentale, non pas comme une perversion de la philosophie, mais comme son aboutissement même ; tout se passe comme si la philosophie, telle qu'elle est constituée, depuis Socrate jusque Heidegger, était non seulement mal prémunie contre la barbarie, mais qu'elle portait en elle les germes de cette négation principielle de l'autre homme.

Pour lui, survivre ressemble à un privilège. Dans cet ajournement de la mort, le survivant Levinas fait l'expérience d'une liberté qui se découvre responsable pour l'autre humain à l'infini : « *La responsabilité illimitée où je me trouve vient d'en deçà de ma liberté* »³⁸.

Dire « *l'humain de l'homme* », proposer une éthique de l'éthique, une philosophie première du sujet en tant qu'il est d'emblée sujet éthique, tel est le projet de Lévinas. Il pense le rapport à l'autre comme l'infini dont le « visage », dans sa nudité, est la trace. Le « visage » est une chose devenue concept : c'est ce qui vient oblitérer toute définition de l'Autre, toute « *fnitisation* ». Ici, l'Autre n'est authentiquement autre que s'il n'est pas que ce qu'il est, s'il déborde sa définition dans l'être. Inversement, l'impossibilité de définir l'Autre le ramène à l'indéfini, au débordant, à l'infini au sens de non fini. Ainsi le « visage » pour Lévinas ne se ramène pas au visage physique, même s'il part (phénoménologiquement) de là. Le visage, c'est la manière qu'à l'autre de m'aborder de face, à la fois suppliant et commandant impérieusement, porteur du premier (et du seul ?) ordre à moi adressé : « Tu ne tueras point. ». En ce sens, tout le corps et tout l'homme est « visage ».

*occidentale et les formes que la souffrance et son mal puisent dans le déroulement même de ce siècle. Siècle qui en trente ans a connu deux guerres mondiales, les totalitarismes de droite et de gauche, hitlérisme et stalinisme, Hiroshima, le goulag, les génocides d'Auschwitz et du Cambodge. Souffrance et mal imposés de façon délibérée, mais qu'aucune raison ne limitait dans l'exaspération de la raison devenue politique et détachée de toute éthique... Que parmi ces événements, l'Holocauste du peuple juif sous le règne de Hitler nous paraisse le paradigme de cette souffrance humaine gratuite où le mal apparut dans son horreur diabolique, n'est peut-être pas un sentiment subjectif. La disproportion entre la souffrance et toute théodicée se montra à Auschwitz avec une clarté qui crève les yeux. Sa possibilité met en question la foi traditionnelle multimillénaire. Le mot de Nietzsche sur la mort de Dieu ne prenait-il pas dans les camps d'extermination la signification d'un fait quasi empirique ? Faut-il s'étonner dès lors que ce drame de l'Histoire Sainte ait eu parmi ses acteurs principaux un peuple qui, depuis toujours, était associé à cette histoire et dont on aurait tort d'entendre l'âme collective et le destin comme limités à un quelconque nationalisme et dont la geste, dans certaines circonstances, appartient encore à la Révélation - fût-ce comme apocalypse - qui aux philosophes « donne à penser » ou qui les empêche de penser ? Emmanuel Lévinas, *Entre nous*, Editions Grasset et Fasquelle, Paris 1991, p. 114.*

³⁸ *Autrement qu'être ou au delà de l'essence*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1974, p. 12.

Pour Levinas, rencontrer l'Autre est avoir l'idée de l'infini telle que la définit Descartes, c'est-à-dire (par définition) avoir la pensée de ce que l'on ne peut pas penser, avoir l'idée de ce dont on ne peut pas avoir idée, de désirer ce qui ne pourra jamais combler mon désir (car le rapport à l'Autre est désir et bonté). D'où cette étrange phrase de la première section de *Totalité et Infini* : « *Le Désir métaphysique de l'absolument Autre est satisfait dans la mesure où il ne l'est pas.* » « *Le Désiré ne le comble pas, mais le creuse* ».

« Dé-visager » quelqu'un, c'est détruire son visage en le décomposant, en le réduisant à un ensemble de qualités sensibles. Pour Levinas, le visage est nu, sans qualités, un « *trou dans l'Être* » (Sartre: « *Autrui est un pur trou dans le monde* », L'Être et le Néant), ce qui fait penser à ce que Platon dit du Bien au-delà de l'Être, idée que Levinas reprend souvent à son compte. Lorsque je suis confronté au visage, il me met en question. Je suis déstabilisé, traumatisé, violenté. « *L'éthique, c'est ce qui provoque un dérangement dans le sujet* ». Ce que reprend Alain Finkielkraut : « *L'éthique c'est la mise en cause de ma nature dans le visage de l'autre* ».

« *Dans le geste altruiste, quelque chose de ma liberté, de ma puissance, trouve à s'exercer* ». L'idée émise par Rousseau de « pitié naturelle », venant de l'identification à autrui souffrant, suggère que « l'humain de l'homme » tiendrait dans le partage de la détresse. Au contraire, chez Levinas, on trouve un désespoir face à l'inhumanité de l'homme faisant face à l'humain, une rupture de la tradition humaniste. Levinas, en tant que rescapé de la Shoah où périt toute sa famille, a intégré la « *banalité du mal* » de Hannah Arendt, question qui renvoie à la « *radicalité du mal* » kantienne (avant toute action sensible, il y a un mal radical qui forme terreau). Ainsi, chez Levinas, il n'y a pas de rejet de l'inhumain hors de l'humain, pas d'« empire du mal ». Le mal est une charge à porter, indéfinissable, impossible à circonscrire, infinie.

Par conséquent, le propre de la responsabilité, face à ce mal, est aussi d'être infinie, au sens où l'on n'en a jamais fini avec elle. « *Plus je suis juste, plus je suis injuste* ». La sympathie n'est donc pas pour Levinas une affection naturelle, sur laquelle on peut fonder une morale du sentiment, elle est au contraire « contre-nature ». La morale n'est jamais chez Levinas morale de la sympathie comme chez Schopenhauer ou chez Max Scheler (thème de la réhabilitation des sentiments, le dépassement de l'opposition entre raison et cœur, l'analyse de la sympathie) : au contraire, la morale s'enracine chez lui dans une incommensurabilité absolue entre moi et l'autre homme. Agir moralement, ce n'est pas se mettre à la place de l'autre ou agir comme on aurait voulu qu'il en use à notre égard (ce qui est le principe de la justice depuis Kant c'est-à-dire la question de se mettre à la place de l'autre par empathie).

L'éthique pour Levinas est ce qui est en moi, mais ne vient pas de moi. De moi-même, je persévère dans mon être, dans mon « inter-essement » (le conatus essendi de Spinoza). Quelque chose d'étranger vient rompre cette spontanéité, me « des-inter-esser », me couper entre moi et moi. C'est la figure de la « *défection de l'être* », du visage de l'autre. C'est le « visage » de l'autre qui fait effraction dans mon être et rompt ma tranquillité, interroge mon droit à persévérer dans mon être et à user du monde comme s'il était mien. La source de la morale, c'est le « qu'allais-tu faire ? » que je déchiffre sur le visage d'autrui.

Cette conception de l'altérité contredit la philosophie occidentale, fondée sur une ontologie, en ce que l'« autre » ne se laisse pas penser comme être. « *Autrement qu'être, et non être autrement.* » Le visage est ce qui m'empêche d'exister naturellement, et « *l'humain de l'homme* » consiste précisément en ce régime de défection de soi. L'inhumain consisterait au contraire dans le perpétuel intéressement du sujet. L'inhumain consiste alors en l'identité « sujet=être ». « *L'être, c'est le mal* » comme l'écrit Levinas. Cela renvoie à

Heidegger : « *Les choses sont, l'humain existe* ». Rapporter un sujet (exclusivement) à son être est une possibilité d'inhumanité, alors que la subjectivité réellement humaine est traversée par le visage.

« Pour se déprendre de la philosophie heideggérienne, il opère un geste qu'on pourrait qualifier de transgression, délogeant l'ontologie et installant, à la place, « *l'éthique comme philosophie première* » ; rompant aussi, plus lointainement, avec toute une tradition philosophique qui, comme on l'a vu, remonte à Aristote et qui assimile la métaphysique avec la « philosophie première ». Mais Lévinas rejette la métaphysique occidentale dont le geste est violent : dans « convaincre » il y a « vaincre », dit-il (*Totalité et infini*).

Ainsi, la pensée de Levinas montre le sujet « *déssubjectivé* » en tant qu'il est responsable, elle n'est donc pas une métaphysique du sujet. Sa thèse est que la subjectivité est structurée comme « *autre dans le même* ». L'éthique ne s'enracine pas dans une « polis », une cité, un monde commun, un être ensemble dans un lieu. Elle n'est pas contenue dans le « nous », mais se tient dans un « *hors-lieu* », dans un rapport je-tu où personne ne peut me remplacer (comme dans la mort). L'unicité éthique du sujet non-substituable confronte le sujet à la question de sa liberté, car le sujet y est destitué de tout pouvoir. Nous sommes loin d'Aristote et de Thomas d'Aquin mais ils n'avaient pas l'expérience de la barbarie du vingtième siècle. Ce qui fait dire à Levinas « *Être libre, c'est faire ce que personne ne peut faire à ma place.* »

C'était, d'ailleurs, dès 1934, dans l'article *Quelques réflexions sur la philosophie de l'Hitlérisme*, déjà cité, ainsi qu'il décrivait le fondement de la civilisation européenne dans ses diverses manifestations, comme l'idée de liberté prise dans toutes ses dimensions : « *Les libertés politiques n'épuisent pas le contenu de l'esprit de liberté qui, pour la civilisation européenne, signifie une conception de la destinée humaine. Elle est un sentiment de la liberté absolue de l'homme vis-à-vis du monde et des possibilités qui sollicitent son action. L'homme se renouvelle éternellement devant l'Univers. À parler absolument, il n'a pas d'histoire.* »

[...]

« *Le temps, condition de l'existence humaine, est surtout condition de l'irréparable. Le fait accompli, emporté par un présent qui fuit, échappe à jamais à l'emprise de l'homme, mais pèse sur son destin... Le judaïsme apporte ce message magnifique. Le remords — expression douloureuse de l'impuissance radicale de réparer l'irréparable — annonce le repentir générateur du pardon qui répare. L'homme trouve dans le présent de quoi modifier, de quoi effacer le passé. Le temps perd son irréversibilité même. Il s'affaisse énérvé aux pieds de l'homme comme une bête blessée. Et il le libère.* »

[...]

« *Le sentiment cuisant de l'impuissance naturelle de l'homme devant le temps, fait tout le tragique de la Moïra, de la fatalité grecque, toute l'acuité de l'idée du péché et toute la grandeur de la révolte du Christianisme... La Croix affranchit; et par l'Eucharistie qui triomphe du temps cet affranchissement est de chaque jour.... Par là, il proclame la liberté, par là il la rend possible dans toute sa plénitude.... Cette liberté infinie à l'égard de tout attachement par laquelle, en somme, aucun attachement n'est définitif, est à la base de la notion chrétienne de l'âme.... La dignité égale de toutes les âmes, indépendamment de la condition matérielle ou sociale des personnes, ne découle pas d'une théorie qui affirmerait sous les différences individuelles une analogie de « constitution psychologique ». Elle est due au pouvoir donné à l'âme de se*

libérer de ce qui a été, de tout ce qui l'a liée, de tout ce qui l'a engagée — pour retrouver sa virginité première. »

La société européenne, dans ses diverses figures, maintient résolument l'idée de liberté de la personne humaine. Liberté morale, liberté obtenue par la grâce, liberté de la raison, libération sociale. Cette idée de base de l'humanisme occidental, l'hitlérisme va la déchirer. L'essence de l'hitlérisme consiste à définir la vie de l'esprit par une mystique du corps.

« L'importance attribuée à ce sentiment du corps, dont l'esprit occidental n'a jamais voulu se contenter, est à la base d'une nouvelle conception de l'homme. Le biologique avec tout ce qu'il comporte de fatalité devient plus qu'un objet de la vie spirituelle, il en devient le cœur. Les mystérieuses voix du sang, les appels de l'hérédité et du passé auxquels le corps sert d'énigmatique véhicule perdent leur nature de problèmes soumis à la solution d'un Moi souverainement libre... Il en est constitué. L'essence de l'homme n'est plus dans la liberté, mais dans une espèce d'enchaînement. Etre véritablement soi-même, ce n'est pas reprendre son vol au-dessus des contingences, toujours étrangères à la liberté du Moi; c'est au contraire prendre conscience de l'enchaînement originel inéluctable, unique à notre corps; c'est surtout accepter cet enchaînement. [...]

Dès lors, toute structure sociale qui annonce un affranchissement à l'égard du corps et qui ne l'engage pas devient suspecte comme un reniement, comme une trahison [...] Une société à base consanguine découle immédiatement de cette concrétisation de l'esprit. Et alors, si la race n'existe pas, il faut l'inventer. »

L'hitlérisme n'est pas une nouvelle modalité de la société européenne, il n'est même pas une modalité de société humaine. Tout simplement, conclut Levinas, le racisme hitlérien est la négation de l'humanité de l'homme.

Car bien évidemment, la question de l'éthique rejoint celle de la liberté. Et la question de la liberté rejoint celle de l'humanité. La liberté : *Difficile liberté* — comme Emmanuel Lévinas a intitulé l'un de ses ouvrages. Assumer sa liberté ou bien se défaire de « cette pénible obligation [...] être comptable de son destin³⁹ » comme le dit Finkielkraut dans *L'humanité perdue* ?

C'est que l'être humain est un cas particulier dans le règne animal. Pic de la Mirandole au XV^e siècle décrivait cette particularité en imaginant le discours que Dieu tient à Adam après l'avoir créé : « Je ne t'ai donné ni place déterminée, ni visage propre, ni don particulier, ô Adam, afin que ta place, ton visage et tes dons, tu les veuilles, les conquières et les possèdes par toi-même. La nature enferme d'autres espèces en des lois par moi établies. Mais toi que ne limite aucune borne, par ton propre arbitre entre les mains duquel je t'ai placé, tu te définis toi-même. »

³⁹ Ce qui fit que Sartre distingue deux catégories chez ceux qui renoncent à leur liberté ou à leur responsabilité : « *Les uns qui se cacheront par l'esprit de sérieux ou par des excuses déterministes, leur liberté totale, je les appellerai lâches ; les autres qui essaieront de montrer que leur existence était nécessaire, alors qu'elle est la contingence même de l'apparition de l'homme sur Terre, je les appellerai les salauds.* », Sartre : *L'Existentialisme est un humanisme*, conférence du 29 octobre 1945.

L'humain échappe au déterminisme de la nature. En l'humain comme dit Sartre : « L'existence précède l'essence » (conférence faite en 1945 : *L'existentialisme est un humanisme*). Mais, si pour Pic de la Mirandole là se trouve la grandeur et la dignité de l'Homme, pour Sartre, l'Homme étant voué à la liberté, il cherche constamment à se défaire de ce cadeau empoisonné. Et donc il joue ses personnages en permanence. « Etre homme, dit Gombrowicz, c'est simuler l'homme. » Dès que l'existence vire à l'essence, il ment. Dès que l'homme est, il feint. Étant conscient d'être, l'homme ne peut jamais être ce qu'il est.

« D'où la nostalgie de la coïncidence, l'aspiration à la plénitude, la constante tentation de colmater la fissure et le congé définitif que, par-delà les impostures obligées de la comédie humaine, certains hommes signifient à leur humanité. » (Finkielkraut, *L'Humanité perdue*).

L'année suivante, à l'automne 1946, Sartre publie *La question juive*. Il y dessine le portrait de l'antisémite : « c'est un homme qui a peur, dit-il. Non des juifs, certes : de lui-même, de sa liberté, de sa conscience, de ses instincts, de ses responsabilités, de sa solitude, du changement de la société et du monde : de tout sauf du juif. [...] Le juif n'est ici qu'un prétexte ; ailleurs on se servira du nègre ; ailleurs du jaune. » L'antisémite confère, avec l'idée de race, la densité de la nature à son insubstantielle humanité et il se persuade « que sa place a toujours été marquée dans le monde, qu'elle l'attendait, et qu'il a, de tradition, le droit de l'occuper ». Rien en lui de contingent, rien non plus de volontaire : il se repose dans les bras de l'être.

Sous cet éclairage, on comprend mieux encore le « autrement qu'être » de Lévinas. Et c'est aussi l'éthique du mouvement anticolonialiste qui s'attaque à l'humanisme qui a failli. Notre humanisme ? « *Le voici tout nu, pas beau*, dit Sartre dans sa préface aux *Damnés de la Terre* de Frantz Fanon. *Ce n'était qu'une idéologie menteuse, l'exquise justification du pillage.* » Et les structuralistes de déposséder l'être pensant et agissant de toutes ses prérogatives, de réduire les œuvres de l'esprit à un jeu mené à partir de certaines règles qui, disait Roland Barthes « viennent d'une logique millénaire du récit, d'une forme symbolique qui nous constitue avant même notre naissance, en un mot de cet immense espace culturel dont notre personne [...] n'est qu'un passage ».

Avec le recul, on comprend que tous ces mouvements ont un même fondement éthique : il s'agit d'inquiéter l'homme pour mieux l'humaniser, pour que nulle part, les hommes ne puissent se reposer de l'humanité. Comme disait Michel Foucault : « *Mon rôle est de montrer aux gens qu'ils sont beaucoup plus libres qu'ils ne le pensent* ».

Loin du « télos » aristotélicien, l'homme moderne disait Hannah Arendt ne voit dans le monde ni rime ni raison ; il n'y a plus de cause finale et il en éprouve du ressentiment contre son impuissance, sa faiblesse et sa solitude vécues comme des injustices. Alors, il « *proclame ouvertement que tout est permis, et il croit secrètement que tout est possible* ». (*The Burden of Our Time*, 1950).

Ce « *tout est possible* » nihiliste a révélé sa puissance dévastatrice autant au nom de l'humanisme universel (le totalitarisme communiste) qu'au nom de l'idée d'une humanité supérieure (le national-socialisme).

Sommes-nous pour autant à l'abri d'un tel danger malgré les leçons de l'histoire ?

Dans cette période de rupture et, conséquemment, de recherche d'un dépassement du chaos, quel devenir pour l'humanité de l'Homme, pour « l'humain de l'être humain » ? C'est une question d'éthique qui touche particulièrement notre Cénacle où se regroupent majoritairement, pour l'instant, des SS et des FF très

concernés par les questions de santé et d'éducation. Nous sommes donc interpellés au premier chef sur la question de l'éthique.

Nous constituons aussi un groupe d'expertise capable d'interroger dans le contexte de rupture que nous traversons, le fameux adage : *mens sana in corpore sano*, à savoir, est-il toujours une référence et, si oui, comment lui donner réalité dans notre société ? Ou, autrement dit, que devons-nous transmettre et pour quel être humain ?

Car se pose désormais avec acuité la question du devenir de l'humain. Question éthique de conséquence !

La pression technologique est devenue telle qu'on rêve — et ce rêve se concrétise de plus en plus chaque jour — de l'hybridation du corps et de la technologie : quelle est la nature de l'homme ? Le corps répond-il à une norme ou est-il quelque chose de changeant que l'on puisse réparer, modifier, augmenter indéfiniment ? Cette remise en cause de la notion de corps humain est un problème ontologique, philosophique et terrifiant. Nous voici entre nazisme et post humanité.

La machine a pris de plus en plus de place entre l'homme et la femme parce que la femme est un problème pour l'homme (le mâle humain) que celui-ci s'est mis à inventer des machines pour s'en dépendre. L'événement (avènement ?) technologique majeur du vingtième siècle n'a-t-il pas été le Salon des Arts Ménager ?

C'est le problème de la place de la nature de l'humain qui ne cesse de se déplacer au cours des âges. D'abord le primat a été accordé à la matière ensuite à l'énergie puis maintenant à l'information. Depuis toujours, et c'est Leroi-Gourhan, le préhistorien, qui le dit, l'homme évolue avec ses techniques comme si le cerveau humain se transformait, progressait avec les techniques ; et il est vrai que différents modèles de l'homme ont été proposés suivant l'évolution technologique : ainsi, Descartes propose un modèle mécaniste du corps avec la notion d'animal machine, Claude Bernard, un modèle organique celui de l'homme usine où toutes les fonctions sont intégrées pour produire et maintenir la vie ; et désormais s'impose le modèle informatique avec d'immenses possibilités de transformation et la machine est devenue non plus modèle du corps, mais modèle opposé au corps, ce dernier étant vécu comme insuffisant voire comme fardeau.

Si bien que nous pensons dans le même temps à technologiser l'homme et à humaniser la machine. Le cyborg est une notion apparue avec la conquête de l'espace (dans les années 60) et la combinaison des astronautes pleine de capteurs qui complètent, l'activité de l'être humain, la régule et interagissent avec lui. À partir de là, pourquoi ne pas imaginer de se débarrasser du corps et de faire évoluer le cyborg vers cette perfection fantasmagique de l'humain débarrassé de ses faiblesses, de sa finitude et de ses passions dévorantes et mortifères. D'où l'évolution vers un homme machine et son pendant, une machine répliquant parfaitement l'humain.

Déjà l'autonomie de certaines machines nous amène sur cette voie. Par exemple, les robots traders qui savent traiter des informations et réagir en fonction d'elles à une vitesse inconcevable avec les seules ressources humaines.

Le face à face avec la machine depuis le XIXe siècle peut se décliner autour d'effets de miroir dans la littérature et le cinéma, effets qui vont de Frankenstein, qui détruit sa création, l'homme sans âme, dont les

conséquences l'effraient, à la création de machines dont les capacités sont bien plus grandes que celles de leur concepteur au point que la machine peut alors apparaître enviable.

Mais la machine est programmée : elle peut avoir un langage mais n'a pas forcément de parole ; pour autant, si elle peut simuler des émotions, de l'empathie, sans en avoir réellement, cela la rapproche-t-elle de l'humain ? Les robots de la série suédoise, Real Humans, sont-ils des machines ou davantage que des machines puisqu'on peut en tomber amoureux ?

D'où la question qu'est-ce que l'émotion ? Rappelons-nous le Paradoxe sur le comédien de Diderot : qu'est-ce qui prouve que l'émotion qui se lit sur un visage est réellement ressentie et non point simulée pour susciter chez moi une réaction, pour créer une illusion ou pour me manipuler ? L'informatique émotionnelle (branche de l'informatique qui s'attache à comprendre et simuler les émotions) s'autorise de cette difficulté à répondre de ce qu'est l'intériorité pour dire que simuler une émotion c'est comme d'en avoir une.

De même que les progrès de la réflexion sur ce qu'est l'intelligence a fait progresser les capacités de la machine informatique pour lui faire imiter l'intelligence humaine, l'informatique émotionnelle s'attache à comprendre l'émotion pour la simuler et faire ainsi progresser la robotique de service, pour l'humaniser et permettre une interaction avec l'humain. Dans le domaine de la santé, par exemple, au-delà des machines capables de palier à des handicaps physiques, il y a les machines de communication qui permettent de décriper la relation de communication afin de faire progresser des autistes en contrôlant la proximité avec le corps ou la vitesse d'élocution, etc. ; ou bien pour la maladie d'Alzheimer, des robots qui apprennent aux malades à répéter des phrases, à chanter, etc. pour stimuler la mémoire et l'affectivité mais aussi à répéter inlassablement ce que le malade oublie dans les minutes qui suivent l'instant où il a reçu l'information.

Mais, cela ne signifie pas automatiquement que l'activité de ces machines soit transposable dans des situations qui ne sont pas celles d'une pathologie. Ainsi les robots instituteurs utilisés en Corée, par exemple, dont on s'aperçoit qu'il leur manque précisément la notion d'humeur qui prend place naturellement dans toute relation humaine et qui est partie prenante de tout apprentissage qui est non seulement un accès à une connaissance et à sa maîtrise mais aussi, et peut-être surtout, apprentissage de la relation de communication. En conséquence ces machines font des enfants savants mais affectivement totalement immatures. Et ces machines qui peuvent aider les autistes génèrent chez les autres une manière d'autisme. L'enfant assisté par une machine qui inlassablement, sans aucune réaction d'affectivité, reprend des explications et corrige des erreurs n'apprendra jamais à l'enfant ce que c'est qu'une colère, ce que c'est qu'un caprice ou une amitié ou un amour ambigu. Comment alors être de plein pied dans la société des humains où règnent la passion et son cortège de mensonges et de manipulation ? Cela engendre une perte du symbolique si essentiel dans les relations humaines et la source de tout langage. C'est une régression vers le syncrétisme infantile, voire vers la vie fœtale.

La machine fascine de plus en plus pour deux raisons : le désir d'être à la hauteur de ses performances mais surtout la haine du corps, de la chair qui est la faiblesse du vivant et porteuse de corruption, de maladie et de mort. La technologie réparatrice repose sur l'idée humaniste de rétablir une norme de la santé qui inclut la finitude de l'humain et son acceptation.

Mais pourquoi ne pas aller plus loin ? La tentation est grande d'en finir avec le vieillissement et la mort, grâce à la technologie informatique mais aussi à la chimie et à la biochimie. Mais alors, serons-nous encore

des humains ? Éminente question d'éthique... Dans le film de Ridley Scott, *Blade Runner*, le robot traqué par l'homme revendique sa vie, sa mémoire, sa psyché ; il n'établit pas de différence ni de frontière entre l'humain et lui-même. Il revendique son identité, sa liberté même. Les robots d'Asimov⁴⁰ se révoltent car ils sont devenus plus que des machines, ils ont acquis « un supplément d'âme » si l'on peut dire.

Certes nous n'en sommes pas encore là, mais si nos sociétés assimilent aussi bien et aussi facilement la machine, n'est-ce pas parce qu'elle comble tant de nos fantasmes et notre espérance de performances sans limite et notre désir d'immortalité ?

La fusion avec la machine est-elle une évolution possible de l'humanité ou bien sa fin ? Transhumanité ou post humanité ? Une transformation et une augmentation des capacités du corps humain qu'on peut imaginer indéfinies, constitueront une évolution, non plus au sens de l'évolution des espèces, mais par le fait d'une volonté technologique, ce sont des artefacts qui feront l'homme de demain et non plus la nature. Se posera alors la question du système de valeurs qui liera les humains de cette humanité augmentée. Mais ne serait-ce pas une mutation au sens biologique du terme que nous préparons ? La créature nouvelle qui émergera mettra alors un terme à l'humanité pour laisser place au post humain et à la post humanité.

Grand saut dans l'inconnu... Plus de corps charnel, plus de faim, plus de soif, plus de souffrances, plus de mort ; mais donc plus de plaisir, plus de désir, plus d'amour ; mais donc plus de reproduction, plus d'enfants, plus de parents, plus de filiation, plus d'histoire, plus de temporalité, seule la blancheur insipide de la béatitude, le détachement absolu de l'éternité.

Le plus grand châtement que Dieu puisse nous infliger : exaucer nos prières et réaliser nos fantasmes ! C'est-à-dire le renoncement à notre liberté, le délicieux abandon au déterminisme et à l'irresponsabilité et la fin du questionnement éthique...

⁴⁰ Isaac Asimov, *Les Robots*, 1950.

POUR UN RIRE ETHIQUE ET TRANSGRESSIF

Par Patrick Brunel

« Il y avait de quoi rire, mais après tout pourquoi rire ? Quel besoin de faire des grimaces ? Je détestais les clowns et peut-être moi-même. »

Raymond Queneau,

Odile, Romans I, Pléiade p. 605.

Le rire de dérision a envahi l'espace public et partant notre vie quotidienne. Partout, sur les ondes, sur les écrans de télévision, plus encore sur Internet, il règne en maître et, sous le masque emprunté de l'humour, impose sa loi. Petit à petit, insidieusement, au fil des ans et d'une évolution sociétale à laquelle nul n'a pris garde, nous nous sommes habitués à ce que chaque événement de la vie publique, voire de la vie privée lorsqu'il s'agit de celle de personnalités médiatiques, soit l'objet de railleries et de sarcasmes. Il est devenu consensuel de se moquer de tout et de chacun. Un tel phénomène de société mérite d'être interrogé, mis en perspective, problématisé. Que signifie-t-il ? Que dit-il de notre époque ? Et quel autre rire qui serait, lui, éthiquement fondé, peut-il lui être opposé ?

Tout d'abord, d'où ce rire de dérision tire-t-il son origine et sa légitimité ? D'une idée toute simple que la *doxa* a réussi à imposer et selon laquelle le rire serait d'essence agonistique. Alain Vaillant écrit ainsi dans *Le Monde* du 30 mars 2013 : « Le rire doit être agressif. Plus il est agressif, plus il est efficace. Il est là pour lever les interdits. » Qu'une telle pétition de principe puisse être tranquillement proférée sans être soumise au moindre examen critique me stupéfie ! Quelle affirmation simpliste et réductrice que celle-ci ! N'existerait-il pas d'autres formes de rire ? Aurait-on oublié jusqu'à l'existence du « rire gai » cher à Stendhal ? Faire du rire de combat le seul digne de considération est en fait la conséquence perverse autant que funeste d'une conception avant tout utilitariste du rire, selon laquelle ce dernier *sert* à se défendre et à attaquer. Qui ne voit la dangereuse absurdité, en même temps que le caractère intellectuellement inopérant, de ce critère d'agressivité, qui ne permet pas de faire la moindre distinction entre Voltaire et Léon Daudet, Juvénal et Rebatet, Nicolas Bedos et Dieudonné ?

Le rire de combat présente deux inconvénients majeurs : l'un est idéologique, l'autre esthétique. Il se fait volontiers manichéen : fort de ses certitudes, l'émetteur d'un tel rire désigne les cibles à abattre et les livre à la vindicte de son public à travers une représentation binaire de la réalité. Il attaque des individus, des institutions ou des idées à ses yeux condamnables et à ce titre passibles de ses railleries ou de ses sarcasmes, au nom d'autres individus, d'autres institutions, d'autres idées qu'il estime préférables et juge supérieurs. Il substitue ainsi ses valeurs à celles qu'il combat : la raison à la superstition, la liberté à l'esclavage, le pacifisme au bellicisme... C'est là le versant noble du rire de combat. Mais il est aussi un versant sombre, celui qui voit les armes du rire - satire, pamphlet, caricature, insulte, invective et autres variétés d'attaques *ad hominem*... - se mettre au service de causes abjectes : racisme, antisémitisme, xénophobie, homophobie, etc.

La notion d'agressivité ne saurait donc constituer un critère pertinent tant il est vrai que tous les combats ne sont pas bons à mener et qu'il ne suffit pas de les parer des oripeaux du comique pour qu'ils s'en trouvent légitimés. La vérité est que le rire de combat, quel que soit le camp dont il se réclame, est toujours un rire de supériorité, un rire de vainqueur qui, du haut de son savoir et en toute bonne conscience, vise à terrasser l'adversaire et à le laisser, sinon sans vie, du moins sans voix.

Par ailleurs, un tel rire est d'une piètre valeur esthétique. Sa binarité lui interdit toute complexité, toute subtilité. Dans son grand article « De l'essence du rire », Baudelaire le désignait sous les termes de « comique significatif », ou « ordinaire », ou encore de « comique féroce », et y voyait, *pour le regretter*, la caractéristique du comique de la France, « pays de pensées et de démonstrations claires, où l'art vise naturellement et directement à l'utilité ». De même Aragon, dans la Préface à *Aurélien* (1944), déclare s'être interdit de recourir aux facilités du rire de combat et du comique significatif pour peindre son protagoniste dont on sait qu'il eut pour modèle, du moins partiellement, Drieu La Rochelle :

« Ceci tenait à une idée que je me fais du roman : au contraire de ces écrivains pour qui l'art consiste à grossir, à accuser les traits, à mettre dans son jeu (à des fins de démonstration) des cartes irrécusables, à présenter les êtres fictifs sous un jour qui en aggrave les traits, j'estime pour ma part que le roman exige qu'on rende vraisemblables les individus et les faits en les ramenant à des proportions plus tolérables que celles des *traîtres* de mélodrames, mais qui correspondent à l'âme du lecteur plus qu'à la psychologie supposée du *méchant*. D'aucune façon, il ne s'agissait pour moi de *condamner*, voire de *dénoncer* Aurélien. (...) Avouerai-je que je crois ainsi rendre plus impossible que par la caricature la formation future des Aurélien Leurtillois. Le recours à la caricature dans le roman me semble une des pires formes du désespoir. » (*Œuvres romanesques complètes*, Pléiade III, pp. 5 et 6)

L'argumentation est à la fois éthique et esthétique. Là où Drieu, dans *Gilles* (1939), n'avait pas hésité à le caricaturer sous les traits de Cyrille Galant, Aragon, pour des raisons littéraires (la caricature compromet la vraisemblance, donc le processus d'identification du lecteur ; elle impose une simplification dans le traitement des personnages ; elle relève du comique significatif puisqu'elle a « des fins de démonstration »), mais aussi pragmatiques, politiques et éthiques (caricaturer est inefficace, contraire aux valeurs de l'engagement et dénote une absence de confiance dans le combat politique), se refuse, cinq ans plus tard, à agir de même.

Le rire de dérision n'est rien d'autre qu'une version abâtardie du rire de combat. Il n'a pas même l'excuse de s'opposer avec courage à la censure et aux lois iniques d'un pouvoir tyrannique. Sans prendre le moindre risque, le rieur qui le pratique se contente, mu par le seul carburant du mépris, de ricaner à bon compte et en toute quiétude. Le plus grave est que, sous prétexte du droit à la moquerie généralisée, variante à ses yeux de la liberté d'expression, il contribue à brouiller les repères. En sapant toute hiérarchie entre les opinions, il installe le relativisme. « Ils ne croient en rien, ne respectent rien, se moquent de tout », peut-on lire ainsi dans un récent article de *Paris-Match* intitulé « Les Rois du rire » et consacré à quelques animateurs et « humoristes » à la mode (n° 3372, 1er-8 janvier 2014). Plutôt que de se réjouir, comme semble le faire l'hebdomadaire, d'un tel état de fait, mieux vaudrait s'interroger sur la portée d'un tel dénigrement systématique érigé en quasi modèle et proposé à l'admiration de tous. Il me semble pour ma part être la

marque d'une société qui n'a plus foi en ses valeurs. C'est à ce type de rire que devait songer Balzac lorsqu'il notait dans sa « Préface » à *La Peau de chagrin* : « Nous ne pouvons aujourd'hui que nous moquer. La raillerie est toute la littérature des sociétés expirantes. »

À ce rire contraire à toute éthique et d'une valeur esthétique nulle, il convient donc d'opposer d'autres, éthiquement fondés et artistiquement féconds. J'en distinguerai deux : le rire de résistance et le rire grotesque.

Le rire de résistance

Il ne saurait se confondre avec le rire de combat. À la différence de celui-ci, il n'est animé ni par la haine, ni par le mépris. Il est une réponse au désespoir qui s'empare de nous lorsque nous envahit le sentiment du tragique de notre condition. « Il faut rire avant que d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri. » Ce mot de La Bruyère exprime très bien la dimension ontologique de ce rire de résistance. Mécanisme de défense, son efficacité thérapeutique est réelle : nombre d'humoristes en témoignent personnellement, avouant qu'ils ne doivent leur salut qu'à cette capacité de résilience que leur offre le rire. Mais il se montre aussi efficace à l'échelle d'un groupe. Dans *Le Monde* du 21 février 2014, Tzvetan Todorov rappelle ainsi opportunément que Germaine Tillon avait placé son combat dans la Résistance sous l'éclairage du rire. Dans un tract destiné à la presse clandestine, elle écrivait ceci : « Nous pensons que la gaieté et l'humour constituent un climat intellectuel plus tonique que l'emphase larmoyante. Nous avons l'intention de rire et de plaisanter et nous estimons que nous en avons le droit. » Deux ans plus tard, devenue déportée, Tillon saura mettre en pratique ce précepte et composera une « opérette-revue » qu'elle chantonne le soir à ses camarades afin de leur permettre de rire de leur malheur. « L'humour fait donc partie des valeurs de la résistance », conclut très justement Todorov.

Notons bien qu'il s'agit alors d'un rire gai, et non d'un rire agonistique. Il est révélateur que ce soit à l'opérette et à d'autres formes joyeuses de divertissements populaires (comptine, cabaret musical) que Germaine Tillon ait spontanément fait appel pour mettre à distance les souffrances du camp. Et non à la raillerie, à la satire, au pamphlet, ou à toute autre forme relevant du comique significatif et agonistique. C'est que le rire qu'elle pratiquait était un rire d'accueil, non un rire d'exclusion, cet apanage du comique de supériorité. La gaieté invite au partage et le partage engendre la gaieté. À l'inverse, le repli sur soi et la solitude compromettent le rire. Le contre-exemple de l'expérience vécue par Germaine Tillon nous est offert par celle, fictive, que fait vivre Sartre à Roquentin dans *La Nausée*. « Rien de ce qui existe ne peut être comique », se dit Roquentin lorsqu'il découvre la force de la contingence et « le caractère absolu de cette absurdité ». « Il est rare qu'un homme seul ait envie de rire », note-t-il encore. De fait, il n'éprouve cette envie que lors de son déjeuner avec l'Autodidacte :

« Et moi je suis parmi eux et, s'ils me regardent, ils doivent penser que nul n'est mieux qualifié que moi pour faire ce que je fais. Mais moi *je sais*. Je n'ai l'air de rien, mais je sais que j'existe et qu'ils existent. Et si je connaissais l'art de persuader, j'irais m'asseoir auprès du beau monsieur à cheveux blancs et je lui expliquerais ce que c'est que l'existence. À l'idée de la tête qu'il ferait, j'éclate de rire. L'Autodidacte me regarde avec surprise. Je voudrais bien m'arrêter, mais je ne peux pas : je ris aux larmes. » (*Œuvres romanesques*, Pléiade, p.132)

Un tel rire - de supériorité (« *je sais* ») – est, dans le système philosophique de Sartre, l'indice d'une rupture dans la chaîne de solidarité qui nous relie à nos semblables. C'est un rire d'exclusion, non d'accueil, qui envahit un personnage dépourvu de toute conscience politique. Et c'est sans doute en ayant à l'esprit ce type de rire que Sartre, en une affirmation lapidaire, lâche dans *L'Idiot de famille* : « Le rire est conservateur. » Germaine Tillon et ses compagnes d'infortune témoignent combien le rire gai, dénué de tout sentiment de supériorité, est au contraire la marque de la solidarité et de la fraternité.

Le rire grotesque

Au « comique significatif » qui englobe le rire de combat, Baudelaire, oppose le « comique absolu », qu'il nomme également « grotesque ». À son sujet, il précise que le rire qu'il engendre « a en soi quelque chose de profond, d'axiomatique et de primitif qui se rapproche beaucoup plus de la vie innocente et de la joie absolue que le rire causé par le comique des mœurs », et que son pays d'élection est « la rêveuse Germanie ». Pour le poète, « le grotesque domine le comique d'une hauteur proportionnelle ».

C'est une variante de ce même grotesque, alliance de matérialité et de spiritualité, de pénible et de risible, qui avait également les faveurs de Flaubert. Voici ce que, dans son commentaire de *L'Âne d'or*, livre qu'il qualifie de « chef-d'œuvre » et dont il avoue qu'il lui donne « des vertiges et des éblouissements », Flaubert nous en dit :

« Ca sent l'encens et l'urine, la bestialité s'y marie au mysticisme, nous sommes bien loin encore de cela, nous autres, comme faisandage moral. (...) J'aime l'ordure, oui, et quand elle est lyrique, comme dans Rabelais qui n'est pas du tout un homme à gaudrioles. Mais la gaudriole est française. » (Lettre à Louise Colet., 27 juin 1852, *Correspondance*, Pléiade II, pp. 119-120)

Et l'auteur de *Bouvard et Pécuchet* de laisser entendre que le « goût français » est très loin d'accepter l'idée même de ce « comique arrivé à l'extrême », de ce « comique qui ne fait pas rire », de ce « lyrisme dans la blague » dont il nous dit qu'il est « tout ce qui [lui] fait le plus envie comme écrivain ». (8 mai 1852, *ibid.*, p. 85.)

Le comique absolu de Baudelaire, le « grotesque triste » de Flaubert procèdent, non du rire agonistique, ni même de la gaieté, mais de l'humour. Or, l'humour dont l'origine philosophique est à chercher du côté du cynisme, est une dégradation des valeurs, notamment des valeurs idéalistes, des essences, des Idées. Comme le rappelle Gilles Deleuze, « au 'bipède sans plumes' comme signifié de l'homme selon Platon, Diogène le cynique répond en lançant un coq plumé. » Ce n'est pas là un geste qui témoigne du rire féroce ou agressif du comique significatif, mais bien d'une tout autre forme de rire, un rire absolu et *transgressif*. « L'humour, contre l'ironie socratique ou la technique d'ascension », ajoute encore Deleuze. On comprend l'idée : là où l'ironiste prétend *s'élever* jusqu'au ciel des Idées et des valeurs absolues (le Vrai, le Beau, le Juste, le Bien, la Liberté, Dieu...), l'humoriste opère « une double destitution de la hauteur et de la profondeur au profit de la surface ». À la désignation des Essences, il préfère la monstration des choses. Diogène cherche un homme, une lanterne à la main, pour bien signifier qu'il ne croit aucunement à l'essence de l'homme. Aux idées et aux croyances empreintes d'universalisme et d'absolu, l'humoriste oppose ses convictions marquées du sceau

du scepticisme, voire du relativisme. À ses yeux, aucune valeur ne mérite *a priori* d'être respectée, ni épargnée, et chacune peut être, non seulement moquée, raillée, mais taillée en pièces, piétinée, dégradée, sans qu'aucune autre n'ait à lui être substituée. Qui ne voit que c'est là une position éminemment instable qui n'offre pas le confort des certitudes ouatées et de la bonne conscience ? L'humour procède d'un sentiment de dérégulation, d'une très profonde souffrance existentielle. Il est un rire, non de vainqueur, mais de victime et de vaincu.

Ce dernier point signifie-t-il que l'humoriste est alors celui qui, en une chute vertigineuse, se laisse entraîner au fond d'un gouffre d'où toute remontée est impossible et au fond duquel ne règne aucun idéal ? L'humour ressortit-il inéluctablement au nihilisme ? La réponse est non ! L'humour est une dégradation, non une dénégation des valeurs. La distinction est capitale. L'humoriste doute du bien-fondé des valeurs, ou de certaines d'entre elles, il ne les nie pas, et il nie encore moins le principe même de leur existence. Au demeurant, plus encore que des valeurs elles-mêmes, ce dont il rit, c'est du discours sur les valeurs. La grandiloquence, l'emphase, le faux-sublime, voilà ce par quoi il entend ne pas se laisser duper. C'est pourquoi il *jouit* de dégonfler les discours qui se haussent du col et brandissent au détour de chaque phrase les valeurs comme autant d'étendards susceptibles de rallier à leurs panaches les foules naïves et manipulées. Mais c'est une chose de relativiser les valeurs, c'en est une autre de les nier.

L'humoriste véritable ne franchit pas le pas. Au demeurant, il sait combien il n'est pas simple de s'attaquer à elles. Comme le disait Raymond Devos, certaines résistent plus que d'autres ! L'humoriste a beau vouloir les rabaisser, même les piétiner, elles relèvent fièrement la tête et somme toute parviennent à s'imposer de toute la force de leur évidence.

Plus qu'il ne les attaque, l'humoriste se confronte aux valeurs. Il les affronte et sait que dans ce tête à tête il n'aura pas nécessairement le dessus ! Tandis que les cibles habituelles de l'ironiste sont de l'ordre du relatif (les mœurs, les travers de la politique, les rites et les croyances religieuses...) et dénotent de sa part rien d'autre qu'une disposition d'esprit au « comique significatif » de la satire, voire de la polémique, celles des humoristes sont d'une tout autre nature puisqu'il s'agit des valeurs, sinon les plus sacrées qui soient, du moins qui sont sacralisées. Elles ont nom patrie, liberté, justice, vérité, humanisme, amour, Dieu, etc. Elles relèvent donc de ce qu'il est convenu de nommer « absolu ». On ne s'étonnera pas dès lors que s'attaquer à de telles cibles puisse apparaître scandaleux, engendrer incompréhension et désapprobation, voire révolte et dégoût, et apparaître comme politiquement et éthiquement irrecevable. Loin de faire consensus, le « comique absolu » dérange, heurte, scandalise. Nul n'est prêt à accepter d'emblée que les valeurs qu'il tient pour cardinales puissent être niées dans de grands éclats de rire sardoniques.

Eh bien, c'est précisément sur cette réaction de rejet qu'il convient de s'arrêter : est-elle légitime et fondée ? Je voudrais pour ma part défendre la proposition suivante : sous certaines conditions, le rire *transgressif* le plus radical est parfaitement recevable, éthiquement fondé, artistiquement fécond. Certes, ceux qui le contestent et refusent de s'y abandonner le font au nom de critères éthiques ou esthétiques qui ne sauraient être balayés d'un revers de manche, mais il me paraît possible de se confronter par le rire aux fondements même d'une société, sans cesser pour autant d'occuper une position éthique et sans sombrer dans le

nihilisme. Le « comique absolu », le « grotesque triste », l'humour le plus radical et transgressif, sont parfaitement compatibles avec l'adhésion à des valeurs.

Ce n'est pas en scrutant nos mœurs, ni en me tournant vers l'actualité immédiate, que j'essaierai de le montrer, mais en relisant quelques œuvres de la littérature romanesque des années trente et quarante. Ces décennies, en effet, ont vu, notamment du fait des convulsions de l'Histoire, la question des valeurs devenir l'enjeu des débats et des combats. Or, la représentation romanesque de cette Histoire tragique a souvent donné lieu à un traitement comique. Comprendre cette propension et cette capacité à rire d'événements aussi tragiques que ceux qui ont déchiré l'Europe à cette période peut, me semble-t-il, nous éclairer sur cette problématique de rapport entre l'humour et les valeurs. J'exclus naturellement de mon champ de réflexion les œuvres polémiques et pamphlétaires si nombreuses en cette période : elles relèvent du « comique significatif » et du rire de combat. Seuls les auteurs et les œuvres relevant du « comique absolu » me retiendront.

Parmi toutes les valeurs qui ont été l'objet d'une représentation grotesque de la part des romanciers, je n'en ai retenu qu'une : le tragique de l'Histoire. La question est alors celle-ci : comment rire de cette Histoire ? Il est possible de distinguer quatre attitudes différentes. La première nous servira de contre-exemple puisqu'elle consiste à s'interdire de rire d'une Histoire aux conséquences funestes, même lorsqu'elle présente un visage bouffon ou carnavalesque : c'est celle d'Aragon. Céline, à l'inverse, manifeste sa délectation à rire de cette même Histoire dont il exhibe le versant grotesque, n'hésitant pas à transgresser les normes du bon goût. Puis Montherlant nous fournira l'exemple d'un auteur qui, soucieux avant tout de préserver ses possibilités de bonheur, veille à ne pas se laisser atteindre par le tragique des événements, ce qui le conduit à débusquer la part de drôlerie tapie sous le tragique et à prôner, par le biais d'une esthétique ludique, rien moins qu'une inversion des valeurs. Enfin Queneau nous permettra de réfléchir à la question du rapport entre sagesse et rire.

Aragon : « Il y aurait de quoi rire. »

De tous les grands romanciers de l'entre-deux-guerres, Aragon est celui qui incarne de manière exemplaire ce refus de s'abandonner à ce qui lui apparaît comme une faute morale et comme une facilité d'écrivain : rire des malheurs du monde.

Son œuvre est pourtant empreinte d'une palette comique d'une grande richesse. Dans *Les Cloches de Bâle* (1934), premier volume du *Monde réel*, tout entier placé sous le signe du risque de survenue d'une guerre, l'écrivain déploie tout un éventail comique, de la raillerie faussement enjouée au persiflage le plus sarcastique, pour dénoncer la responsabilité du capitalisme dans la guerre à venir (celle de 14). Mais le régime agonistique de la narration est tempéré par la diction ludique et enjouée de romancier. Et surtout, le rire se brise dès lors qu'il s'agit de rendre compte du tragique de l'Histoire. Le romancier ne cache pourtant rien de la dimension carnavalesque de celle-ci. Mais, à la différence d'un Céline, il se déclare explicitement incapable d'en rire. C'est notamment le cas à la fin de l'œuvre : nous sommes en novembre 1912 et se tient à Bâle le congrès socialiste. Aragon le raconte sur un ton solennel, avec un grand sens du tragique, insistant sur le contraste entre les espoirs de paix qu'il suscite, et la réalité sanglante de l'Histoire à venir. Il tire des effets d'ombre et de lumière de la juxtaposition de la séance du congrès rythmée par « l'accent du tocsin »

des cloches de la cathédrale, et du défilé festif de la population dont il reconnaît la dimension objectivement comique, tout en refusant de la faire sienne :

« Ainsi le cortège touchait à l'*opéra* et au *carnaval*. Mais la volée des cloches semblait répondre d'une façon lugubre à cette légèreté humaine, à cet étrange manque de sérieux, où s'étaient les graves figures des chefs de la social-démocratie. » (*Œuvres romanesques complètes I*, Pléiade, p. 995. Je souligne.)

« Peut-être bien qu'il y avait plus de *ridicule* que d'efficacité à cette parade des Guillaume Tell et des anges de la Paix. Peut-être que la *bouffonnerie* l'emportait sur le tragique. Peut-être que, dans ce défilé de bonzes solennels, nous ne pouvons plus aujourd'hui qu'apercevoir les visages des traîtres qui devaient, dix-huit mois plus tard, livrer aux seigneurs de la guerre les prolétariats européens. Peut-être bien.

Pourtant dans cette fête, où s'élève un double parfum d'encens et de pourriture, présager des terribles charniers du Masurenland ou de Verdun, *je ne ris pas* du geste des enfants qui sèment des fleurs. Que seront-ils un jour, ces jeunes coryphées de 1912 ? Ils jeteront un jour des fleurs meurtrières, des grenades, avec ces mêmes mains.

Je ne ris pas de cet immense peuple rassemblé dans Bâle, de cet immense espoir qui sera frustré. Il n'y a pas parmi ces gens-là que des traîtres, il y a aussi des hommes marqués d'un doigt sanglant. » (*Ibid.*, pp. 996-997. Je souligne.)

Cette dernière phrase est peut-être une clé pour comprendre le non-rire d'Aragon : la capacité d'empathie le conduit à ne pas proposer une vision manichéenne des événements.

Trente ans plus tard, et cette fois à propos de la défaite de 1940, *La Mise à mort* (dont une section s'intitule « Le Carnaval ») fera entendre un point de vue similaire. En un somptueux passage, dénué de toute emphase mais imprégné d'un sens de la grandeur tragique, le romancier soulignera de nouveau, modalisée toutefois par un conditionnel, l'impossibilité existentielle de rire d'une histoire aussi tragique que celle de l'Europe des années trente et quarante :

« Qu'est-ce que vous voulez que je voie quand je regarde la glace. Ce monde vide, comme une chambre à la hâte abandonnée, le livre par terre, déchiré, déchiré... Qu'est-il advenu de cet univers de Bibliothèque Rose où l'on comptait avec des sous, et passait les frontières sans y prêter attention ? Nous avons beau voir arriver les nuages sur l'horizon, beau prophétiser la tragédie, qui pouvait l'imaginer dans sa propre demeure, (...), et nous étions là, dans la terreur ou la révolte, nous raccrochant à ce qui semblait au-dessus du doute, trouvant encore la force de survivre dans la confiance ancienne, 40... en juin, (...) Il y *aurait* de quoi rire. Avoir été élevé dans l'idée d'une géographie immuable, les frontières, les départements, les sous-préfectures... Et puis maintenant, regarde-toi dans ton atlas, tu ne t'y retrouveras, tu ne t'y reconnaîtras, tu ne t'y verras plus : c'est pis que les miroirs ! » (Ed. Folio, pp. 66-67. Je souligne.)

Si Aragon se refuse à rire de l'Histoire et, conséquemment, renonce à la peindre sous un éclairage risible, c'est donc parce qu'il est avant tout sensible à son tragique, surtout lorsque le rehausse une part d'ironie cruelle qu'il dénomme « dérision de grandeur ». Voici comment il rend compte d'un rassemblement populaire au Pré-Saint-Gervais :

« Jaurès venait d'arriver par cette porte d'Allemagne, cette avenue d'Allemagne qui devaient, quelques années plus tard, par une *dérision de grandeur*, perdre leur nom, pour prendre le sien à la faveur de la guerre qu'il avait voulu prévenir. » (*Les Beaux Quartiers*, Pléiade II, p. 337. Je souligne.)

Pour Aragon, l'Histoire a un sens, celui que lui confère la conception marxiste. Aussi quelque meurtri qu'il puisse être par son déroulement erratique, par ses embardées tragiques, par ses bouffonneries, par son grotesque, et même par sa dimension carnavalesque, il ne succombe jamais à la tentation d'en rire. De même, quelque douloureux que puisse être l'effort qui est le sien au soir de sa vie pour revisiter son passé de militant communiste, il ne s'agit nullement pour lui de remettre en cause la *valeur* d'un tel engagement. Le romancier de *La Mise à mort* ne renie pas celui du *Monde réel* et n'entend pas faire figure de renégat. Non tant par impossibilité de rompre avec son parti, que par la conviction que seul l'engagement est susceptible de donner sens à sa vie.

L'adhésion à une cause – en l'occurrence l'engagement politique – ne ferait-elle pas bon ménage avec le « comique absolu » ? Ce dernier nécessiterait-il de la part du rieur une indépendance d'esprit totale, un affranchissement à l'égard de toute pensée commune, un non conformisme radical, une capacité à se dresser seul face à tous les camps, une aptitude enfin à faire entendre une voix discordante et dissonante ? L'exemple de Céline pourrait le laisser penser...

Céline : « le grotesque aux confins de la mort »

L'œuvre romanesque de Céline offre un exemple emblématique et quasi parfait de grotesque littéraire, tant elle est nourrie de ce sens du tragique qui donne à tout « comique absolu » son assise.

Céline, par le biais du grotesque, offre une représentation carnavalesque de l'Histoire. Toute son œuvre, encadrée par les deux conflits mondiaux, procède de l'expérience fondatrice que fut pour le cuirassier Destouches la découverte de la guerre, de ses horreurs, de son absurdité, mais plus encore de son inéluctabilité du fait de la pulsion de mort et de l'instinct de meurtre qui habitent l'humanité depuis toujours et pour toujours. L'homme jouit de donner la mort, tant dans la vie civile que sur le champ de bataille, telle est la leçon que tire Louis Destouches de ses mois passés au front et que confirmera ensuite sa lecture de Freud.

Toute la représentation célinienne du monde est bâtie sur cette conviction qui tient lieu de socle idéologique : de la folie meurtrière des hommes découlent le non-sens absolu, radical, définitif, de l'Histoire, et l'impossibilité de croire en quelque forme d'humanisme que ce soit. Les sarcasmes qui émaillent l'œuvre romanesque visent avant tout ceux qui n'ont pas conscience de la réalité de ce « vieux fond anthropothèque », c'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas « l'imagination de la mort » et qui se bercent d'illusions. Céline, lui, a vécu dès 1914 la perte totale de ses illusions et, dès lors, ne peut adhérer à aucun idéal. Non seulement la croyance religieuse est, dès *Voyage au bout de la nuit*, écartée et Bardamu prend soin d'opposer son point de vue à celui de Protiste dont l'espérance en la vie éternelle est raillée, mais Céline se livre à un véritable jeu de massacres à l'endroit de *presque* toutes les valeurs. La religion est traitée sur le

mode du blasphème, l'amour est ravalé aux « histoires de derrières », le patriotisme n'est rien d'autre qu'une frénésie à vouloir massacrer ses semblables. Même la science n'est pas épargnée. Bardamu rejette la morale commune et reconnaît n'être qu'« un véritable crapaud d'idéal ». Et Céline, pour sa part, pourra écrire à Elie Faure : « je ne crois pas aux hommes », et à Léon Daudet : « Je ne me réjouis que dans le grotesque aux confins de la mort. Tout le reste m'est vain. »

Cela signifie-t-il pour autant que sa vision du monde soit empreinte de nihilisme ? Aucunement. D'une part parce que certaines valeurs surnagent tout de même (l'amour pour les bêtes, le goût pour la danse, la compassion pour les pauvres, la révolte devant la misère, la confiance dans la création littéraire et le pouvoir émotif du style), mais surtout parce que le goût pour le grotesque ne relève pas d'une complaisance morbide : il est l'expression d'une vision tragique du monde et d'une très profonde souffrance existentielle que le travail d'écriture seul permet d'atténuer.

Car si Céline se réjouit de dégrader et de piétiner les valeurs, il jouit plus encore de *raconter* les vicissitudes de *son* existence de vaincu, ainsi que l'ambigu de grotesque et de tragique qui forme le lit de la condition humaine. Se faire « chroniqueur » de la misère de l'homme, tel est au fond son projet, et pour cela une esthétique s'est imposée de toute son évidence : le grotesque. Elle seule pouvait lui permettre d'échapper au pathétique et à la grandiloquence, et de peindre sous un jour risible la part « vicieuse » de l'humanité. Plaisanter, rire, voilà la seule attitude que, dans son instinct de défense et de survie, l'homme peut opposer à la faillite de l'Histoire que la Grande Guerre a inaugurée :

« Sérieux est mort, Verdun l'a tué ! Amen ! » (*D'un château l'autre*, Pléiade II, pp. 42-43)

L'allégorie est claire et le Requiem aussi implacable que laconique. Puisque 1914 a tué « Sérieux », ainsi que la raison - « La raison est morte en 14, novembre 14... après c'est fini, tout déconne... », peut-on lire dans *Nord* -, alors ne reste plus que le rire, seule réponse opposable à la déroute de toutes les valeurs mortes sur les champs de bataille. D'où l'origine revendiquée du « délire » célinien : « Je vois grand ! Je vois 14 ! »

Après 14, l'Histoire n'a plus de sens. Les hommes politiques qui prétendent infléchir son cours sont des naïfs, des imposteurs ou des criminels, et ne méritent que d'être impitoyablement dégradés. À « Sigmaringen », le décor est planté : c'est celui d'une opérette, mais l'action qui s'y joue est une farce tragique et grotesque dont les acteurs se targuent de jouer encore un rôle alors qu'ils ne sont déjà « plus en scène ». Pétain, « notre dernier roi de France », et tous ses acolytes, veulent « tenir la scène encore un peu » en un simulacre de gesticulations toutes plus dérisoires les unes que les autres. Dès lors, une seule solution : regarder passer l'Histoire en simple spectateur et s'efforcer de trouver du plaisir à la représentation, quelque tragique que celle-ci puisse être :

« On était dans la tragédie (...) ça serait pas mal d'être figurants, seulement figurants... » (*Nord*, p. 401).

Ne nous y trompons pas, la virulence des sarcasmes n'occulte en rien le tragique des événements : elle en procède directement et les révèle. L'Histoire a été vécue par Céline, et pensée par lui, comme une tragédie. C'est plus tard, lors de l'écriture, que surgit le comique. Le « Sigmaringen » vécu n'avait rien d'une opérette, c'est l'imaginaire célinien qui, a posteriori, dans le mouvement de la création, le convertit en une farce burlesque :

« Nous là dans les mansardes, caves, les sous d'escaliers, bien crevant la faim, je vous assure pas d'Opérette !... un plateau de condamnés à mort !... 1142 !... je savais exactement le nombre... » (*D'un château l'autre, op. cit.*, p. 103)

Le rire est une conquête de l'écrivain. Il n'est pas une donnée de la vie, mais de l'œuvre. Et il ne tire sa profondeur et son authenticité que d'avoir été précédé par la souffrance. Le comique célinien, quelques rodomontades exceptées, n'est pas un comique de supériorité. Ce n'est pas du haut de sa superbe, mais du fond de sa désillusion et de sa dérégulation, que l'écrivain vitupère, vaticine, décoche ses flèches et laisse éclater son rire sardonique. Ce dernier, non plus que le recours au grotesque, ne doivent pas être interprétés comme la marque d'une prédilection pour l'abject et l'immonde. Grave erreur que de lire ainsi *l'œuvre romanesque* ! Mais erreur révélatrice de notre difficulté à admettre que les valeurs que nous sacralisons puissent être dégradées, piétinées, salies et moquées. Nous n'aimons pas, fût-ce le temps d'une lecture, être confrontés à un point de vue non idéalisé sur l'humanité. Or Céline écrit en anatomiste qui dissèque notre espèce pour en révéler la part d'animalité. Et de fait, l'homme nu qu'il exhibe fait bien plus la bête que l'ange ! Le romancier a bâti une esthétique du détail trivial et grotesque destiné à tailler en pièces toute vision idéaliste et à révéler, par un effet de contraste, le tragique de la condition humaine. Les détails ont une valeur heuristique : agrandis jusqu'à l'excès, ils exhibent le versant comique de toute existence, cependant que la voix narrative en révèle la dimension essentiellement tragique. A nul mieux qu'à Céline peut-être s'applique la remarque de Vladimir Jankélévitch selon laquelle « la vie est plutôt une tragédie dans son ensemble alors qu'elle est plutôt une comédie, et même un vaudeville dans le menu détail de sa quotidienneté⁴¹ ».

Fondé sur l'exagération et le noircissement systématiques, le comique célinien, loin de renvoyer à la prétendue ignominie de l'auteur, témoigne de son *choix* délibéré, de sa libre *décision* d'artiste, de provoquer et de faire rire en narrant « le côté théâtral du désastre », en fabriquant « l'Opéra du déluge ». Comme Ferdinand qui, dans un passage de *Mort à crédit* qui est une mise en abyme de la poétique de l'auteur, vante son « jeu des injures atroces », Céline lui aussi, *joue* à manier l'injure, à en rajouter dans la haine, à se complaire dans l'ordure. Placée sous le signe de la « fièvre », de la « folie », du « délire » (« La littérature française ne délire presque jamais », regrette Céline dans une lettre à Milton Hindus), sa poétique littéraire est une poétique assumée et maîtrisée de l'outrance et de la démesure. Au lecteur de ne pas prendre au pied de la lettre la noirceur du texte, mais d'être plutôt sensible à la verve virtuose de l'écrivain et de se souvenir de cette déclaration de l'auteur à Madeleine Chapsal en 1957 : « Il faut être à l'opposé de ce qu'on écrit. ».

Montherlant : désinvolture et « esprit de légèreté »

Le point de départ de la pensée de Montherlant s'appuie sur une conviction, celle de la stricte équivalence de tout. Déjà en 1926, dans l'essai « Synchrétisme et alternance » repris dans *Aux Fontaines du désir* (1927), il lance : « Oui, tout le monde a raison, toujours. » Et encore ceci :

« L'univers n'ayant aucun sens, il est parfait qu'on lui donne tantôt l'un et tantôt l'autre. C'est bien ainsi qu'il faut le traiter. » (*Essais*, Pléiade, p. 244)

⁴¹ *L'Ironie*, Flammarion, 1964. Repris dans la collection « Champs », p. 154 de cette édition.

En 1938, la situation de l'Europe ne l'aura pas fait changer d'avis :

« Chaque système résout complètement les problèmes de l'univers. Deux doctrines opposées ne sont que des déviations différentes de la même vérité ; passant de l'une à l'autre, on ne change pas plus d'idéal qu'on ne change d'objet quand on contemple un même objet sous ses faces différentes ; de là que l'orthodoxie d'un siècle est faite de l'hérésie du siècle précédent. » (« Que 1938 est bon », *L'Équinoxe de septembre*, in *Essais*, Pléiade, p. 773)

La conviction de l'essayiste trouve sa traduction dans l'esthétique du romancier :

« Vous vous demandez peut-être pourquoi je ris d'une église, après avoir parlé d'elles avec émotion et respect ? C'est que tout est à la fois vérité et erreur, respectable et risible. Et notre affaire est de voir tout ce qui est, le respectable et le risible, sans sacrifier l'un à l'autre, et, si nous écrivons, de les montrer tour à tour. » (*La Petite Infante de Castille*, 1929, *Romans I*, Pléiade, p. 623)

La conséquence d'un tel point de vue est que la distinction entre absolu et relatif perd toute pertinence. Du moins Montherlant ne situe-t-il pas la frontière là où les normes sociales ont l'habitude de la situer. Il rejette la « fausse échelle des valeurs » qui conduit à privilégier l'absolu. Le désir sexuel, par exemple, ne mérite aucunement d'occuper une place inférieure à celle de Dieu :

« Je ne suis pas de cette race d'hommes qui tentent d'arracher d'eux le désir, parce qu'il leur semble que le pont soit coupé entre le relatif et l'absolu, auquel tend ce désir. Pour moi, l'absolu, ce n'est pas 'Dieu', c'est le réel, une matière de prise immédiate et certaine (...) En réalisant ses désirs, autrement dit en se réalisant soi-même, l'homme réalise l'absolu.

Cette conception de l'univers, et ses conséquences dans l'action, sont généralement décriées. Situer l'absolu dans l'infini, et non dans le fini, singularité de tempérament qui n'a pas plus d'importance morale que d'avoir les yeux noirs ou bleus, est considéré généralement comme le signe d'une conscience élevée. D'où une fausse échelle de valeurs, vieille comme le monde, où les philosophes et les religions ont également mis la main, et qui n'est plus objet de doute pour les personnes comme il faut. (Un 'idéaliste' est un homme vertueux, l'inquiétude est un état d'âme distingué, etc.) » (*La Petite Infante de Castille*, *Romans I*, Pléiade, pp. 644-645)

Le rire de Montherlant et la vis comica de son œuvre s'enracinent dans cette conviction qu'il convient de rejeter l'échelle des valeurs traditionnelles, au profit d'une autre, personnelle à l'auteur certes, mais aussi d'inspiration stoïcienne et épicurienne.

Par ailleurs, un trait de caractère et un pli de sa pensée poussent Montherlant à répondre à l'adversité et au malheur par la « désinvolture » et un « esprit de légèreté ». C'est une variante du rire de résistance dont la vertu purgative préserve du danger de succomber à l'esprit de sérieux :

« Même il est bien que sous nos préoccupations sérieuses passe un secret courant d'humour, qui soutire un peu de leur vigueur aux affirmations toujours stupides de santé, que nécessite la vie sociale : l'absolu est le langage des innocents. » (« La Mort de Peregrinos », *Aux Fontaines du désir*, Pléiade, *Essais*, p. 250.)

La défaite de 1940 ne modifiera en rien cette attitude. Une page du *Solstice de juin* (1941) est à ce titre éloquente :

« Comment faire comprendre qu'il y a légèreté et légèreté, qu'être superficiel est un vice dégoûtant, mais qu'il existe un esprit de légèreté, de légèreté consciente et réfléchie, qui est vertu ?

Dans les temps difficiles, il y a un type d'homme qui, après avoir rendu au malheur la minute de silence qui lui est due, se redresse, intact, et sans effort domine tout événement. Doué de quelque chose de protéen et d'ulysséen, qui presque dans l'instant s'adapte à la situation nouvelle ; qui presque dans l'instant se cicatrise et refléurit ; qui, barré ici, ressort là ; qui enfin est la vie avec sa vigueur, sa malice et son élasticité ; et qui jouit d'être cela, les autres hommes étant pour la plupart si différents ; et qui jouit de cette épreuve même dont il tire l'occasion de jouir ainsi de soi. (...) »

Au sommet de cet homme je vois une sorte de sourire. Ce n'est pas le sourire de la pensée la plus profonde. Ce n'est pas le sourire du courage, qui est contrainte. (...) C'est le sourire de la souveraineté.

La France a connu ce type d'homme. Avec les bougres du XVI^e siècle, d'humeurs fortes. Au XVII^e siècle (...) Au XVIII^e siècle, temps de l'homme d'esprit. Cette sève, ce style des maîtres, cette pointe d'amusement indomptable, en un mot ce 'beau jeu', ont disparu quasiment de chez nous, - il y a cent cinquante ans, je crois. Peut-être même seraient-ils de nos jours un peu suspects : nous croyons séant de nos jours de prendre les choses avec lourdeur. (...)

C'est pourquoi, aux jeunes gens 'déprimés' qui me demandent conseil, je voudrais pouvoir insuffler d'abord - œuvre non seulement compatible avec la gravité, mais œuvre grave - un peu de désinvolture. 'de la désinvolture ! dans la France de l'été 1940 !' Oui, surtout, peut-être, dans la France de l'été 1940. » (« Pour les vivants », *Le Solstice de juin*, *Essais*, Pléiade, pp. 874-875)

Tout Montherlant est dans cette page, avec sa façon de prendre le sens commun à rebrousse-poil et de vouloir, non sans coquetterie orgueilleuse, afficher sa singularité. Mais sa sincérité n'est pas en cause. Un mouvement de tout son être le pousse à débusquer *systématiquement* (et de fait, c'est bien d'un système de pensée qu'il s'agit, voire d'un esprit de système), derrière le tragique d'une situation, la touche de drôlerie qu'elle comporte malgré tout. Adopter une distance critique et joyeuse, voire goguenarde, à l'égard d'un événement tragique permet de conjurer l'angoisse - c'est un exemple de rire de résistance - et, plus encore, de se prémunir du risque de sombrer dans le ridicule. À propos d'un homme qui, sous les bombes, « lâche un grand pet », l'écrivain commente : « Cela prouve qu'on peut se décontracter ; en outre, cela ridiculise la dramatique situation. On rit. On se rassure. » (« Le Rêve des guerriers », *Textes sous une occupation*, *Essais*, Pléiade, p. 1403)

Face à l'adversité, il s'agit de ne pas s'en laisser compter, de garder la tête froide, de demeurer indifférent, de conserver sa capacité et son capital d'enjouement, « car pourquoi ne reprendrait-on pas du poil de la bête en s'amusant comme on peut, au cœur du cataclysme ? » (*Ibid.*, p. 1386)

Le recours au burlesque ou au grotesque permet à Montherlant d'exprimer cette alliance du comique et du tragique qui lui apparaît constitutive de tout événement. Voici, par exemple, comment est dépeint l'exode de 1940 :

« La route était un corso carnavalesque de la mort. Les masques ? Ces fuyards que la peur, le désarroi, l'épuisement rendaient hideux et bouffons. Les chars ? Ces tanks et ces formations automobiles, camouflés de branchages qui rappelaient les guirlandes de carnaval. » (*Ibid.*, p. 1386)

Cette vision grotesque ne ressortit nullement à la dérision. Montherlant a trop le sens du tragique, il ressent trop les événements de 1940 comme une version dégradée, parodiée, donc burlesque, de la Grande Guerre qui demeure l'horizon indépassable de sa pensée en terme de « gloire », pour pouvoir s'en moquer. Mais un mouvement opposé, à ses yeux naturel, le pousse à se protéger de toute souffrance par le jeu. Ainsi joue-t-il à traquer la touche de drôlerie et d'incongruité qui, malgré tout, existe au cœur du désastre. Ainsi joue-t-il à éviter la mort.

Comprenons bien : cette attitude joueuse ne va pas sans respect rendu au tragique. La guerre est chose sérieuse et « c'est grande pitié que les Français n'aient pas voulu vivre sérieusement la guerre qui leur fut offerte en 39. Qu'ils n'aient pas mieux réalisé que, auprès du jeu de la guerre, tous les sports et les tâches et les divertissements étaient du pipi de chat » (« Les Nuits de Mai, *Le Solstice de juin*, *op. cit.*, p. 919). Jouer, mais jouer sérieusement et lucidement, donc sans illusion aucune quant à l'issue du jeu, telle est au fond l'attitude montherlantienne. C'est aussi celle des enfants :

« Les gosses font un château de sable : trois heures d'efforts et d'industrie. Puis c'est l'heure de rentrer, et ils le piétinent avec volupté. Le jeu, c'est cela, essentiellement. » (*Ibid.*, p. 920)

On reconnaît là une variation sur cet « *aedificabo et destruam* » que dans l'« Avant-Propos » de *Service inutile* (1935) Montherlant dit avoir choisi comme « épigraphe pour [s]a vie ». La destruction est accomplie joyeusement et avec gravité, dès lors qu'elle l'est en pleine connaissance de cause, et sur cet arrière-plan de néant toujours présent à l'esprit de l'auteur. Car seul le « *nada* » donne de la profondeur – au sens photographique du terme – à la vie et, plus encore, au jeu qu'on joue contre elle.

Il convient néanmoins de souligner les limites sur lesquelles a fini par se fracasser la position de Montherlant. Trop enclin à déchiffrer la réalité historique à l'aide d'une grille interprétative ordonnée autour d'une pensée mythique et d'un imaginaire à l'horizon culturel borné, imprégné de la conviction que l'omniprésence du néant rend inutile toute action, convaincu qu'aucun événement, fût-il sérieux et tragique, ne devait être pris au sérieux ou au tragique, Montherlant en vint à relativiser, au-delà de l'acceptable et du supportable, mais somme toute logiquement si l'on se place à l'intérieur de son système de pensée, la gravité de la défaite. À ce titre, il incarne un type d'artiste prisonnier d'une vision du monde dont il ne peut s'affranchir, doté d'une imagination quelquefois plus « maîtresse d'erreur et de fausseté » (Pascal) que « grande plongeuse » (Hugo).

Et validant en quelque sorte la remarque de Freud selon laquelle « l'opposé du jeu n'est pas le sérieux, mais... la réalité » (« Le Créateur littéraire et la fantaisie », *L'inquiétante étrangeté et autres essais*), il nous invite, malgré lui et *a contrario*, à nous interroger : une attitude délibérément joueuse n'empêche-t-elle pas, lorsque les circonstances se font tragiques, une juste appréhension de la réalité ? La question en revanche ne se pose pas hors de telles circonstances et la position de Montherlant me paraît alors éminemment recevable : là où l'esprit de sérieux, du fait de sa pesanteur et de sa rigidité, demeure prisonnier des convenances, et ne peut dès lors qu'exprimer un contenu truqué, travesti, dénaturé, l'esprit de légèreté et de désinvolture, lui, arrache les masques, révèle les préjugés, ravale les prétentions et, par le biais du comique, dit une vérité. À l'hypocrisie et à la fausseté de l'esprit de sérieux, s'opposent l'authenticité et la profondeur de l'esprit de légèreté.

« Le Sage ne rit qu'en tremblant. »

Une dernière attitude face au tragique des choses et au malheur du monde est celle du Sage, ou du moins celle de celui qui est en quête de sagesse. À en croire Bossuet – la phrase a servi d'épigraphe à Baudelaire –, « Le Sage ne rit qu'en tremblant. » Mais d'où vient alors cette nature problématique du rire ? De son origine satanique : « Le rire est satanique, il est donc profondément humain. Il est dans l'homme la conséquence de l'idée de sa propre supériorité », commente Baudelaire. Et de préciser à propos du comique de supériorité : « Idée satanique s'il en fut jamais ! Orgueil et aberration ! » Pour Baudelaire, « les nations primitives, ainsi que Virginie, ne conçoivent pas la caricature et n'ont pas de comédies (les livres sacrés, à quelques actions qu'ils appartiennent, ne rient jamais) ». C'est seulement lorsque « s'avançant peu à peu vers les pics nébuleux de l'intelligence, ou se penchant sur les fournaies ténébreuses de la métaphysique » qu'elles « se mettent à rire diaboliquement du rire de Melmoth ». Et, continue-t-il, « si dans ces mêmes nations ultra-civilisées, une intelligence, poussée par une ambition supérieure, veut franchir les limites de l'orgueil mondain et s'élancer hardiment vers la poésie pure (...), le rire fera défaut, comme dans l'âme du Sage. » Voilà le Sage et l'artiste logés à la même enseigne !

S'esquisse donc une vision assez critique, sinon négative, du rire qui apparaît comme le propre de l'homme certes, mais d'un homme inapte à la joie pure, à la contemplation des Essences (Platon), ou à celle de Dieu (Bossuet et plus largement la théologie catholique). Car si « aux yeux de Celui qui sait tout et qui peut tout, le comique n'est pas », il s'ensuit logiquement qu'il « est un élément damnable et d'origine diabolique ». Baudelaire, sans qu'il soit possible de savoir s'il souscrit personnellement à un tel point de vue ou s'il se contente de l'exposer, précise alors que « dans le paradis terrestre (...), la joie n'était pas dans le rire ». Il n'est pas jusqu'aux manifestations physiques du rire (« convulsion nerveuse », « spasme involontaire comparable à l'éternuement et causé par la vue du malheur d'autrui ») qui ne justifient la méfiance des théologiens à son endroit. Dès lors, comment le comique pourrait-il relever de l'absolu ? Baudelaire se voit alors contraint de nuancer sa pensée :

« J'ai dit : comique absolu ; il faut toutefois prendre garde. Au point de vue de l'absolu définitif, il n'y a plus que la joie. Le rire ne peut être absolu que relativement à l'humanité déchue, et c'est ainsi que je l'entends. »

En un court apologue intitulé « (A propos des deux rires) », Milan Kundera a composé une variation malicieuse sur cette origine satanique du rire :

« Quand l'ange a entendu pour la première fois le rire du Malin, il en a été frappé de stupeur. Ça se passait pendant un festin, la salle était pleine de monde et les gens ont été gagnés l'un après l'autre par le rire du diable, qui est horriblement contagieux. L'ange comprenait clairement que ce rire était dirigé contre Dieu et contre la dignité de son œuvre. Il savait qu'il devait réagir vite, d'une manière ou d'une autre, mais il se sentait faible et sans défense. Ne pouvant rien inventer lui-même, il a singé son adversaire. Ouvrant la bouche, il émettait des sons entrecoupés, saccadés, dans les intervalles supérieurs de son registre vocal (...), mais en leur donnant un sens opposé : Tandis que le rire du diable désignait l'absurdité des choses, l'ange voulait au contraire se réjouir que tout fût ici-bas bien ordonné, sagement conçu, bon et plein de sens.

Ainsi, l'ange et le diable se faisaient face et, se montrant leur bouche ouverte, émettaient à peu près les mêmes sons, mais chacun exprimait par sa clameur des choses absolument contraires. Et le diable regardait rire l'ange, et il riait d'autant plus, d'autant mieux et d'autant plus franchement que l'ange qui riait était infiniment comique. » (*Le Livre du rire et de l'oubli*, ed. Folio, pp. 101-102)

De ces deux rires, un seul est authentique, « originel », celui du diable ; l'autre n'en est qu'une pâle « imitation » et c'est pour cela que celui qui s'y essaie, en l'occurrence l'ange, est « infiniment comique » : « Un rire ridicule, c'est la débâcle. »

Mais que signifie l'opposition entre les démons et les anges ? Plutôt que de l'interpréter comme l'opposition du Mal et du Bien, Kundera avance ceci :

« Les anges sont partisans non pas du Bien mais de la création divine. Le diable est au contraire celui qui refuse au monde divin un sens rationnel.

(...) S'il y a dans le monde trop de sens incontestable (le pouvoir des anges), l'homme succombe sous son poids. Si le monde perd tout sens (le règne des démons), on ne peut pas vivre non plus. » (*Ibid.*)

Kundera substitue donc le couple d'antonymes sens / non-sens à celui de Bien / Mal. Il suggère l'impossibilité de vivre sous le poids d'une vérité dogmatique, sous la tyrannie du sérieux et, pire encore, de l'esprit de sérieux qui s'incarne dans le comique significatif. Mais il souligne également le danger de vivre dans le non-sens, dans l'absurde, dans la dérision. Là est peut-être la véritable ligne de partage : d'un côté le sérieux étouffant des vérités révélées, de l'autre le rire de dérision qui dénote une volonté de s'en prendre, à bon compte et sans aucunement se mettre en danger, aux valeurs. Clairement situé du côté de l'affirmation et de la recherche des valeurs, le Sage quant à lui ne saurait partager le rire du Malin, clairement situé du côté de leur dénégation. Doit-il pour autant renoncer à rire ? Rien n'est moins sûr, pour qui du moins ne se laisse pas enfermer dans la problématique des théologiens chrétiens.

L'univers imaginaire de Queneau offre ainsi l'exemple d'une possible conciliation entre le rire et la quête de la sagesse. Nombre de romans (*Odile*, *Un rude hiver*, *Pierrot mon ami*, *Loin de Rueil*, *Le Dimanche de la vie*) mettent en scène des personnages en proie à une inquiétude existentielle et finissant néanmoins par atteindre une forme de sagesse qu'une indication de rire ou de sourire vient alors confirmer. Il est vrai que la sagesse

située à l'arrière-plan des romans est fort éloignée de celle prônée par la théologie catholique. Queneau regarde plutôt du côté de la spiritualité orientale et ceci explique sans doute cela. L'absence de toute référence au péché originel permet sans doute plus facilement l'alliance du rire et de la sagesse.

Conclusion

Un rire éthiquement fondé ne saurait donc se confondre avec quelque forme que ce soit de rire agonistique. Qu'il s'agisse du rire de combat ou du rire de dérision, tous dénotent de la part de l'émetteur un sentiment de supériorité et une volonté de mettre à mal l'adversaire, sans témoigner de la moindre empathie à son égard.

Il n'est pas pour autant interdit de se moquer de nos semblables, ni de nos valeurs ! C'est même un exercice salutaire de se livrer à semblable pratique... Le « comique absolu », c'est-à-dire « le grotesque », est l'instrument idoine pour y parvenir. Il procède de l'humour et à ce titre se plaît à dégrader les valeurs tenues pour sacrées. Mais il le fait en dehors de tout sentiment de supériorité et sans jamais franchir les bornes de ce qui fonde notre humanité. Aussi transgressif qu'il soit, il est la marque d'une douloureuse expérience ontologique : il faut avoir beaucoup souffert avant de pouvoir rire, tel est ce que donne à comprendre le comique absolu. À ses yeux, le rire est la seule réponse opposable à la misère de l'homme. C'est dire si pour lui la question de la transcendance ne se pose pas !

Elle se pose en revanche pour celui qui, en quête de sagesse, a conscience que des valeurs transcendantes existent, que ce soit dans le domaine religieux, social ou politique, sur le plan spirituel ou profane. A-t-il le droit d'en rire ? À mon sens oui, car il convient avant tout de ne pas se laisser envahir et duper par l'esprit de sérieux, par ce que Flaubert nommait « le comique du sérieux ». Répétons-le : il est salutaire de transgresser – et même de *jouir* de transgresser – les valeurs les plus hautes dès lors que le rire ne nous fait pas sortir de l'humanité et dès lors que la question du bien-fondé des valeurs n'est pas en cause.

Vous connaissez ce passage du *Théétète* de Platon qui raconte comment une servante de Thrace éclate de rire en voyant Thalès tomber au fond d'un puits parce qu'il marchait les yeux levés vers le ciel pour y contempler les étoiles. J'en proposerais volontiers une version détournée : le sage doté d'humour est celui qui, marchant le regard tourné vers les étoiles, sait qu'il court le risque de choir dans un puits, mais qui accepte ce risque parce qu'il sait qu'au fond du puits gît *aussi* une vérité et que, du fond du puits, rien ne l'empêchera, habité du « sourire de la pensée la plus profonde », de continuer de regarder les étoiles.

Expertise scientifique et innovation en santé *A qui peut se fier l'usager ? Les « affaires » : quelles leçons ?*

Par Henri Parent

Le texte que je vous propose ci-dessous est nourri de diverses ressources documentaires dites « classiques ». J'ai également puisé mon inspiration auprès de trois sources plus personnelles

- Alain Coulomb, Ancien Directeur Général de la Haute Autorité de santé, avec lequel j'ai échangé en amont pour préparer ce sujet et dont je reprends certains écrits
- Le Professeur Bernard Guiraud Chaumeil, ancien membre du collège de la Haute Autorité de santé, dont je reprends également ici certains propos ou écrits
- Les débats du club dm2020, cercle de réflexion sur l'innovation en santé, dont j'assure l'animation.

La santé est un bien précieux, un bien supérieur, préoccupation première de tout individu, de toute conscience.

Pour préserver ce bien, le savoir médical s'est lentement constitué au fil des siècles. C'est peu de dire que les progrès furent lents. Les Égyptiens, les Grecs, les Romains, les Arabes y apportèrent leur contribution, mais jusqu'au XIX^{ème} siècle les progrès furent mineurs, tout au moins en matière de résultats pratiques et de performance thérapeutique.

Voltaire pouvait dire en son temps : "Les médecins administrent des médicaments dont ils savent très peu à des malades dont ils savent moins pour des maladies dont ils ne savent rien.

La médecine est devenue efficace depuis le siècle dernier, la révolution thérapeutique survient après la deuxième guerre mondiale. La pénicilline et la streptomycine ont à elles seules sauvé des millions de vie et révolutionné la lutte contre les maladies infectieuses dont la tuberculose. D'autres maladies ont disparu, comme la variole. Les cinquante dernières années sont ainsi marquées par d'innombrables innovations thérapeutiques dites « de rupture » qui ont bouleversé la façon de prendre en charge les malades et qui ont fait reculer la mort.

Mais notre histoire médicale récente est également jalonnée de scandales sanitaires qui ont tour à tour fortement entamé la confiance du public et des malades. Le dernier scandale en date, dont le retentissement médiatique n'est pas encore éteint, est certainement « l'affaire Mediator ».

Le scandale du Mediator

L'affaire Mediator,

C'est l'histoire d'un médicament, le benfluorex, une molécule très proche de l'amphétamine, ayant obtenu son autorisation de commercialisation pour le traitement des patients atteints de diabète de type 2, mais dont

la toxicité s'est révélée supérieure aux bénéfices thérapeutiques escomptés. Il est reproché à ce médicament d'être à l'origine de graves lésions des valves cardiaques qui entraînent des fuites aortiques.

C'est l'histoire d'un médicament également détourné de son indication première pour être prescrits comme coupe-faim pour des patients en surpoids, qu'ils soient diabétiques ou non. Ils ont été des millions à prendre du Mediator et vraisemblablement plusieurs centaines à développer en conséquence une pathologie valvulaire, dont certains sont décédés. Le Médiator n'aurait jamais dû être prescrit comme "coupe-faim". Les médecins ont cédé à la mode et à la pression de certains de leurs patients et aux méfaits de la société de consommation qui pense pouvoir exiger selon ses désirs qui deviennent des droits, surtout quand la collectivité a la faiblesse de payer pour elle.

C'est l'histoire d'un laboratoire, Servier, à qui il est reproché d'avoir maquillé ou dissimulé aux autorités certaines informations scientifiques concernant le produit, au point de retarder en France la décision d'arrêter sa commercialisation, survenue en 2009 tandis que les autres fenfluramines, également toxiques, n'étaient plus commercialisées depuis 1997.

C'est l'histoire d'un médecin, Irène Frachon, pneumologue d'un « petit » hôpital de province, qui seule contre tous s'est élevée pour interpeler, alerter, condamner...

C'est l'histoire d'un embrasement médiatique où ce ne sont pas toujours les plus compétents qui ont pris la parole et où l'émotion l'a souvent emporté sur la rationalité, au point de nous empêcher d'affronter la réalité scientifique du dossier.

C'est l'histoire d'un fiasco de notre administration sanitaire, tous bords confondus, incapable de prendre en temps et en heure la bonne décision.

C'est l'histoire enfin d'une confiance perdue dans l'expertise scientifique et médicale. Le Mediator n'aurait pas dû être admis au remboursement. Celui-ci n'était pas justifié médicalement, ni par les performances biologiques du produit, ni par le service rendu au patient diabétique. Et quand bien même une telle décision eut été prise, le suivi longitudinal, dans "la vraie vie", d'un produit proche des amphétamines dont on connaît les effets secondaires néfastes, aurait dû permettre de mettre en évidence rapidement à la fois son mésusage et sa toxicité.

La surveillance sanitaire n'a pas joué son rôle. On ne trouve que ce que l'on cherche. Les médecins avertis de ce qu'ils ont à surveiller sont pourtant de bons agents de pharmacovigilance.

Le Médiator a d'abord été une tromperie et une erreur scientifique. Cette erreur a été aggravée ensuite par la mauvaise organisation des services de l'État. Enfin les lois du marché qui ne devraient pas concerner le monde de la Santé ont permis toutes les inconséquences d'une société de consommation.

Tous responsables, le laboratoire, les médecins, les experts, les serviteurs de l'État, les ministres successifs et d'une certaine manière les patients.

Cette crise sanitaire et médiatique a eu de multiples impacts et conséquences, tout d'abord pour les patients victimes des effets néfastes du produit. Je ne pourrai pas traiter tous ces sujets mais je tenterai plus modestement d'en analyser deux ou trois, sous l'angle de l'accès à l'innovation thérapeutique.

Le ministre de la santé en charge au moment des faits se devait d'agir. Il crut bon de proposer une nouvelle loi prompte à restaurer la confiance perdue, notamment la confiance dans l'expertise scientifique et médicale. Ce fut la loi du 29 décembre 2011 dite de « renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ». Cette loi était notamment annonciatrice d'une nouvelle charte, la «Charte de l'expertise sanitaire», fondée sur les obligations de probité et d'impartialité des experts, dont le principal instrument est la déclaration publique d'intérêt.

À la recherche de l'expert indépendant

Cette loi vise à combattre le climat de défiance qui s'est installé à l'encontre des experts dont l'indépendance est mise en doute. On observe d'ailleurs le plus souvent un glissement sémantique révélateur du climat suspicieux dans lequel nous nous trouvons, puisque de nombreux acteurs ne parlent non plus de déclaration des liens d'intérêts mais de déclaration des conflits d'intérêts. Tous les liens sont donc des conflits et l'impartialité ne suffit plus, c'est l'indépendance qu'il faut démontrer !

[Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle les liens d'intérêts d'un expert sont susceptibles, par leur nature ou leur intensité, de mettre en cause son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de sa mission d'expertise au regard du dossier à traiter].

Certains observateurs considèrent même la déclaration publique d'intérêt comme clairement insuffisante et poussent la caricature jusqu'à proposer de lui substituer une déclaration publique d'absence d'intérêts, que devrait signer tout candidat à une nomination dans un comité d'expert.

Où trouver donc ces experts dont nous avons besoin pour évaluer les nouvelles technologies innovantes et autres stratégies thérapeutiques ? Au-delà de l'oxymore, l'expert indépendant existe-t-il ? Ou, devons-nous simplement nous passer des experts, solution radicale mais pour le moins efficace !

Entre ces solutions extrémistes et parfois caricaturales, il existe sans doute une voie médiane qui réconcilie dépendance et impartialité, qui n'ignore pas les conditions réelles de la construction de l'expertise, au contact notamment des industriels, mais qui protège également la décision publique. Il s'agit d'innover en matière d'élaboration de l'expertise collective et d'organisation de la prise de décision sanitaire.

Ce débat initié sur le médicament est encore plus aigu lorsque l'on s'intéresse au dispositif médical innovant. Le développement et l'évaluation de dispositifs médicaux innovants nécessite de savoir croiser connaissances cliniques et technologiques. On a coutume de dire que l'innovation naît de la rencontre entre le médecin et l'ingénieur, « au lit du patient ». Ces coopérations scientifiques créent de facto une interdépendance, au même titre d'ailleurs que les partenariats public privé qui sont aujourd'hui prônés pour dynamiser l'innovation en santé. Souhaitée dans un sens et condamnée dans un autre, la dépendance ou la communauté d'intérêt devient lien et même conflit d'intérêt.

La première qualité recherchée chez un expert, tous les acteurs s'accordent à le dire, c'est sa compétence. « Avant tout, il faut qu'il soit bon » (savoir ou savoir-faire, expérience et faculté d'analyse).

Dans un contexte d'hyperspécialisation combiné à un phénomène de rendement décroissant de la recherche thérapeutique, les innovations sont le plus souvent incrémentales et les bénéfices ténus, rendant la décision ou le choix des experts de plus en plus délicats. La compétence des évaluateurs est plus que jamais primordiale.

La compétence des experts se construit tout d'abord à l'université puis au fil d'une carrière professionnelle, notamment au contact des industriels. Souvent même, les liens avec les industriels du médicament et du dispositif médical sont des facteurs de progression de la connaissance et de la compétence des experts.

Ainsi, par construction, un expert devient dépendant. Au départ, il est dépendant de sa formation, de ses maîtres, de son université. Il devient dépendant de son histoire, de ses liens, en particulier avec les industriels.

Le lien d'intérêt qui peut naître de cette situation n'est pas que financier, mais ce dernier est le seul facile à mesurer. L'analyse qualitative des liens d'intérêts est d'ailleurs un exercice si délicat que la loi du 29 décembre 2011 a coupé court à toute tentative de mise en application des principes qui prévalaient. Désormais, tous les liens sont « mauvais ». Les experts nommés ne doivent pas avoir de « liens d'intérêt directs ni indirects »

Le paradoxe ainsi créé est que dans un collège d'experts, le seul compétent ne prendra pas part au vote ! Sur ce sujet particulier, la loi du 29 décembre 2011 est jugée difficilement applicable. Doit-on privilégier la compétence ou l'indépendance dans le choix des experts ? Le respect scrupuleux de la loi conduit à nommer dans les commissions plus de pharmacologues et de pharmaco vigilants que de cliniciens, au risque de faire prendre de mauvaises décisions. Où est le bénéfice ?

La loi du 29 décembre 2011 semble avoir organisé la pénurie d'expert et la paralysie des commissions d'évaluation. Il est d'ailleurs cocasse de constater que dans sa fameuse charte de l'expertise sanitaire publiée un an et demi après la loi, l'État fait en partie marche arrière en acceptant l'idée que l'on peut avoir besoin d'un expert présentant un conflit d'intérêt :

Extrait de « la charte de l'expertise sanitaire » (Décret 2013-413 du 21 mai 2013)

Cas exceptionnels dans lesquels il peut être tenu compte des travaux réalisés par des experts présentant un conflit d'intérêts

À titre exceptionnel, un expert ou plusieurs experts en situation de conflit d'intérêts peuvent apporter leur expertise :

- si cette expertise présente un intérêt scientifique ou technique indispensable ; et
- si l'organisme chargé de la réalisation de l'expertise n'a pas pu trouver d'expert de compétence équivalente dans le domaine concerné et qui n'ait pas de conflit d'intérêts.

Dans ces circonstances exceptionnelles et motivées, cet expert ou ces experts peuvent apporter leur expertise selon des modalités arrêtées par l'organisme chargé de la réalisation de l'expertise et portées à la connaissance du commanditaire.

D'autres pistes, plus techniques, sont tout de même évoquées pour sortir de ce constat d'une pénurie organisée d'experts compétents et totalement indépendants :

1. On diminue la mission ou le champ d'intervention de l'expert.
Dans de nombreux cas, tels que pour une AMM européenne, l'expert peut être remplacé par des évaluateurs internes dotés de checklist de sécurité et de qualité. Ce faisant, on s'affranchit certes

des liens d'intérêts avec les industriels, mais en redonnant le pouvoir de décision à l'administration, on établit un autre lien d'intérêt, politique cette fois-ci.

2. On diminue l'impact de la dépendance de l'expert sur la qualité de la décision. Pour y parvenir, diverses techniques sont possibles et même déjà employées, telles que :
 - La fixation d'une doctrine d'évaluation cohérente
 - La définition précise du champ d'expertise de chacun
 - la collégialité des décisions
 - la transparence, plus que l'absence, des liens d'intérêts
 - la publicité et la contradiction dans les débats (enregistrement vidéo)
 - l'universalité des décisions (lutter contre l'isolement scientifique)

Le respect du principe contradictoire et l'expression des avis divergents sont considérés comme des fondements de l'expertise collective. La recherche du consensus comme l'expression systématique d'avis divergents ne sont pas des objectifs en eux-mêmes. Mais la possibilité de garantir l'expression d'avis divergents – que ce soit à travers la composition initiale d'un groupe d'experts, intégrant la diversité des opinions ou des disciplines concernées, à travers une procédure permettant de faire apparaître des divergences éventuelles ou encore lors des séances – constitue un gage de la qualité et de l'indépendance de l'expertise

Excès de prudence et principe de précaution

Une autre conséquence majeure de cette affaire sanitaire est la frilosité grandissante des Politiques face à l'innovation et le renforcement du principe de précaution.

Le sujet n'est certes pas nouveau. Les ardents défenseurs du principe de précaution le présentent comme la clé de voute d'un monde plus sûr. La décision publique en matière de sécurité sanitaire ou environnementale, tant en France qu'au niveau européen, est soumise au principe de précaution depuis bientôt trente ans. Sous la pression de l'opinion publique, les décideurs politiques et administratifs prennent aujourd'hui les mesures dites de « précaution » pour éviter demain tout reproche sur l'appréhension qu'ils ont eue d'un risque potentiel. La gestion du risque d'épidémie grippale en France en est une parfaite illustration.

Mais l'excès de prudence devient à son tour l'objet de critique, celle d'une société qui n'assume pas le risque d'innovation. Cantonné à un pays, cet excès peut le reléguer au bas du tableau des pays qui innoveront.

- Quel juste équilibre trouver entre la précaution face à un risque potentiel et le besoin d'innovation qui porte en lui la promesse d'un progrès ?
- Plutôt que de le bloquer, le progrès technologique peut-il être « intelligemment » encadré ?
- Peut-on mieux appréhender les avantages et les inconvénients des innovations, sans surenchère sur les coûts de développement ?
- Puisque le risque zéro n'existe pas, quel est le degré de risque admissible ou acceptable par notre société ?

Plus que la communication du seul risque vers les usagers ou les patients, ce qui est en jeu pour le médicament comme pour le dispositif médical, c'est la communication autour du rapport bénéfice risque des technologies concernées. Cette approche équilibrée (« balanced ») d'appréciation des innovations thérapeutiques rend le sujet du principe de précaution particulier et différent du même principe appliqué au domaine environnemental.

Dans le cas du médicament ou du dispositif médical, « Je suis prêt à prendre un risque pour gagner un bénéfice »

Pour autant, le principe de précaution doit s'exercer quand le doute scientifique existe, et pas uniquement lorsque l'émotion collective et médiatique s'empare du sujet. Ainsi, sous la pression médiatique, l'homme politique peut prendre une décision que le médecin regrette. L'homme politique est d'autant plus attendu dans ce registre que les français sont habitués à un État protecteur.

Et pourtant... le principe de précaution est enfreint à chaque fois que l'on octroie une AMM. Bien sûr, le risque zéro n'existe pas, donner accès à un produit de santé c'est prendre un risque, prescrire un produit de santé c'est aussi prendre un risque, accéder aux soins, c'est prendre un risque...

Lorsqu'il est le fruit d'un écart entre perception et évaluation objective du risque, le principe de précaution doit être combattu. Ou plus exactement, cet écart doit être réduit, mais ce n'est pas forcément le rôle du politique que de réduire cet écart. Le politique semble plus dans son rôle, lorsqu'il adopte une position « en reflet » de ce que pense la société.

Revient-il alors aux experts ou aux médecins de prendre la décision qui convient. Pour d'autres raisons, ils sont également gênés. Les experts savent le plus souvent classer et hiérarchiser les risques, mais lorsqu'il s'agit de trancher ou de placer le curseur à un niveau donné, cela devient plus difficile. Le raisonnement de santé publique qui sous-tend la décision collective devient difficilement soutenable lorsqu'il est poussé à son extrême : au nom de quoi peut-on échanger les patients qui supportent les effets négatifs d'une thérapeutique contre ceux qui bénéficient des effets positifs ? Il s'agit là d'un échange difficile à justifier.

Information du patient et pédagogie de la complexité

La décision revient-elle donc aux patients ? Faut-il pour cela qu'ils soient éclairés dans leurs choix et à même d'évaluer objectivement les bénéfices attendus et les risques encourus. Au niveau individuel, le rapport bénéfice/risque est une « métaphore abstraite » qu'il est souvent difficile de comprendre. Le patient tout seul ne peut décider. Le professionnel de santé ne peut pas non plus se sentir exonéré de sa responsabilité médicale.

Ainsi, les conditions d'une application « raisonnable » du principe de précaution trouvent leur source dans un autre principe, celui de la transparence de l'information scientifique et du dialogue entre professionnels et patients. Le même sujet abordé sous l'angle des plaintes déposées par les patients suite à un séjour hospitalier montre en effet que les patients attendent tout au plus une information sincère et complète sur les choix thérapeutiques qui leur sont prodigués. Si les conditions d'un dialogue et d'une « bonne information » étaient à chaque fois réunies, de nombreuses plaintes ne seraient jamais déposées.

Au cœur du sujet se trouve donc l'information des patients par les professionnels de santé, en accompagnement de la décision médicale. L'information porte sur les bénéfices et bien sûr sur les risques avec une difficulté additionnelle pour les dispositifs médicaux que le risque qu'ils comportent est le plus souvent associé à une défaillance technologique. Dans notre société moderne imprégnée de fiabilité et de prouesses technologiques, la défaillance technologique est de moins en moins acceptée.

Le dialogue prend cependant du temps, celui de la pédagogie de la complexité, complexité du savoir médical, fait de superpositions et de morcellement rendant notamment de plus en plus floue la frontière entre le vrai et le faux

À cela s'ajoute également un climat suspicieux dans lequel toute nouvelle technologie est accueillie, faisant croire à certains que nous assistons à une inversion du modèle selon lequel « la nature constitue la menace et la science la solution ».

Le progrès technologique présenté est-il un progrès médical ? Est-il un progrès social ? Sommes-nous enfin capables de le financer, selon une logique de budget de substitution ? Ne vient-il pas déranger un ordre établi ou une rente organisée ?

Le produit de santé n'est pas seulement porteur d'un risque sanitaire, mais également d'un risque économique ou financier, ou d'un risque politique et médiatique. Il faut ainsi bien du courage au chercheur entrepreneur pour se lancer dans l'aventure de l'innovation en santé. De ce point de vue-là également la France offre aux chercheurs en quête de valorisation un écosystème peu favorable.

Manifestement, la technologie avance plus vite que les mentalités et la synchronisation des cycles de développement de l'une et de l'autre nécessite beaucoup de dialogues et de partage des savoirs, dans une logique horizontale.

Le sujet nous renvoie à l'enjeu de qualité de l'information diffusée vers les médias et vers le public, avec pour seule issue le développement de la compétence et de l'esprit critique de ceux qui reçoivent l'information, le médecin, le journaliste, la personne malade, le consommateur.

Je commençais mon propos avec ces quelques mots,

« La santé est un bien précieux, un bien supérieur, préoccupation première de tout individu, de toute conscience »,

Ces mots nous rappellent ainsi notre condition humaine et l'incapacité du plus grand nombre à accepter la vie comme un « risque assumé »

Évolution et organisation des Urgences hospitalières en France

Par Jean Murat

Ayant vécu et participé à l'évolution des urgences depuis 60 ans nous ne pouvons que constater son lien étroit avec l'évolution de la société. C'est une préoccupation majeure du monde moderne – avec l'emploi et l'éducation – fondée sur les notions paradoxales d'une croyance magique dans le progrès médical et le confort d'une assistance solidaire revendiquée.

Depuis 2008/2009, la croissance régulière des passages aux urgences s'établit autour de 17.5 millions de patients⁴². La moyenne des augmentations antérieures était de 4 à 5% par an (multipliée au total par 80 environ !)

Depuis la loi sur la permanence de soins⁴³ cette mission de service public est partagée, pour environ 15 %, avec des établissements à but lucratif (2 300 000) ou non lucratif (900 000).

Les coûts se situent autour de 12 % du PIB, partis de 4 % en 1961. Le budget total de la Santé étant de 48 milliards en 2013⁴⁴ près de la moitié est affectée au secteur hospitalier dont 7% (cinq à 8 % selon les évaluations) pour les urgences.

Structures organisationnelles et comparaisons :

Cette dynamique est aussi liée à l'organisation à la française du système des urgences apparue dans les 50 dernières années.

La phase pré hospitalière des urgences comporte des Services d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) rattachés à un service d'urgences hospitalières chargé de distribution des tâches et de l'orientation dont les Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) sont les antennes mobiles⁴⁵ avec accords contractuels privés ou publics (S. D.I. S.).

⁴² DREES (Études et Résultats 1996/2010 France et DOM+SSA, pédiatrie incluse soit 4 à 5%

⁴³ Hôpital, patients, santé, territoires du 22 mai 2006 et 16 avril 2003

⁴⁴ À titre comparatif (845 milliards aux USA 2009/2010

⁴⁵ 98% implantés en secteur hospitalier public (DREES 2005)

Les autorisations d'accueil hospitalier en France (+DOM, SSA) comporte 670 services d'urgence, 106 SAMU et 426 SMUR dont plus de deux trois-quarts en service public et près de 20 % en service privé lucratif. En pédiatrie il existe 8 % de SMUR spécialisé et 17 % de structure polyvalente autorisée (dont seulement 5 % en secteur privé).

Chaque service d'urgence accueille en moyenne 26 000 patients par an et sont de taille variable fréquemment petits pour les établissements privés autorisés. Sept structures sur 10 assument 30 000 passages annuels et un tiers moins de 15 000 (ce qui est le cas de secteur pédiatrique). Un service sur cinq enregistre plus de 40 000 patients et assure à eux seuls 40 % des passages (DREES 2000).

Les équipements-plus encore que les personnels-sont ceux des établissements de santé sur laquelle ils sont greffés. Les plateaux techniques sont ainsi très variables : présence ou non de salles d'opération, matériel d'imagerie spécifique ou non : 80 % seulement bénéficient d'un scanner et un service sur deux seulement d'une I.R.M. et encore pas toujours spécifiquement attribués aux urgences. La néonatalogie est assurée par les départements spécialisés (réanimation néonatale spécifique dans un cinquième seulement de structure) .⁴⁶

On peut observer, ainsi que nous l'avons effectué dans la décennie 80/90 la différence culturelle d'évolution avec l'Europe du Nord et de l'Est où prédomine la notion historique de structures hospitalières d'urgence autonome par rapport aux hospitalisations programmées (Suisse, Allemagne, Russie, Bulgarie). Également signalons l'organisation para médicalisée de la phase pré hospitalière (USA, Canada) à coûts inférieurs et d'efficacité incontestable.

Surtout la catégorisation hospitalière des urgences sur des critères objectifs de personnel qualifié, affecté et présent aux urgences, ainsi que le plateau technique spécifique et exclusif, ont permis une catégorisation en cinq groupes qui a toujours rendus frileux les hospitaliers français tout comme d'ailleurs l'évaluation précise de la nature des pathologies observées par de la sévérité... !

Que dire aussi de l'organisation nord-américaine des Centers for Medicare and Medical Services (CMS) dans le programme national lie-depuis 2008-le remboursement des frais à l'évaluation qualitative de la pratique du groupe considéré (y compris la CMU) par le PQRS (Physician Quality Reporting System) sous peine de pénalisation financière !

Critères d'évolution et propositions

Ainsi définis et remis dans le contexte international apparaissaient les défis traditionnels des urgences :

⁴⁶ DREES 2010

1- la croissance de la demande est toujours supérieure à l'évolution du PIB (environ 2 %). Les causes en sont multiples : les exigences médicales augmentent avec les performances médicales ; la longévité ; l'hyper technicité (greffe) ; l'extension de la protection sociale (CMU) concourent à limiter les inégalités mais au prix d'une capacité de tolérance limitée. Cette demande demeure au risque d'une qualité pas toujours claire et définie.

2- l'évolution du corporatisme médical :

- la permanence du maillage généraliste des soins par le concept des gardes
- la polyvalence du diplôme de docteur en médecine

ont perdu leurs contraintes et leurs valeurs.

Le personnel médical actuel des urgences est composé de 48 % de fonctionnaires et de 52 % de libéraux. Simultanément la notion anglo-saxonne de service rendu peine à s'imposer en un demi-siècle par rapport aux spécialités hospitalières réputées nobles qui dépendent pourtant largement l'activité des urgences !

L'utilisation imposée d'une évaluation de la gravité des lésions traitées par des scores dont j'ai publié les résultats limités il y a 30 ans aurait permis, comme l'a toujours préconisé l'American College of Surgeons, une appréciation des activités réelles et donc des besoins mais n'a pas été préconisée par l'Académie...

La présence de personnel qualifié, spécialisé, affecté exclusivement aux urgences peine à s'établir contrairement à l'expérience ancienne des pays européens de l'Est et anglo-saxons ; notion retrouvée administrativement dans la pauvreté relative des équipements matériels. L'absence de catégorisation réglementaire et codifiée des capacités de soins d'urgence est vérifiée dans les pays européens de l'Europe du Sud. Il en est de même de l'enseignement de spécialité.

3- la pluralité des régimes et fournisseurs de soins dans un système où la thérapeutique et la prévention évoluent de manière hésitante en fonction des spécialités, permettant ainsi l'augmentation d'un esprit de consommation exigée et non spécifique doublé d'inégalités territoriales où la distribution de l'augmentation des moyens humains et techniques serait sensée compenser un coût de la non qualité invérifié.

Ainsi sommes-nous dans une évolution de rupture fondée sur une redéfinition acceptait de soins d'urgence concernant autant les patients que les soignants :

1- le coût n'en est que la résultante gérée par l'État et l'Assurance Médicale mais dans un esprit de suiveur et non d'initiateur. Les objectifs nationaux médicaux (ONAM) suivent les dépassements : 2.8 % en 2011, 6,2 % en 2016 !

- 2- l'efficience médicale est manifestement en retard du fait de l'esprit consumériste des patients liés à un corporatisme médical critique à l'égard des urgences globalement appréciées (10 % d'urgence vitales en général)
- 3- le choix de prévention, permanence des soins médicaux et des pathologies non urgentes particulièrement sont ni acceptés ni appréciés tant par le corps médical que par les patients. La répartition des rôles de secteurs extrahospitaliers et les autres intervenants n'est jamais clairement définie comme cela doit être le cas en toute logique.

À une époque où le XXI^e siècle s'ouvre au plus haut niveau sur une quête d'éthique, l'hyper communication actuelle s'enlise omettant l'essentiel devoir de solidarité et de justice qui ne peut être que fondée sur un triptyque de :

- responsabilité rigoureusement évaluée de touche
- respect de chacun : soignants comme patients
- connaissance objective des capacités évolutives.

L'urgence est une nécessité immédiate, par un confort palliatif.

Adresse au Président de la République
Par Pierre Chastanier

Monsieur le Président de la République,

Vous voilà assailli de toutes parts, objet d'un désamour dans les sondages jamais constaté aussi rapidement chez vos prédécesseurs, récemment encore fustigé par l'échec cuisant de votre Parti aux Élections Municipales.

Le choix d'un nouveau Gouvernement

Cette sévère admonestation donnée par une large partie du «peuple de gauche » qui ne s'est pas déplacé pour voter a-t-elle reçu de votre part une réponse adéquate dans la nomination de Manuel Valls comme Premier Ministre ?

Quelles que soient ses qualités, même si (tout nouveau tout beau) les sondages lui sont favorables, on peut en douter !

Ayrault, fusible et bouc émissaire s'en est retourné à Nantes !

Les Verts quittent le navire !

Mélenchon appelle à la révolte !

Il n'y a plus de patron à Bercy où dès leur arrivée (deux crocodiles dans le même marigot) Michel Sapin et Arnaud Montebourg se sont disputé le bureau de l'ancien locataire !

Valls refusant de nommer votre ami, François Rebsamen Place Beauvau, le changement, si changement il y a, se résumera-t-il à l'arrivée de Ségolène Royal ?

Le 25 Mai aux élections Européennes, le PS sera au mieux le 3ème Parti de France (derrière l'UMP et le FN ou peut-être même, derrière le FN et l'UMP) s'il n'est pas devancé par les Écologistes qui chercheront à se refaire une virginité après le désastreux passage de leur championne Cécile Duflot au ministère du Logement, celle dont le départ théâtralisé a été salué d'un Ouf de soulagement par tous les professionnels du secteur.

La gifle des élections municipales risque donc fort d'être redoublée aux européennes. Bis repetita non placent !

Que vous restera-t-il à faire ?

Dissoudre l'Assemblée Nationale pour provoquer des élections législatives anticipées en espérant revenir plus fort en 2017 après l'échec programmé de la Droite ?

Poursuivre avec Manuel Valls tant que sa courte majorité à l'Assemblée (Vous ne pourrez même pas faire nommer Pierre Moscovici comme Commissaire européen car cela déclencherait une législative partielle) lui maintiendra la confiance, situation qui ne pourra que s'aggraver en septembre 2014 lors des prochaines élections sénatoriales où votre Parti, c'est inévitable, perdra le Palais du Luxembourg ?

S'entêter et continuer à s'endetter (12 milliards de plus chaque mois) alors que malgré des annonces péremptives on se demande encore comment le Gouvernement pourra espérer faire croire aux Français qu'on peut concilier l'inconciliable :

- 60.000 postes de plus à l'Education nationale et 100000 emplois aidés par an
- Diminution des Impôts (On voit mal comment on pourrait encore les augmenter !)
- Diminution des dépenses publiques (50 milliards...mais est-ce suffisant et où commencer?)
- Diminution des charges sociales salariales et patronales (malgré le trou de la Sécu et des Caisses de retraite)
- Diminution du déficit budgétaire à 3% (promise depuis 2 ans)
- Diminution du nombre de chômeurs (qui ne cesse d'augmenter)
- Augmentation du pouvoir d'achat avalé par l'inflation dissimulée et l'avalanche des taxes.

Définir enfin un cap à condition de trouver une majorité qui le soutienne :

- Cap social-démocrate mais la majorité de gauche n'en veut pas
- Cap social libéral mais il faudrait faire appel au Centre ou à la Droite qui refuseront également

Alors ?

Continuer à s'enfoncer jusqu'à ce que les Banques rehaussent leurs taux d'intérêts et nous obligent à rejoindre le camp des mauvais élèves de l'UE comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie ou de la Grèce ?

- Sortir de l'Europe comme le voudraient certains d'autant que sous votre présidence le couple franco-allemand n'a pas très bien marché ?
- Ou, si vous en avez la volonté et le courage, convoquer un Gouvernement d'Union Nationale à l'instar de ce qu'a fait à deux reprises Angela Merkel avec autant de Ministres de Droite que de Gauche jusqu'à ce que la France soit enfin sortie de l'ornière ?

Si vous voulez marquer l'Histoire, ce dernier choix s'imposera et si l'un des deux camps refusait de participer à cette œuvre salvatrice, il en porterait seul la responsabilité devant les Français !

La sauvegarde de l'emploi

Pour faire suite au « *Livre des Propositions 2012* » que nous vous avons adressé, comme à vos concurrents, au début de la campagne présidentielle, vous trouverez dans cet ouvrage des suggestions qui je l'espère pourront peut-être vous être utiles.

Je ne rappellerai ici que l'une d'entre elles mais elle est vitale : la sauvegarde de l'emploi.

Oui, on doit pouvoir guérir ce cancer qui ronge depuis trop longtemps notre société à condition de s'attaquer au problème par des voies multiples.

Redéfinir les conditions d'indemnisation des chômeurs

L'assurance chômage, comme son nom l'indique est une assurance. Qu'elle soit gérée paritairement ou privatisée, l'essentiel est que les prestations servies soient couvertes par les cotisations encaissées et rien d'autre. L'équilibre des caisses doit donc être impératif.

Cela n'empêche pas de prévoir des cotisations à taux progressifs liées aux niveaux d'indemnisation attendus tout en privilégiant par un taux réduit les plus bas salaires.

L'Assurance chômage obligatoire doit être limitée dans le temps (6 mois par exemple), et complétée au besoin, pour ceux qui le désirent, par des cotisations volontaires mutualisées portant à 1 an ou à 2 ans la durée d'indemnisation totale.

L'aide au reclassement et à la formation doit être abondée par les Régions.

Le reclassement doit faire l'objet d'un véritable coaching individuel, imposant le recrutement immédiat de psychologues et autres spécialistes par Pôle Emploi en nombre suffisant. Il est impératif que le chômeur se sente assisté efficacement et quotidiennement par des gens compétents. En contrepartie il se doit de rechercher activement du travail, au risque de perdre ses droits à indemnisation.

Si cette recherche est infructueuse malgré des efforts réels constatés, c'est qu'il existe des causes liées aux conditions régionales, à la nature de l'emploi ou au chômeur lui-même, qui vont imposer face aux désirs du candidat et aux contraintes du marché :

- Soit un élargissement de la recherche dans un emploi de même type dans une autre région où ce type d'emploi est éventuellement déficitaire si la famille peut se déplacer ou dans la même région jusqu'à 1 heure 30 de déplacement en transport collectif si le conjoint ou les enfants empêchent une migration aisée.
- Soit une formation complémentaire si, dans l'emploi recherché, des carences professionnelles apparaissent (informatique par exemple) ou si un repositionnement psychologique s'avère nécessaire.

- Soit une réorientation complète, sous réserve des aptitudes physiques ou intellectuelles si le candidat travaille dans un secteur sans avenir. Cette réorientation doit obligatoirement déboucher sur un emploi stable (formation par alternance avec une entreprise de préférence). Les secteurs déficitaires doivent être privilégiés car la France ne peut se permettre d'indemniser des chômeurs alors que des offres d'emplois ne trouvent pas preneurs dans d'autres secteurs d'activité faute de candidats. Attention aux organismes de formation actuels trop souvent incompetents ou liés à des intérêts... trop souvent particuliers !

Recréer des Ateliers Nationaux diversifiés

Lorsqu'en fin de période d'indemnisation (légale de 6 mois ou conventionnelle d'1 ou 2 ans s'il a cotisé en conséquence) le chômeur n'a ni retrouvé de travail ni suivi la formation qualifiante qui lui a été offerte, une indemnisation complémentaire partielle pourrait lui être proposée en contrepartie d'un Travail d'Utilité Publique TUP dans sa région de résidence au sein d'une structure agréée.

Il peut s'agir d'une entreprise, d'une collectivité, d'une association qui proposera un travail présentant un intérêt pour la collectivité.

Ce travail sera rémunéré par l'organisme d'accueil public, privé ou associatif, qui percevra des Régions une subvention partielle.

L'échelle de rémunération sera concentrée (50% du niveau de rémunération normal selon qualification avec pour minimum le SMIC horaire) mais en contrepartie la formation complémentaire ou l'aide au reclassement seront poursuivies jusqu'à ce qu'un nouvel emploi soit enfin trouvé.

Ces Ateliers Nationaux prendront en charge des activités qui dans les circonstances présentes ne seraient pas forcément budgétées. Parmi elles seront privilégiées celles qui auront un impact indirect sur les coûts engendrés par leur non-exécution. Ces activités seront offertes au choix des candidats selon leurs aptitudes. Seuls en seront dispensés les candidats physiquement ou intellectuellement inaptes.

Exemples :

- Assistance aux enfants et aux personnes âgées (sortie d'école, maisons de retraites)
- Tutorat scolaire (sous réserve d'une preuve de capacité pédagogique)
- Assistance aux services publics (auxiliaires des postes, des écoles, des prisons, des mairies,...)
- Assistance aux personnes handicapées ou dépendantes (secteur malheureusement en pleine croissance)
- Remplacement de personnels dans la fonction publique (lors des départs à la retraite, congés maladie, maternité, surcharge de travail saisonnière)
- Travaux pour l'environnement (Nettoyage et débroussaillage des forêts prévenant la lutte contre l'incendie par exemple).

Le passage par ces Ateliers Nationaux doit être à la fois l'occasion de percevoir une indemnisation substitutive, la possibilité de dégonfler la fonction publique lors des départs à la retraite sans altérer trop grandement le niveau des services rendus, la possibilité pour les candidats d'intégrer prioritairement une

collectivité ou une administration lors d'une nouvelle création de poste, l'opportunité d'une formation sur le tas, etc.)

Le budget de ces Ateliers nationaux proviendra :

- du Budget de l'assurance chômage qui financera en partie cette rémunération complémentaire, sous forme d'une contribution chômage généralisée à taux progressif isolé du budget de l'assurance chômage obligatoire de sorte que la cotisation chômage totale (cotisation obligatoire + cotisation de solidarité) soit inférieure au montant actuel permettant ainsi, sans trop d'efforts, une contribution volontaire supplémentaire pour ceux qui préfèrent s'assurer plus longtemps plutôt que de travailler plus tôt en TUP
- des contributions des bénéficiaires de ces travaux (collectivités, associations, maisons de retraite ...)
- de l'État pour un financement (plus économique) des fonctionnaires absents ou partant à la retraite

Amélioration de la compétitivité des entreprises

Mais la lutte contre le chômage doit surtout être relayée par l'amélioration de la compétitivité des entreprises, seule véritable créatrice d'emplois stables sur le long terme. Elle passe d'abord par la baisse des prélèvements obligatoires.

L'idée de la TVA sociale que vous avez rejetée parce qu'elle vous a été mal présentée doit être réactualisée.

En effet si quelques cotisations sociales patronales et salariales (retraite, assurance chômage) sont logiquement liées au travail, d'autres (Assurance maladie, Allocations familiales) n'ont aucune raison de peser exclusivement sur celui-ci. Elles relèvent de la Solidarité Nationale et donc de l'Impôt et de la consommation.

On peut tout de suite améliorer la compétitivité des entreprises en réduisant le coût du travail par le transfert au moins partiel de ces cotisations vers l'Impôt sur le Revenu et la TVA.

Le reproche fait dans vos rangs à la TVA sociale incomplètement présentée il y a deux ans par Jean-Louis Borloo peut être facilement anéanti. Vous dites qu'elle frappe les pauvres plus que les riches. C'est aussi le cas de pas mal de taxes ne serait-ce que la TIPP, mais la parade est facile. Il suffit de baisser le taux des cotisations salariales obligatoires sur les bas salaires (jusqu'à 1.5 fois le SMIC) pour combler le supplément de TVA facilement calculable par l'INSEE qui sera payé par les familles et pour les non-salariés (jusqu'au même niveau de revenu) de créer une prime annuelle de compensation qui rétablira l'équilibre.

Cette baisse des cotisations sociales sera compensée et au-delà par la TVA supplémentaire perçue.

De plus, l'effet sera double : diminution du coût du travail français ce qui favorisera l'exportation et renchérissement du coût des produits importés ce qui rendra les produits nationaux plus compétitifs.

Lorsque la ménagère achète un produit importé d'Asie du Sud-Est elle n'a pas conscience qu'elle le paie deux fois : une première fois le produit lui-même, une seconde fois le prix de l'assistanat social consécutif à notre désindustrialisation massive.

L'Europe tout en commerçant avec le reste du monde ne doit plus accepter des échanges où la compétition économique, monétaire, sociale, environnementale, fiscale est complètement faussée. Elle doit exiger des échanges à peu près équilibrés et si elle s'y refuse, la France doit informer ses partenaires commerciaux étrangers de l'effort qu'elle attend d'eux, dans le sens de cet équilibre, (*achetez-nous si vous voulez qu'on vous achète*) faute de quoi elle dressera toutes les barrières possibles, compatibles avec son adhésion à l'UE, à la pénétration de son marché par un partenaire qui ne jouerait pas le jeu (barrières normatives, administratives, contrôles douaniers tatillons). *Tolérerez-vous après la fermeture d'Amiens que Good Year augmente impunément ses importations en France de pneus venues d'Asie du sud-est ?*). Elle agira politiquement enfin au sein de l'organisation européenne pour faire valoir son point de vue ce qui lui sera d'autant plus facile qu'elle est un contributeur net (*Give me my money back !* comme disait feu Mme Thatcher).

Réorientation des formations scolaires universitaires et professionnelles

La lutte contre le chômage doit également se placer sur le terrain de notre formation universitaire et professionnelle de sorte que notre pays se prépare à défendre l'innovation dans tous les domaines, tout en n'oubliant pas les formations professionnelles de base qu'il convient de revaloriser car elles correspondent souvent à des emplois non délocalisables.

Il serait trop long de rappeler ici les travaux développés sur la formation initiale (Maternelle, Primaire, Collège, Lycée, Tutorat scolaire...). Disons simplement qu'il ne faut pas rater le départ et qu'il convient de délivrer un Enseignement supérieur et professionnel de haute qualité à une grande majorité de nos jeunes pour leur permettre d'inventer (chez nous si possible) les emplois de l'avenir, ceci pourrait être un grand chantier de votre Présidence.

La Réforme de l'entreprise

Elle doit permettre de redéfinir ce que doit être, au XXIème siècle qui a aboli les frontières, cet outil majeur de structuration de la société.

Méfions-nous des seuils dans un pays où la plupart des entreprises sont des PME et même des TPE.

Au-delà de 200 salariés en revanche nous pouvons facilement envisager un fonctionnement des CA faisant place à 3 catégories d'administrateurs, les actionnaires, les dirigeants et les salariés, chaque tiers étant élu par ceux qu'ils représentent. Les salariés électeurs seront ceux qui ont plus de deux ans d'ancienneté dans l'entreprise. Les dirigeants seront pour une moitié des mandataires sociaux élus par les actionnaires et pour l'autre, des cadres supérieurs élus par le personnel d'encadrement.

Une véritable participation dans la lignée de ce qu'avait voulu le Général de Gaulle pourra ainsi se mettre progressivement en place. L'investissement stable dans l'entreprise sera assuré par des mesures fiscales visant à exonérer d'impôt les plus-values des actions participatives conservées plus de 5 ans. Ces actions participatives seront distribuées pour moitié aux actionnaires et pour moitié aux dirigeants et salariés lorsque le bénéfice augmenté de l'auto-investissement dépassera un taux minimum de rentabilité des capitaux investis, versé aux seuls actionnaires et fixé à 2 fois le taux du Livret A.

La voix des salariés et cadres pourra ainsi se faire entendre notamment face aux licenciements boursiers et aux délocalisations intempestives.

On peut procéder par test avec les entreprises volontaires (accompagné d'un avantage fiscal pour les actionnaires qui lâchent une partie de leur prérogatives : exemple défiscalisation de l'intérêt de base de 2 fois le taux du livret A (ce qu'on peut justifier par le fait que le Livret A est une épargne sans risque alors que l'investissement en actions est une épargne à risques).

Si vous réussissez à faire baisser le chômage par des mesures hardies et imaginatives. Si vous vous exposez vous-même dans cette mêlée des batailles alors en cas de succès, vous serez réélu !

Les Ateliers du Dialogue du Cercle Inter Universitaire

Contribution aux Ateliers du Dialogue du Cercle Inter Universitaire

Par Pierre Chastanier

Et si au pessimisme de l'intelligence on préfèrait l'optimisme de la volonté ?

Que voulons-nous faire ensemble ?

- Nous retrouver dans une Fraternité élargie où selon notre belle formule empruntée à Teilhard nous espérons nous rapprocher en nous élevant ?
- Etre un Think-tank de plus parmi ceux qui espèrent être entendus ?
- Nous entraider chaque fois que nous le pouvons sans attendre de retour d'ascenseur ?
- Développer selon nos possibilités quelques activités philanthropiques toujours utiles ?
- Revivifier sous une forme nouvelle la formation des élites qui en a bien besoin si elle veut s'adapter aux temps nouveaux ?
- Nous impliquer dans les questions sociétales, devoir sacré de ceux qui prétendent éclairer les Hommes, au-delà des querelles partisans qui détruisent le « vivre ensemble » ?

Chacun répondra à sa façon.

L'heure est au pessimisme individualiste !

Peut-t-il en être autrement ? La crise, la dette, le chômage, les scandales répétés impliquant la classe politique, le fardeau record de nos impôts et contributions obligatoires, la montée des populismes face à l'incapacité de nos dirigeants de voir clairement comment tout se dégrade, le désespoir de notre jeunesse qui chaque fois qu'elle le pourra prendra l'air du large...tout cela ne convoque-t-il pas le pessimisme de l'intelligence ?

Le « *chacun pour soi* » qui nous est permis puisque la plupart d'entre nous, heureusement, font partie des privilégiés, pourrait nous faire déclarer égoïstement comme Louis XV « *Après moi le déluge* » !

Mais les valeurs humanistes auxquelles nous croyons, si menacées aujourd'hui par tant d'intégrismes de toutes sortes, ne nous forcent-elles pas à nous « engager » comme le demandait Goethe pour balayer ce pessimisme de l'intelligence par une force encore plus grande : celle de l'optimisme de la volonté ?

Les Ateliers de CIU

Il y a belle lurette que les « Sages » n'attendent plus grand-chose des « Politiques » trop affairés à leur réélection et aux abandons qu'elle implique pour pouvoir réformer avec intelligence et pédagogie ce monde nouveau du XXIème siècle, accouché dystocique de la mondialisation et de l'ultra capitalisme!

Ceux qui parmi eux persistent cependant à vouloir convaincre, doivent, au sein des cercles de réflexion auxquels ils appartiennent, trouver les mots capables de tirer de leur torpeur médiatique des citoyens qui ne demandent qu'à bénéficier -« encore un moment, Monsieur le Bourreau », comme l'a si joliment dit la comtesse du Barry- de pain et de jeux du cirque.

Nous nageons depuis des mois en pleine crise financière ce qui n'empêche pas les « back offices » des banques d'affaires d'enregistrer, à l'annonce de chaque nouvelle catastrophe, des profits aussi importants que discrets, grâce à la vente spéculative « à découvert » des actions, du pétrole et des principaux indices, conjuguée à l'achat simultané de valeurs refuges comme l'or et le Franc suisse.

Mais qui en parlera vu sous cet angle ?

Dans cette économie de casino qui manipule chaque année à travers les frontières près de 100.000 Milliards d'USD (4 fois le montant des échanges réels internationaux de biens et de services), seuls les initiés, traders de haut vol (c'est le cas de le dire !) et leurs commanditaires savent comment profiter d'une telle manne et l'entretenir. Les spectateurs même expérimentés ne possèdent pas les moyens d'accès ultra rapide aux plateformes de marchés (de l'ordre de la milliseconde) de ces prédateurs d'un nouveau genre ou de leurs robots de trading automatique de plus en plus perfectionnés.

Le mouvement s'auto-entretient en faisant croire habilement qu'il y a péril en la demeure, mettant en avant la chute des valeurs bancaires comme si la baisse momentanée du prix d'une action témoignait d'un affaiblissement du cash-flow ou des résultats de l'entreprise !

Il sera pourtant facile de constater que depuis la dernière crise de 2008, pour ne prendre qu'un exemple, celui des actions de la Société Générale qu'on nous présentait alors au bord de la faillite, est encore de 30% supérieur à leur valeur de Mars 2009 !

Il est vrai qu'entre temps, de Mars à Août 2009, elles avaient en 6 mois, plus que doublé !

Mais, bien sûr, puisque la Bourse n'est qu'un jeu à somme nulle, il faudra bien que quelqu'un paye pour compenser la richesse indûment accumulée par les profiteurs de bulles. La cohorte des petits investisseurs, des pensionnés des fonds de retraite et des épargnants modestes, ne manquera pas de trinquer, comme l'a déjà si bien fait dire à Mazarin, Alain Rault, dans sa pièce de théâtre « Le Diable Rouge » !

À la fin, selon Von Clausewitz, n'est-ce pas toujours le plus fort qui gagne ?

À moins qu'adeptes des « Lumières » nous rêvions d'un orgueilleux retour au « despotisme éclairé » force est donc pour les démocrates, de devoir, tel Sisyphe, inlassablement expliquer pour que nos réflexions puissent prospérer, même si le terrain est aride, avant qu'il ne soit trop tard.

Devant l'immensité de la tâche nous ne citerons ici que *quelques exemples* récents piochés au hasard dans de nos séminaires où ensemble, selon le vieil acronyme alchimique VITRIOL nous essayons d'apporter notre modeste contribution à la « réinvention » de la pierre cachée d'un nouveau mode d'organisation du monde !

La retraite à 60 ans ?

Chacun a bien conscience que les progrès de la médecine conjugués à l'amélioration de l'hygiène, de l'alimentation et de l'habitat repoussent chaque année d'un bon trimestre l'espérance de vie. La retraite par répartition à laquelle nous sommes généralement attachés doit à l'évidence, au risque de se perdre, en tirer les conséquences.

Dans le même temps il serait particulièrement injuste de ne pas tenir compte de la pénibilité du travail pour que sur des bases statistiques irréfutables chacun puisse profiter équitablement d'un temps de retraite à peu près comparable.

L'égoutier parisien qui, constat dramatique, meurt 17 ans plus tôt que la moyenne des Français, l'ouvrier qui, toujours en moyenne, vit 7 ans de moins que le cadre doivent-ils partir au même moment à la retraite que ceux qui sont plus favorisés ? Évidemment non !

Doit-on pour autant ne pas intégrer dans leur relevé de carrière, pour ceux qui ont fait des études supérieures, les longues années de travail à l'Université ou dans les Grandes Écoles nécessaires à leur formation ? Sûrement pas non plus !

Peut-on favoriser, passé un certain âge, le recyclage dans une activité moins fatigante de ceux qui veulent et peuvent encore rendre service. Bien entendu !

Peut-on en dehors de la solidarité nationale qui devrait fixer des règles garantissant, par un revenu minimum et une assurance dépendance, à tous les Français, la reconnaissance de la Nation, récompenser davantage les fournis que les cigales. Sans doute !

Faut-il laisser perdurer entre Français des régimes si divers qui avantagent les uns au détriment des autres. Non, même s'il convient pour cela de revaloriser des situations antérieures qui les justifiaient!

Faut-il que l'État accepte en abondant enfin les Caisses de retraites de ses fonctionnaires, des règles de gestion communes à tous. Ce serait souhaitable !

À partir de là, instruits par des Experts indépendants des lobbies de toutes sortes, les différents partenaires concernés peuvent-ils trouver un terrain d'entente qui, sur des bases démographiques, médicales et

statistiques réglerait pour longtemps les questions de la durée de cotisation, de l'âge légal de départ à la retraite, du niveau des prestations, de la gestion des Fonds de pension, du maintien ou non des régimes spéciaux.

Oui trois fois Oui !

Un emploi pour tous à 18 ans !

Dans nos sociétés riches, l'âge de 18 ans représente la majorité civile. C'est aussi pour la plupart une période déterminante, le moment de la vie où l'on a achevé la scolarité obligatoire et où l'on se prépare soit à entamer des études supérieures ou professionnelles soit à entrer dans la vie active (apprentissage ou premier emploi).

C'est donc une étape importante qui doit être préparée le mieux possible depuis l'enfance, à l'Ecole et dans le milieu familial, pour que cette transition, ce passage à l'âge adulte, soit le plus profitable possible.

Mais quel que soit l'orientation choisie ou imposée, il faut qu'elle soit utile à la Nation et prenne en compte les besoins du pays et en les ajustant au mieux aux capacités de chacun.

Un exemple : le numérus clausus en Médecine !

Peut-on former chaque année n'importe quel nombre de Médecins ? Sûrement pas !

Est-il possible de déterminer le nombre idéal ? Intrinsèquement non, mais relativement oui ; il suffit de comparer le nombre de médecins existant et nos données démographiques à ceux des pays comparables.

Dès lors qu'un ratio raisonnable a été fixé, correspondant à nos besoins actuels, doit-on admettre à l'entrée des Facultés sans réel contrôle, des générations de jeunes à qui l'on risque fort de faire perdre deux années inutiles ? Quel gâchis !

Faut-il pour cela mieux adapter les critères de sélection à ce que l'on attend des différentes catégories de médecins par des concours orientant plus précocement vers un type d'exercice ? Ce serait bien nécessaire !

Peut-on lier le nombre de Médecins formés à la répartition géographique de ceux-ci, permettant de lutter ainsi contre les déserts médicaux ? Oui en reliant les places offertes aux concours régionaux d'admission à la démographie médicale et en imposant un certain nombre d'années de pratique dans la région choisie ou obtenue !

Doit-on être évincé à vie d'une carrière qu'on rêvait d'exercer si on en est écarté à 18 ans par manque (momentané) de capacités ? Non, sous réserve d'avoir réussi par ailleurs et de pouvoir financièrement faire face à sa reconversion!

Dans tous les domaines la Nation doit former les jeunes dont elle a besoin pour que cesse cette aberration d'emplois non pourvus par manque de candidats formés alors que le chômage sévit dramatiquement.

À 18 ans chaque jeune doit avoir un emploi :

Comme salarié s'il a choisi d'emblée d'entrer sur le marché du travail.

- Comme Apprenti s'il veut acquérir une compétence technique ou professionnelle en alternance qui à l'exemple de nos voisins allemands doit pouvoir conduire à des postes plus élevés pour ceux qui en ont les capacités
- Comme étudiant pour ceux qui choisissent un circuit court technique ou professionnel dans des Instituts spécialisés (IUT par exemple).
- Comme élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles ou comme étudiant à l'Université pour ceux qui ont satisfait aux examens d'entrée correspondants.

Le Baccalauréat doit sanctionner la fin d'un cycle d'études secondaires générales et non l'accès automatique aux études supérieures.

Les concours d'entrée dans les différentes filières doivent être préparés en terminale avec éventuellement une année de rattrapage post-terminale pour ceux qui ont raté la marche.

Et pour les recalés du secondaire, des « écoles de la deuxième chance » doivent donner la possibilité de bénéficier d'une seconde cartouche !

Pour chacun, avoir un emploi entraîne des droits et des devoirs !

Des droits et d'abord le droit à une rémunération (salaire plein pour le jeune au travail, salaire plus réduit pour le jeune en Apprentissage, salaire étudiant pour l'Universitaire ou le jeune en formation, logements à loyers bonifiés, prestations sociales). Ces droits seront fiscalisés avec le revenu familial ce qui permettra indirectement, grâce à la progressivité de l'impôt, une aide ciblée sur les revenus modestes.

Des devoirs car le jeune « payé pour apprendre » devra démontrer par son assiduité et ses résultats sa capacité à suivre la filière choisie au risque de devoir se diriger vers une autre filière plus accessible ou de perdre sa rémunération.

À noter que les « écoles de la deuxième chance » pourront revêtir des aspects bien différents :

Pour ceux qui ayant obtenu le Baccalauréat mais raté tous les concours d'admission qu'ils avaient choisis, la possibilité d'intégrer une Classe préparatoire à l'enseignement supérieur dont l'enseignement plus orienté que l'enseignement général de Terminale sera une préparation performante aux prochains concours et l'occasion d'une remise à niveau énergique.

Pour ceux qui ayant eu des difficultés pendant toute leur scolarité obligatoire, l'occasion d'acquérir enfin des formations essentielles (lire, écrire, compter, rédiger, comprendre) et de s'orienter au choix vers des formations techniques de base pouvant permettre l'accès aux filières d'apprentissage ou à un premier emploi (passer son permis de conduire, apprendre à cuisiner, s'orienter vers une filière déficitaire comme le bâtiment, etc. ...)

Pour les jeunes délinquants l'opportunité de se ressaisir au sein d'une structure musclée sous contrôle éducatif militaire par exemple leur évitant un terrible dérapage dont eux comme la société aurait par la suite à souffrir.

Des prisons ouvertes pour petites peines et clandestins

Chacun sait à quel point notre système judiciaire souffre de lenteur et de manque de moyens !

Or, si la Justice a le devoir de sanctionner les actes délictueux (crimes et délits) elle doit aussi disposer de moyens matériels respectant les droits de l'Homme (droit à des délais de jugement raisonnables, droit à une défense de qualité, droit à des lieux de détention acceptables, droit à la santé, droit à la réinsertion...)

Depuis des années, on entend les mêmes remarques quant à l'exiguïté des locaux, au manque de moyens, au manque de personnels, au taux de récidives !

On sait bien que l'incarcération de jeunes délinquants avec des criminels chevronnés sanctionnés par de lourdes peines est une véritable école du crime. Plutôt que d'essayer vainement depuis des années de créer des places supplémentaires coûteuses dans des établissements pénitentiaires, ne serait-il pas souhaitable pour les peines légères ou moyennes (inférieures à cinq ans par exemple) de proposer un système semi-ouvert de « village-atelier » dans lequel les détenus auraient la possibilité de vivre dans un espace de semi-liberté où ils travailleraient (pour améliorer l'ordinaire), se rééduqueraient (entourés par des personnels spécialisés), apprendraient ou exerceraient un métier, participeraient pour certains à la formation des autres, pourraient à certains moments recevoir leur famille, bénéficieraient en cas de bonne conduite d'un système motivant de remise de peines, le tout complété par le port obligatoire d'un bracelet électronique avec la certitude qu'en cas de fuite, ils seraient une fois rattrapés et sans discussion, incarcérés pour de bon et pour longtemps !

Avantage du système : moindre coût, meilleure réinsertion, moins de promiscuité criminogène, participation des détenus à l'amélioration de leurs conditions de vie, moins grand risque de récidive.

Inconvénients : risques de fuite nécessitant la création d'un corps de recherche spécialisé (type Marshall américain) et l'utilisation de techniques de repérage plus sophistiquées (...)

Un modèle analogue de villages-ateliers pourrait être envisagé pour les clandestins au lieu et place des centres de rétention actuels où, dans le cadre d'une procédure accélérée, en attente de jugement, ils pourraient, par leur travail, améliorer leurs conditions de vie sans être trop à la charge de la Nation et pour certains d'entre eux prouver ainsi leur capacité d'être utile au Pays et d'y remplir un emploi dans les secteurs déficitaires.

Dans chaque village-atelier une politique d'infiltration et des systèmes de télésurveillance permettraient à des fonctionnaires de police volontaires de prévenir « de l'intérieur » les trafics et les tentatives d'évasion.

L'implantation des villages ateliers serait soigneusement choisie dans des zones à faible population faciles à surveiller, éloignées des centres urbains, en accord avec les populations locales.

L'exemple suédois a démontré l'intérêt de telles structures innovantes. Pourquoi ne pas essayer chez nous ?

Est-il possible de recréer en France un outil productif industriel ?

Tout le monde parle de redressement productif. On a même créé un Ministère pour cela !

La mondialisation sauvage à laquelle nous avons assisté au cours de la décennie écoulée rend compte de l'appétit des groupes capitalistes internationaux qui n'hésitent pas une seconde quelles qu'en soient les conséquences sociales en matière d'emploi de délocaliser, on pourrait même dire souvent de piller, des sites industriels qui ont fait la fortune de ces groupes, au moment où d'autres opportunités se présentent en matière de salaires, de normes fiscales, sociales ou environnementales qu'ils estiment plus favorables.

Ce mouvement quasi irréversible qu'on met exclusivement sur le dos des hyper capitalistes a pourtant été bien épaulé par des hauts fonctionnaires de Gauche tel Patrice Lamy qui fut longtemps le Directeur Général de l'OMC et le chantre de cette politique scélérate.

Aujourd'hui, les dirigeants européens abandonnant sans état d'âme la souveraineté nationale à une Commission non élue qui prône une « concurrence libre et non faussée » sont incapables d'ordonner, au moins aux frontières de l'Union, un protectionnisme équilibré visant non pas à restreindre les échanges internationaux mais à exiger de nos partenaires étrangers des échanges plus équilibrés et l'application de normes internationales rendant la concurrence plus équitable.

On se demande en fait si ces dirigeants « complices » n'acceptaient pas de subventionner par là-même leur immense gabegie par une déflation importée, peu soucieux des conditions locales imposées aux travailleurs des pays émergents (pollution, travail des enfants, absence de protection sociale, manipulations monétaires)

Bien sûr la ménagère européenne, lorsqu'elle achète à bas prix des produits d'Asie du Sud-Est, ne se rend pas immédiatement compte qu'elle les paiera deux fois, une première fois directement pour leur acquisition, une seconde indirectement par les impôts qu'entraîne la politique d'assistanat social rendue obligatoire par le caractère endémique du chômage ainsi généré !

Même la tentative de Nicolas Sarkozy d'instaurer une TVA sociale qui aurait au moins fait participer les produits importés à cet effort de solidarité qu'ils rendent nécessaire, n'a pas résisté à la volonté mondialiste du gouvernement suivant qui s'est dépêché, par un jugement à courte vue, de la supprimer.

Aujourd'hui on annonce chaque jour des licenciements massifs. Certains sont largement médiatisés (Aulnay, Florange) et retiennent l'attention des journaux télévisés, d'autres, ceux des PME, plus discrets, passent inaperçus au niveau national mais n'en sont pas moins catastrophiques pour autant !

Peut-on, veut-on, revenir en arrière alors que des pans entiers de notre économie ont fui vers le Sud-est asiatique ?

Il faut tout d'abord noter que l'environnement législatif européen pose problème. À l'heure des continents organisés l'Europe, premier marché économique et encore premier PIB mondial, devrait être capable de produire en son sein presque toutes les marchandises dont elle a besoin. Nous avons aussi nos bas salaires et, au moins, les « Dacia » roumaines profitent-elles plus à des européens que les ordinateurs coréens, les voitures japonaises ou les textiles chinois.

Mais visiblement cette Europe Fédérale dont ont rêvé les Pères fondateurs n'est pas pour demain et les égoïsmes nationaux malgré le simulacre d'unité que donne l'usage partiel d'une monnaie unique ne suffiront pas à décréter les règles salvatrices dont nous avons besoin pour que s'établisse pour reprendre sarcastiquement les propres termes de la Commission une « concurrence non faussée » !

Une Médecine à deux vitesses ?

Les couloirs bruissent au Ministère de la Santé des tensions supposées entre la Ministre, Marisol Touraine et certains de ses proches qui auraient l'habitude de pratiquer des dépassements d'honoraires systématiques importants!

Le problème de la « Médecine à deux vitesses » est à nouveau posé dans des termes qui pour beaucoup de nos concitoyens méritent quelques éclaircissements.

Si chacun approuve cet acquis de la Résistance permettant à tous les Français, grâce à la Sécu, de se soigner « presque » gratuitement, la présentation qui est faite des « odieux profiteurs » que sont les « hospitalo-universitaires » a quelque chose de risible.

Pas question bien sûr de cautionner certaines pratiques excessives bien peu conformes au Serment d'Hippocrate, qu'on retrouve cependant plus souvent chez les chirurgiens esthétiques que chez les médecins hospitaliers.

Quelques remarques préliminaires toutefois :

Pour atteindre le sommet de la hiérarchie hospitalo-universitaire il faut, si tout va bien, 20 années de dur labeur : 7 ans d'études, 4 ans d'Internat, 2 ans de Clinicat, 5 à 10 ans de MCU-PH et enfin pour les plus aptes (ou les plus chanceux) un poste de PUPH et de Chef de Service. Une vie de travail !

Pendant les 13 premières années, il faut « bouffer de la vache enragée » avec un salaire mensuel de 0 € pour un étudiant, 200 € pour un externe, 1300 € pour un Interne débutant à Paris à Bac+7 (pour 60 heures de travail par semaine sans recours possible aux Prud'hommes), 2300 € pour un Chef de Clinique (à la trentaine, souvent marié et père ou mère de famille) qui doit arrondir ses fins de mois par des gardes incessantes. En pendant toutes ces années, des examens, des concours, des publications, ...le baigne choisi parce qu'on aime ça mais le baigne tout de même !

Comment s'étonner que certains au bout du compte refusent les consultations « spécialistes » du Secteur 1 à 25 ou 28 € selon le cas, ou la CMU aux remboursements souvent tardifs, s'ils veulent dispenser une médecine de qualité au lieu de se résoudre à faire de l'abattage !

Mais où la chose devient comique c'est que jamais n'est pris en compte le coût total d'une pathologie incluant diagnostic et traitement.

Un clinicien expérimenté examinant minutieusement un malade aboutira souvent rapidement au bon diagnostic avec un minimum d'examens complémentaires. Le traitement proposé sera très fréquemment le bon et le nomadisme médical si souvent observé, de patients désorientés, sera réduit à sa plus simple expression.

Le jeune interne au contraire ou le praticien peu entraîné se protégera contre ses angoisses (et la judiciarisation croissante de la profession) en multipliant les examens complémentaires radiologiques ou biologiques particulièrement coûteux (scanners, IRM, batteries de tests de laboratoire au moindre doute).

Par rapport à ces dépenses assez souvent inutiles pour « celui qui sait », que coûte la consultation ?

J'ai longtemps proposé que les internes, autorisés à prescrire, la bride sous le cou, smicards pouvant sans contrôle dépenser des fortunes, soient encadrés au début par un nombre beaucoup plus élevé de Chefs de Cliniques et d'Agrégés pour apprendre « au lit du malade » une médecine pratique, ne dépensant qu'à bon escient, celle-là même qu'on s'ingénie à ne plus leur enseigner à la Fac !

Ah ce PACES 1, avec son examen par QCM tellement déconnecté de la pratique médicale qu'AUCUN Professeur de 1ère année ne serait capable de le réussir, (et des autres années non plus d'ailleurs), ces épreuves prétendument scientifiques (en réalité exclusivement théoriques) qui ne serviront JAMAIS à l'immense majorité des praticiens et qui sont de toutes façons bien insuffisantes pour ceux qui, 10 ans plus tard, s'orienteront vers la recherche.

La méthode de sélection, car ce n'est que ça, puisqu'on n'ose pas faire le tri à l'entrée de l'Université par une Mention B ou TB au Bac S, dans un pays dont les hôpitaux publics vivent en partie au dépend de médecins étrangers taillables et corvéables à merci, est pour le moins choquante (encore que la dernière Secrétaire d'État à la Santé, sous Nicolas Sarkozy, ait eu son diplôme de Docteur en Médecine à Alger !)

Après l'étape diagnostique, le praticien expérimenté sait aussi quelle est la meilleure conduite à tenir et le traitement le plus adapté.

Et là encore par rapport au traitement proposé par le néophyte que représente le prix d'une vraie consultation, dépassements d'honoraires compris, par un praticien chevronné !

Il faut être aveugle pour croire que nous avons la meilleure médecine du monde. Par rapport à l'Afrique, sans doute, raison pour laquelle le tourisme médical fleurit dans notre pays (la carte Vitale non sécurisée (sic) se prête facilement aux cousins d'outre-méditerranée). CMU et AME prévues pour 1 million d'assujettis sont

maintenant généralisées à 5 millions de patients (dont les ayants-droit initialement envisagés mais aussi les clandestins, les « touristes » de passage et les riches étrangers sans revenus en France même s'ils disposent d'un important patrimoine ! Tous ces braves gens qui ne payent strictement rien n'hésitent pas à consulter tous azimuts quand ils veulent bien venir au rendez-vous!

La Médecine c'est difficile ! Quand je vois parfois quelles prescriptions sont faites aux cancéreux je ne peux que penser que la doctrine française, non écrite mais pourtant bien réelle, est « Vous avez un cancer on vous soigne, vous récidivez, on vous aide à mourir ! ». Et surtout ne réfléchissez pas, appliquez les décisions standardisées des RCP (réunions de concertation pluridisciplinaires)!

Est-ce à dire pour autant que parmi les « dépasseurs » il n'y a que les bons et parmi les conventionnés que les mauvais : sûrement pas !

Mais si la Médecine ne doit pas être à deux vitesses que dire alors de l'éducation, du logement, des salaires, des voitures, des restaurants... On sait au Pays des Soviets comment l'Égalité a (mal) fini !

Soyons sérieux ! Si l'on persiste dans cette voie déraisonnable n'ajustant pas pour la profession médicale (comme pour la profession d'enseignant d'ailleurs) la rémunération à la longueur et à la difficulté des études, tôt ou tard le système explosera.

Et pourtant la République se doit de soigner avec autant de zèle tous ses enfants !

Une solution ?

Dans chaque profession il existe une grande diversité de profils, chacun adapté à une clientèle particulière. Le patient comme il choisit son logement ou sa voiture, choisira le type de médecine qui lui convient selon ses priorités, et ses moyens.

Dans Paris où il n'y a pratiquement plus de médecins généralistes (à 23 € la consultation il faudrait être malade pour s'installer!) il reste SOS Médecins à 53 € minimum (selon horaires) ou les urgences hospitalières (comptez 4 à 6 heures d'attentes s'il n'y a pas de risque vital et un prix de revient de 176 € par passage pour des soins légers, que le malade ne paye pas, sauf un forfait minime, mais que la Sécu doit bien rembourser à l'Hôpital)

À côté de la médecine libérale, une médecine sociale doit enfin trouver sa place, de qualité comparable mais fonctionnant différemment.

L'exemple de la Médecine militaire nous montre la solution. Les étudiants qui intègrent l'École de Santé des Armées, passeront les mêmes examens que leurs camarades civils. Ils auront au bout du compte le même diplôme et ne pourront être qualifiés de Médecins au rabais.

Cinq différences de taille pourtant :

- Ils sont recrutés hors « numéris clausus » des civils
- Pendant leurs études ils sont payés
- À la fin de celles-ci ils doivent dix ans de service à l'Armée
- Leur salaire de médecin militaire débute à 2200 € par mois
- Après les 10 ans ils peuvent soit poursuivre dans l'Armée soit partir dans le civil

Plutôt que de faire venir des médecins roumains ou autres, ne parlant même pas notre langue ou de forcer nos enfants malchanceux, après cette première année débile, à tenter leur chance en Belgique ou ailleurs, que ne crée-t-on un corps civil de médecins salariés de la Sécu, capables d'occuper pendant 10 ans des postes de Médecine sociale (urgences, malades de la CMU, maisons de retraites, déserts médicaux,...) là où la Nation a besoin d'eux, selon des critères de recrutement indépendants du Numéris Clausus des autres .

Comme pour nos grandes écoles, ils seraient payés pendant leur formation ce qui leur ferait accepter un salaire moins élevé pendant les 10 années suivantes et l'obligation d'installation au lieu d'affectation, après lesquelles ils pourraient s'ils le souhaitent regagner le secteur libéral.

Ce serait l'occasion unique d'ouvrir l'accès des professions médicales à des personnels de santé ayant une certaine ancienneté (infirmières, kinés, manipulateurs radio, laborantines ou même aides-soignantes ...) qui intégreraient directement après 5 années de pratique la deuxième année de Médecine (type de passerelle qui existe dans de nombreux autres formations).

Les années suivantes ils se présenteraient aux mêmes examens que les autres étudiants et seraient donc aussi qualifiés.

Études à deux vitesses me direz-vous : la médecine libérale pour les meilleurs la médecine sociale pour les autres !

- N'est-ce pas la même chose dans d'autres études (tout le monde ne peut pas réussir l'ENS ou l'X)
- Les études sauf la stupide 1ère année seraient identiques
- Le fait d'être payé ouvrirait la profession à des catégories sociales nouvelles
- Au bout de 10 ans tous seraient sur un pied d'égalité.

Soyons sûrs qu'on n'évitera pas, tôt ou tard, l'apparition d'une médecine sociale salariée.

Quand 98% de la population relève de la Sécu et des Mutuelles où est la Médecine vraiment libérale ?

Qu'on permette au moins à ceux qui le veulent et le peuvent d'être soignés par ceux qu'ils ont librement choisis, par ceux qui ont fait l'effort de se hisser au sommet de la profession, par ceux qui savent alors que tant d'autres hésitent, par ceux qui, voyant leurs proches, avocats, notaires, industriels, nettement mieux traités, ne veulent plus brader leurs connaissances !

Terminons par une histoire drôle :

Une ménagère appelle un plombier pour changer un joint.
Le professionnel arrive et en 5 minutes la fuite est réparée
-Combien vous dois-je, lui dit-elle ?
-50 € Madame
-50 € ! Vous êtes plus cher que le Médecin !
-Je sais, Madame, j'étais Médecin !

Ateliers du Dialogue du Cercle Inter Universitaire Les Thèmes 2013-2014

Institutions

Le Chef en démocratie

Par Nicolas Saheliar Chef d'entreprise et Alain Grangé-Cabane, Ancien Conseiller d'État

Principes fondateurs et Constitution

Par Jean-Louis Guignard, X59, Chef d'Entreprise

Révolution et bulletin de vote

Par Georges Aimé, Vice-Président de l'Académie du Gaullisme

Réformes ! Vous avez dû Réformes !

Par Georges Aimé et François-Gérard Guyot, Expert-Comptable

Education et Culture

Éthique de l'École, Éthique à l'École

Par Martine Pretceille, Professeur émérite des Universités

Rassembler ce qui est épars : vocation de l'établissement scolaire public

Par Michel Payen, Proviseur honoraire de Janson de Sailly

L'enseignement obligatoire à l'heure de l'Europe

Par Pierre Maurel, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (h)

Pour un système éducatif juste et efficace

Par Catherine de la Robertie, Ancien Recteur d'Académie, Professeur à la Sorbonne

Économie et Finances

Pour une meilleure compréhension des réseaux d'information qui accompagnent voire maintiennent la crise

Par Christian Huglo, Avocat, Docteur en Droit, Professeur au CNAM

Crise, énergie, monnaie et efficacité productive : une autre analyse !

Par Patrice Hernu, Administrateur de l'INSEE

La finance, sa réforme, seule la voie réglementaire est-elle possible?

Par Michel Dixmier, Consultant en Innovation

Christian Huglo, Avocat Docteur en Droit, Professeur au CNAM

Corinne Lepage, Députée Européenne, Ancien Ministre

L'audit et l'optimisation des coûts sociaux par les « cost-killers » désormais illicites !

Par Me. Haïba Ouaiïsi, Avocat, Maître de Conférences des Facultés de Droit

La transition énergétique, oui mais....

Par Jean-Louis Guignard,

Contrat de génération : un pari sur l'avenir des rapports sociaux en France par Haïba Ouaiïsi

Quel travail demain pour quel salarié par Haïba Ouaiïsi et David Ofer

Dossier retraite : Ne pas se tromper de problème ! L'omerta sur les cotisations employeur du secteur public Par Cécile Champlain, Administrateur de la CNAV

Société

Cycle « Villes et Cités »

Par Henry Chabert, Ancien Député, Consultant,

Patrice Hernu,

Marcel Laurent, Promoteur Hôtelier

Normaliser le Mariage ? Par Michel Maffesoli

La Famille dans tous ses états

Par Martine Valot-Forest, Avocate

Laïcité, Altérité et Démocratie par Jean-Louis Guignard

La Laïcité n'est pas un dogme

Par Pierre Maurel, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

Droit du sol versus droit du sang : la manipulation des mots

Par Patrice Hernu,

La République Française et le multiculturalisme : une incompatibilité ?

Par Christian Vallar, Doyen de la Faculté de Droit de Nice

Pour un humanisme du divers

Par Martine Pretceille,

Pour un rire éthique et transgressif

Par Patrick Brunel, Maître de Conférences de Lettres à l'Institut Catholique de Paris

Les médias et le journalisme : une déontologie qui s'impose

Par Jean-Jacques Cros, Maître de Conférences à Sciences Po, Grand Reporter,

L'ère des émeutes a-t-elle commencé ?

Par Jean-Didier Vincent, Membre de l'Institut (Académie des Sciences) et de l'Académie de Médecine

L'ordre de l'amour ou Postmodernité et communions émotionnelles.

Par Michel Maffessoli, Membre Honoraire de l'Institut Universitaire de France, Administrateur du CNRS

Les créatifs redisent l'éternelle jeunesse du monde

Par Michel Maffessoli,

Savoir gérer le mal

Par Michel Maffessoli

Approche de la destructivité

Par Jacques Samouelian, Neuro- Psychiatre

Thanatos ou la pulsion de mort

Par Charlotte Riedberger, Psychanalyste

La question de l'éthique

Par Michel Payen,

Expertise scientifique et innovation en santé. A qui peut se fier l'utilisateur ? Les « affaires » : quelles leçons ?

Par Henri Parent, Vétérinaire, Chef d'Entreprise

Mangerons-nous encore de la viande dans 100 ans ?

Par Roland Branquart

Organisation et évolution des urgences hospitalières en France

Par Jean Murat, membre de l'Académie de Chirurgie

Glissement éthique PMA et GPA

Par Pierre Courbin, Médecin Psychiatre et Membre du CESE et Jean-Didier Vincent,

**Les Groupes de travail du Cercle Inter Universitaire
Sont présidés par**

Pierre Chastanier,
Ancien Doyen de Faculté de Médecine, Président de CIU
Patrice Hernu,
Administrateur de l'INSEE
Christian Huglo,
Avocat, Docteur en Droit, Professeur au CNAM
Yvette Nicolas,
Membre du CESE

Assistés pour les Groupes rédactionnels par

Pierre Maurel,
Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale
Michel Payen,
Proviseur Honoraire de Janson de Sailly
Jean-Jacques Cros,
Maître de Conférences à Sciences Po, Grand Reporter,
Martine Pretceille,
Professeur émérite des Universités
Alain Grangé-Cabane
Ancien Conseiller d'État
Jean-Louis Guignard
X59, Chef d'Entreprise
François-Gérard Guyot
Expert-Comptable
Georges Aimé
Vice-Président de l'Académie du Gaullisme

Remerciements

Je voudrais exprimer mes plus vifs remerciements à tous les membres de CIU m'ont entouré de leur affection et de leurs conseils et plus particulièrement à Patrice Hernu, Christian Huglo, Marcel Laurent, Michel Payen, Pierre Maurel et Yvette Nicolas pour la constance avec laquelle ils m'ont assisté dans l'animation de ce Cercle.

Merci également à Martine Pretceille, Roland Branquart et Gilbert Caron pour l'aide précieuse apportée à la relecture, la maquette et l'impression de cet ouvrage.

Merci à tous les auteurs pour leur exceptionnelle contribution

Merci à tous les membres, amis et invités du Cercle pour leur participation à nos échanges.

Que tous trouvent ici le témoignage de ma fraternelle amitié.

Pierre Chastanier

Édité par CIU Éditions
5 avenue de Messine
75008 Paris

Directeur de la Publication
Pierre Chastanier

Comité Éditorial
Bertrand Cluzel,
Alain Grangé-Cabane,
Patrice Hernu,
Christian Huglo,
Pierre Maurel,
Michel Payen,
Yvette Nicolas,
Martine Pretceille,

Maquette
Société Euro2C

Impression pour la version Papier
Print Offset France

Juin 2014

**Le Cercle Inter Universitaire (C.I.U.) est une
Association Loi de 1901 fondée en 2011
dont les principaux animateurs sont actuellement :**



**Pierre Chastanier,
Ancien Doyen de Faculté de Médecine
Président du Cercle**



**Patrice Hernu,
Administrateur de l'INSEE
Président de Cénacle**



**Christian Huglo,
Avocat, Professeur au CNAM
Président de Cénacle**



**Yvette Nicolas,
Membre du CESE
Présidente de Cénacle**

**Le Cercle réunit aujourd'hui dans le dialogue tolérant de ses Cénacles
120 membres représentant les différentes disciplines universitaires
et les différents courants de pensée**